

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME LXIII
1939

LIÉGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME LXIII
1939

LIÉGE
MAISON CURTIUS

AU PAYS DE LANDEN

ATTENHOVEN

Attenhoven touche au sud, à Landen ; à l'ouest, à Landen, Rumsdorp et Neerlanden, localités de la province de Liège ; au nord, à Halle-Boyenhoven, village brabançon ; à l'est, à Velm et Gingelom, terres limbourgeoises.

Le sol, généralement argileux et très fertile, se creuse en cuvette au sud-ouest pour s'élever vers le nord-ouest, le nord et l'est. L'altitude est de 65 mètres dans la campagne de la Petite Bruyère ; de 70 mètres entre le chemin de Léau et celui de Saint-Trond, aux confins de Halle-Boyenhoven ; de 71 mètres au chemin de Neerlanden. Le point culminant est de 107 mètres au chemin de Wezeren peu avant sa sortie du village.

Attenhoven est baignée par le Molenbeek ou ruisseau des Moulins, ainsi dénommé, parce qu'il active plusieurs petites usines de l'espèce échelonnées sur son cours. Il borde le territoire de la commune, au sud-ouest, après avoir traversé Landen et s'écoule, vers Rumsdorp, en se dirigeant vers la Petite-Ghète. Une source, appelée de temps immémorial la Witborne ou Blanche Fontaine, mêle ses eaux à celles du Molenbeek.

L'endroit était habité au temps des Romains.

Au temporel, la commune relevait, partie du duché de Brabant, partie de la principauté de Liège. Au spirituel, elle formait une paroisse dépendant du diocèse de Liège par l'intermédiaire du concile de Léau. A la suite de l'érection de nouveaux diocèses, en 1559, Attenhoven fut attribuée à l'évêché de Malines, mais sur les réclamations de l'évêque de Liège la paroisse resta à son diocèse par l'intermédiaire du concile de Hougaerde. Après le concordat de 1801, elle fut adjointe au canton de Landen.

— —

Attenhoven comptait 85 familles ou 300 communians en 1741, 592 habitants en 1806, 630 habitants en 1811, 878 habitants en 1856, 1.217 habitants en 1880, 1.362 habitants en 1890, 1.475 habitants en 1900, 1.761 habitants en 1910, 1.891 habitants en 1920, 2.062 habitants en 1930, 2.006 habitants en 1936.

La commune avait une superficie totale de 520 hectares en 1811, dont 434 hectares de terres labourables.

SOURCES MANUSCRITES CONSULTÉES

1^o Aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles : *a*) les registres de la Chambre des Comptes n°s 44699 à 44781 et le registre n° 46764 ; *b*) les documents des Archives Ecclésiastiques du Brabant n°s 8435, 8436, 9406, 10391, 14682 et 16157.

2^o Aux Archives de l'Etat à Liège : *a*) les registres intitulés Stock de Hesbaye et Stock de Brabant ; *b*) vingt-trois registres aux Œuvres et aux Procédures (1616-1789), un carton contenant quinze actes de la cour de justice (1432-1784) ; *c*) quinze registres indiquant les cens et revenus tirés par le chapitre de Saint-Lambert de ses terres d'Attenhoven et de Wamont (1418-1740), deux registres intitulés Liber Pastoratus (1685-1697 et 1713-1730) et un registre donnant des détails sur l'histoire et l'administration de la cure.

L'histoire du village d'Attenhoven a été écrite par A. Wauters dans le *Bulletin de la Société royale de Géographie* (tome VIII, année 1884, pp. 193 à 223).

TOPOONYMIE

1. Les voies de communication

Le chemin de Landen à Saint-Trond : La via de Landen ad Sancti-Trudone (1363) ; la Magna Platea quae tendit de Landen versus Sancti-Trudone (XVe siècle) ; de wegh naer Sint Truyden (1640-1797) ; de Truyensche wech (1681), de Truyenschestraet (1719), de Sint Truydensen wegh (1760). Ce chemin était égale-

ment appélé de Broeckstraet (1385-1719), op de Broeckstraete daermen van Attenhoven naer Landen gaet (1640), parce qu'il traversait un endroit marécageux ; de Gemeynstrate te Landen wert (1385-1548), de Heerbaen (1650), Sheerenstraete (1645-1754), de groote Lantsche straat (1741-1766), de Catseye tot Landen (1711-1782).

Le chemin de Velm : Via versus Vellem (1324), via de Velme (1495), de Vellemschenwagh (1644-1717), de wech van Velm (1794).

Le sentier de Velm : Semita Saneti Trudonis (1363), de Heystege (1433-1778), het Heyde pedeken (1734-1782).

Le chemin de Léau : Via de Attenhoven a Lewis (1350), de Lewerwagh (1385), de wech die geit van Attenhoven te Lewe (1395), de Lewenwech (1430), de Leeuwerwagh (1747).

Le chemin de Neerlanden : Via quae itur de Attenhoven apud Neerlanden (1363), Rectam Plateam quae itur ad Nederlanden (1495), de Neerlandsche wegh (1718-1758). Ce chemin portait également les noms de Hoelstrate (1346-1495), de Hoolstrate (1548), de Hoelstraet (1642-1758) à cause de son profond encaissement.

Le sentier de Neerlanden : Semita de Attenhoven versus Nederlanden (1363), op het pedeken te Nederlant wert (1430).

Le chemin de Rumsdorp : Via de Rumsdorpe (1350), Platea quae itur versus Romsdorp (1363), de Rumpsdorpstraete (1616-1725), de wech van Attenhoven naer Rumsdorp (1706-1760). On appelaît parfois de Castelstrate (1548), de Castelstraete (1664), de Castelle straat (1643) parce qu'il traversait la campagne dite du Castel, nom qui évoque un établissement de l'époque romaine (*in loco a casteal super viam de Rumsedorpe, Stock de Brabant*). On l'appelaît également de Beeckstraete (1648), parce qu'il longeait, à un certain moment, le ruisseau ou la Sheerenstraete (1640-1791), c'est-à-dire le chemin du Seigneur. Ce chemin rejoignait à Rumsdorp la route se dirigeant vers Landen-Sainte-Gertrude.

Le chemin du Moulin : De Moelenstraete (1548-1749), Sheerenstraete gaende naer die molen genaempt die Langestrate (1707), het Molenpedeken (1649-1761).

Le chemin de Walsbets ou de Houtain-l'Evêque : De Beestrate (1385), de Betsenwech (1638), via q. tendit versus Houthem (XVe siècle), de Hautemsche(n)wegh (1628-1761) appelé aussi le chemin de Bets à Saint-Trond : la via de Beche ad Sancti Trudone (1363), de wech van Beetz naer Sint Truyen (1546-1760). A cause d'une zone de mauvaise argile traversée, il était communément désigné par de Sautwech (1350), de Soutwech (1363), via dicta Soutwech quae itur ad Houthem Episcopi (1363-1418), het Sautpedeken (1626), het Zoutpedeken (1740).

Le chemin de Wezeren ou de Montenaeken : Via de Weserin (1363), Semita tenden de Attenhoven versus Montenaeken (1470), de Montenaeksen wegh (1719), Sheerenstraete naer Montenaeken (1749), de Heerstraete (1702-1750).

Le chemin de Gingelom qui se prolongeait dans la direction de Liège : via de Attenhoven à Ginghelhem (1350), via de Gingheleem (1477-1495), de Gingelomsen wegh (1629-1799), die Catseye gaende naer Gingelom (1798), de Ludickstrate (1546), de Luyexsche straat (1642), de Luyxemwagh (1715-1748), de Walenwagh (1748). C'était également le chemin que l'on suivait pour se rendre à Niel : de Nielsenwagh (1760), de Nielsestraete (1694-1774).

Le chemin du Bois : de Colonstraite (1350), de Colonstrate (1363), de Collestrate (1363-1761), de Colloestrate (1495), super stratam dictam vulgariter die Cleyn Colloe strate (1495), de Cleyn Collestraet (1761), het Colle pedeken (1644), het Collenpedeken (1761-1784).

Deux noms de chemin évoquent encore l'existence de bois sur le territoire d'Attenhoven : super viam de Papelstrate (1350), semitam de Papelstrate (1363), prope Houtwech (1363), via dicta Houwech (1495), int Heycauter niet verre van den Hauwech (1628), op den Houwagh regenoot den wegh van Landen naer Sint Truiden (1694-1789).

De Kese strate (1471), de Keestrate (1548), de Keestraete (1680-1790). Ce nom pourrait bien provenir de celui d'une ancienne famille (Keesen) qui habitait le village au XVe siècle.

2. Les cours d'eau

De Beeck (1437-1509), die Meulebeecke (1641), de Molenbeek (1509-1761).

In loco dicto al Blanke Fontaine prope viam de Attenhoven ad villam de Hutem (1350), in Albis Fontibus (1350-1495), de Witborne (1363-1727), de Witte Borne (1461), in die Witbonne (1640-1697) ; die Born(e)bee(c)ke (1616-1749), in den Wittborne reg. die Truyenseche straat (1698).

Une petite ruelle mettait cette source en communication avec le centre du village : de Wijtbornestraet (1401), de Witbornstraet (1628), op die Wittenbornstraete (1717), den Witborne reg. de Gansestege (1741).

Op die Sauwe bij den Hautemsche wech (1650), op de Sauwe in den Steenbergh (1694-1704), op de Souwe (1694-1778), op de Souwe int Grootveld (1785).

De Wetpoel près le Bornestege (1642-1692).

3. Les campagnes

Au sud-ouest : A Casteal (1350), de Castel (1363-1495), de Castelle (1706-1795), op den Castel onder Attenhoven regenoot het Meulenpedeken lijdende van Attenhoven naer Rumsdorp (1671), seker hoff genaempt Castelhoff gelegen onder Attenhoven reg. het Brouck (1781) ; het Broeck (1697-1785).

Au sud : In loco dicto Steenberch (1350-1688), Steenbergh (1714-1794), in den Steenberch op de Witborn op de Zauwe (1628), in den Steenberch aen den Hautemschen wech (1650) ; in loco dicto Staech (1418), in den Staeck op de Heerstraete (1628-1748) ; in de Hongersche delle op de straect onder theyken van Landen (1642-1748). Bij Coweberche (1430), op den Hautemschen wech te Cauwenberchs groen (1495), in loco dicto Caubiers groene versus Baekeloe in cultura de Attenhoven (1495), Cauwenberghgroene (1546), Caubersgroene (1546), Caubergs groen te Boekeloe (1628), te Cauwenberghs groen boven den Hautemschen wegh (1717-1725), boven Calisgroen in den steenbergh (1758-1794).

A l'est : Op den Cleyneberch (1385-1774) ; in den Ketel (1625-1750) ; de Gingelomschen berch (1640), de Vellemsche berch (1640), de Velmsenbergh (1764) ; in loco dicto de Colloe (1350-1430), in cultura in Collo (1363-1415), int Colle (1385-1650), int Collen op den bergh (1652), Colevelt (1652), int Collen tusschen Gingelom ende Attenhoven (1676), in het Kollenveld (1766), in het Collen (1671-1794). In loco dicto Bocoloe (1350), Boukelo (1350), Bokeloe (1477), int Boekeloe te Staek weert (1628), in den Berchcouter int Bokeloe te Staek wert (1495-1640). In loco dicto Graveloe (1363), in den Ketel op Graveloe (1546). In Papeloe (1350-1546), sup. caveam de Papello (1365), in Papeloe sup. viam de Velm (1495), achter Papeloye omtrent den Vellemschen wegh (1546-1717), int Papeloye int Heycauterken (1628), int Papeloye op den Trulle (1628), boven Papeloye te Colle wert (1718-1720). In Winckeloe (1628), Winkeloye (1642-1707). In valle de Camerich (1350), sup. Camerich de Papello (1360).

Au nord : In loco dicto Langereghberch (1324), in cultura versus Langheregge (1363-1470), die Lange Meer in den Langenreck (1707), in den Langenreck int Velmsveld (1616-1778) ; in loco dicto Heyde (1350-1735), de Heydecouter bij den Lewerswech (1430), de Verckensheyde (1760), de Heide (1656-1770) ; achter den Dorrebempt op die Heystege (1707-1748), achter den bosch in het Heycauterken (1546-1748), in den boschhoff in het Heycauterken (1749-1778), het boske van Mathijs Kempeeners (1773).

A l'ouest : De Heydegracht (1363), de Heidengracht (1385), de Heygracht (1477), int Laervelt omtrent die Heyde reg. den Heygracht (1681) ; int Leeuwerveld (1640-1784) ; in loco dicto Voshol (1363), Voshoel (1363), in loco dicto dat Fossel (1495-1698), int Fossen (1641), int Fosse (1643).

Au centre et environs : Het Heykauterken reg. den wegh naer Sint Truyden (1640-1797), in Heycauterken achter den Droegehoff (1694) ; het Grootveld (1640-1782), int Grootveld onder den Gingelomsche berch (1643), int Groet veld het Montenaeken pedeken daer door gaende (1694-1761), het Groot veld in den Grooten bergh (1794), int Grootveld op den Nielsen wegh (1760), in den Grooten bergh op den Luyxen wegh (1715-

1725) ; int Groetveld tusschen den Wijntap ende Clynen bergh (1760), bij den Wijntap onder Attenhoven reg. den wegh van Bets naer Sint Truyden (1760), in het Groot veld omtrent den Weyntap (1741-1748) ; het Heykauterken reg. den wegh naer Sint Truyden (1640-1797), in Heycauterken achter den Droegenhoff (1694) ; op de Trul (1697-1740), op den Trulle reg. Sheerenstraete (1649-1754), op den Trull onder Attenhoven op den wegh van Landen naer Sint-Truyden (1760), op den Trull reg. die Hoelstrate (1764), in het dorp op den Brul reg. de Marie-Anne stege (1773), op den Brulle (1782) ; bij de Linde (1441-1764), op te Linde reg. die Bornbeeke (1616), op de Linde reg. die groete Molenstraet (1749) ; in loco dicto Halle (1495), op de Halle op de straat te Landen wert gaende (1546), op de Halle op de Heyde wegh (1546), op te Halle opt Sautpedeken (1628), boven die Halle op den Houtemschen wech (1628-1642), op die Halle tegen het Hemelrijck over (1692-1748) ; in loco dicto Hemelrijck sup. plateam (1495), een hof genaempt Hemelrijck, kemphoff metter appenditiën gelegen in de Keestraete (1694), seker elf groote roeden weyde gelegen onder Attenhoven genaempt het Hemelrijck (1794) (1).

HISTOIRE ET ADMINISTRATION

Lors de la conquête romaine, le village d'Attenhoven présentait un tout autre aspect que de nos jours. Aux marais du sud-ouest succédait un terrain pierreux que tapissait la forêt à flanc de coteau. Cette forêt s'étendait vers le nord, coupée de mares (2), couvrant les campagnes désignées de nos jours, sur les cartes cadastrales, sous les noms de Staeck, Kleynenberg, Ketel, Collen, Velmsenberg et Langenreck. Au delà, la bruyère s'étalait à perte de vue, en direction de Halle-Boyenhoven et de Neerlanden, perpétuant son souvenir dans les appellations encore

(1) Pendant la première moitié du XVIII^e siècle, Denis Goymans devait annuellement 2 chapons au chapitre de Saint-Lambert, parce qu'il avait en culture « le Hemelrijck ».

(2) « Te Collen wert ten poel » (1628) ; « die lange meer in den langenreck » (1707).

usités de Heide et de Heycauterken. Les campagnes du centre et de l'est paraissent avoir été livrées à la culture de bonne heure et présentèrent un élément de subsistance suffisant pour attirer une colonie gallo-romaine aux premiers siècles de notre ère. Celle-ci se fit construire une belle et grande villa au nord et un peu en recul de la zone fertile. Cette villa comprenait trois bâtiments distincts, séparés par des cours et des jardins. Ses fondations ont été retrouvées lors des fouilles pratiquées en 1884.

L'*atrium* ou bâtiment principal, en forme de rectangle, large de 18 mètres et profond de 27 mètres, occupait la partie nord-ouest de la parcelle cadastrale n° 364². L'entrée, percée au milieu de la façade orientée vers le sud-est, s'ouvrait sur une cour spacieuse et couverte. L'*impluvium* en creusait le centre. A droite, une grande salle précédait une plus petite ; à gauche, les mêmes pièces étaient disposées, mais en ordre inverse.

A 45 mètres de là, au sud-ouest de la parcelle cadastrale n° 386, se dressait une autre partie de la villa, dans la ligne de prolongation de la façade septentrionale de l'habitation. Elle comprenait la chaufferie, l'hypocauste et le bain. « Les murs, en moyen appareil de pierres de grès, étaient maçonnés à la chaux ; le pavement était exécuté en ciment romain, très dur et intact ; la place du foyer était pavée d'une double ligne de carreaux, posés sur champ, formant une aire de 1 m. sur 1 m. 30. Le bain était composé au rez-de-chaussée de trois pièces : au nord, la place carrée où se trouvait le foyer de 2 m. 60 de côté ; au milieu, une pièce de 6 m. 60 sur 2 m. qui était probablement le *sudarium* et au sud, une petite pièce de 1 m. 25 sur 1 m., plus profonde que les précédentes ; on était tenté de la considérer comme une baignoire faite en maçonnerie, enduite de ciment romain. Les murs avaient l'épaisseur ordinaire de 0 m. 70 » (1).

Enfin à quelque 60 mètres de cette dernière construction, à la limite des parcelles cadastrales n°s 382 et 385, se trouvaient les bâtiments ruraux et la cave.

« La villa communiquait avec la vallée par un chemin qui

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XX, p. 4.

longeait un petit ruisseau dont la source jaillissait en face de l'établissement. Ce chemin, appelé *heysteeg* (ruelle de la bruyère), tend à disparaître » (1).

L'ensemble dénote une habitation d'une réelle importance dont les occupants comptaient, certes, parmi les plus riches des environs.

Elle périt par le feu, vraisemblablement, au cours des invasions germaniques.

Dans le voisinage de la villa se trouvaient un *spicarium* et un *tumulus* dont l'existence est encore attestée en 1698 (2). L'établissement paraît avoir eu plusieurs voies de communication avec la grand'route romaine, qui se branchait à Grandville sur la chaussée de Bavai à Tongres, car quatre chemins rayonnant du centre du village, rejoignent cette grand'route sous les appellations de Heerbaen ou de Catseye. Or, on sait que ces dénominations rappellent, très souvent, des chemins d'origine gallo-romaine.

Sous les Francs, la population résida de préférence à proximité du ruisseau, un peu au sud de l'emplacement où se dressait la demeure romaine. C'est là que s'établit Otton, l'un des premiers propriétaires terriens de l'endroit et qui légua son nom au village. Attenhoven (*Otto's hof, hore, horen*) est en effet l'équivalent flamand de ferme d'Otton. Quel était cet Otton dont le nom passa ainsi à la postérité? L'histoire ne nous le dit pas. Il est permis de supposer que des chaumières se groupèrent à proximité de sa maison pour fournir la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation agricole. L'agglomération ainsi amorcée reçut l'appellation que les plus anciennes chroniques rapportent sous les formes : Ottonis Curtis (1169 et 1188), Ottocort (1280) et Ottocurt (1314). Ces variantes ne constituent toutefois que des traductions, sous la plume de copistes wallons, du nom flamand, Attenhoven, continuellement cité à partir de 1352.

Nous ne connaissons rien des premiers siècles qui suivent sa fondation. Une nuit profonde les enveloppe, dont les ténèbres

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XX, p. 6.

(2) « Propre spic » (1363), « boven den spiegel » (1617), « op den spieckel » (1642); « omrent die heiden bij die tomme van Attenhove » (1395), « boven die heytomme van Attenhoven » (1628-1698).

sont lentes à se dissiper. Quelques éléments émergent à peine de l'obscurité en 1280, permettant de découvrir une faible partie de l'histoire du village. Mais, avant que l'on puisse avoir une vue d'ensemble sur celle-ci, de nombreuses années s'écouleront encore. De cette longue période, antérieure au XIV^e siècle, tout au plus savons-nous qu'elle vit se perpétrer le déboisement de la localité. En 1350, en effet, les appellations des forêts qui recouvriraient une grande étendue de son territoire n'apparaissent plus que sous la forme de lieux-dits : « *in loco dicto Colloe, in loco dicto Bocoloe* » etc. D'autre part, nous savons encore que, sous les descendants de Pépin de Landen, Attenhoven fut partagé : la majeure partie fit l'objet d'une donation en faveur du chapitre de la cathédrale de Liège, tandis que la zone la plus fertile s'étendant vers l'ouest, à partir du moulin, resta acquise au domaine du souverain. Attenhoven présenta ainsi le fait assez rare, d'être à cheval sur la frontière séparant les deux Etats voisins : l'une partie appartenant au pays de Liège, l'autre aux ducs de Lotharingie et dans la suite aux comtes de Louvain, puis aux ducs de Brabant.

En 1280, le chapitre de Saint-Lambert possédait dans la localité 25 manses de terre ou 300 bonniers qui lui procuraient un cens de 750 petits muids soit $2 \frac{1}{2}$ muids par bonnier dont un tiers d'épeautre et deux tiers d'avoine que les tenanciers devaient livrer à Liège, dans le grenier du chapitre, à la fête de saint Lambert. Les mansionnaires étaient tenus, en outre, à lui payer 7 mares 16 sous 3 deniers le dimanche après la Purification et à lui fournir 4 chapons à la Noël. Le chapitre y possédait encore une ferme flanquée d'une grange à la dîme, au chemin de Léau, avec 56 bonniers 12 grandes verges et 11 petites payant, chaque année, 226 $\frac{1}{2}$ muids d'épeautre plus 13 chapons. Il y prélevait la grande et la petite dîme louées, en 1280, au curé de Landen et à deux autres personnes, par bail de trois ans, à raison de 225 muids d'épeautre par an. Le produit total des terres d'Attenhoven était évalué à 511 muids d'épeautre, 129 muids d'avoine, 7 mares 13 sous 3 deniers et 117 chapons (1).

(1) Aux Archives de l'Etat à Liège : Archives de la Cathédrale, Grande Compterie, Parvus Stock, fol. 41.

Les possessions d'Attenhoven, confirmées à l'Eglise de Liége en 1143 par le pape Innocent II et par le pape Clément III en 1188, comprenaient, en 1628, 245 bonniers.

La famille de Jauche, dont le vaste domaine se trouvait aux confins du duché de Brabant, près du pays de Liége et du Namurois, en avait l'avouerie à titre héréditaire à condition de ne jamais l'aliéner. Elle la tenait en fief de l'avoué de Hesbaye et jouissait de tous les cens, rentes, profits, droits et émoluments y attachés (1). Gérard de Jauche en occupait la dignité en 1245. Un acte du 10 janvier 1382 rappelle que Gilles de Jauche renouvela la promesse de ne pas la vendre sans le consentement du chapitre de Saint-Lambert et de l'avoué de Hesbaye. Cet engagement fut fidèlement observé. Malgré les revers, qui parfois vinrent accabler les successeurs de Gilles, l'avouerie resta unie à la seigneurie de Jauche jusqu'à la Révolution française. La partie du village appartenant au duc s'étendait dans la campagne vers Rumsdorp et Neerlanden. Elle avait une famille connue sous le titre de seigneur d'Attenhoven.

L'endroit de sa résidence désigné dans les Archives de l'Eglise Saint-Lambert sous la dénomination de Castel, dès avant le XIII^e siècle, rappelle un établissement de l'époque romaine. Par la suite, le manoir fut rebâti dans la même propriété, à côté de l'emplacement primitif et devint un brandon de discorde autour duquel s'allumèrent de violentes contestations. Celles-ci servirent les intérêts du Brabant. Les différends avaient pour cause la propriété du moulin : l'habitation s'élevait sur territoire liégeois ; mais la roue tournait-elle sur terre brabançonne, ce qui mettait le moulin sous la dépendance de la seigneurie. D'aucuns l'affirmaient. Qu'en était-il ? Le saura-t-on jamais ! Quoiqu'il en soit, les contestations couvrirent une bonne partie du XIII^e siècle. Elles ne furent applanies que, le 10 mai 1270, par sentence arbitrale portée par Jean de Saint-Trond, chanoine de Huy, et Watiers de le Wege. La propriété du moulin fut

(1) « La dite adwourie de Ottonecourt aeeques tous cens, rentes, profiz, droiturez accidens et émolumens à la dite wourie doit entirément et hirtablement demorer a seigneurs de Jache sans cette adwourie separer ou eslongier de la seignorie de Jache » (Archives de l'Etat à Liège : Charte n° 870 de la Cathédrale).

reconnue à Gilles d'Attenhoven moyennant le paiement d'une rente annuelle de 5 sous à la cathédrale. Celle-ci, par contre, reçut la mairie du village, que Gilles prétendait posséder à titre héréditaire, à charge de payer au dit Gilles 100 mares avant le 1^{er} novembre. Le droit de banalité fut reconnu au moulin, c'est-à-dire que tous les manants de la localité se virent obligés d'y faire moudre leurs grains (1).

Ces longues discussions entre le seigneur d'Attenhoven et le chapitre de Saint-Lambert amenèrent un rapprochement entre le duc de Brabant et son féal serviteur. Rapprochement temporaire, semble-t-il, dicté vraisemblablement par les événements politiques, mais qui permirent à la famille d'Attenhoven de jouer un certain rôle dans les affaires du Brabant sous Henri I^r, Henri II, Henri III et Jean I^r.

Regnier d'Ottonecourt est cité dans un acte de 1213 accordant des libertés aux bourgeois de Léau (2); Henri d'Ottonecourt apparaît dans deux chartes, l'une de 1233 exemptant les habitants de Racour de toute exaction à condition de payer au souverain une redevance annuelle et leur concédant le droit de nommer leur forestier (garde champêtre), l'autre de 1234 octroyant des priviléges à la ville de Louvain (3). Arnold d'Attenhoven figure comme témoin dans un écrit de 1242 par lequel Henri II renonce aux droits qu'il pouvait avoir sur les biens possédés par Daniel de Fouron, homme noble, au comté de Dalhem (4). Gilles d'Ottonecourt apposa son sceau au bas de l'acte confirmant aux habitants de Herstal et de Wandre la possession des bois situés sur leurs territoires (5). Heneman d'Attenhoven devint l'un des conseillers du jeune duc Henri III vers 1250.

Charles d'Attenhoven, châtelain de Dormael, donjon avancé

(1) SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert*, p. 80.

(2) VERCOOREN, *Inventaire des Archives de la Belgique, chartes et circulaires des ducs de Brabant*, 1^{re} partie, t. 1, pp. 20 et 32.

(3) VERCOOREN, *Inventaire des Archives de la Belgique, chartes et circulaires des ducs de Brabant*, 1^{re} partie, t. 1, p. 33.

(4) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVII, p. 17.

(5) *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XIII, p. 105.

bâti par le duc de Brabant pour servir d'appui à la ville de Léau, maria sa fille Isabelle au chevalier Guillaume, seigneur de Montenaeken, qui scella la paix de Fexhe en 1316.

Au chapitre de Saint-Lambert appartenait la propriété, la seigneurie foncière, l'administration du village. Il nommait le mayeur, les échevins et le greffier, prélevait la grande et la petite dîme qui, en 1280, étaient affermées pour trois ans au curé de Landen et à deux autres personnes à raison d'un cens annuel de 220 muids d'épeautre. La cour d'Attenhoven ressortissait en recharge et en appel de la cour des échevins de Liège. Le chapitre y rendait la basse et haute justice et revendiqua toujours la droit de juger les crimes sur ses possessions d'Attenhoven (1).

En somme le chapitre considérait le village comme appartenant au pays de Liège moyennant certaines obligations d'ordre militaire envers le Brabant. Les ducs renouvelèrent souvent leur volonté de faire respecter les droits du chapitre en la dite terre.

Il arrivait cependant, par exemple en 1747, que des habitants d'Attenhoven croyaient pouvoir recourir aux autorités brabançonne. La réaction du chapitre ne manquait pas alors de se faire sentir immédiatement comme le montre l'acte ci-après, passé par devant le notaire Jean-Nicolas Defresne : « L'an 1747 du mois de février, le premier jour, par devant moi, notaire

(1) Au sujet des droits que le chapitre de Saint-Lambert avait à Attenhoven : voir aux Archives de l'Etat à Liège les registres de la Cathédrale intitulés « Stock de Hesbaye » et « Stock de Brabant ».

En outre, la déclaration des échevins d'Attenhoven le 3 mars 1393 : « Wij eleren dat ons heren der capitelen van Ludick hebben sollen alzulke herlicheyt, gherichte ende jurisdictie op allen stucken lans ende erve daer wij van hoeren weghen als van gherichte weghen van Attenhoven, steynen reynen, sayzeren ende mineren al soe verre als wij gaen moeghen voet voer op alzulke erve ende goet sonder op ander erve te gaenne » (Archives de l'Etat à Liège : Charte n° 905 de la Cathédrale).

L'ordonnance du chapitre en date du 15 mars 1741 : « Wij ordonneeren seer ernsteljk aan onse scholten, schepenen ende secretaris te contineeren gelijk het van allen tijde geobserveert is geweest te draegen alle sacken civil en appel voor die heeren Schepenen der stad ende lande van Luyck op peyne van nulliteit van alle processen ons reserveerende tageren op bequaemt tijde tegen die souden willen attenteeren oft contrarieren onse auctoriteyt ende incontestable rechten deser kercken in voorseyde plactse (Archives de l'Etat à Liège : Attenhoven, Procédures et Rôles, 1740-1745).

résidant à Hautain-l'Evêque et les témoins dénommés personnellement, comparurent le très révérend et illustre seigneur Monseigneur le baron de Bormans de Hasselbrouck, seigneur de Goyer, Hasselbrouck, Corthys, chanoine de la très noble et illustre cathédrale et Official de Liège, député du dit illustre chapitre et cathédrale, et Guillaume Lowet, greffier d'Attenhoven, et 35 manants et inhabitants du village d'Attenhoven lesquels ayant eu lecture et explication de la requête présentée, le 27 du mois de janvier 1747, à Messeigneurs du dit très illustre chapitre cathédrale de Liège par le sieur Guillaume Lowet, greffier, en nom de la dite communauté d'Attenhoven, l'ont unanimement ratifiée dans tous ses points, en outre, ont de leur pure liberté et franche volonté, sans induction aucune, déclaré d'être et d'avoir été sujets du dit très illustre chapitre cathédrale de Liège lequel ils reconnaissent, uniquement, à l'exclusion de toute autre puissance, pour seigneur légitime et absolu d'Attenhoven et ses dépendances, comme patrimoine de saint Lambert, déclarant, en outre, de reconnaître comme légitime tous droits et actes juridictionnels que le dit chapitre y a exercé de temps immémorial. En conséquence de quoy ils révoquent, tous, tel recours qui peuvent avoir estez pris, par quelques réfractaires de leur communauté, faisant, au contraire, de cette présente déclaration et soumission qu'ils ont la même confirmez par serment de fidélité et d'obéissance au dit très illustre chapitre, presté en mains du dit seigneur député, ayant les dits manants suppliez, comme ils supplient derechef Messeigneurs du dit chapitre cathédrale, de vouloir, par un effet de leur bonté et générosité ordinaire, bien favorablement à incliner à préférer la clémence aux joies de rigueur en leur pardonnant tout le passé et leur accordant leur puissante protection avec le maintien de leurs priviléges et franchises ordinaires. »

« Ainsi fait et passé, les an, mois et jour que dessus, dans la chambre de la maison de Marie Jenne de Lahaut, veuve de feu Charles Manis, située au dit village d'Attenhoven en présence de révérend sieur Bartholomé Stassens, prêtre et curé de Velm, et de Monsieur le Capitaine Leroux, commissaire, député de son Altesse Sérénissime à l'armée des alliés » (1).

(1) Archives de l'Etat à Liège : Attenhoven, Œuvres, 1740-1749.

De leur côté, les ducs de Brabant revendiquèrent Attenhoven comme un village du Brabant compris dans l'échevinage de Landen. Si la propriété en appartenait, par partage, au chapitre de Liège et au seigneur de Jauche, celui-ci, disait-on, le tenait en fief du duc, à qui étaient réservés le son de la cloche (c'est-à-dire le droit d'appeler les habitants aux armes), la taille et l'impôt. Quand le tocsin sonnait, c'était sous la bannière de Jauche que ceux d'Attenhoven devaient se ranger ; si l'un d'eux était accusé de crime, c'était à Jauche qu'il devait être jugé. Le seigneur de Jauche ne pouvait cependant pas faire prendre les armes par ceux d'Attenhoven contre l'Eglise et le pays de Liège (1).

D'autre part, le chapitre eut à soutenir fréquemment des débats contre le seigneur de Jauche au sujet des droits de justicier et du partage des amendes, lesquelles à partir de 1280 se partageaient, par moitié, entre les chanoines et l'avoué (2). Il en était de même des sommes provenant « du feu », c'est-à-dire du droit qu'avaient les autorités de livrer aux flammes la maison des criminels (3).

Au surplus, écrit l'historien Alphonse Wauters, « la situation indéterminée du village, où le chapitre de Saint-Lambert et les habitants prétendaient à une immunité complète des charges publiques, tant de celles levées en Brabant que de celles exigées dans le pays de Liège n'était pas de nature à leur procurer des protecteurs. On ne conquiert des droits qu'à condition de reconnaître des devoirs. Lorsque, en 1615, on ordonna la levée d'un impôt sur les cheminées (*schouwgelt*), Attenhoven fit, comme toujours, des difficultés pour payer sa quote-part. On peut se demander ce que deviendrait un pays où ce système se généraliserait. »

Au lieu de la paix et de la tranquillité, les priviléges réclamés par le village n'y amenaient que le désordre et l'anarchie. Les

(1) *Bulletin de la Société belge de Géographie*, t. VIII, p. 203. Le 24 février 1424, Jean IV, fils d'Antoine, fit savoir à ses écouteurs et baillis que le chapitre de Liège avait été exempté du payement de la taille à Attenhoven (Archives de l'Etat à Liège : Fonds de la Cathédrale, Libri Chartorum IV, fol. 59).

(2) Aux Archives de l'Etat à Liège : Registre dit « Stock de Hesbaye ».

(3) Aux Archives de l'Etat à Liège : Charte n° 870 du 25 mars 1352.

habitants se voyaient appelés à prendre les armes tantôt pour une cause, tantôt pour l'autre. Le 28 septembre 1644, à la demande du colonel Proeveeneers, ils furent sommés par le chapitre de Saint-Lambert de s'équiper et de marcher à l'ennemi. Or, cette injonction était contraire aux droits reconnus à l'avoué, seigneur de Jauche, et, lorsque le 12 avril 1681, on la renouvela, celui-ci (c'était alors Guillaume de Cotereau) défendit formellement d'y obéir. En 1644, comme en 1681, il s'agissait non de résister à l'étranger, mais de combattre soit des troupes amies, soit des concitoyens. En 1644, le colonel Proeveeneers voulait protéger les domaines de l'évêque de Liège, Ferdinand de Bavière, contre les Lorrains, armés non contre lui, mais contre la France ; en 1681, c'étaient les citoyens et le chapitre de Liège qui étaient en lutte contre le neveu et le successeur de Ferdinand, Maximilien de Bavière.

Les conflits de juridiction se renouvelaient à chaque instant. En 1642 la dame de Paix, je ne sais à quel titre, revendiqua l'exercice de la haute justice à Attenhoven ; mais les avoués, seigneurs de Jauche, ne prétendaient pas s'en laisser dessaisir. Un criminel, Robert Streignaert, ayant été condamné au supplice de la roue, ce fut Guillaume de Cotereau qui, le 12 février 1664, permit de détacher son cadavre et de lui donner la sépulture en terre sainte ; plus tard, son fils, du même nom, interdit, le 1^{er} mars 1704, au maire et aux gens de la loi ou échevins d'admettre dans le village les monitoires de l'Official ou les autres décrets et ordres venant du pays de Liège.

On comprend que tous ces tiraillements devaient embarrasser singulièrement les officiers et les magistrats de la localité. Aussi posaient-ils, à chaque instant, des actes dont on pouvait tirer des conséquences contradictoires. Lorsque, en 1694, une défense absolue d'exporter du grain fut proclamée en Brabant avec obligation pour les localités qui désiraient obtenir du blé, croissant ailleurs que sur leur territoire, de s'adresser à la chef-ville de leur ressort, Attenhoven fut autorisée par le Conseil de Brabant à tirer sa subsistance de Louvain : menacés, au nom du même Conseil, en 1718, d'être rendus responsables d'une amende encourue par le pays de Liège, les habitants s'empressèrent de renier ce dernier : « La ditte franchise d'Attenhoven, dirent-ils,

nullement fait partie dudit pays de Liège, ni jamais a été reconnu pour tel, quoique ceux dudit pays ont employé tous devoirs possibles, diverses fois, tirer la dite franchise dessous leur juridiction, cependant en vain, mais bien pour une franchise ou place neutrale enclavée dans ce pays de Brabant et pour tel reconnue de tout temps. » D'autre part, en d'autres occasions, ils proclamaient tout le contraire. En 1713, la France étant en guerre contre les puissances alliées, l'intendant de Maubeuge Doujat somma Attenhoven et les hameaux qui en dépendaient alors : Bivingen et Nieuwerkerken de payer une contribution militaire et le colonel Maquinay s'avança jusqu'à Attenhoven, menaçant les localités précitées de les piller, si on n'y obtérait pas aux sommations de l'intendant. Les échevins alléguèrent alors la convention conclue antérieurement pour le pays de Liège avec feu le marquis de Blainville, représentant le roi Louis XIV. Ils recoururent au chapitre de Saint-Lambert, « comme étant du pays de Liège et ne connaissant aucune autre puissance que son Altesse Sérénissime Electorale et Vos Seigneuries », c'est-à-dire les chanoines, leurs seigneurs et maîtres. Ceux-ci réclamèrent le bénéfice de la convention dont il est question plus haut. Attenhoven et ses dépendances avaient été taxés par eux, le 31 janvier 1711, à 500 florins de Brabant, pour leur juste part dans ce qui était exigé, tant par les Français que par les puissances alliées ; cette résolution fut confirmée le 24 mars 1713 et immédiatement notifiée à l'intendant Doujat. Mais bientôt l'Autriche s'établit dans les Pays-Bas et y affermit sa puissance. L'administration déploya aussitôt un grand zèle pour affermir et étendre les droits du souverain. Les priviléges séculaires d'Attenhoven ne tardèrent pas à être menacés et ce village formellement revendiqué comme une dépendance du Brabant (1).

A partir de 1755, Attenhoven fut considéré comme une fraction du territoire des Pays-Bas (2).

Le chapitre ne se tint toutefois pas pour battu et, le 26 août

(1) *Bulletin de la Société belge de Géographie*, ouvr. cité pp. 210, 211 et 212.

(2) *Ibidem*, p. 216.

1780, par le Traité de Fontainebleau, le village fit retour au pays de Liège (1).

Le mayeur et les échevins d'Attenhoven prêtaient serment avant d'entrer en fonctions. Ils le faisaient en ces termes : « Je jure de rester fidèle et obéissant au chapitre de Saint-Lambert et à son église, de maintenir et de défendre les droits d'icelle, d'administrer également justice aux pauvres et aux riches sans distinction de personnes, de comparaître tous les jours de plaid et d'y dépêcher gratis tous actes de la dite justice, d'assister pareillement gratis à la levée de tous cens et chapons appartenant au chapitre de Saint-Lambert au dit lieu, de tenir résidence et domicile à Attenhoven, le tout à peine de privation de mon office. »

Le mayeur et les échevins recevaient, chacun, 15 sous pour comparaître aux plaid généraux tenus dans la localité — il y en avait trois par an — ainsi qu'aux séances pour la perception des cens.

En 1352, l'échevinage d'Attenhoven ne disposait pas encore d'un sceau. C'est le curé Henri qui, à cette date, appose son sceau sur un acte important par lequel l'échevinage atteste qu'Attenhoven est un franc alleu du chapitre de Liège. Son premier sceau apparaît en 1368. Il est à l'effigie de saint Lambert tenant une crosse de la main gauche et un cornet de la main droite. Le même personnage, tenant la crosse tantôt d'une main tantôt de l'autre, figure sur les différents sceaux du village jusqu'à la fin de l'ancien régime (2).

L'autorité locale ne disposa longtemps d'aucun local, en propriété, pour se réunir. Elle tenait ses réunions dans quelque maison privée : en 1731, dans l'immeuble d'un certain Bartholomé Lindekens « in de gewoonlijke ende ordinarissee gemachten plaatse » ; en 1747, dans une chambre de l'habitation de Marie Jenne de Lahaut, veuve de Charles Manis. Enfin, en 1755, François Goemans combla cette lacune en faisant bâtir, à ses

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVI, p. 27.

(2) ED. PONCELET, *Sceaux des villages, communes, échevinages de la province de Liège*, p. 31 ; *De Banier*, année 1902, t. IX, p. 25.

frais, une petite construction à l'angle du chemin de Gingelom et d'une rue latérale. Dans la façade vers cette dernière était encastrée une grande pierre bleue, offrant un écu dessiné en chef de trois marteaux surmontés chacun d'une couronne et plus bas d'une bande et d'une rose. Une légende portait le double chronogramme (1) :

goDt LAET goEMANS LANCK LEVEN
CoMPT DE CONFREERS pLAETSE TE GEVEN

Ci-après les noms des mayeurs connus : Bartholomé Roosen, meyer (1617-1664) ; Guillaume Melot, scholtus (1670-1684) ; Jean Hubert Govaerts est cité avec le titre « Scholtet der vrij-heerlijkheid Attenhoven, Nieuwkerken en Buingen » (2) (1707-1729) ; Alexandre Menten, habitait Saint-Trond (1730-1738) ; Jean Goemans, mayeur (1739) ; François Goemans, scholtus (1741-1755) ; François Lowet, scholtus ou mayer (1760-1785) ; Hubert Goffin qualifié de « meyer openbaar notaris geadmitteerd bij den Souvereynen raed van Brabant (1786-1795).

Attenhoven eut quelquefois à souffrir du fait des troupes. Ravagé par la garnison de Diest, en 1583, le village fut pillé par les Hollandais, en 1604, lors des hostilités menées par l'archiduc Albert contre les Provinces-Unies.

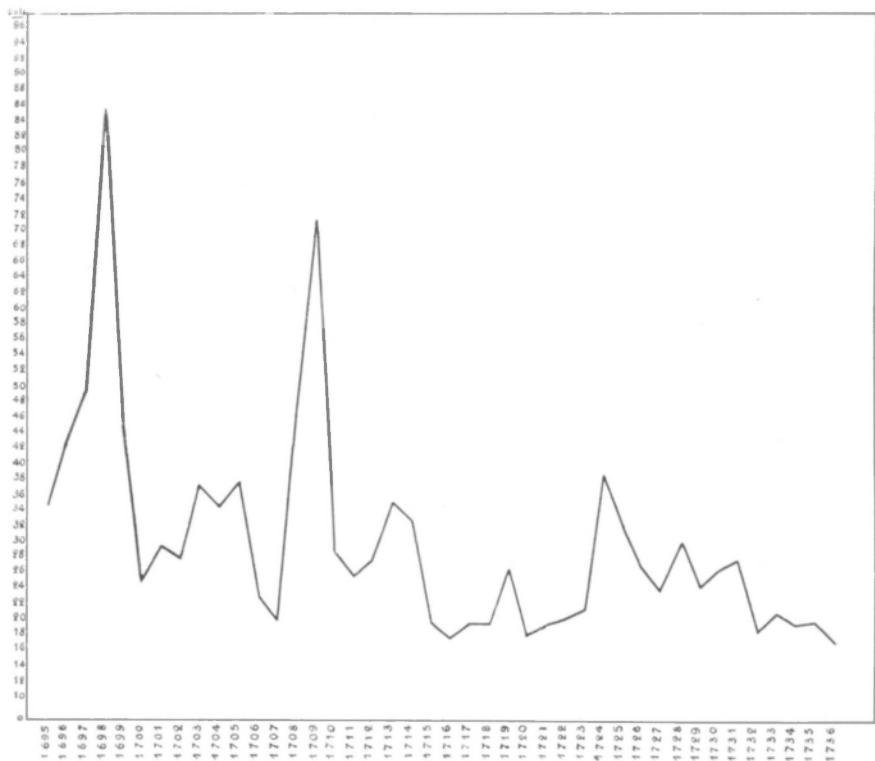
Le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, séjourna dans la localité en 1673. Trois ans plus tard, les Hollandais, en guerre contre Louis XIV et le prince-évêque de Liège, firent derechef leur apparition dans le village et le pillèrent de fond en comble. Au début du règne de Marie-Thérèse, en 1741, les habitants d'Attenhoven se virent réquisitionnés pour conduire, à Venlo, les bagages des troupes cantonnées dans le village et, peu de temps après, pour transporter à Louvain les bagages des soldats français de passage dans la contrée. En 1746, la localité fut occupée par deux compagnies de grenadiers du général Morocz. L'année suivante, les fournitures

(1) *Bulletin de la Société belge de Géographie*, t. VIII, p. 217.

(2) Les deux petits villages de Buingen et de Nieuwerkerken formaient des dépendances de la juridiction d'Attenhoven jusqu'en 1794. Ils sont compris, depuis lors, dans le canton de Saint-Trond (prov. de Limbourg).

faites tant aux armées françaises que hongroises devinrent si lourdes qu'elles épuisèrent littéralement le pauvre village.

Peu à peu, cependant, la tranquillité renaquit et Attenhoven n'eut plus à souffrir du passage des troupes.



Graphique indiquant, en sols, le prix d'un setier de seigle, mesure de Saint-Trond, dans le village d'Attenhoven, pendant les années comprises entre 1695 et 1736.

L'ÉGLISE ET SES DESSERVANTS

En sa qualité de décimateur de la paroisse, le chapitre de la cathédrale de Liège se devait d'entretenir et de réparer le chœur, la tour et le clocher de l'église, les cloches et l'horloge, la sacristie et le mur clôturant le cimetière. Il avait à fournir, également,

les objets nécessaires à l'exercice du culte (antependium, nappes, calice, etc.) (1).

L'église d'Attenhoven, dédiée à saint Pierre, se dresse au centre du village, sur une éminence de terrain, au milieu du cimetière. Elle avait, jadis, rang d'église médiane et constituait avec celles de Landen, Racour, Rumsdorp et Wamont ce qu'on appelait les « Quinte Kappellen », c'est-à-dire les cinq chapelles d'une seule et grande paroisse placée sous l'autorité du curé de Landen. Pour y arriver, il fallait, d'abord, gravir les huit marches mettant le chemin en communication avec le cimetière puis, ayant franchi la porte du sanctuaire, descendre deux seuils pour mettre pied dans la nef et en remonter deux pour gagner le chœur. L'état des lieux rendait donc l'accès du temple peu commode et permettait aux eaux de pluie de se répandre à l'intérieur de l'église. D'autre part, le chœur était séparé de la nef par un épais grillage qui cachait le grand autel aux regards des fidèles (2).

L'édifice subit maintes restaurations en 1625. En 1713, le chapitre liégeois fit effectuer à ses frais d'importantes réparations aux combles et aux toits de la nef et du clocher, laissant à la communauté le soin de restaurer le bas-côté.

Telle était la situation, en 1723, quand le curé Vandermaessen et ses paroissiens se mirent à la besogne, trois dimanches consécutifs, pour abaisser le cimetière au niveau de l'église (3). Le

(1) « Rdi Domini ac generosi domini Sancti Lamberti Leodi; tenentur intertenere chorum, navim, turrim, campanile, magnam campanam, id est bannalem cum requisitis ad omnia ornamenta summi altaris, antependia ad mappas, lumen, calices, libros missales, cappam, casulas ad tabulatum et fenestras in navi et ad unam in choro versus orientem ad albas, item tenentur ad reparationem sacristia totaliter ; item de omnibus librīs, calix argenteus pertinet ad dominos, alter de auratus ad ecclesiam.

» Tenentur capitulum ad campanam bannalem ecclesia ad parvam communitas ad medium prout et ad horrologium et ad coemiterium muris eingendum etc. » (Liber pastoratus ecclesiae parochialis Sancti Petri ad Vincula de Attenhoven, An. 1684, 1713, 1739).

(2) « Tuschen die kercke ende groeten choor was afgespareert met deuren ende traniels ende balken soe dat men in die kerck seynde qualyck den groeten authaer konde sien ; boven den balk stond een crucifix. Met een word geseydt, ons kercke van Attenhoven was gelyck eenen kelder ende soo donckel dat ick op den preeckstoel de evangelie niet konde leesen soo dat daer geen licht was. »

(3) « Anno 1723 : Nu, dan om die kercke in te gaen sonder trappen af te gaen ende aangesien die kercke van binnen niet te hoogh genoegh

travail continua par le dégagement du chœur, le percement de nouvelles fenêtres et le renouvellement du pavement intérieur à l'aide de 1.800 carreaux que les habitants allèrent querir à Longpré, près de Moha, au prix de 18 florins le cent, à condition que le curé fit construire les petites nefs.

La bâtisse ne répondit cependant bientôt plus aux exigences du culte et, moins d'un demi-siècle plus tard, le 26 juin 1772, eut lieu la consécration de l'église qui existe toujours (1). On ne conserva que l'ancien chœur en pierres blanches dont le chevet, à pans coupés, est percé de belles petites fenêtres appartenant au gothique rayonnant. Enfin, l'édifice fut encore agrandi en 1890.

De l'ancien régime, l'église a conservé ses trois cloches : la cloche décimale, la cloche de la communauté et celle de la fabrique d'église.

De date immémoriale, le curé d'Attenhoven recevait pour sa compétence, du chapitre de Saint-Lambert, le dimanche de la Quadragésime, 30 muids d'épeautre évalués, au XVIII^e siècle, à 240 florins ou 60 patacons. Il recevait, en outre, 2 muids de seigle, mesure de Léau, du doyen de Landen ; un setier de seigle, à la Saint-Martin, de chaque ménage, de sa paroisse, possédant au moins une charrue et un demi-setier des autres, hormis des pauvres, et un pain, d'un poids de 7 à 8 livres, à Pâques et à la Noël, de chaque famille de la localité. De 1685 à 1692, le curé reçut annuellement 2 pains de 79 personnes. En 1712, l'ensemble de sa rémunération s'élevait à 326 florins.

Il existait à Attenhoven des dotations pour la célébration d'une messe matinale (*vroegnisse*), citée en 1642, et d'une messe, dite du Saint-Sacrement, à chanter tous les jeudis, fondée, par Claes Janssens et Mobilia Cruypers son épouse, en contre-partie de biens importants légués à l'église. Il y avait, également, plusieurs fondations de messes anniversaires. En 1739, le curé

en was om te heugen soo hebben ick ende die geheel gemeyntenaers dry sondaegen gewerckt aen den kerckhoef om die aerde af te haelen ende om den selven te legen, tot dat hij soo legh was als die kercke van binnen, soe dat die kercke met den kerckhoef gelijck waeren soo dat wij den kerckhoef ten minsten oenen halven manslinghde geleghe hebben ende doen hebben wij die kercke deure oock gelegehe. »

(1) *Leodium*, 12^e année, année 1913, p. 82.

en célébrait dix-sept au cours desquelles s'effectuaient souvent des distributions gratuites de pains aux nécessiteux.

Le curé d'Attenhoven apparaît dans les anciens documents sous les appellations de vestit (*inrestitus*, 1352), pléban (*plebanus*, 1365) et de persoen (1416-1628).

Ci-après la liste des desservants connus de la paroisse : Henri, investitus de Attenhoven (1352) ; Wynandi Henri, plebano ecclesiae Attenhoven (1365) ; her Jan, persoen van Attenhoven (1416) institua une rente de 3 modios en faveur du curé et de 4 vasa de seigle en faveur du clerc à condition de célébrer un anniversaire pour le repos de son âme ; Denis Custers (1430) ; Godefroid de Bethze (1452) ; Pepin Roelant (1530-1546) ; Englebert de Hasselt (1552-1561) ; Jean Baex (1608-1650) laissa une rente de 1 ½ vasa de seigle au curé et d'un demi vasa de seigle au clerc pour chanter annuellement à son intention une messe avec vigile ; Arnold Avangelis (1650-1680) légua à l'église, par testament du 31 mai 1680, une prairie située à la ruelle de la Bruyère (*Heystege*) à charge d'une grand'messe annuelle pour laquelle le clerc recevait 1 florin ; Guillaume Loyaerts, pasteur et notaire d'Attenhoven (1680-1685) ; Pierre Menten (1686-1691) ; Laurent Robijns (1691-1711) ; Guillaume Vandermaessen (1711-1734) fit effectuer d'importants travaux à l'église. Comme la paroisse ne disposait pas de presbytère, il en fit construire un à ses frais sur une de ses terres (1). Jean Melotte (1734-1760) stipula dans son testament en date du 28 août 1760 que des pains cuits, jusqu'à concurrence de 20 sétiers de seigle, devaient être distribués aux indigents du village qui viendraient prier auprès de sa dépouille avant son enterrement ; que 800 messes devaient être dites pour le salut de son âme et qu'une rente perpétuelle de 8 setiers de seigle, en faveur de ses successeurs, devait être levée sur une prairie de 9 verges grandes située à la Heycauterken, au chemin de Saint-Trond, pour l'institution de son anniversaire pour lequel le clerc devait recevoir 1 florin et l'église 5 sous. Il fut enterré devant l'autel de sainte Marie Fraternitatis et eut pour successeur, son neveu, Lambert Melotte

(1) « Iek hebbe een huys gemaect dat mijn eyge erfve is », note le curé Vandermaessen dans son registre paroissial.

(1760-1796) sous le ministère duquel fut bâtie l'église actuelle. Guillaume Van Entbrouck, neveu du précédent (1796-1805), Henri Robijns, natif d'Attenhoven (1805-1810), Eustache Keesen, de Gingelom (1810-1826), Jacques Dujardin, de Gingelom (1826-1868), Jean-Mathieu Dewitte, de Boorsheim (1868-1873), Pierre Van Schellebeek, de Beverloo (1873-1876), Jean Goossens, de Maestricht (1876-1889), Henckaerts, de Gossencourt (1889-1902), Daniel Vankoot, d'Utrecht (1902-1917), Guillaume Jacobs, de Koninksheim (1917-1933), Gustave Van Leemput, de Lommel (1933-1937), René Vandevorde, de Wyngene (1937-?).

Il existait dans l'église d'Attenhoven plusieurs autels, dotés chacun d'un bénéfice, dont cinq étaient à la collation du curé de Landen.

Le bénéfice de Notre-Dame (altare S. Maria confraternitatis ; autaer O. L. V. Broederschap) valait 16 muids d'épeautre avec obligation d'une messe par semaine. Sa dotation s'élevait à 14 verges de terre sous Landen et 6 verges de terre sous Rumsdorp affermées, en 1787, pour 11 florins 11 sous. Un certain Van Walt en était le recteur en 1741.

Le bénéfice de Saint-Nicolas valait 24 muids d'épeautre, était chargé d'une messe par semaine et avait pour recteur, en 1741, M. Croels.

Le bénéfice de l'autel de la Sainte Trinité valait 18 muids d'épeautre et devait une messe par quinzaine. Chrétien Raimundi en était le recteur, en 1517, et le curé de Wezeren, en 1781.

Le bénéfice de Sainte-Catherine valait 24 muids d'épeautre avec obligation d'une messe par quinzaine. Il tirait ses ressources de la location de 35 verges de terre sous Landen et de la perception d'une rente d'une quarte de seigle sur des biens sis à Neerlanden. Mathys Van Berwaer était recteur de 1683 à 1707 ; Max. Thirion, de 1732 à 1741 ; Egide Vijgen, en 1787.

Le bénéfice de la Vierge (altare Beate Maria in parvo choro ; beneficie des autaers van O. L. V. in cleyn koorken) valait 48 muids d'épeautre et demandait deux messes par semaine. Van Dionant, de Saint-Trond, en était le bénéficier de 1725 à 1741.

Le bénéfice de Saint-Martin valait 40 muids d'épeautre. Il était chargé de trois messes par quinzaine. Sa dotation s'élevait

à 3 bonniers 20 verges grandes et 50 petites sous Attenhoven, Niel et Goyer plus 20 ½ setiers de seigle et 16 florins à titre de rentes. En 1787, le fermage atteignait 55 florins 2 sous 6 deniers et le produit des rentes 37 florins 10 sous 6 deniers soit au total 92 florins 13 sous. Ce bénéfice était à la collation de la famille Vaes de Louvain, en 1741, et de la famille Van Santen de Molenbeek-Saint-Jean, en 1787. En cette dernière année, le bénéficiaire était Thomas-Joseph Van der Buecken, prêtre, demeurant à Louvain.

Le bénéfice de Saint-Georges, dit aussi de Saint-Georges et de Tous les Saints ou de Sainte-Marie et de Saint-Georges, valait 18 muids d'épeautre avec obligation d'une messe par quinzaine. Il était conféré par les avoués héréditaires de Racour, à savoir, en dernier lieu, le baron de Herckenrode. Le bénéfice comportait un bonnier de terre sous Landen, un bonnier sous Gingelom, un bonnier 13 ½ verges sous Attenhoven, plus quelques rentes au montant total de 9 florins. Son revenu s'élevait à 21 florins en 1787.

Le bénéfice attaché à l'autel que les anciens écrits dénomment « Altare Matricularia » valait 12 muids d'épeautre. Il avait pour recteur Lambert Loyaerts en 1721, Chrétien Roosen en 1722 et M. Bonaers en 1741.

On est surpris de rencontrer tant d'autels dans une humble église de campagne. Tous évoquent un culte ancien. Celui de sainte Catherine d'Alexandrie remonte au IV^e siècle et celui de saint Martin de Tours au début du siècle suivant. Saint Georges de Cappadoce était honoré, en Gaule, à l'époque de Pépin de Landen et le si populaire évêque de Myrhe, saint Nicolas, l'ami des enfants, avait déjà sa statue, en Occident, au temps des Croisades. Il y a là une présomption sérieuse d'antiquité de l'église qui les abrite. De fait, ces autels sont déjà mentionnés en 1363, sauf le dernier cité qui, cependant, se trouve indiqué dans les pouillés de 1497 et de 1558.

Dans le cimetière, le visiteur relève la présence de trois anciennes croix en pierre bleue encastrées dans le mur extérieur du transept droit.

La première porte l'inscription :

Hier leyt begraven
Nicolaes Claes secre
tarius der Heerleyck...
Attenhoven die ster...
int jaer 1538 den ...
... Sprockel
Bidt voer
die sele.

Un morceau enlevé de la traverse de la croix empêche la lecture complète des troisième et quatrième lignes.

La deuxième pierre :

I N R I
Hier leyt begraven
Anobersamen Loyaerts
in seynder leven meeyer
ende sch... deser heerlij
cheyd van Attenhoven die
gestorven is den dersten
januari 1618
bid voor die
siele

Sous cette épitaphe se trouve gravée une arbalète.

La troisième pierre :

I H S
ma an
hier leyf
begraven
Bar bara
Loosen die Huys
vrouwe van meester Pee
ter Loyaerts gestorven
den 15 Juli A° 1617 P R
Ave mra voor haer siele

Immédiatement sous l'épitaphe est gravée une chapelle, un seigneur et une dame.

La quatrième croix est adossée contre le mur du transept droit faisant angle avec la nef de l'église :

Ter gedachtenis onzer teergeliefde ouders
Joannes Franciscus Cartuyvels die stierf den
4den mei 1816 en Marie Elisabeth Goffin
die stierf den 25 Augustus 1859
R. I. P.

En dessous les blasons géminés des conjoints avec la devise des Cartuyvels : « Per ignem et aquam ».

Les Cartuyvels portaient d'azur à un cygne d'argent nageant sur une eau au naturel, accompagné en chef de deux étoiles d'or.

Le blason des Goffin est le même que celui du chapelain Bartholomé Goffin, décédé le 26 octobre 1652 et dont la pierre tombale, conservée au cloître de Notre-Dame à Tongres, est reproduite par de Herckenrode dans son ouvrage sur les épitaphes et blasons de Hesbaye (1).

LA FABRIQUE D'ÉGLISE, LA TABLE DES PAUVRES, etc.

La fabrique d'église était propriétaire, au XVII^e siècle, de 6 bonniers, 11 verges de terre affermés de 1685 à 1691 à Henri Loyaerts et de 1691 à 1697 à Samuel Baeten.

Les revenus portaient, le siècle suivant, sur 51 ½ verges de terre sous Attenhoven, Landen et Neerlanden, estimés en 1787, à 30 florins 1 sou. Elle jouissait, en outre, d'une rente de 2 ¾ sœliers de seigle évaluée à 2 florins 17 sous 3 deniers de sorte que ses ressources totales s'élevaient, en 1787, à 32 florins 18 sous 3 deniers.

La Table des pauvres, déjà citée en 1363, possédait 2 bonniers 9 verges de terre sous Landen, Rumsdorp et Neerlanden. Elle

(1) Notre honoré confrère M. Goffin, membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et juge au Tribunal de première instance de Nivelles, — dont les ancêtres directs portaient au XVIII^e siècle de sionople à 3 roses d'argent —, nous a très obligeamment fourni les renseignements suivants au sujet des armes des Goffin. Qu'il reçoive ici l'expression de notre gratitude.

« J'incline à croire que les armoiries d'Attenhoven ont été copiées de toutes pièces dans le *Recueil de Herckenrode*, page 553.

» Les vraies armes du chapelain tongrois sont : coupé : au premier, d'argent à un marteau du champ emmanché d'or, sommé d'une couronne du même ; au second, de gueules à 3 roses d'argent, tigées du même, accompagnées en cœur d'une herse de labour d'or. Cimier : le marteau couronné de l'écu. »

D'autres Goffin de la même souche, ont porté au premier les roses et la herse ; au second, le marteau couronné. Ces trois roses ont été, avec des variantes nombreuses, arborées par plusieurs branches toutes liégeoises ou originaires de la principauté de Liège (Ms d'Abry aux Archives de l'Etat, à Liège : « Armoiries A » en face de la page 248).

était dotée de plusieurs rentes payables en seigle (9 ½ setiers) et en espèces. En 1787, la location des terres rapportait 21 florins 19 sous 1 denier ; les rentes en seigle valaient 10 florins 7 sous et les rentes en espèces 28 florins 19 sous. Les revenus de la Table des pauvres atteignaient donc 61 florins 5 sous 1 denier. Les secours étaient distribués aux indigents, suivant les nécessités, en argent, en seigle ou sous forme de pains de seigle cuits. De date immémoriale l'institution de bienfaisance accordait 10 setiers de seigle au curé, parce qu'il enseignait aux nécessiteux.

Le réseau routier d'Attenhoven est très ancien. Il existait en 1363 tel que nous le connaissons et ses principales voies de communication comptaient, déjà à cette époque, plusieurs siècles d'existence. Au bord de deux d'entre elles se dressait une croix de pierre : l'une, au chemin qui mène de Landen à Saint-Trond, disparue en 1314 (*in loco dicto ad parvam crucem*), l'autre, placée au chemin de Liège, dès avant le XV^e siècle, vit s'écouler tout l'ancien régime.

Le territoire de la localité, partagé en d'innombrables parcelles, était surtout entre les mains des institutions religieuses et de bienfaisance (1).

Des biens communaux, qualifiés de « wérissas » en 1382, couvraient la superficie d'environ 7 bonniers. On les appelait, communément, « verckensheide » ou bruyère aux porcs, parce que le porcher communal y conduisait les porcs des petits cultivateurs, moyennant une rétribution annuelle de quelques florins augmentée, de temps à autre, d'une petite somme destinée à l'achat d'une paire de bottines (2). Dans la campagne de Velm,

(1) Après la cathédrale de Liège, les établissements étrangers ayant des biens sous Attenhoven étaient : les abbayes de Heylissem, de Barberendael, de Saint-Trond, de Sainte-Gertrude de Louvain, du Val des Vierges d'Oplinter, du Pare à Louvain, de Saint-Bernard de Diest, des Ecoliers de Léau, des Béguines de Tirlemont ; les églises de Landen, Gingelom, Bevinghen, Velm et Léau ; les bénéfices de Notre-Dame de Schuurhoven, Notre-Dame des Vignes de Diest, Saint-Nicolas dans l'église Saint-Gingolphe à Saint-Trond et Notre-Dame d'Overwinden ; les hospices de Léau et de Saint-Trond ; les Pauvres de Landen, Tirlemont, Aelst et Straeten.

(2) « Aen den verckenhoeder betaelt 4 gulden voor een paer schoenen » (Comptes de l'année 1754).

au chemin de ce nom, des vignes croissaient, en terrain légèrement en pente, bien exposées au midi.

Au centre de l'agglomération s'élevait le vénérable tilleul, l'orgueil des habitants, sous lequel les hommes aimaient à s'assembler. A peu de distance se trouvaient les Halles, siège vraisemblable de l'échevinage, et le local où se réunissaient les membres de la gilde des archers. Les Halles disparurent très tôt. Un lieu-dit en rappelle le souvenir en 1495. La gilde des archers, dont l'existence est attestée en 1363, possédait 7 verges de terre dans le village. Chaque année, elle faisait célébrer une messe solennelle dans l'église paroissiale, au mois de janvier, le dimanche après la fête des saints Fabien et Sébastien. Le doyen de la corporation donnait, à cette occasion, 3 sous à l'Offertoire (1). Son champ de tir était établi, au chemin de Neerlanden, dans un bien du curé qui, de ce chef, recevait annuellement un couple de poulets. Au chemin de Neerlanden se trouvait également la grange à la dîme. Elle faisait partie d'une métairie, entourée d'environ 27 verges de terre, appartenant au chapitre de Saint-Lambert. Jean Lowet est cité comme censier de la cathédrale en 1698 et Hubert Goffin, son gendre, de 1711 à 1747.

Attenhoven comptait une brasserie, un moulin et une léproserie.

Le moulin, situé sur le Molenbeek aux confins de Rumsdorp, était à l'origine la propriété de la famille noble dite d'Ottoncourt. Il passa aux seigneurs de Grimbergen, cités en 1509, et échut ensuite aux familles Peeters (1628-1642), Stas (1652) et Hoebanex. Henri Hoebanex est cité de 1685 à 1707 et Georges Hoebanex de 1711 à 1731. Le moulin était encore en mains de la famille Hoebanex à la fin de l'ancien régime.

La léproserie fut bâtie, en 1390, près de la « Witteborne » où Blanche Fontaine, proche le Molenbeek, à l'endroit où celui-ci délimite la localité avec Landen, mais les habitants de cette petite ville mécontents, sans doute, de ce voisinage, la détruisirent peu de temps après. Le chapitre, vexé de l'atteinte portée

(1) « De Deecken geeft aen den pastoor alle jaeren een koppel haenen voor dat de gulde schiet ende haer berghen stelt op mijn drij royen en half gelegen op den dorpbempt » (Comptes des années 1685-1688).

à sa souveraineté, jeta l'interdit sur Landen. Un débat s'ensuivit qui ne se termina qu'en 1401 par la promesse faite par les habitants de Landen de ne plus causer du tort à leurs voisins d'Attenhoven. La léproserie fut rebâtie. Elle était habitée en 1438. Dans la suite, la lèpre réapparut encore dans le village aux XVI^e et XVII^e siècles et même au début du XVIII^e.

QUELQUES TRAITS DE FOLKLORE

La situation particulière du village d'Attenhoven ressortissant à la fois à deux Etats voisins, rarement d'accord, souvent en brouille sinon en guerre, engendra de singulières conséquences. A la population autochtone, s'occupant de la culture du sol et vivant des produits de celui-ci, vint s'ajouter une colonie étrangère, pauvre, sans moyens d'existence bien déterminés. D'où venait-elle, cette population éminemment éprise de liberté au point de marquer son amour du « dolce farniente » par une vie menée en marge de la société? On ne sait. Toujours est-il qu'elle élut domicile en territoire d'Attenhoven, attirée, sans doute, par cette espèce de fascination qu'exerçait au moyen âge toute terre franche et à l'attriance de laquelle cédaient, volontiers, les déshérités du sort. C'est ainsi qu'elle vint se placer sous l'égide d'une juridiction facile à éluder en raison même de la dualité du régime en présence. Attenhoven lui accorda l'hospitalité la plus large. Elle s'y perpétua, donnant au village, durant des siècles, une physionomie d'un pittoresque par ailleurs inconnu. Et c'est une étude intéressante que celle de cette population...

Séquelles de familles miséreuses partant le matin, laissant la maisonnette vide, s'enfonçant bien avant en pays wallon, en quête d'aumônes, pour ne rentrer au logis qu'à la nuit tombante : mendians en guenilles ; manants implorant la pitié des passants, traînant avec elles, le long des routes, leurs marmots dépenaillés dont les ainés vagabondaient, nu-pieds, déchirant leurs hardes aux ronces des cavées ; musiciens de carrefours ; chanteurs de places publiques ; joueurs d'orgues de barbarie et d'accordéons ; chiffonniers empilant dans leurs charrettes attelées d'un chien :

os, loques, vieux fers et peaux de lapins ; marchands de quatre saisons : de fruits en été, de parapluies en hiver, de menus objets toute l'année ; bateleurs, jongleurs, forains transportant vers les localités en liesse tentes et baraques, sans oublier des caisses pleines de bonbons, de friandises et de jouets.

Types chers à Richepin, toujours à l'affut d'une bonne aubaine. Fidèles continuateurs des traditions moyenâgeuses, pour ce qu'elles leur apportaient de franches lippées, ils marquaient d'un caillou blanc certains jours de l'année. Le mercredi des Cendres, distribution gratuite de lard chez les cultivateurs et de menue monnaie chez les autres notables. Journée impatiemment attendue, qu'il convenait de remplir le mieux possible. Et chacun s'en allait de son côté, ne rentrait que le soir : le nombre de tranches de lard enfilées sur un bâtonnet pointu témoignait de la générosité des fermes visitées. Le jour des Trépassés, les fermiers étaient à nouveau mis à contribution. Il est vrai, que, pour rien au monde, ils eussent voulu se réserver, ce jour-là, leur production laitière, ce dont les pauvres de la localité ne manquaient pas de tirer le plus large profit. La Noël, jour où les petits, à l'instar des Lugnots du Chemineau, allaient, de portes en portes, apitoyer les favorisés de ce monde en chantant des couplets de circonstance...

Peuple de folklore haut en couleurs ; truculent parfois, bon enfant toujours ; heureux de vivre ; extériorisant en paroles sonores le plaisir de se complaire dans une vie insouciante marquée du sceau de la plus franche indépendance. Le poète y eût campé son gueux, amoureux des vastes horizons, nuitant dans les granges, scandant sa marche de refrains joyeux fleurant bon le terroir :

Quand la faim me poursuit, erac !
Aux œufs, je tends une embûche ;
Les poules font coteodae
Et pondent dans mon bissac.

Quoi de plus naturel, dès lors, que le trait de mœurs suivant, que de Raadt qualifie d'historique : un vieux gagne-petit d'Attenhoven circulait à travers la campagne, poussant devant lui sa voiture chargée d'un moulin de repasseur. Accompagné

de sa femme et d'une nombreuse progéniture, il s'arrêtait dans les localités, montait sa meule de repasseur et criait : « Scheeresliep ! Scheeresliep ! » Et les enfants d'aller de portes en portes pour recueillir les ciseaux, couteaux, rasoirs à aiguiser et demander l'aumône.

Le bonhomme avait une fille à marier qu'il avait promise au fils d'un confrère. En dot de mariage, il donna à la fiancée tels et tels villages dont Attenhoven. De son côté, le futur reçut de son père tels et tels autres villages. « Donner un village », c'était reconnaître aux enfants le droit exclusif d'y mendier et promettre de n'y plus paraître avec le restant des familles (1).

Dans certains quartiers du village, le paupérisme sévissait à l'état endémique. La pauvreté s'y transmettait de père en fils. Cette situation, exprimée par la malignité publique sous une forme imagée et amusante, avec cette pointe d'exagération qu'elle met en pareilles circonstances, donna naissance à une boutade que l'on décochait, volontiers, à l'adresse de ceux que le hasard avait fait naître en la ci-devant terre franche. Quand un enfant naissait dans la localité, disait-on couramment à la ronde, il avait à choisir entre une pièce de monnaie, un instrument de musique ou un couteau. Suivant que son choix se portait sur l'un ou l'autre de ces objets, la destinée le ferait mendiant, musicien ambulant ou... voleur.

Cette prophétie ne visait, est-il nécessaire de le dire, que la population hétéroclite dont les ancêtres avaient trouvé refuge dans le village d'Attenhoven, à l'époque où celui-ci avait l'insigne fortune d'avoir deux maîtres.

De Raadt écrivait en 1905 que ces mœurs tendent à disparaître. Depuis lors et surtout depuis la guerre, des transformations radicales sont survenues. S'il est vrai qu'il se rencontre encore, parfois, que des forains « possèdent une voiture légère attelée de chiens et même d'un petit cheval, transportant des tentes, des baraques démontées ou des caisses pleines de bonbons, de friandises, et de jouets variés qu'ils vendent à l'occasion des

(1) J.-Th. DE RAADT, *Les sobriquets des communes belges* (Blason populaire), p. 137.

réjouissances populaires », il n'en est pas moins vrai que leur nombre diminue de plus en plus.

Rentrée dans la vie normale, cette population connaît actuellement le bien-être et s'adonne, soit à la culture du sol, soit au travail dans le bassin houiller de la Campine qu'elle peut facilement atteindre grâce à la station de chemin de fer dont le village a été doté.

WAMONT

Wamont touche : au nord, à Landen ; à l'est, à Walsbets et à Houtain-l'Évêque ; au sud, à Avernas-le-Bauduin et à Lincent ; à l'ouest, à Lincent, Racour et Landen.

Le sol, argileux, y est en général très fertile.

Des collines entourent le village. Au nord, une dépression de terrain livre passage au cours d'eau connu sous le nom de « Zype ». Jadis, on l'appelait aussi le Lammertingen-Zouw (1), parce qu'il traversait, depuis sa source jusqu'à son confluent avec le Molenbeek sur le territoire d'Attenhoven, les biens importants possédés dans la région par la cathédrale Saint-Lambert de Liège.

L'altitude est de 115 mètres au Craenberg, dans la campagne de Lincent ; 105 mètres, à proximité de la tombe, aux limites de Lincent et d'Avernas-le-Bauduin et à la Colestraat ; 103 mètres, au chemin de Landen vers le chemin de fer ; 100 mètres près du sentier de Pellaines, dans les campagnes dites « Au-dessus des Broucks » et « Au-dessus de la Fontaine ». L'altitude est de 85 mètres entre le cimetière et le cours d'eau.

Le village est habité depuis une haute antiquité, comme le prouvent les objets de l'époque belgo-romaine mis au jour en deux endroits lors des fouilles effectuées au cours du siècle dernier. D'abord, la construction du chemin de fer de Landen à Tamines amena la découverte d'une sépulture isolée, à deux mètres de profondeur, contenant des flacons et des poteries (2).

(1) Lambert-eigen.

(2) *Bulletin de la Commission royale d'Art et d'Archéologie*, t. IV, p. 419.

Ensuite des travaux d'aménagement au pied d'une colline désignée dans les plus anciens registres du chapitre de Saint-Lambert sous le nom de « Meersberch » ou de « Mons Martis », révèlèrent la présence de tuiles, de carreaux et de débris de vases datant des premiers temps de notre ère (1).

Le village est traversé par trois routes romaines qui s'amorcent à la grande voie stratégique de Bavai à Tongres et se dirigent vers les gués des deux Ghètes. La première et la plus importante longe la localité à son extrémité sud et la sépare de Lincent. Elle apparaît dans les archives de Wamont sous l'appellation de « Kassei » (*omtrent die catsye*, 1704-1836, *die catseye in het Leysemsveldt*, 1712). Le mot lui est encore appliqué de nos jours. La deuxième vient de Houtain-l'Evêque, passe au nord de la tombe et disparaît dans la direction de Racour. On l'appelait autrefois le grand chemin de Racour (1350), de Onde Raedshovenstraete (1706) ou le chemin seigneurial de Huy à Tirlemont (*aen den grooten heerwech daer men van Hoye te Thienen waert gaet*, 1448). La troisième arrive également de Houtain-l'Evêque, croise le sentier de Jeancour (le passeal de Wamont à Jehancourt, XIV^e siècle) descend vers Landen-Sainte-Gertrude et longe la tombe de Middelwinde. C'est le chemin de Houtain-l'Evêque à Overwinden. Il porte aussi le nom de « Ridderstraat » (*de Ridderstrate*, XIV^e siècle) ou plutôt « de Ridderpat » (*in loco dicto Ridderpat, semita militum.* XIV^e siècle). Dans le registre de la cathédrale Saint-Lambert intitulé « Stock de Brabant », ce chemin est désigné par « le bonne condist ou li passeaz le chevalier passea qui vat de Huten à Viez Landre » c'est-à-dire la borne où ont passé les chevaliers passe celui qui va de Houtain à Landen. Par ailleurs l'appellation de « Ridderpat » se rencontre du moyen âge jusqu'à nos jours (2).

De l'occupation romaine le village garde encore la plate tombe érigée au sommet d'une colline pour servir de poste d'observation ou de retranchement militaire. Bien conservé, en dépit

(1) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVIII, p. 244.

(2) Le nom de « Ridderpat » tend cependant à disparaître. Il n'y a plus guère que les personnes âgées de Wamont qui l'utilisent encore.

des siècles qu'il a vu s'écouler, ce tertre domine toujours les campagnes environnantes de la hauteur de ses 15 mètres et sa masse, couvrant une superficie de 36 ares, se profile au loin sur l'horizon.

Après l'effondrement de l'Empire romain, la contrée passa aux Francs. Pépin de Landen en devint le possesseur. Par voie de donation, elle échut ensuite au chapitre de la cathédrale Saint-Lambert. La moitié de Wamont avec l'église en faisait partie de même que Landen, Attenhoven, Rumsdorp et Racour. L'autre moitié du village fut donnée à l'abbaye de Gembloux, probablement lors de sa fondation par saint Guibert en 936. Cette possession lit l'objet d'un acte de confirmation de l'empereur Othon I^{er} en 948. Othon II ayant placé l'abbaye de Gembloux sous l'autorité de Notger, en 987, la cathédrale de Liège réunit tout Wamont sous sa dépendance avec les droits seigneuriaux, la haute et la basse justice, la nomination et la révocation du mayeur, des échevins et du forestier ou garde champêtre.

A cette époque, la localité relevait du pagus de la Hesbaye (1). Elle fut incorporée, de bonne heure, dans le comté de Louvain, devenu par après le duché de Brabant et ressortissait, à ce titre, de la mairie de la Ghète, quartier de Tirlemont. Le 31 août 1795 (14 fructidor an III), le Gouvernement français l'attacha au 6^e arrondissement du département de l'Ourthe et au 30^e canton de Landen. Au point de vue spirituel, c'était une paroisse du concile de Léau dépendant du diocèse de Liège. En 1559, lors de l'organisation des nouveaux évêchés sous Philippe II, le doyenné de Léau fut attribué à l'évêché de Malines. Le concordat, conclut en 1801 entre Pie VII et Napoléon I^{er}, sépara la paroisse du doyenné de Léau pour l'attribuer au doyenné de Landen.

Le village comptait, en 1435, 41 maisons dont 30 habitées par des pauvres gens. En 1464, le nombre d'habitations tomba à 32, puis à 22, en 1472, après que la localité eut été pillée et incendiée par les Liégeois aux prises avec les troupes du comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire. Les terribles guerres

(1) « Wasmont in pago Hasbain ». MIRAEUS, *Opera Diplomatica et Historica*, t. I, p. 140.

de la fin de l'époque bourguignonne furent calamiteuses pour Wamont : 11 maisons restèrent encore debout en 1492 et 7 en 1496. Sous le règne de Charles-Quint l'agglomération se releva lentement. Elle se composait, en 1526, de 26 maisons dont 14 occupées par des indigents.

En 1793, il y avait dans le village 57 maisons, 2 brasseries, 1 estaminet. La culture comprenait 316 bonniers tant en prairies qu'en terres emblavées. Les exploitants agricoles (cossaerden) se groupaient comme suit, en considérant le nombre de têtes de bétail possédées par chacun d'eux :

- 1 cultivateur avait 12 vaches,
- 2 cultivateurs en avaient chacun 6,
- 1 cultivateur en avait 4,
- 8 cultivateurs avaient chacun 3 vaches.
- 14 cultivateurs avaient chacun 2 vaches et
- 12 cultivateurs n'en possédaient qu'une seule.

Il y avait donc à Wamont en 1793, 92 vaches. Les sieurs Jacob Petitjean et Gérard Kempeneers possédaient chacun une herde de 110 moutons. L'imposition était fixée à 10 sols par maison, 25 sols par bonnier de terre cultivée ou de prairie, 10 sols par vache ou par groupe de 10 moutons, 5 sols par génisse.

Le village comptait 329 habitants (65 maisons) en 1806, 429 habitants en 1839, 670 habitants en 1856, 824 habitants en 1880, 948 habitants en 1890, 940 habitants (186 maisons) en 1900, 1.037 habitants en 1910, 1.016 habitants (229 maisons) en 1920, 1.056 habitants en 1930, 1.058 habitants en 1936.

Il y avait une sucrerie à Wamont dès 1839. Le docteur Bovy en fait mention dans ses *Promenades au pays de Liège*. Elle subsista jusqu'au début du XX^e siècle.

Wamont possède quelques maisons du XVIII^e siècle. L'une d'elles, portant le millésime 1783 au-dessus de la porte d'entrée, est habitée par le cultivateur Joseph Bartholomé.

SOURCES MANUSCRITES CONSULTÉES

1^o Aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles : *a*) les registres de la Chambre des Comptes, n°s 44699 à 44781 et celui n° 50870 ; *b*) les registres de la Cour féodale de Brabant, n°s 121, 155, 169, 377, 572, 585 et 590 ; *c*) les registres des Archives ecclésiastiques du Brabant, n°s 8909, 8910 et 19278.

2^o Aux Archives de l'Etat à Liège : *a*) le registre intitulé Stock de Brabant (XIV^e siècle) ; *b*) le carton contenant quatre actes sur parchemin (1518, 1567, 1610, 1633) ; *c*) trois registres aux Procédures (1638-1711) ; *d*) quatorze registres indiquant les revenus du chapitre Saint-Lambert à Wamont et à Attenhoven (1418-1740).

3^o Aux Archives paroissiales de Wamont : *a*) une liasse donnant les revenus de la Table des pauvres (1617-1650) et des terres de l'église (1749-1777) ; *b*) le registre dit Stockregister n° 1 (1712-1836) donnant la description des biens de l'église et de ses bénéfices ; *c*) les livres des baptêmes (1639-1796), des mariages (1713-1796) et des défunts (1650-1796) ; *d*) le registre des impôts du XX^e denier (1772-1789).

4^o A l'église : les inscriptions des cloches.

ORIGINE ET VARIANTES DU NOM DU VILLAGE

Gabriel Lefèvre s'est occupé de l'origine de notre village dans son ouvrage sur Landen et les environs. « Waasmont », écrit-il, est une corruption de « Martis-mons ». Eecart donne des exemples du changement de M en W. Le Mars des Romains était la même divinité que le Wodon des Germains et, en admettant le changement de M en W, la dérivation de « Wodensberg » par « Martis-mons » est explicable et « Meersberg » serait la bonne traduction. Notons qu'aucune autre étymologie ne paraît acceptable pour ce nom de « Waesmont » que les gens du village prononcent « Woatmont » (1).

(1) G. LEFÈVRE, *Landen et les villages environnants*, p. 20.

Avant lui, Alphonse Wauters avait déjà eu son attention attirée par la présence près de Landen, entre Racour et Wamont, d'un plateau appelé « Mersbergh » ou, comme le traduit un vieux registre du XIV^e siècle, « Mons Martis », la montagne de Mars. Le peuple des environs, conclut l'historien, avait sans doute élevé à cet endroit un temple ou un sanctuaire à la divinité dont les goûts guerriers étaient si bien en harmonie avec les siens (1).

Cette hypothèse, renchérit Lefèvre, trouve un appui dans le fait que l'église de Wamont est dédiée à saint Pancrace qui fut un soldat grec. On sait que pour faciliter la conversion du peuple, on remplaça souvent la statue de l'idole par celle d'un saint ayant des attributs analogues.

Que la région ait eu précédemment un temple dédié à Mars, rien de plus naturel, ayant été habitée aux premiers siècles de notre ère par une population gallo-romaine. Mais à conclure de là que ce temple ait donné son nom à la colline orientée vers Racour, il y a de la marge.

« Meersberg », contrairement à ce que croit Lefèvre, n'est pas une traduction. A côté de la forme latine, le copiste wallon a soin d'ajouter, dans son registre du XIV^e siècle, la forme dialectale (*in cultura prope montem dictum Mersberch juxta viam versus Pellenis*) (2). Le mot appartient au vocabulaire des anciennes *tribus* qui à partir de l'époque franque prirent possession des vallons formés par les affluents de la Petite Ghète. « In valle dicto versus Mersberge », lit-on dans un registre de l'an 1262 (3) et l'appellation « Mersberghe » apparaît dans un document de l'an 1272 cité par Wolters (4).

Quelle est en l'espèce la signification du préfixe *mer*?

D'anciens textes nous le diront : « In loco qui dicit ter Mere », écrit en 1310 un clerc de la collégiale Saint-Jean l'Evangéliste (5). « Op te Mere achter de kerke » et « Op te Mere in 't pedeken dat

(1) A. WAUTERS, *Landen : Description, Histoire, Institutions*, p. 27.

(2) Cathédrale de Liège : Stock de Brabant, fol. 87-88.

(3) Registre n° 9336 aux Archives ecclésiastiques du Brabant (Archives générales du Royaume).

(4) WOLTERS, *Notice historique sur la commune de Rummen*, p. 289.

(5) Collégiale Saint-Jean l'Evangéliste : *Antiquus Liber* (Archives de l'Etat à Liège).

van Raidtshoven naer Hammuyt gaet » préciseront des livres censaux de 1509 (1). Il n'y a donc pas d'erreur possible. *Mer* ou *Meer* doit être pris ici dans le sens que lui donne Förstermann dans son *Altdeutsches Namenbuch*, à savoir dans la signification de mare ou petite étendue d'eau douce ; or cette mare, que les âges ont insensiblement transformée en marécage puis asséchée, se trouvait non loin de l'église de Racour. La colline s'élevant près de celle-ci devint tout naturellement le Meersberg ou mont de la mare. Il n'y a d'ailleurs pas qu'à Racour que le Meersberg aboutissait à une mare. Du côté opposé, à l'est, des terrains marécageux croupissaient au pied de la colline justifiant ainsi le nom de Meersdelle (1628-1708) parfois donné à la vallée. Ce sont les « broucks » de Wamont. A leur sujet, le révérend abbé Joseph Van Heukelom qui desservit la paroisse de 1919 à 1926 consigna dans ses registres : « Te Waesmont is nu nog een moerassige plaats het Broek geheeten waar verscheidene bronnen zijn die de omliggende lage gronden moerassig maken. Broek = moerassig land, poel. Vroeger voor de ontboschingen moet dat nog veel erger geweest zijn. » De l'eau, il y en a beaucoup en ce lieu. Le sol en est imprégné. Et le curé ajoute : « In den hof van de pastorij in 't tegenwoordig boschje was vroeger een waterloop, in het goed van Aug. Petitjean achter de zagerij is water, bij Riga is een waterleiding onder grond, bij Narcisse Docquier loopt water, bij Jozef Bartholomé is water, achter de pastorij was water. De Colestraat is fel nat. Sommige jaren hangt er verbod er door te gaan. Een koe is er ooit ingezakt altijd dieper en dieper. Er is dulle en sponsgrond. Tot in den zomer loopt er altijd water in de Beulestraat (2) dat van de Colestraat afkomt. Eer ze gekiezeld was en in den vasten moesten mutsaarden gelegd worden om er over te rijden. »

L'agglomération est donc bâtie au creux du vallon dans un endroit marécageux au pied d'une élévation de terrain. Son nom flamand, dont Wamont n'est qu'une altération romanisée, exprime-t-il bien cette topographie locale ? Ici encore, laissons

(1) Livres censaux de Landen, nos 54 et 55 (Archives de l'Etat à Liège).

(2) De Beulstraat = rue de Boilhe.

Boilhe se traduit en flamand par Beul. En 1628 et 1633 habitait à Wamont un certain Jan Van Beul.

la parole au curé Van Heulekom : « Het woord is samengesteld uit twee elementen : Waas en Mont. Waas in 't oud vlaamsch beteekend vase, boue. Cfr. Vercoullie in zijn *Etymologisch Woordenboek*, Kilaen en Förstemann in hun woordenboeken. *Mont* is het latijnsch woord *mons, montis* of het fransch woord *Mont, montagne* en dat woord treft men meermaals aan in 't vlaamsch land b. v. Munte bij Gent, Quaremont bij Audenarde enz. plaatsen die op een heuvel liggen ».

Résumons en disant que les deux éléments *Waas* et *Mont*, dont se compose le nom du village, reflètent bien la situation géographique de l'endroit.

Le cours d'eau qui prend sa source à Wamont porte le nom de Zijp. Quelle est l'origine de cette appellation? Une fois de plus transcrivons fidèlement ce qu'en dit le curé Van Heukelom : « Zijp komt van zijpelen = filtrer, suinter, égouter. » La terre des « broucks » est tellement saturée d'eau qu'un cours d'eau s'en échappe. Ce ruisseau était connu jadis sous le nom de Lammertingen Zouw. « Zouw » déclare le desservant précité, « is een vloot in eene moerassige weide langswaar het overtollige water wegzijpelt. Zijp en zouw zijn synoniem. In Noord-Limburg waar het woord *zouw* nog volop in gebruik is zal niemand op het denkbeeld komen den naam *zouw* te geven aan een sloot in een niet moerassig land. »

La configuration du sol confirme la pertinence de ces remarques.

L'orthographe flamande du nom de la localité a peu varié au cours des siècles. Citons les variations : Wasmont (948), Wassemont, Wausemont (1312). La forme « Waesmont » remonte au moyen âge (1262, 1272, 1312, 1314, 1324, 1374, 1440, etc.). Elle a prévalu jusqu'à la fin de l'ancien régime (1782, 1790, etc.).

L'appellation française « Wamont » était déjà usitée en 1374 et se rencontre dans le plus ancien registre, dit « Stock de Brabant », parvenu jusqu'à nous de la cathédrale de Liège.

TOPOONYMIE

Wamont, avons-nous dit, est tapi au creux d'une dépression de terrain. Les collines qui l'entourent portent généralement le nom des communes vers lesquelles elles sont orientées :

Vers Neerwinden : A tier de Winnes (1374), op ten Wynberch (1453).

Vers Racour : Op den berch te Raetshoven weert (1616-1656). Autrefois, cette colline s'appelait aussi le Meersberg : in cultura prope montem dictum Mersberch (1373), te Mersberch op ten wech comende van Waesmont te Raidtshoven weert (dernier quart du XV^e siècle), de Mersberghe (1272), de Merbergh (1547), de Meersbergh couter (1706-1784), de Meersberch (1373-1619), de Meersberg (1706), die dicke steen in den Meersbergh (1706-1784).

Vers Pellaines : Sur le mont de Pellenes (1374). Pelleberch (1374).

Vers Walsbets : Tusschen Waesmont en Beetze bij de galgeberch van Landen (XV^e siècle-1696), de galgencouter (1701), onder den galgenbercgh reg. den voetwegrug uyt Landen naer Waesmont (1758). Cette colline doit son nom à la potence de Landen qui, jadis, se dressait à peu près à l'endroit où se trouve actuellement l'église Saint-Norbert. Patibulum de Landen (Stock de Brabant), bi de galge (1433-XV^e siècle), le gibet de Landen (1733).

Vers Houtain-l'Evêque : Sup. montem de Hutem (1374). a triche de Wamont (1374).

Vers Lincent : Op te Creebergh (1373), op den Craenberch (1617), op den Crayenbergh (1702-1760), de Kraybergh (1761-1781), in den Craenbergh (1784), op den Crayenbergh reg. het pedeken van Waesmont naer Leysem (1758-1787).

Certains vallons prennent également le nom des communes voisines :

Vers Landen-Sainte-Gertrude : In Sinte Gertrude delle (1453-1496). Ce vallon était aussi qualifié de Meersdelle (1628-1701), par opposition au Meersberg qui le dominait, ou de Mortel c'est-à-dire marécage, parce qu'un marais croupissait au moyen

âge à proximité du chemin conduisant à Overwinden. A mortier al grande voie de Racour (1373), in loco dicto Moertel ou Mortel (1374), omtrent den Mortel int twinvelt onder Waesmont (1701), in den Mortel op den Windewegh (1708-1709), te Meersbergh niet verre van den Mortel (1784).

Vers Walsbets : Elle valle de Beche (1374), in den Dal (1547). A ce vallon, qui se prolonge sous Walsbets, est plus communément attaché le nom de « Hemelryk » parce qu'il contient des substructions d'une villa romaine. Avant que des fouilles y eussent été faites, en 1863, la croyance populaire voulait qu'un couvent ait existé en cet endroit. Boven Hemelryk (1373), in de delle van themelryck (1708-1709), het Hemelryk onder Waesmont (1729-1781).

La Zijp prend naissance dans la partie marécageuse de Waesmont. In loco dicto a Zijpe (1350-1373), de Zijp (XVe siècle), de Zippe (1440), de Sijpe (1701-1784).

Le cours d'eau s'appelle parfois tout simplement de Beeke (1701-1784) ou de Lammertinsche souwe bij Waesmont (XVe siècle), de Lammertinge Souwe (1547-1745), plus rarement de Bornbeke (1691-1735).

Les terres situées aux abords de sa source sont dites : super fontem de Wamont (1374), bij de borne te Waesmont (1509-1750).

Tout le long du cours supérieur du ruisseau jusqu'au delà du bâtiment de la gare de la commune s'étend la zone marécageuse : ce sont les « Broucks ». Les Broucks (1360), à Brouck et sur le Bruke devant le molin (1374), in het Brouck (1547-1747), Broeck (1373-1787).

La Petite Campagne est comprise entre les Broucks et le centre de la localité. De Cleyne Coutere te Waesmont (1547), het Cleyn Couterken (1712).

Au delà des Broucks, vers Houtain-l'Evêque, commence une terre moins fertile, bruyère jadis : in loco dicto Heyde (1374), derire la Bruwire sor le riwale (1374), tusschen Waesmont en Houtheem bi theideken (1433), het Heyken (1707-1747), in het Betsveld onder het Heyken (1755-1781). Le nom est parfois orthographié : op het Eycken (1755-1787).

Dans le registre dit « Stock de Brabant » on trouve un lieu dit : versus Oneray, Oneray sup. plateam, retros ortos de Wamont, versus Oneray, sup. stratem de Honeray, in loco dicto Overay juxta paludem, qualifié dans la suite de Tovereye (boven de Tovereye, 1755-1787). Il s'agit vraisemblablement d'une altération de « Over de heyde » comme semble le démontrer la locution « juxta paludem » ajoutée au lieu dit au XIV^e siècle.

Le quartier de la gare situé dans un endroit autrefois marécageux et stérile, s'appelle « int Holland ». Certains prétendent que la signification de ce mot est « Holzland » c'est-à-dire pays boisé. Cette explication semble exacte et répond à l'ancienne topographie de l'endroit.

Aux marais et aux bruyères succédait jadis une partie boisée dont le souvenir est resté dans le « Colestraat » ou chemin du bois. Un restant de ce bois est encore conservé dans l'appellation de bois Sonval couvrant la partie méridionale du territoire. Là gît l'endroit que les modernes cartes cadastrales désignent par « les Prés amers ». Que signifient ces mots français perdus dans un vocabulaire de lieux-dits flamands ? Leur filiation est intéressante à établir. On note les variantes : presalmeer (XV^e siècle-1787), presamer (1712), presalmer (XV^e siècle-1692), prezalmeer (1575), pré al meer (1660), in loco dicto mere (1374), in loco dicto Ter meren (1374). Il y avait donc encore au XIV^e siècle des marais entre Wamont et Houtain et ces marais étaient bornés par des prés (een beempt gelegen te Prezalmeer op ten wech die van Waesmont te Hannuyt weert gaet, 1575) et des bois (te Presalmeer aen bosch, 1509, in die couter te Presalmeer weert bij de willighen, 1547, Willighen = saules). Les mots germaniques *beempt* et *meer*, subsistèrent dans le langage de la localité voisine de Houtain jusqu'au moment où le wallon y prit la prépondérance sur le flamand. Cette prépondérance, écrit Godefroid Kurth, est attestée par la manière dont les noms germaniques ont été peu à peu francisés. Un exemple assez curieux, c'est le « preit al mere » ainsi dénommé en 1603 et qui fit partie du « locus dictus mere » en 1350. *Meer* est un vieux mot germanique signifiant lac et aussi marécage et qui est passé avec cette signification dans le wallon. Le « preit al mere » s'écrit les « prés Almere » en 1747 ; il serait déjà difficile

d'y retrouver la forme primitive mais cela est devenu absolument impossible aujourd'hui que le cadastre de Houtain désigne l'endroit sous ce nom : les prés amers. L'amertume étant le caractère principal de l'herbe fournie par les prairies marécageuses, le novice pourrait se laisser tromper par cette coïncidence fortuite entre le fait et le nom actuel et à croire à l'antiquité de ce dernier : on voit ce qu'il faut en penser (1).

Le marécage qui donne naissance au « pré-al-meer » est situé près de la campagne connue au XIV^e siècle sous le nom de « Florchewik » ou « Floerswit », in mere prope Floerswit, vers Houtain deseur Florchewik (1374), in loco dicto Floerswijck (1477) devenu ultérieurement « het Fleususveld » (1619-1784) ou campagne Fleusus. Une haie plantée en cet endroit devint naturellement « de Fleusus haege » (1755-1787) et le sentier traversant l'endroit, « het Fleususpedeken » (1702-1784). Dans cette campagne se trouve près de la « chavée » ou chaussée une petite chapelle. C'est la chapelle Fleusu. Elle est signalée en 1673. Entre les prés amers, la campagne et le « Crayenberg » ou Mont aux Corbeaux se trouve le Wilder.

In loco dicto Wilre, en liw condist en Wilres (1373-1374), aan de Wilre achter Waesmont (1509-1706), boven Waesmont in den Willer (1698-1701), in den Wilder 1619), in den Wilders (1784), in den Wildre (XVIII^e siècle). « Wilre » ou « Wildert » signifie sauvage, désert.

La campagne couvrant le versant de la colline appelée sous l'ancien régime « campagne du Meersberg » s'appelle également « la campagne de la tombe ».

Die tombe van Waesmont (1740), het tomveld (1758-1787), in het tommeveld (1784), achter tommelinge (1495-1707), boven Waesmont tommelingen op den Leysem wegh (1701).

Vers Landen la campagne présente le « Groene(n)gracht » ou vert fossé (op den Groene(n)gracht reg. den wegh van Landen, 1701-1781) et le « Groene(n)gracht » ou vert fossé (op den Groene(n)gracht reg. den wegh van Landen, 1701-1781) et le « sinte Cornelisgracht » ou fossé Saint-Corneille.

1) GOD. KURTH, *La frontière linguistique*, t. I, pp. 128-129.

Desseur le fossez san Corney, le fosseit sain Cornet (1374), boven S. Cornelisgracht omtrent het Ridderspat (1689-1784), op sinte Cornelisgracht tot Waesmont (1700-1787), onder Waesmont aen den tweeden S. Cornelisgracht de Zijpe daer door loopende (1777).

Ce nom provient de ce que l'abbaye de Corneli-Munster près d'Aix-la-Chapelle avait en cet endroit des propriétés considérables dont le monastère d'Heylissem fit l'acquisition vers 1750 (1).

LES VOIES DE COMMUNICATION

Outre les trois routes romaines dont il a été question précédemment signalons les voies de communication ci-après :

— al basse voie de Racour (1374), de wech van Waesmont te Raitshoven (1443), de wegh van Waesmont naer Raetshoven (1616-1747).

— le passeal qui vat de Wamont à Winnes (1373), in loco dicto Windeweche (1374), de wegh van Waesmont naer Winghe (1701), de wegh van Overwinde (1448-1784).

— sup. viam qui itur de Veteri Landen versus Wamont (1374), le chemin de Viez Landres à Wamont (XIV^e siècle), de wech leydende van Waesmont naer Sinte Geertruyt (1518-1781).

— le voie de Wamont qui vat à Landen (1374), den hogen Landenswech (1440), via q. itur de Waesmont versus Landen prope locū dict. Aspengracht (1495), de wegh van Waesmont naer Landen (1453-1768), de Landsche straat (1784).

— de Beets wech (1373), via de Beche on Betse (1374), de wegh die van Waesmont te Beetze gaet (1518-1656).

— Semita tenden de Johannis curia versus Wamont (1348), le passeal de Wamont a Jehancourt (1374), het pedeken gaende van Waesmont te Janshoven wert (1373-1702), het pedeleken dat van Waesmont te Beetze gaet (1575-début du XVII^e siècle).

— de wech van Waesmont te Houtheem (1373), via de Houtem q. itur de Wamont (1374), onder het heyken den wegh

(1) Archives générales du Royaume à Bruxelles : Document n° 8910.

van Waesmont naer Houthem daer door gaende (1701), de wech van Waesmont naer Houthem (XVIII^e siècle).

— in viam qui itur de Houtem versus Liseem (XIV^e siècle), het pedeken van Houthem naer Leysem te Presalmeer (1547-XVIII^e siècle), de wegh van Levsem naer Walshouthem (1701-1780).

— de wech gaende van Landen te Hannuyt wert (1373), sup. viam de Hanuto (1374), alle nouve voie qui vat de Landres à Hanut (1374), die Hannuitsche strate (1443), de Hannuitschen wech (1698), de wegh van Raetshoven naer Hannuyt (1701), de Hannuitsen wech oft Presalmeer straete (XVIII^e siècle).

Ce chemin porte aussi le nom de chemin d'Avernas : de wech van Avernas (1547), boven het brouck den wegh van Waesmont naer Avernas (1702-XVIII^e siècle).

— de Colenstraete (1373), chemin des Hulhes, via Carbon, Coelwech (1374), sup. Coloestrate (1495), de Coelstrate (1500), de Colestrate (1547), op de Colestrate (1448-1547), de Collestraete (1696-1699), die Coelstraet aen die Dwarstraet (1702), die Colestraet (1712), de Kolestraet (1807). C'est à tort que ce nom a été traduit par « chemin des hulhes » ou « chemin des houilles » (Stock de Brabant) ou par « chemin de Cologne » (A. WAUTERS, *Landen. Description etc.*, p. 17). Le mot *Col, cole, coel*, signifie bois (*Limburg*, Ve année, p. 190). La « colestraet » est donc le chemin qui mène au bois. Actuellement encore, c'est le chemin aboutissant au bois sis aux confins d'Avernas-le-Bauduin. Il est coupé par un chemin de traverse venant de Houtain : in het Fleususveld onder die Dweersstraet (1495), de Dweersstraet naer Houthem (1712-1786), de Dweersstraet oft die Presalmeerstraet (1701-1711), te Presalmeer omtrent die Dwarstraet (XVIII^e siècle).

— de Lynssensche straete (1373), la voie qui vat de Wamont à Lisen (1374), de strate daer men gaet te Lysem wert (1440), het pedeken van Waesmont naer Leysem (1695-1701), die Holestraete naer Lyssem (1712), de Leysemweg (1747-1784), onder Waesmont aen die Cattesteghe het voetpat naer Leysen daer door gaende (1722).

— via de Pellenis, le voie de Pellenges, le voie de Pellenes, in loco dico Pellewech (1374), via de Waesmont versus Pellen

(XVe siècle), het Pellen pedeken (1711), te Waesmont bij het Pellenpedeke op het Fleususveld (1722), de Pellenwech (1698-1784).

— Semita q. tendit versus Mersbergh (1310), opt pedeken van Waesmont gaende naer die tombe (1709-1784).

L'ASPECT DU VILLAGE AU XIV^e SIÈCLE

La grande campagne qui, à l'ouest, descend en pente douce des hauteurs du Meersberg constituait avec celles du nord et du nord-est la partie la plus fertile du territoire. Là, se trouvaient les propriétés de la cathédrale de Liège, du monastère de Cornelius-Munster et celles, beaucoup moins importantes, des Pauvres de Landen, des Chartreux de Diest et des moines de Heylissem.

Un vignoble exposait ses ceps au midi, à flanc de coteau, près du chemin de Landen (1).

Au pied du Meersberg, vers Walsbets et Houtain, le sol était inculte, couvert de marais, de bruyères et de taillis. Aux sources du ruisseau, évacuant vers la vallée le trop plein des eaux stagnantes, commençait une région boisée (2). Celle-ci s'étendait, vers le sud, dans la direction des marécages bordés de prairies désignées sous le nom de « Ter meer » par les chroniqueurs de l'époque.

A partir de cet endroit, la campagne s'élevait, coupée par l'antique diverticulum devenu le « kassei » des habitants de Wamont, ravinée par les chemins encaissés pour rejoindre aux abords de la tombe romaine le plateau du Meersberg. Son aspect désolé et sauvage lui valait l'épithète de « Wildernis ».

(1) « Op broeck van Waesmont de Landensechen straat daer deur gaende ende dat wijngaerdeken van Waesmont » (1373); « 7 roeden lands gelegen op den Betswech aan het wyngaerdeken reg. den wech van Waesmont naer Bets, den wech van Waesmont naer Landen » (1496); « op het wijngaerdeken onder den Landensche weghe » (1702); « aan het wijngaerdeken reg. Paul Proveneers aan het Cruys en den weghe naer Landen » (XVIII^e siècle).

(2) « In loco dicto Helshout » (1373); « een half boender heyde gelegen aan den bosch, geheeten Wijnant bosch » (1448-1712); « te Presalmeer aent bosch reg. Sheerenstracte » (1509); « 15 groete roeden bemand dat bosch plaecht te sien geleghen te Presalmeer » (1572).

Au creux du vallon, à proximité du cours d'eau, les maisons du village se groupaient autour de leur modeste clocher déjà cité au X^e siècle. Elles étaient habitées pour la plupart, par de pauvres manants s'adonnant au dur labeur de la terre. Là vivait aussi au moyen âge un cordonnier (1), un tailleur d'habits (2), et un brasseur dont la petite usine fonctionnait près du ruisseau (3) non loin d'un moulin au tic-tac monotone (4).

LA SEIGNEURIE

Le chapitre de Saint-Lambert était le seigneur foncier du village. Il y possédait en 1280 : 42 bonniers 13 ½ verges grandes de terre qui lui rapportaient 192 muids d'épeautre le jour de la Saint-Simon et 58 chapons ; 12 bonniers dont 7 lui donnaient la moitié des récoltes et 5 le tiers affermés pour douze ans. Le chapitre possédait la grosse et la petite dîme données à bail pour trois ans pour 169 muids à un certain Herbod.

En 1374, les terres données en accense furent mesurées par Johan Garien de Vottem « al verge de Wamont qui est plus grande que la verge de St Lambert, 2 verges grandes sor bonnier, et il fut trouvé 34 bonniers 17 verges grandes et 7 petites ». Sur 9 bonniers 18 verges grandes et 16 petites le chapitre obtenait la moitié de la récolte. A titre de rentes le chapitre touchait 6 muids d'épeautre.

En 1495, les terres mesurées par Jan Coex « metten maete van den dorp van Waesmont » comprenaient 47 bonniers 9 verges grandes et 3 petites dont 21 bonniers 4 verges grandes et 10 petites de marsage, 11 bonniers 4 verges grandes et 4 petites de blé d'été, 13 bonniers 10 verges grandes et 13 petites de jachères.

(1) « Henrard fis le corbesier » (1374).

(2) « Rulinus filius Liberti Sartoris » (1374).

(3) « Dessus la brascene de Wamont » (1364), « derrière le cortil del bressine » (1374). Jan Vos et Hendrik Wijnants possèdent cette brasserie (paenhuys of brauhuys) dans le dernier quart du XV^e siècle. « Bij de borne te Waesmont aen tpaenhuys » (1509).

(4) « Sur le bruke devant le molin » (1374). Ce moulin existait encore au XVIII^e siècle ; « een weedmolen gelegen te Waesmont regen. tbeekken van Waesmont loopende naer Landen » (1429-1735). Un certain Jean Rupal payait du chef de son moulin 1 chapon au duc de Brabant en 1735.

En 1568, les terres comprenaient 48 bonniers 3 verges grandes et 14 petites, dont 14 bonniers 7 verges grandes de massage, 21 bonniers 18 verges grandes 8 petites de blé d'hiver et 11 bonniers 18 verges grandes 6 petites de jachères.

En 1699, les terres mesurées par Joseph Englebert comprenaient 46 bonniers 11 verges grandes 3 petites dont 9 bonniers 4 verges grandes 16 petites de massage, 13 bonniers 1 verge grande 19 petites de durs grains et 24 bonniers 3 verges grandes et 8 petites de jachères. Parmi ces terres se trouvait un champ de 5 bonniers 7 verges grandes et 11 petites au chemin de Wamont à Racour comprenant la tombe romaine évaluée à 7 verges grandes environ. De plus il y avait 3 bonniers 5 verges grandes d'anniversaires fondés.

En 1737, il fut procédé à un nouveau recensement « à cause que l'on ne pouvait reconnoistre les propriétaires des biens censaux tant à raison de la mortalité arrivée en 1693 après la bataille de Landen dont Waesmont n'est éloigné que d'une demy heure qu'aussi par le laps de temps depuis le dernier renouvellement ».

A cette époque le chapitre percevait le grand cens sur 76 bonniers. Le petit cens comprenait 13 chapons, 20 dozins, 101 penninghs, 12 oboles, 10 deniers, 1 tournois, 9 setiers d'épeautre mesure de Liège.

De date immémoriale, les chanoines de Saint-Lambert avaient à Wamont une cour censale et une cour de justice.

De date immémoriale également existait à Wamont une cour censale et une cour de justice de l'abbaye de Cornelimunster. Son livre censal était donné à bail. Un certain Pierre Everaerts le détenait en 1709. Il fut cédé vers 1750 au monastère d'Heylissem qui loua les terres, le 23 octobre 1754, à Jean Van Meldert d'Overwinden pour un terme de six ans à raison de 7 écus par an.

L'abbé d'Heylissem avait le droit d'avoir des plaidis généraux dans le village et de mettre des amendes à charge de ceux qui n'y comparaissaient pas. Ces réunions étaient tenues le lundi après l'Epiphanie et les manants y étaient convoqués au son de la cloche. L'abbé d'Heylissem avait également le droit de lever le pondtgeldt, c'est-à-dire un impôt sur tous les biens échangés ou vendus dans la localité.

La haute, moyenne et basse justice appartenait au souverain du pays. En 1626, le roi l'engagea, en même temps que ses droits seigneuriaux, à don Louis de Casujo Maeda, membre du Conseil de guerre, contedor de l'armée, époux de Isabelle de Croy. Don Louis de Casujo Maeda eut pour héritière sa nièce, doua Isabelle-Eléonore Strozzi, pairesse du comté de Namur, dame de Haekendover (relief du 15 septembre 1671) qui aliéna la juridiction de Wamont et la vendit à Jean Van der Heyden, seigneur de Merchtem et de Steenhuffel pour 1.600 florins (relief du 13 mai 1679). De son mariage avec Catherine Van Dormal, Jean Van der Heyden n'eut qu'une fille Joanne-Josine, épouse d'André Van der Vekene. Après la mort de ses parents Joanne-Josine hérita de la seigneurie de Wamont qu'elle légua à son fils Marc-Antoine, époux de Marie-Anne-Catherine Buysen. Celui-ci la vendit, le 30 juillet 1749, avec la haute, moyenne et basse justice pour 100 pistoles de Brabant, ce qui faisait 1.050 florins argent courant, à Henriette Dorothée de Sonval, veuve de Jacques de Meroye en son vivant conseiller au Parlement de Metz. Dans la suite la seigneurie de Wamont resta en possession de la famille de Sonval. Jean-François de Sonval est cité comme seigneur de Wamont en 1754 et 1755 et après lui François de Sonval, époux de Marie-Josèphe Braze, dont les enfants vivaient encore à la fin du XVIII^e siècle : Marie-Catherine et Philippine-Dieudonnée qui renoncèrent en faveur de leur frère, Philippe-Bernard, à la succession de leurs parents se réservant, chacune, une rente viagère de 100 écus ou 280 florins Brabant sur la généralité des biens. Philippe-Bernard, époux de Suzanne d'Omalius de Halloy, renonça à son tour à la succession de Bernard Braze de Dieu-la-Garde et à celle de Marie-Catherine Braze respectivement ses oncle et tante et la rente due à ses sœurs fut, de ce chef, diminuée de 40 écus par an. Il paya, en outre, à chacune de ses sœurs une somme de 6.000 florins Brabant. Philippe-Bernard de Sonval construisit, à Wamont, une maison de 36 pieds de longueur et 16 pieds de largeur pour 40 écus. Il acquit, par achat, la seigneurie de Houtain-l'Evêque en 1780 et mourut en 1831. Sa veuve vécut jusqu'en 1845. Elle s'éteignit à l'âge de 83 ans et fut enterrée à Wamont. Les biens possédés dans le village par la famille de Sonval étaient évalués

à 121 hectares 92 ½ ares. Marneffe Albert s'en rendit acquéreur. Celui-ci construisit dans son domaine une grande ferme et un moulin à farine à vapeur en 1867. Le baron de Mévius hérita le tout en 1873. Finalement les propriétés furent morcelées et vendues à des particuliers en 1909.

Le seigneur nommait le sergent qui, selon les circonstances, prenait le nom de « boschwachter » (garde forestier) ou de « dienaar » (serviteur).

Les mayeurs qui fonctionnèrent à Wamont dans le dernier quart du XVIII^e siècle furent : Adrien Maes (1774-1785), et L. Vanderhaeghen (1786-1789). Ils portaient le titre de « meyer der heerlyckheid van Waesmont ». J. de Leydt est cité avec le titre de maire en 1806 et en 1807.

L'ÉGLISE

Wamont formait avec Landen, Attenhoven, Racour et Rumsdorp une seule et même paroisse. C'était un ensemble, pris hors de l'ancienne propriété domaniale de Pépin le Vieux, cédé de bonne heure à la cathédrale de Liège. La réunion de ces cinq localités, sous l'autorité du curé de Landen, constituait ce qu'on appelait, jadis, les « Quinte-Kappellen ».

L'église de Wamont est très ancienne. Un indice de cette ancienneté paraît se retrouver dans le choix de son protecteur. Godefroid Kurth rapporte que, dans nos contrées, l'introduction du christianisme ne se fit pas violemment, en dépouillant l'esprit barbare de toutes ses idées et de toutes ses habitudes. La conversion du peuple fut souvent facilitée par la mise d'un temple sous le patronage d'un saint ayant les mêmes attributs que ceux de la divinité païenne qui le protégeait précédemment. A Wamont, le culte rendu au dieu Mars, par la colonie gallo-romaine des premiers siècles de notre ère, se fondit en celui de saint Pancrace. Aux yeux des néophytes, Pancrace l'emportait sur le héros mythologique par sa bravoure et surtout par son martyr, sous Dioclétien, si courageusement affronté malgré ses quatorze ans. Cette substitution peut donc remonter à une haute antiquité. Pancrace était déjà vénéré en Gaule au temps

de Grégoire de Tours c'est-à-dire au VI^e siècle. Ce n'est toutefois que quatre cents ans plus tard que l'église de Wamont apparaît pour la première fois dans les documents d'histoire que nous connaissons.

L'édifice subit des modifications importantes en 1634 (1). En 1636, un confessionnal y fut installé pour 10 florins 10 sous, ainsi qu'un crucifix au maître-autel pour 15 sous. Une nouvelle remonstrance, achetée en 1639, coûta 4 florins 4 sous.

En 1738, suivant une description de l'époque, « la muraille qui supportait la tour estoit de fort petite valeur et deveroit estre rétablie ; les murailles de la naif estoient aussi fort cadueq ; la tour de trois quart de pied hors de plomb, contient des bois tout consommés et le belfroid, fort cadueq, est incapable de porter une cloche ». Une botteresse apportera de Liège, en 1754, une chasuble et un antependium pour 3 schellings (2). Enfin, en 1758, le chapitre de Saint-Lambert fit rebâtir l'église et la tour pour 10.600 florins de Liège. Le temple reçut un grand autel et un nouveau confessionnal en 1785.

Devenue trop petite et ne répondant plus aux nécessités du culte, l'église fut agrandie, en 1903, par la construction d'une nef perpendiculaire à celle construite au XVIII^e siècle. Les frais s'élèverent à 44.248 francs. L'adjonction d'autels collatéraux eut lieu en 1920 et l'aménagement d'un endroit pour les fonts baptismaux en 1935.

Ces fonts ne manquent pas de caractère. S'ils portent la date de 1617, il n'en est pas moins vrai qu'ils évoquent nettement les tendances marquées du XVe siècle.

Les transformations successives des fonts firent qu'ils ne se présentèrent plus à partir du XIII^e siècle que sous la forme d'un monolithe, presque toujours octogonal, décoré au XIV^e siècle de bas-reliefs tirés du règne de la nature.

Au XVe siècle, ces éléments décoratifs disparurent pour faire presqu'exclusivement place aux moulures. La base, le pédicule

(1) « Anno 1634 : gegeven aan den schrijnwerker van kerksolder te maeken 20 gulden 16 st. »

(2) « Anno 1754 : gegeven aan de bottres voor van Luyck mede te brengen eenen easyvel en een antependium 3 schillingen. »

et la cuve en sont couverts (1). Tels sont les fonts de Wamont et, si la date de 1617 est celle de leur confection, il est certain que l'on se trouve en présence d'une reproduction d'une œuvre plus ancienne (2).

Ces fonts mesurent environ 1 m. 15 de hauteur.

La pierre bleue taillée en lignes se dresse sur un soubassement carré dont la plinthe est chanfrenée. Ses faces dessinent un octogone régulier et s'élèvent couvertes de moulures horizontales simplement marquées d'un léger renflement à l'endroit de la cuve.

Sur la partie supérieure d'une face s'étale l'inscription suivante en majuscules romaines : DNO A. C. MRO RENERO DEVILLE PASTORE ERECTUS SUM A. 1617. Selon les archives de la paroisse, Renier Deville fut curé de Wamont de 1617 à 1639.

Les bases sont alternativement flanquées d'ornements simulant une culée formée par les deux pans d'une pyramide droite chargée de moulures.

La cuve recouverte d'un couvercle moderne en cuivre a une forme tronconique renversée de 58 centimètres d'ouverture et de 28 centimètres de profondeur.

L'église de Wamont possède une chape dont l'étoffe est moderne, mais dont les broderies appartiennent au XVI^e siècle. Elles sont intéressantes et bien conservées. Elles représentent les sept mystères glorieux et portent au centre des armoiries sous l'inscription en exergue : « Ave Maria ».

Les statues de la Vierge, de saint Roch et de saint Pancrace ont été acquises, en 1788, pour 21 florins 10 ½ sous (3).

Le maître-autel actuel a été livré, en 1907, par Pirotte de Liège pour 6.471 francs ; le chemin de croix en carton pierre de Parentani a coûté 2.400 francs la même année et la chaire à prêcher 3.500 francs en 1909.

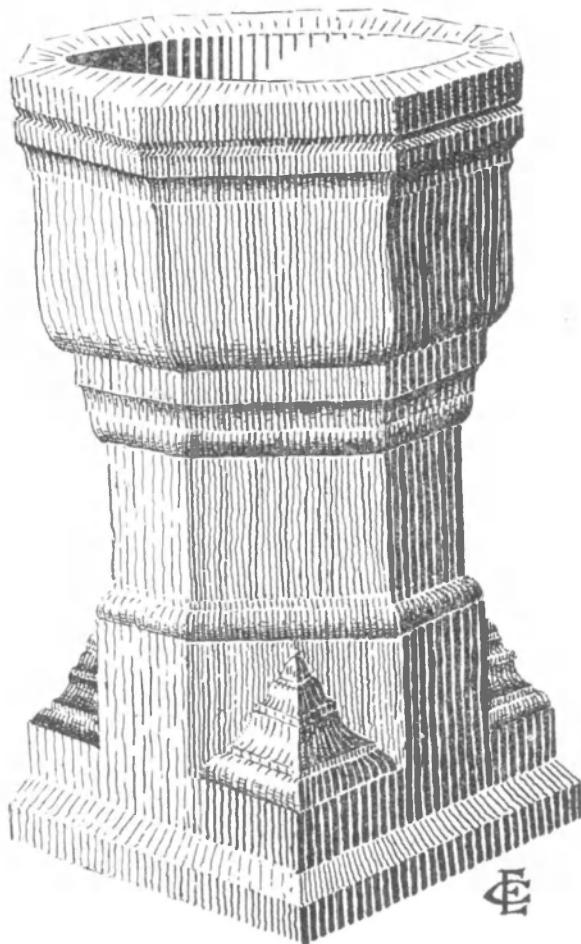
Pour sa compétence, le curé de Wamont recevait du chapitre de Saint-Lambert la moitié de la grosse et de la petite dîme.

(1) *Annales de la Commission royale d'Art et d'Archéologie*, t. X, p. 241.

(2) *Id.*, t. XXXXI, p. 121.

(3) « Facta fuit imago S. Rochi a oblatio divae Virgin e S. Pancratio constitut 21 flor. 10 ½ assibus Brabant. »

La grosse dîme portait sur 365 bonniers dont 255 sous Wamont, 95 sous Houtain-l'Évêque et 15 sous Lincent et Racour. Le curé louait généralement sa part de dîme au fermier que le chapitre avait dans le village. Défalcation faite des impositions que le



Les fonts baptismaux de Wamont.

dit fermier prenait à sa charge, il revint au curé 600 florins en 1777, 1778, 1779 et 1780 et 660 florins en 1782. Le curé

disposa directement de sa part de dîme en 1781, 1783 et 1784.

La petite dîme portait sur les agneaux et la laine. La part du curé était estimée à 30 florins par an.

Le curé disposait encore de la dîme des novales, levée sur 6 ½ bonniers de terre valant annuellement quelque 20 florins. On entendait par novales les terres nouvellement mises en culture.

LES CURÉS

Le curé de Wamont se trouve parfois désigné dans les anciens écrits sous les noms de « vestit » (investitus de Waesmont, Registre de la cathédrale Saint-Lambert du XV^e siècle, n° 671) ou de « persoen » (Registre des cens dûs en 1628 à la cathédrale de Liège).

Le premier desservant connu de Wamont est dominus Wilhelmus de Wasmont qui vivait vers 1373 (Stock de Brabant, et L. LAHAYE, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Jean l'Evangéliste à Liège*, t. I, p. 250). Pierre van Lare (1410), prêtre, receveur et procureur du chapitre de Saint-Lambert à Wamont (BORMANS, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert*, t. V, p. 46). Après nous trouvons : Renier Deville (1617-1639), dont le nom apparaît sur les fonts baptismaux de l'église, Henri Vandervorst (1639-1649), Jean Boufflet (1650-1675), Jacob Van de Velde (1676-1693). Henri Englebert (1694-1710), Egide Bals (1710-1712). Daniel Smits (1712-1751) fit construire la maison pastorale en 1733. Guillaume Van Nuffel (1752-1780), fit rebâtir l'église. Il mourut à Wamont et fut enterré dans l'église devant l'autel Notre-Dame. Léonard Huygens (1780-1809), né à Bruxelles en 1748, devint curé-doyen de Landen et y déceda en 1811. Maurice Lowet (1809-1828), né à Montenaeken, en 1761, eut également la desserte de l'église de Walsbets, devint curé-doyen de Landen et mourut à Saint-Trond en 1845. Georges Henrotte (1828-1837), né à Sluse en 1800, s'éteignit à Tirlemont en 1865. Arnold Rubens (1837-1870), né à Looz en 1804, mourut à Wamont. Il fit refondre la grosse

cloche de la paroisse (1). Michel Hermans (1870-1899), né à Hasselt en 1828, décéda à Saint-Trond. François Vandeweyer (1900-1907), né à Oirbeek (Limbourg Hollandais) en 1854, devint curé à Lille-Saint-Hubert, puis directeur de l'hospice de Hamont jusqu'à sa mort survenue en 1935. L'église actuelle fut agrandie sous son ministère. Jean Erckens (1907-1919) né à Hasselt, en 1863, fut admis à la retraite en 1919 et se retira à Gand où il mourut en 1923. Il fit refondre la petite cloche de la paroisse (2). Joseph Van Heuckelom (1919-1926), né à Tessenderloo en 1875, passa à la cure de Canne (Limbourg) en 1926. Pierre-Joseph Caerts (1926) est le curé actuel de la paroisse.

Deux desservants de l'ancien régime fondèrent une messe anniversaire dans l'église de Wamont : Daniel Smits, en reconnaissance de ce qu'il bâtit le presbytère sur un de ses biens (ita 7 juli 1732 gravamus pastoratum de Waesmont perpetuo anniversario cum vigilis cantando pro refrigerio supplicantis) et Guillaume Van Nuffel qui, en 1780, légua à cet effet une rente de 100 florins due à perpétuité sur 4 grandes verges de terre sises au sentier de Jeancour et 2 grandes verges de terre au chemin de Lincent.

LES AUTELS

L'église de Wamont possédait huit autels à savoir ceux de la Vierge, des saints Nicolas, Remi, Christophe, Crépin et Crépinien, des saintes Barbe, Christine et Gertrude.

On est frappé par cette longue énumération. Peu d'églises

(1) La grosse cloche porte l'inscription :

*De gemeente Wamont
Aen de H. Maagd Maria
Onder de bediening van den heer
A. Rubens pastoor
1852
Me funderunt Lovanii
Vannespen.*

(2) La petite cloche porte l'inscription :

*Johan Erckens pastore
Pancratius nominor
Me refundit A. O. Michaux Lovanii
Me suscepserunt Aug. Dessart et
Theresia Coel. Flusu.*

rurales pouvaient s'enorgueillir de présenter tant de saints personnages antiques à la vénération des fidèles. Barbe, Christine, Crépin et Crénipien appartiennent au III^e siècle ; Gertrude et Remi à l'époque franque. Quant aux cultes de saint Nicolas et de saint Christophe, ils florissaient dans nos provinces dès les XII^e et XIII^e siècles. Les autels de la Vierge et de saint Nicolas sont cités en 1374. Les huit autels sont mentionnés dans les pouillés de 1497 et de 1558.

Ces considérations constituent une nouvelle preuve de l'ancienneté de l'église de Wamont.

Il y avait dans l'église quatre bénéfices avec obligation d'une messe hebdomadaire. Le collateur en était le curé de Landen. Deux fondations existaient en l'honneur de la Mère du Sauveur. Au début du XV^e siècle, la cathédrale levait le cens sur les biens dotant les autels de la Vierge (19 ½ verges de terre de la première fondation et 16 verges de terre de la seconde fondation), de saint Nicolas (57 verges de terre) et des saints Christophe et Gertrude (159 ½ verges de terre). Ces deux derniers noms apparaissent toujours ensemble ce qui fait supposer une seule et même fondation. Le bénéfice de la Vierge comprenait 64 verges de terre pour la première fondation et 42 verges de terre pour la seconde. Le bénéfice de saint Nicolas était évalué à 106 ½ verges de terre et celui des saints Crénipien et Crénipien à 49 verges de terre. Les bénéficiaires étaient en 1787 : pour l'autel de la Vierge, Arnold Goossens, chanoine de l'église Saint-Léonard à Léau (première fondation) et Mathias Blamaerts, prêtre au pays de Liège (seconde fondation) ; pour l'autel des saints Crénipien et Crénipien, J. Tits président au Collège Saint-Michel à Louvain ; pour l'autel de saint Nicolas, Jacob Bormans, théologien résident à Peer.

LE PRESBYTÈRE

Daniel Smits qui fut desservant de Wamont de 1712 à 1751 narre que sa paroisse n'avait pas de maison pastorale à son arrivée dans celle-ci, de sorte, ajoute-t-il, que personne ne voulait y être curé. Pour remédier à cette situation, Daniel Smits fit cession, le 9 décembre 1733, par devant le notaire Naveau,

d'un fonds pour la construction d'un presbytère et, le 17 avril 1734, la Grande Compterie de la cathédrale déchargea et libéra ce bien de tous cens. Le curé construisit le presbytère à ses frais et obtint qu'à ce titre ses successeurs célébreraient une messe anniversaire à son intention.

La maison curiale présentait, au rez-de-chaussée, une fenêtre de chaque côté de la porte d'entrée et, à l'étage, trois baies sous forme de lucarnes. Elle était flanquée d'une grange et de quelques étables en pisé, couvertes de chaume. Des restaurations apportées à l'immeuble coûtèrent 500 patacons en 1755. La grange fut démolie en 1830. La maison fut exhaussée en 1861 et pourvue de belles et larges fenêtres à l'étage. Le bien fut clôturé par un mur en 1889.

Le presbytère occupe une superficie de 8 ares 80 centiares et le jardin qui l'entoure de 13 ares 90 centiares.

L'INSTITUTION FABRICIENNE

La fabrique d'église possédait 9 bonniers 13 verges de terre dans le village. Ces terres étaient louées par bail de neuf ans consécutifs avec faculté de résiliation après le premier ou le second triennat. Les locataires devaient fournir une bonne et suffisante caution, devaient s'engager à conserver les terres dans leurs limites, à bien les cultiver, à bien les fumer (1), à ne pas les sous-louer ni les désaisonner, à bien entretenir les chemins et les fossés avoisinants. En cas de dévastation des récoltes sur pied, il était accordé une modération raisonnable. Les fermages étaient payables à la Saint-André, en bon argent courant. Les terres étaient louées pour 102 ½ florins en 1749 et 1750, 107 florins en 1751 et 1752, 98 ½ florins en 1755 et 1756, 118 florins de 1760 à 1769, 98 florins de 1769 à 1775, 120 ½ florins de 1775 à 1781, 138 florins 12 sous de 1781 à 1786, 139 florins 8 sous de 1787 à 1789. En outre, le seigneur du village était redevable annuellement d'une rente de 4 ½ halsters de seigle.

Le gérant des biens de la fabrique d'église rendait publique-

(1) « Behoorlyck te mesten ende wel namenlyck in de driij leste jaeren van hunnen termeyn. »

ment compte, chaque année, de sa gestion. Les recettes et les dépenses étaient ensuite soumises à l'approbation du doyen de Landen.

Le rendement des terres était évalué en halsters, mesure de Tirlemont. Le halster de seigle se vendait 1 florin de 1755 à 1770, 1 florin 6 sous de 1771 à 1775.

Parmi les gérants de la fabrique d'église de Wamont citons : Antoine Huysecom (1736), Jean Van Hove (1741-1742), Martin Petitjean (1743-1746), P. Pauwel (1750), François Tonnon (1753-1754), Jean Van Hove (1779-1783), Van Huffel, curé (1771-1775).

La fabrique d'église payait au curé 20 florins, au clerc 18 florins, au porteur de la bannière (vaendrager) 2 florins. Elle fournit pour l'exercice du culte : le vin, le pain (misbrood), la cire, l'huile pour la lampe, les vêtements sacerdotaux. Elle veillait à ce que le linge liturgique fut toujours en bon état de propreté. En 1754, elle paya 42 florins 6 sous aux maçons qui élevèrent le mur du cimetière.

L'INSTITUTION DE BIENFAISANCE

L'institution de bienfaisance, appelée autrefois la Table des pauvres ou plus simplement la Table (de Taefel van Waesmont), paraît avoir une origine très reculée. C'est ce que l'on déduit en constatant l'importance qu'elle avait en 1617, date à laquelle commencent ses plus anciens comptes conservés à la cure de Wamont. Elle possédait à cette date, 7 bonniers 4 verges grandes de terre en 14 parcelles sises dans la localité. Les deux plus récents legs qu'elle reçut remontent à 1612 et 1632 (1).

Le fermage des terres, calculé en mesures de Tirlemont, rapportait 54 halsters 3 quartes de seigle en 1617, 57 halsters 3 quartes de seigle de 1619 à 1622, 53 halsters de seigle en 1630.

(1) « Anno 1612 : Jean Sillen Trudo soon heeft gelegateert ende erfelyk gegeven tot behoeve de taeffele van Waesmont sekere 4 roeden lands gelegen bij Wijnants bosch. »

« Anno 1632 : Pauwel Proveneers ende Helena Vandegaer hebben in hun testament de taeffel van Waesmont gelaten op 4 roven lants : 1 halster coren. »

51 halsters 3 quartes de seigle de 1637 à 1647 et 52 halsters 3 quartes de seigle en 1650.

A titre de rentes, la Table des pauvres recevait 8 halsters de seigle, mesure de Tirlemont, qu'elle porta à 9 halsters à partir de 1632. Elle touchait, en outre, 44 dosins de blé à la mesure de Léau.

La Table des pauvres était gérée par un « Tafelmeester » qui rendait publiquement compte de sa gestion vers la mi-mars, en établissant le bilan de ses recettes et de ses dépenses en présence des échevins et des manants de la localité.

L'institution de bienfaisance livrait chaque année 4 halsters de seigle au curé de la paroisse pour son salaire (voir sijn loon) et 10 halsters parce qu'il tenait école. Le clerc recevait 6 halsters, le taefelmeester 3 halsters et le porcher (verkenshoeder) 8 halsters. De plus, ce dernier obtenait de temps à autre une paire de bottines.

Ci-après les noms des « tafelmeesters » rencontrés au cours des recherches pour la présente monographie : Gilis Everaerts (1612), Renier de Ville (1617), Gilis Wouters (1618), Henri Wouters (1619), Henri de Landen (1620), Jean del Bouwal (1621), Pierre Preveneer (1622), Gilles Baussen (1624), Daniel Proveneer (1625-1626), Henri Wouters (1627), Henri Proveneers (1628-1629), Pierre Putzees (1630), Gilles Bauwens (1631), Henri Missoul (1632), Tilman Missoul (1633), Jean del Ruwal (1634), Henri Wauters (1635-1636), Jean Ulens (1637), Tilman Missoul (1639), Paul Preveneers (1641), Henri Missoul (1643-1644), Henri Pruveneers (1645-1647) et Pierre Everaerts (1648-1650).

ERNEST PITON.

La Seigneurie d'Awans-Loncin près de Liège

Ces localités, réunies à l'origine, sont situées au nord-ouest de la ville de Liège à deux lieues environ du centre de celle-ci. Elles comportent actuellement, la première 947 hectares 14 ares de superficie, la seconde 242 hectares 70 ares. Telle est, semble-t-il, l'importance qu'elles avaient déjà à la Révolution française de 1789. D'après un document de 1222 (1). Awans comptait, en 893, 48 manses, Loncin 10 (2). L'on ignore ce que valait le manse.

La configuration de la terre d'Awans est singulière : elle comprend deux parties ne se touchant que sur 340 mètres environ. La partie supérieure n'a comme étendue que le quart de la seconde ; elle n'a jamais reçu de constructions, et encore aujourd'hui même, ce n'est que champs cultivés. La seconde, au contraire, est fortement bâtie : là se trouve le cœur du village, là était le château fort des premiers personnages de la famille d'Awans, là fut construite l'église paroissiale lors du démembrement au XI^e ou XII^e siècle de la paroisse de Hollogne-aux-Pierres dont Awans-Loncin dépendaient. Loncin, hameau d'Awans, ne fut probablement érigé en paroisse que plus tard, au moment où le service du culte l'exigea pour satisfaire aux besoins spirituels de la population. Rappelons que la crenée de 1470 donne comme nombre de feux à Awans, trente-sept ; à Loncin, dix-sept (3).

(1) H. BEYER, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 142.

(2) Le manse était une habitation rurale à laquelle se rattachait une certaine étendue de terre.

(3) E. FAIRON, *Notes sur la domination bourguignonne dans la principauté de Liège* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLII, pp. 1 à 89).

Ces localités étaient terres de la Lotharingie échue en partage, par le Traité de Verdun de 843, à Lothaire, l'un des fils de Louis le Pieux. Elles furent données en pleine souveraineté en 854 par l'empereur à l'abbaye de Prüm près de Trèves. L'acte de donation à Egyil, abbé du monastère, après avoir énoncé dans son préambule les motifs de cette liberalité dit : « Nous transportons solennellement en toute propriété au vénérable et saint monastère du Saint-Sauveur à Prüm, notre villa d'Awans, située en Hesbaye, avec toutes les terres y afférentes à savoir : les terres cultivées et incultes, les vignes, prés, pâturages, bois, eaux, fossés d'écoulement des eaux, moulins ainsi que les serfs des deux sexes y attachés et nous lui conférons tous nos droits sur elle de telle sorte que l'abbé et ses successeurs pourront en disposer sans que personne puisse dans l'avenir y faire valoir des droits » (1).

Il est à remarquer que dans ce document Loncin n'est pas cité : celui-ci n'étant à cette époque qu'un simple lieu dit, Lothaire n'aura pas jugé nécessaire de le désigner. Mais il en va autrement en 893 : dans la spécification des biens appartenant à cette époque à l'abbaye faite par l'ex-abbé Cesarius qui écrivait en 1222, il cite Loncin (2). Dans son énumération il dit : « Awans (situé près de Liège) contient 48 manses y compris le manse seigneurial. Pour chaque manse il sera payé annuellement à l'abbé pour denrées alimentaires, 2 sous ; pour vêtements, 1 sou ; pour ais et barddeaux servant à la construction de toits, 4 deniers ; pour l'exploitation des bois, 5 deniers ; pour le porc donné, 3 deniers. Puis encore, il sera fourni par manse et par an

(1) H. BEYER, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 92 : « ... per quos in predicto pago hasbannio memoratam juris nostri villani *Hauans* vocabulo cum omnibus ad eam legitimo ordine, pertinentibus vel aspicientibus terris scilicet : cultis et incultis, vineis, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, molendinis exitibus et regressibus necon et mancipiis utriusque sexus ibidem pertinentibus ad praefatum sanctum ac venerabilem S. Salvatoris pruniacencis monasterium solempni more conferimus et de jure nostro in jus ac dominationem ipsius transfundimus ita ut presens familiaris noster *Eggil* venerabilis abba successores ejus eamdem villam sub integritate ad usus vel stipendia fratrum ibidem deo militantium perfutura tempore absque alicujus potestatis contradictione vel repetitione seu quolibet refragatione ordinent atque utiliter disponant. »

(2) H. BEYER, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 142, annexe I.

10 muids d'orge, d'avoine ou d'épeautre, 3 poules, 15 œufs et les matériaux nécessaires à la confection de deux chars, le tout se montant au payement de 9 livres 16 sous (1) et à la fourniture de 480 muids, 144 poules, 720 œufs et les matériaux pour 96 chars ; Loncin contient 10 manses redevables des mêmes cens unitaires. »

Ce domaine dut être bientôt morcelé, car l'on voit en 1201 Lithold de Noville, chevalier, céder à l'abbaye d'Aulne ce qu'il possédait en fief du village d'Awans contre un denier d'or masmondin annuellement (2) ; en 1271, Henri, comte de Luxembourg et de Laroche, marquis d'Arlon, transporte à Henri de Gueldre, évêque de Liège, la suzeraineté du fief que tenait de lui à ce moment Corbeau d'Awans (3) ; en 1301, Jean de Liers, écuyer, donne à la cathédrale de Liège le moulin à vent et les brasseries d'Awans et Loncin (4) ; en 1334, Jean de Hannut, chevalier, fait don à l'église de Saint-Lambert des biens qu'il possédait à Awans (5).

Primitivement divisé en grandes propriétés terriennes, il devait au cours des siècles subir de nombreux morcellements au point que, d'après un cercleménage de 1509, il comprenait pour Awans seul 1233 pièces appartenant à 172 propriétaires. Ce mesurage donnait 807 bonniers 4 verges grandes soit 690 hectares 60 ares 84 centiares, le bonnier valant 85 ares 56 centiares (6). Dans la nomenclature des biens relevés, il n'était pas tenu compte des communes et wérixhas appartenant au seigneur. Inutile de dire que cette division du sol s'accentua encore dans la suite.

Propriété ecclésiastique, la Villa eut dès le jour de sa donation son avouerie héréditaire relevant de l'abbaye de Prüm (7).

D'après Cesarius, dans le document cité, le comte de Namur devait la tenir en fief, tout comme celles de Revin, de Feppin

(1) La livre vaut 20 sous, le sou 12 deniers.

(2) DEVILLERS, *Cartulaire de l'abbaye d'Aulne*, t. I, p. 154.

(3) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. II, p. 210.

(4) *Id.*, t. III, p. 4.

(5) *Id.*, t. III, p. 441.

(6) Cour d'Awans : Cercleménage, 1509.

(7) EP. PONCELET, *L'avouerie de la Cité de Liège*, p. 6.

et de Fumay (1). Cela peut être; rien ne prouve qu'en 893 il n'en est pas ainsi, mais, à la fin du XII^e siècle, chose certaine, elle est en possession de la famille d'Awans.

Hemricourt dit dans son *Miroir des Nobles de Hesbaye* (2) que Breton le Vieux, fils de Hughes de Lexhy, était voué d'Awans, qu'il avait un château dans la localité et qu'il prit de ce chef le titre de seigneur d'Awans usurpant ainsi le titre et les droits de l'abbé de Prüm. C'est à ce moment sans doute que fut établie par lui une cour de tenants dite dans la suite «cour du château», cherchant ainsi à enlever à son profit la juridiction sur les territoires d'Awans et de Loncin dont l'abbé de Prüm avait la haute, moyenne et basse justice. Il est vraisemblable que, dès le début, le véritable seigneur protesta contre cette façon d'agir mais la période troublée qu'on allait traverser n'était pas favorable à une mise au point pouvant porter ses fruits. Rappelons que, dès 1290 jusqu'en 1335, toute la région fut ensanglantée par les luttes intestines entre les Awans et les Waroux, entraînant à leur suite tous les seigneurs féodaux du voisinage et même la Cité de Liège.

A Breton le Vieux succéda son fils Humbert de Lexhy, mort en 1220. L'avouerie passa alors successivement dans les mains de Guillaume d'Awans, de Humbert Corbeau son fils, de Libert Butor, seigneur de Clermont, gendre de Humbert, mort sans héritier mâle, enfin à Humbert Corbeau, fils du seigneur de Clermont. Pour des motifs inconnus, Humbert, du consentement de son gendre Nicolas dit de Croissant, cédait en fief, le 25 janvier 1330, à l'évêque Adolphe de la Marck, l'avouerie d'Awans et Loncin, mouvante de l'abbaye de Prüm, diocèse de Trèves, contre une somme de 2400 livres tournois. Dans l'acte notarié consacrant la cession, il est rappelé que Humbert et son gendre ont expressément renoncé à tous droit, action, revendication (si toutefois ils en avaient ou pouvaient en avoir) sur leur château ou maison forte d'Awans qui avait été confisquée vers 1325

(1) Voir annexe I.

(2) DE BORMAN, *Oeuvres de Jacques d'Henricourt*, t. I, p. 376, n° 771 ; ED. PONCELET, t. II, p. 141 ; ED. PONCELET, *Le livre des fiefs sous Adolphe de la Marck*, p. XIV.

au profit du prince pour cause de rébellion à main armée contre ce dernier (1).

Le 22 avril suivant, l'évêque présentait au véritable seigneur d'Awans, Conrard de Loncin, pour exercer dans le territoire des villages l'office de l'avouerie (2).

C'est à ce moment que l'abbé vit une occasion propice pour faire reconnaître tous ses droits seigneuriaux sur les terres d'Awans et de Loncin. Un record de la cour d'Awans du 13 janvier 1331 (3) rappelant l'acte du 22 avril 1330 s'exprime comme suit : « L'an 1330, le 22 avril, en présence de l'abbé de Prüm et de l'Evêque de Liège, Humbert Corbeau a reporté en mains du premier nommé au profit du second l'avouerie d'Awans et de Loncin avec toutes ses appartenances, puis 4 marcs de bonne monnaie héritable le tout mouvant de Prüm. A ce moment, l'Evêque voulant satisfaire pleinement l'abbé et les siens déclara qu'aucun d'eux n'était tenu de faire hommage à autre personne qu'au Pape et à l'Empereur d'Allemagne reconnu par l'Eglise et qu'il présentait comme avoué Conrard de Loncin, familier de l'abbé, lequel fit hommage à ce dernier ; de plus le serment habituel fut prêté par l'avoué dans les mains des Echevins de la Cour de justice d'Awans-Loncin. » Puis le record reconnaissant à l'évêque le droit de nommer un avoué à sa place dit que celui-ci doit jurer fidélité au seigneur de Prüm, à son maire, à ses échevins et aux habitants. Il énumère ensuite les droits de l'avoué et examine les cas où l'officier du prince-évêque peut intervenir et il énonce : « tout malfaiteur pris sur le territoire d'Awans doit être mis dans la prison du seigneur qui pourra transformer la peine à encourir en une amende dont le tiers reviendra dans ce cas à l'avoué ; si le malfaiteur est condamné à mort, le seigneur d'Awans sera tenu de livrer le condamné en mains de l'avoué qui fera exécuter la sentence aux frais de l'abbé ; dans le cas de condamnation à amende pour faits non

(1) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, p. 329.

(2) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. III, p. 335.

(3) Annexe II : Une copie de ce record est possédée par M. le chevalier Charles de Harenne. Son amabilité m'a permis d'en prendre connaissance et de le publier, ce dont nous le remercions bien vivement.

criminels (injures, blessures, etc.) commis sur le territoire d'Awans, l'avoué n'aura rien à prétendre. Il est établi en outre qu'en raison de l'avouerie détenue par le prince, l'abbé paiera par an à lui ou à son céarier 7 mares 10 sous monnaie fortis, 4 livres de poivre et 4 livres de cire » (1).

Le document dit ensuite que la cour du château est propriété du prince, mais que cette attribution est illégale car seule la cour de justice d'Awans peut connaître des œuvres, transports et reportations de biens, et même le céarier du prince ne peut se passer de cette cour ; de plus le fait d'habiter ou de posséder une terre appartenant à l'évêque n'exempte pas l'habitant ou le propriétaire d'être justiciable de la cour seigneuriale. Enfin le record fait connaître qu'il a été rendu publiquement en présence des surcéants du village dont plusieurs tenants de la « cour du château », que les assistants étant interrogés à l'effet de savoir si l'un d'eux avait des objections à présenter. Johan Francheu, l'un des tenants, affirma au nom de tous être d'accord sur tous les points examinés, disant en outre qu'il en avait toujours été usé, ainsi que le record le rapporte.

La « cour du château » devait par la suite être l'objet de nombreuses discussions : le prince-évêque prétendait avoir la souveraine justice sur les terres lui appartenant ou étant le bien de personnes étrangères au village d'Awans-Loncin et il obligeait les possesseurs d'accepter sa juridiction. Malgré les protestations de l'abbé de Prüm, le prince ne voulut pas se rendre et continua à se servir de sa cour de tenants au mépris des droits seigneuriaux. C'est ainsi qu'un acte du 21 mars 1463 montre la « cour du château » confirmant un arrangement intervenu entre Gielet Ponchien, Poncelet son fils et Bertremer de Luxembourg concernant des biens à Awans (2).

Cette situation devait bientôt obliger l'abbé de Prüm à demander un nouveau record à sa justice d'Awans afin de fixer à nouveau les droits des parties en cause. Celui-ci est daté du 14 janvier 1499 (3). Il montre que les difficultés viennent de

(1) Cette rente était toujours payée en 1496.

(2) Cour d'Awans-Loncin (1480-1505), fol. 72 v°-126.

(3) Cour d'Awans-Loncin : Registre intitulé « Record Cercleménage », 1499-1509, annexe II.

l'évêque, car celui-ci est convoqué à Awans pour entendre la publication de ce document. Le préambule du document expose qu'à la demande de l'abbé de Prüm, seigneur d'Awans, la cour de justice est requise de donner un record touchant les droits de celui-ci, qu'à cet effet le mayeur a convoqué la cour et le céarier du prince, qu'au jour fixé ont comparu Arnold Serville, avoué d'Awans, représentant l'évêque et le céarier de celui-ci, Joannes Loncin qui ont dit ne pas s'opposer à ce que le record soit rendu, à la condition toutefois qu'il ne lèse pas les droits du prince et que copie soit donnée pour y répondre s'il y a lieu. La cour déclare que :

« 1^o L'abbé de Prüm est haut et souverain seigneur d'Awans et Loncin sur toute l'étendue du territoire de ces localités ;

» 2^o Le droit de nommer mayeur et échevin appartient à lui seul ;

» 3^o Aucun acte ne peut être passé devant autre cour que la sienne ;

» 4^o Seule la cour de justice d'Awans est qualifiée pour faire levé cadastral (cercléménage), mesurer, aborner les terres de la seigneurie ;

» 5^o Chaque bonnier de terre doit payer par an au seigneur 3 deniers 1 cope de cens, 2 sous fortis, 2 denrées de spelte (1), 2 denrées d'orge dont 36 denrées font 1 muid de Liège et encore 1 poule, 5 œufs par 8 bonniers exception faite pour certains bonniers vers Loncin qui ne paient que 2 denrées de spelte et 2 d'orge ;

» 6^o Des cens payés, l'abbé doit verser 1 muid de spelte et 1 muid d'orge à l'évêque. En retour celui-ci payera à l'abbé 3 muids 3 stiers de spelte ;

» 7^o L'abbé doit donner par an aux hoirs et représentants Jean de Blehen et à ceux de Guillaume de Loncin 27 sols fortis et à ceux de Guillaume de Loncin, en plus, 100 poules et 500 œufs ;

(1) Denrée est ici l'équivalent de mesure. La denrée valait le 1/36 de 245 litres 70, soit 61,825.

La valeur du muid de Liège, 245 litres 70, est reprise dans les notes sur les mesures à blé dans les anciens Pays-Bas, Tableau XVII et p. 51 de G. Bigwood (*Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1905).

» 8^o L'abbé a le droit de prélever à la mort de toute personne, ayant héritage ou biens héritables sur son domaine, la meilleure bête à 4 pattes ou d'en recevoir la valeur. Il en est de même au décès des gens d'églises, monastères, abbayes, hôpitaux, des prêtres, curés, recteurs, chapelains possessionés à Awans ;

» 9^o L'abbé possède, comme seigneur, 100 bonniers appelés les « communes » sur lesquels on ne paie ni cens, ni œufs, ni poules. Il en est encore ainsi sur les terres dite les « Geminnes » tenues par lui à trescens ;

» 10^o Tout acte concernant l'avouerie et ses appartenances doit être passé par devant la cour de justice d'Awans. »

Ce record ne devait pas apaiser le différend, car en 1550 (1) l'abbé en demande un nouveau. Celui-ci rappelle ceux de 1331 et de 1499.

Peu de temps après, le 1^{er} mars 1554, le monastère de Prüm fut incorporé à l'archevêché de Trèves en mains de Jacques, archevêque de Trèves, prince électeur, chancelier du Saint-Empire. Du fait de cette incorporation, la seigneurie d'Awans devenait propriété de Son Altesse électorale et ce dernier, son administrateur perpétuel. Ce changement permit à l'évêque d'espérer qu'il arriverait à ses fins. Des pourparlers furent repris et, pour aplanir le différend, des délégués des deux parties furent nommés. Leur mission était d'examiner les droits de chacune.

Le 10 janvier 1568, un récès, aujourd'hui perdu, était rédigé par les commis. Il n'eut pas l'heure de plaire ni à l'archevêque de Trèves, ni au prince, mais il fut le prétexte à de nouvelles discussions qui n'aboutirent pas. Des conversations reprisent quelques années plus tard en vue d'arriver à une entente : en 1587, il fut décidé que des délégués se réuniraient à nouveau à Awans dans le but de chercher une solution, mais l'accord ne put se faire car en 1596 une nouvelle réunion eut lieu et le 21 mars les députés étaient d'accord « sous le bon plaisir de leurs maîtres » pour dire que :

« 1^o Le recès de 1568 sortira ses effets pour autant qu'il peut concerner les seigneuries d'Awans et de Loncin ;

(1) La copie du record de 1550, dit le grand record de la souveraine cour de justice d'Awans, est possédée par M. le chevalier Charles de Harenne.

» 2^o La haute avouerie de ces terres est reconnue à l'évêque avec tous ses droits et prérogatives pour la troisième part des amendes et autres sommes perçues ainsi que le veut la coutume ;

» 3^o Que Son Altesse percevra en outre les cens dépendant de l'avouerie et entr'autres 7 marcs 10 sous fortis, 4 livres de poivre, 4 livres de cire et 2 muids de spelte; contre quoi Son Excellence de Trèves aura la juridiction souveraine, haute, moyenne et basse, tant pour soi que ses commis, juges, officiers, pourvu toutefois que le prince, son église et successeurs jouissent en leur « cour du château » et fonds d'héritages des cens et rentes de cette juridiction et de la faculté d'exercer celle-ci, ainsi qu'on l'a fait auparavant, à savoir en poursuites civiles, réelles et personnelles, en tous actes de saisies, transports, échanges, reliefs, vestures, petits et grands commands, mesurages d'héritages, cercle-ménage, arrêt des fruits, voir cependant que la cour souveraine ne sera pas exclue de tels actes mais que la prévention aura lieu soit devant la cour de justice d'Awans, soit devant celle du château. »

Cette façon amiable d'arranger les choses ne plut ni à Trèves, ni à Liège. Bien plus, l'archevêque de Trèves, jugeant en appel, pour éviter que des causes soient portées en appel devant les Echevins de Liège en raison de l'éloignement de la cour de Trèves, créa dès la fin du XVI^e siècle ou tout au début du XVII^e une cour d'appel composée de trois juristes liégeois, résidant à Liège, nommés par lui et jugeant en son nom. Cette cour subsista jusqu'à la Révolution.

A la suite de la dernière tentative d'arrangement le conflit fut porté devant le tribunal d'Empire qui ne rendit jamais de sentence. Il semble ressortir des recès des Etats de Liège, qu'elle ne devait pas être favorable au prince, car ceux-ci lui demandaient en 1783 de proposer à l'électeur de Trèves l'acquisition de sa seigneurie, ce qui fut fait. En 1785, l'électeur, acceptant la demande, fixait le prix de la cession à 400.000 florins liégeois. La vente ne fut pas réalisée et ce fut la Révolution qui mit fin au procès en enlevant à Trèves les terres d'Awans et de Loncin par application du décret de la Convention nationale de France du 15 décembre 1792, l'an I de la République. Ce décret disait dans son article premier que dans les pays qui sont ou seront

occupés par les armées de la République, les généraux proclameront sur-le-champs au nom de la nation française l'abolition de la féodalité et des droits seigneuriaux tant féodaux que censuels fixes et casuels.

AWANS ET LONCIN, FAISAIENT PARTIE DE LA BANLIEUE DE LIÉGE

« Dès le commencement du XIII^e siècle, dit Kurth dans *La Cité de Liège au moyen âge*, les communes avaient inauguré un mouvement d'expansion politique très remarquable consistant à recruter dans le plat pays quantité de bourgeois d'une catégorie particulière qui, sans résider dans la ville, y jouissait de tous les droits de la bourgeoisie. Ceux à qui elles conféraient de la sorte des lettres de grande bourgeoisie s'appelaient les bourgeois afforains, c'est-à-dire les bourgeois du dehors. Cette faveur se donnait particulièrement aux féodaux avec lesquels le patriciat urbain était en relations d'amitié ou de parenté. Les villes se créaient ainsi des alliés qui étaient tout à la fois, selon les cas, des clients et des protecteurs et elles préparaient par une pénétration graduelle l'établissement de leur domination sur le plat pays » (1). Liège était de ce nombre. En créant la bourgeoisie afforaine, elle préparait la formation de sa banlieue (2). Parmi les villages qui y furent englobés se trouvaient Awans et Lonein et l'on peut dire que c'était chose faite depuis longtemps, car les deux localités furent condamnées en 1330 (3) à payer partie de l'amende de 57.000 florins à verser au prince pour le dommage lui causé par la lutte entreprise par lui d'une part et la Cité, sa banlieue et les bonnes villes d'autre part.

Mais, contrairement à d'autres villages, Liège ne parvint pas à y établir sa domination, ainsi que nous l'avons vu, malgré les

(1) G. KURTH, *La Cité de Liège au Moyen Age*, t. I, p. 243.

(2) La banlieue comportait tous les villages compris dans une circonference d'un rayon de 9 kilomètres environ dont le centre était le perron de Liège.

(3) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. III, p. 337. Paix de Flône du 1^{er} juin 1330.

efforts du prince qui au cours du procès qu'il soutenait devant la chambre impériale à Wetzlar lit valoir outre l'argument de la possession de la cour du château celui de la présence d'Awans et de Loncin dans la banlieue et des avantages que ses habitants en retiraient. En effet le prince disait que « ceux-ci jouissaient de tous droits communs, immunités, franchises, liberté et neutralité et autres prérogatives dont ont et doivent avoir de véritables sujets du pays, qu'ils contribuaient pareillement à toutes charges et impositions agréées par S. A. S., réelles et personnelles de l'Etat avec lequel ils ne faisaient qu'un corps comme le reste du pays; que comme membres de l'Etat et du pays, ils suivaient et étaient sujets aux lois, statuts, coutumes, usances et édits, ordonnances de paix et règlement de ce pays soit militaires, politiques et civils : qu'ils étaient bourgeois de la Cité demeurant dans la banlieue contribuant à tous offices de la Cité, des guets et autrement ; qu'ils avaient fait de tout temps les fonctions de bourgeois, en portaient les charges et, étant reconnus tels, avaient la jouissance de faire partie des métiers, assistaient et concourraient aux élections magistrales » (1).

Ces considérations pouvaient avoir leur poids, mais le prince oubliait que si les habitants d'Awans et Loncin étaient comptés parmi ceux de la banlieue quoique sujets de l'électeur de Trèves, ils l'étaient sans contrainte et qu'acceptant librement les avantages et les désavantages des bourgeois afforains, ils n'entendaient nullement être jugés par d'autres que par leur seigneur dont ils n'avaient d'ailleurs aucun motif de se plaindre.

L. DE JAER.

(1) Archives de l'Etat à Liège : Liber supernumerarius. Déduction des droits de Son Altesse Sérentissime Evêque et Prince de Liège sur les terres d'Awans et Loncin, p. 290.

ANNEXE I

*Spécification des biens appartenant en 893 à l'abbaye de Prüm
faite en 1222 par l'ex-abbé Césarius.*

XLIII.

de Auuans.

Sunt in Auuans (sita est juxta leodium) (1) mansa XLVIII cum manso indominico. Solvit unusquisque pro pasto solidos II, pro lino solidum I, pro axilis et scindalis, denarios IIII, pro lignaris, denarios V, pro poreo donativo, denarios IIII. De ordeo aut de avena vel de spelta dat unoquoque anno modios X, pullos III, ova XV, materiamen carra-dos II.

Summa.

Sunt ibi mansa XLVIII (2), solvunt libras VIII et solidos XVI. Sol-vunt de annona modios CCCCLXXX, pullos CXLIII, ova DCXX, materiamen carrados XCVI.

de Luncin.

Sunt etiam in luncin (fruncinas) mansa X que similiter serviunt et solvunt sicut in Auuans.

ANNEXE II

Record du 13 janvier 1331.

Awans et Luncin.

L'an mille trois cents et trentg du mois d'avril le vingt deuxième jour par devant nous prédécesseurs mayeur et esquevins du dit Awans comme par devant nous court haulteur et justice desseur ditte et en présence de vénérable père Sire Henry par la grâce de Dieu, abbé delle monastère de Proyme en propre et Seigneur Adolphe de la Marck par la grâce de

(1) Advocatiam hujus curiae et advocatiam de Fyma que sita est super Mosam et Rivin et Finpin, comes namureensis ab ecclesia in feodo debet tenere.

(2) Mansi XLVIII qui hic descripti sunt, unum retinet minister sive villicus noster de officio suo et alii solvunt summum quam videtis quilibet mansus solvit infra annum IIII solidos et 1 denarium.

Dieu, évêque de Liége, d'une partie et Houbert dit Corbeal d'Awans qui un peut devant avoit reporteit en main du dit Seigneur abbé en nom et auouzt du dit Sire évesque l'advouerie des Villes d'Awans et de Lonchins à toutes ses appendices droitures et appartenances — item encour quatre marc de bonne monoye héritable existant au dit lieu laquelle advouerie avec les dites quattres marcs et aultres estoit et sont mouvants du dit abbé en fief et icelles avoir effectueis et werpit en nom comme desseur ainsy que le dit Sire abbé et les dits publiquement confessarent, d'autre parte: le prénamez Révérend père monseigneur l'évêque de Liége veullant satisfaire le dit sire abbé et les siens et sour l'état et honneur delle engliesse de Liége à dénomer si contenant que à nul estoit tenus à faire hommage fourque à notre Saint père le pape, le Roy d'Allemagne ou empereur par l'engliesse approuveit et livra au dit abbé honneste homme Conrard de Lonchin, escuier, familié au dit Révérend père pour faire hommage au dit sire abbé des fiefs desseur dits lequel dit au dit Seigneur abbé présentat main et corps et ly fit hommage de bouche lequel sire abbé le dit Conrard en lieu de dit Révérend père rechupt à hommage en présence tant des siens comme du dit Sire évêque et nosdits prédicessieurs esquevins et recheut de ly féauté et serment dus et accoutumé ; item en outre disons et recordons, salvons et wardons comme Révérend père en Dieu haut et puissant seigneur et prinche monseigneur l'évesque de Liége comme celly à qui la ditte advouerie du dit Awans et Lonchins à toutes ses appendices, droitures et appartenances appartient et mouvante en fief de mon dit seigneur l'abbé de Proysme ainsy que dit est peut substituer et commettre par devant nous la ditte justice un subvouet prenant de celuy le serment accountumé.

C'est assavoir qu'il doit jurer être bon et feal à mon dit seigneur l'abbé de Proysme, seigneur du dit Awans et Lonchins, à maire et esquevins et à tous les manants et habitants des dites villes et hauteurs d'Awans et de Lonchins et eux tenser et warden de force et violence ou son leal pouvoir et de faire exercer la ditte office bonnement et leallement comme il appartient et pour d'icelle office faire et user ainsy que nous salvons et wardons.

Item et s'il advenoit que un malfaiteur fuisse pris et apprehendez en la ditte hauteur d'Awans et Lonchins, il deverat être mis en la ferme de mon dit seigneur de Proysme en la ditte hauteur d'Awans, et si d'aventure il obtint ou à mon dit seigneur de Proysme ou à ses commis de part ly remis soit par composition de deniers mon dit seigneur de Proysme ou ses commis en nom de ly en deveront avoir les deux tierces et le dit subvoué l'autre tierce partie sans fraude. Et s'il est jugé à mort, le mayeur du dit Awans le deveront livrer eus mains du dit subvouet lequel en debverat aux frais et costes de mon dit seigneur de Proysme faire exécution de justice selon le cas.

Item et pour laquelle advouerie mon dit seigneur l'abbé de Proysme doit en rente par an au dit Révérend père Monseigneur de Liége ou à

son cheairier et recheveur doit en nom de ly par an sept marc dix souls de cens fortis quatre livre de poivre et quatre livre de cire.

Item encour disons et recordons que de toute composition faite de cas ou excès criminelle fait et perpétré dedans la ditte haulteur et seignorie du dit Awans et Lonchins que mon dit seigneur l'abbé de Proysme ou ses commis en nom de ly en doient et deveront avoir les deux tiers parte et le dit subyueit l'autre tñere part sans fraude.

Item et toutes autres compositions et amendes de cas non criminelle tant de injures, quassures, bleschures, affolures et autres excés fait et perpétré dedans la ditte haulteur auxquels le seigneur pour avoir calenge le droit et profit appartient à mon dit seigneur l'abbé de Proysme seulement ou a son mayeur et officier en nom de ly sans fraude.

Item en oultre disons que Révérend père en Dieu hault et puissant seigneur et prince Monseigneur l'évêque de Liége at au dit Awans une courte jurée de maire et tenants jureit appellé la court de Cestal qui est force à mon dit seigneur l'abbé de Proysme spoliant et usurpant sa haulteur et seigneurie du dit Awans et Lonchins il jaçoit que ce soit force à mon dit seigneur de Proysme comme dit est, issuent par devant la ditte courte jureis oeuvres, relevations, reportations et issues de plusieurs héritages et biens héritables qu'ils dient être mouvants de la ditte courte.

Et que plus est le chéairier de mon dit seigneur de Liége à lieu du dit Awans ou aultres ayants cents ou rentes sour les dits héritages à défaut de payement vient par ledit maire et tenants jureis faire déminier les dits héritages et les parties adjournées par devant la ditte courte jurée à certain jour pour voir prendre saisinne et illecque à jour servant warder heure sens par devant la ditte court jurée pouvoir ne devoir plus ayant procéder ou si besoin est de procéder plus avant par saisinne ou autrement, disons et recordons, salvons et wardons que les dites parties ayant fait deminer doient amener les dits maire et tenants jureis qui ont estés présents à faire les dits déminemens et heure wardée et approuve par devant nous.

Et pour par nous comme haulteur, courte et justice sus ditte rendre saisinne des héritages déminez en suivant les dits déminemens et heure wardée et ce fait partie peut requérir le forstier de nous la ditte justice pour faire les petits comands selon l'usance de notre court et si besoin est faire le grand comand, faire le doit et deverat par le mayeur et esquevins de notre ditte courte et haulteur toutefois et aussy souvent que ce adviendroit.

Item et si aulcuns des maswirs surcénants delle ditte court haulteur de mon dit seigneur l'abbé de Proysme ou autres venants et possédants les dis héritages et biens héritables ainsi usée par devant la ditte court de Cestal par dedans notre ditte haulteur soient dedans les dits héritages mesme commettoient ou faisoient aulcuns excès criminelles ou autres excès auxquels le seigneur eut accordé de faire calenge et droit de calenge à composer appartient à mon dit seigneur de Proysme comme

souverain seigneur delle ditte hauteur et à ses commis en nom de ly et à notre enseignement pour en être fait et useit comme des forfaitures, amendes et compositions tiercement est déclarez sans fraude.

Item est ascavoir que nous tenons en la ditte hauteur d'Awans trois plaidz généraulx l'année assavoir ly ung le lundy après les roys, le deuxième le lundy après le moys de may et le troisième le lundy après la Saint-Lambert en mois de septembre, auxquels trois playds générauls disons, recordons, salvons et wardons que par devant touts les sureéants delle ditte hauteur assemblez avons et nous prédécesseurs esquevins avons tousjors dit et recordez tant à la requête des dits maswirs et sureéants comme alle semoncee de notre mayeur hault et publicquement par loy et par jugement que la court jurée de cestal d'Awans, la court d'Oreye et de Viller l'évêque, le renart alle brise pierre et le renart aux hurtes vers Bierset sont forcee à mon dit seigneur l'abbé de Proysme spoliant et usurpat sa hauteur et seigneurie du dit Awans et Lonchins.

Item en oultre disons et recordons, salvons et wardons que le mayeur et officier de mon dit seigneur de Proysme qui que le soit et serat en sa ditte terre et seigneurie d'Awans et Lonchins pour avoir mémoire et recordation de la sustentation de la ditte hauteur est tenu à chacun jour des dits plaidz généraulx pour le passe de nous la ditte justice de aux frais et coustes de mon dit seigneur l'abbé de Froysme faire provision de pain blan, chaire sallée, chaire friese, de boeuf, de mouton, cappons et autres à ce afférants et en rostes chaire de porc, de mouton, de vaulx, cappons, pouilles, lievres, perdrix et autres volliers selon l'opportunité du tems avec oeufs de fort fromages tout vin blan et rouge et suffisant tant que pour suffire ainsy que nous salvons et wardons.

Item et si semblablement se ly un jour ou plusieurs des dits jours des plaidz générauls sorvenoient en un jour non mangeant chair, le dit mayeur et officié est tenu de faire provision de tels pains et tels vins que dessus, des oeufs, de bures, harengs, boxhoz et de touts biers de poissons tant en saiws comme en rotis, fromages et oeufs de force tant que pour suffire selon l'opportunité du tems sans fraude.

Item est encor le dit mayeur et officiers de aux coustes de mon dit seigneur de Proysme de payer à chascun esquevins de nous la ditte justice aux plaidz générauls le lundy après les trois roys deux stiers de spelte et le mayeur doit avoir le double.

Item encor aux plaidz généraulx le lundy après le moys de may semblablement à chaceum esquevins de nous la ditte justice deux stiers d'orges et le dit mayeur doit avoir le doble et aux plaidz généraulx le lundy après la Saint-Lambert encor à chascuns des dits esquevins six deniers fortis et le dit mayeur doit avoir le doble tousjors ainsy et pour suivant d'an en an sens fraude lequel record ainsy fait par nous recordez et horsporté en la ville du dit Awans le jour des plaix générauls treizième l'an soubsescript alle correction et émidrement de notre cheff en présence des sureéants delle ditte hauteur illecque assemblez entre lesquels

avoir plusieurs tenants jurez delle court jurée de dit cestal d'Awans auxquels et autres les dits sureânts fut par nous demandez s'ils vouloient contre cette présent record quelque chosse alliger ou contredire, sur quoy ce traitent à conseillé et après ce qu'ils eurent consultez ensemble disent et reportent par pleine foy et lesquels nuls débattants par la bouche de Johan Francheu l'un des tenants delle court du dit cestal d'Awans eux demeuroient pleinement et entièrement delez notre dit présent record en touts ses points et parties et que ensemble avoient voulu faire et user et quil ne saront contredire ny alliger en manière nulle et par nous tant que ce en tems future trouvez estoit à leur record et autres exploits par nous ou nous prédicessours esquevins du dit Awans faits et rendus faisant mention des points causes et manières prescriptes de plus ou de moins que chy desseur n'est escrit que tels exploits demeurassent en leurs forces et vertus si avant que loy les polises prester sans le pouvoir ou devoir par cette notre présent record préjudicier ne contrarier sans fraude et en telle manière le prescript Collard delle Vignet mayeur pour le temps de notre ditte hauteur mist en warde et retenances de nous touts les esquevins soubsescripts qui avons étez présent et qui nos droits auymes et nottres mayeur aussy les siens assavoir fusmes de Horion Ystause, de Libotton, de Honnart, et sois ferme chosse et maire et touts les esquevin chacun par ly pendut au record nos même propre seels en signe de vérité sur l'an de grâce 1331 du mois de janvier le treisième jour.

ANNEXE III

Record du 14 janvier 1499.

A tous ceux qui ces presentes lettres vieront et oront ly maire et les esquevins delle hault court et justice dawans en Hesbaing salut en Dieu permanable et cognissance de veriteit sachent tuit que par devant nous comme par devant hault court et justice desseurditte comparut en propre personne pour faire ce qui cy apres sensuyt honorable homme Mathier delle Vaulx esquevin de Malmedie lequel la meisme pour et en nom de reverend pere en Dieu noble et tres honnore Seigneur Monseigneur Robert conte de Verneborgh par la grace de Dieu abbeit delle engliese et monastere de Proyme singneur dudit Awans nous requist et pryat admyablement que parmy ses droix payant il polsisse de nous avoir ung bon vraie et juste record par escript et sailleit tant de la haulteur et singnorie dudit Awans et Lonchins cens rentes revenues singnoriaiges droituremomens adventures et proffis dicelles haulteur et singnories comme de plusieurs autres poins causes et mateires chy après species et declareis en tout ce et de quant que en avons memore et cognissance et que en salvons et wardons tant par nous pappiers régistrez lettrez recordz et aultres exploix auctentieques comme

par la priece et records de nous predecesseurs esquevins et autrement ; et nous les esquevins subescripts a la raisonable supplicacion et requeste du prenommeit Mathier delle Vaulx en nom comme dessus et alle somonse de honeste homme Collart delle Vingnette, maieur pour le temps de notredite haulteur, nous sur ce meyurement conseilhies fut par nous ensengniet que ledit Mathier en nom de mondit singneur de Proyme fesisse sur ce adjorner ladvoeit et chearier dudit Awans a certain jour pour icelluy record veyr rendre et recordeir auquel jour comparurent par devant nous honnorable et saiges Arnult de Cerville, advoeit, commis et constitueit par devant nous depart Reverend pere en Dieu hault et puissant singneur et prince Monsingneur levesque de Liege et Johannes de Lonchins comme chearier dudit Awans dissans que ledit record ne volloient defendre delle rendre et recordeir moyenant que ce ne fuisse allencontre de la juridiction droitures et apparteneances dudit singneur evesque de Liege et quilz en euyssent le coppie pour sour ce respondre et alligier se mestier estoit. Suyvant laquelle requeste avons alleit a notre coffre visenteit et foilheteit nous pappiers registres et autres exploix auctentiques extans en cleiffz et en serres, parquen tant par le contenu desquelz comme par la priece et recordz de nous ainscens confreres et predicesseurs esquevins dissons recordons salvons et wardons delle requeste precontenu premirement que notredit singneur monsingneur labbe de Proyme est haulte et soverain singneur treffonssier des villes haulteurs et justices dawans et Lonchins sy long et sy large quil sextend de coire a autre et a toutes ses appendices et apparteneances et que nous salvons et wardons lequel singneur doit tenseir et wardeir tous massuys et surseans desdittes villes et haulteur de force et violence a son leal povoer sens rins prendre deulx ne de leurs biens fours ne oultre jugement de loy et eux entretenir en la loy dont nous et nous predicesseurs esquevins dudit Awans avons useit et jugiet de sy longtemps quil nest memoire du contraire et pareillement tous lesdits massuys et surseans sont tenus faire a luy seryment destre boins et loyaux subjes obeysant a luy comme a leur singneur et de entretenir et demoreir delleis toutes lettrez recordz jugemens et autres exploix par nous et nous predicesseurs et les rechargemens de notre chieff fais et rendus et que ey apres fais seront a la bonne foid et sens fraude. Item et pour ce que nous sommes constitueis et instablis pour ung chacun administrer de loy qui en ont ou puelent avoir affaire pardevant nous et affin que la chosse et soit mieux entretenues preservée et gardee dissons recordons salvons wardons que sil advenoit que ly ung de nous confreres esquevins volsisse resigneir sondit esquevinaige faire le doit ens mains de nous laditte justice pour par nous faire election dung aultre esquevin et le mettre en feaulteit dudit esquevinaige et ne sen doit le dit singneur ne autre entremelleir et pareillement sy ly ung ou plusseurs de nosdits confreres esquevins alloient de vie a trespass nous porons esleir ung noveal et le mettre en feaulteit dudit esquevinaige luy faisant faire le seryment

accoustumeit toutfois et si sovent que ce adviendroit ensy que nous et nous predicesseurs esquevins avons tous jours fait et uzeit de sy long-temps quil nest memoire de contraire et semblamment poront faire et useir dung elere secretaire pour nous servir et tous ceux qui en ont affaire par devant nous pour faire et useir laditte clergerie ensy que nous salvons et wardons. Item en apres salvons et wardons que de tous hiretaiges, cens rentes et biens hiretables qui sont movans et deskendans de notre ditte court haulteur et jugable lon nen puelz ne doit autrepart faire ovres et relevacions reportacions entrees ne issuves que par devant nous laditte justice de mondit singneur de Proyme. Item se mondit singneur de Proyme ou autres volloient avoir fait cerquemanaige, messureir aborneir et attermeir certaines pieces de terres pris ou jardins dedens la haulteur et singnorie dudit Awans et Lonchins de quelque nature ou movance quilx soient ou avoir leveit et planteit thiers et renais faire se doit par nous laditte justice et non par autre ensy que nous salvons et wardons et que nous et nous predicesseurs esquevins tousjours fait et useit de sy longtemps quil nest memoire de contraire. Item encor dissons recordons salvons et wardons que tous boniers qui sont scitueis et gissans sur laditto haulteur et singnorie de mondit singneur de Proyme dudit Awans et Lonchins qui dicelle sont movans doient et rendent a mondit singneur de Proyme par an hiretablement trois deniers et ung copeit de cens fortis deux denrees de spelte et deux denrees dorge dont les trentesieux denrees font le muy mesure de Liege et encor avec les owyt boniers une poilhe et chineque oeffs et de plus plus et de moins moins voir salveit et reserveit certains boniers qui sont situeis et gissans par de la le rywa de Wilboboure vers Lonchins cidesseur delle voie tendant dudit Awans a Liege lesqueis ne doient que petit cens avec deux denrees de spelte et deux denrees dorge toutes comblees a paier en laditte ville d'Awans assavoir lesdits trois deniers ung copeit fortis et le petit cens avec les deux denrees de spelte a jour des plaix generalz le lundy apres les trois roys et les deux denrees dorges poilhes et oeffs a jour des plaix generalz le lundy apres le moyenne de may et ce sor paine de lamende de sept solz fortis toutfoys et sy sovent que lon seroit defallant delle paier et que faulte en seroit fait par devant nous pour lesdites amedes convertir en proffit de maieur officier et recepveur de mondit singneur de Proyme en saditte terre et singnourie dudit Awans et Lonchins cuy qui le soit et sierat ensy que nous salvons et wardons hors desquelz cens denrees de spelte et denrees dorge devant escriptes mondit singneur de Proyme doit et rente par an a reverend pere en Dieu hault et puissant singneur et prince monsingneur de Liege ou sondit cearier en nom de ly un muy de spelte et ung muy dorge. Contreuooy ledit reverend singneur et prince monsingneur de Liege ou sondit cearier en nom de ly doit et rent a mondit Singneur labbe de Proyme singneur dudit Awans par an trois muyds et trois stiers de spelte. Item doit encor mondit singneur labbe de Proyme tant aux hoirs

et representans Joban de Blehen jadis escuyer comme az repesentans Wilhem de Lonchins jadis ensemble vingt sept soulz fortis et encoir audit hoirs et representant jadis Wilhem de Lonchins par an cent poillies et chineque cens oeffs a paier a teilz jours que les cens poillies et oeffs deuyus audit singneur sens fraude. Item en apres dissons recordons salvons et wardons que toutes personnes layes surseans et non surseans de la ditte haulteur ayans hiretaiges ou biens hiretables ens villes dudit Awans et Lonchins movans de notreditte court sils vont de vie a trespassement il eschiet a mondit singneur de Proyme mortement de la meilleur bieste a quattro pied que ledit trespassoit relenquisserat a jour de son trespass par visitation de nous laditte justice. Et sil advenoit que les hoirs ou ayant cause dudit trespassoit volysyent laditte bieste detenir le deveront paier par lextimation et ensengnement de nous laditte justice dedens quinze jours apres que le maieur et officier de mondit singneur les arat fait intimoir par le foestier delleditte haulteur. Item et pareillement se auleuns gens dengliese monasteres prestres cannonnes abbes religieux eureis recteurs et autres cappellains hospitalz et autres supos de lengliese mestiers de citeit et bonnes villes ont aucun hiretaiges ou biens hiretables ensdittes villes et haulteur d'Awans et Lonchins qui semblamblment soient movans de notreditte court et haulteur ung chacun pour sa quoete est tenus de constituer par devant nous ung lay vestyt massuyr surseant delleditte haulteur portant vesture de leurs bins pour iceux tenseir et wardeir et quant ly ung ou plusseurs desdits lay vestit vont de vie a trespass ceulx pour lesquelx ilx aront este lay vestit seront tenus delle paier a mondit singneur mortement de la milleur bieste a quattro piedz que ledit lay vesty relenquisserat a jour de son trespass. Et sil advenoit que les hoirs ou ayant cause dudit lay vestit trespassoit volissent laditte bieste detenir ceulx pour lesquels il aroit este lay vestit deveront ledit mortement paier par lextimacion et ensengnement de nous laditte justice tantoist dedens quinze jours apres ce que intimeis en sieront par ledit foestier sens fraude. Item en oultre dissons que de chaceun mortement il en compet et appartient aux esquevins de nous laditte justice pour leurs droix vingt aidans et les droix de notre clere à notre ensengnement. Item en apres dissons et recordons que mondit singneur labbe de Proyme comme singneur dudit Awans et Lonchins at en saditte haulteur et singnorie la somme de cent boniers ou environ appelleis les communes dont ion ne paieit cens oeffs ny poilhages desquellex Istausse de Lonchins manant a Bierces notre esquevin en tient chinequante syes boniers dont il doit et rente par an a mondit singneur la somme de cent quarante noeffs muys sept stiers et trois quartz de spelte tant de rente hiretable comme a trescens. Item et semblamblment Ernoult de Blehen notre coesquevin en tient vingt chineque boniers et douse verges grandes dont il doit et rente par an a mondit singneur la somme de chinequante ung muys de spelte tant de rente hiretables comme a trescens. Item et pareillement Wilhem

Dorjo notre esquevin comme representant Wilheame de Lonchins tient lautre surplus desdits cent boniers dont il doit et rente par an a mondit singneur la somme de XLVII muys II stiers de spelte tant de rente hiretable comme a trescens. Item sensuyvent les terres condist les Geminnes que ons tient de mondit singneur a trescens gissantes en laditte haulteur d'Awans tant en terreur de Skendremal comme de Villeir levesque et Hollengnoule desquelles mondit singneur ne lyeve cens oeffs ne poilhaiges : premier Henry filz Rennekin de Malaixhe demorant a Skendremal en tient la somme de quarante chineque boniers ou environ dont il rent a mondit singneur par an a trescens cent et sept muys de spelte. Item Johan Gielet dudit Skendremal en tient demy bonier dont il rent a mondit singneur par an douse stiers de spelte. Item Lamben d'Heure manant au dit Skendremal en tient vingt quattro verges grandes parmy rendant a mondit singneur par an trois muys de spelte. Item Jacop de Hollengnoule en tient ung bonier parmy rendant a mondit singneur par an trois muys et quattro stiers de spelte. Item Gielet fils Lowy delle Vaulx dudit Hollengnoule en tient trengte verges grandes parmy quattro muys et quattro stiers de spelte. Item le dit Gielet delle Vaulx meisme en tient encor sept boniers et diex sept verges grandes parmy dix noeffs muys et V stiers de spelte. Item Frechon de Villeir levesque en lieu de Thiry de Bierses en tient deux boniers parmy rendant a mondit singneur par an chineque muys de spelte. Item Johan Ruechon dudit Villeir levesque en tient trois boniers et dousse verges parmy rendant a mondit singneur par an sept muys quattro stiers de spelte. Item Gillet le mariscal dudit Villeir en tient chinequante quattro verges grandes parmy rendant a mondit singneur par an siex muys et syes stiers de spelte. Item Collar le texheur dudit Villeir levesque en tient douze verges grandes parmy rendant a mondit singneur par an quatuorse stiers de spelte.

Somme desdites terres atrescens condist les Geminnes ensemble est sissantee deux boniers diex noeff verges grandes ou environ.

Item en apres dissons recordons salvons et wardons que la maison bellefroid tenure viviers jardins pris terres cens rentes revenues droitures emolumens singnorie et conteit de Bealrywe a toutes ses appartenances situee et gissante desseur Haccourt entre Liege et Treit muet en fyeffs de mondit singneur labbeit de Proyme sub sa terre et singnorie dudit Awans et Lonchins.

Item encour dissons recordons salvons et wardons que ladvowerie d'Awans et de Lonchins a toutes ses appendices droitures et appartenances muet aussy en fyeffs de mondit singneur labbe de Proyme comme singneur dudit Awans et Lonchins desqueils fyeffs et autres que mondit singneur de Proyme at sub saditte terre et singnorie dudit Awans et Lonchiens toutes ovres relevacions reportacions entrees et yssuves sen font et doient faire par devant nous laditte justice dudit Awans et non autre part.

Une prévôté liégeoise en Hainaut

Un vieux sanctuaire, une vieille ville : La basilique romane de Saint-Vincent à Soignies

Entre le siège de Saint-Lambert et le sanctuaire de Saint-Vincent un chaînon, bien ancien, a ménagé la liaison.

Chapeaville, dans ses *Gesta Pontificorum* ne nous rappelle-t-il pas que le roi de Germanie Henri IV, par acte du 25 juin 1078, donné à Aix-la-Chapelle, assigna, en effet, la prévôté de Soignies à Théodouin, évêque de Liège (1).

D'autre part, ainsi disposait la convention conférant au prince de Liège suzeraineté sur le Hainaut (2) :

« La comtesse Richilde et Baudouin son fils font hommage » du comté de Hainaut à l'évêque de Liège dont ils deviennent « *hommes-liges* », promettant de le servir de toutes leurs forces.

» L'évêque, outre l'hommage du comte de Hainaut, recevra » aussi celui des châtelains de Mons, Beaumont et Valenciennes.

(1) On se rappelle que, par un traité conclu à Fosses, le 25 juin 1071, la princesse Richilde avait inféodé son comté de Hainaut à l'Eglise de Liège, moyennant une somme considérable et sous certaines conditions (Gislebert, Jacques de Guise, Vincabant).

CHAPEAVILLE en parle dans *Qui gesta pontificum Tungrensum, Trajectensium, Leodiensem* (Liège, 1612-1616).

(2) Cette suzeraineté prescrivait au vassal l'emploi, dans son écu, des émaux de Liège.

L'écu de Hainaut qui était primitivement « d'or à trois chevrons de sable », devint sous Richilde « de gueules à trois chevrons d'or » ; sous Baudouin V, le Courageux (1192) écu à 3 chevrons. Baudouin VI (comte de Hainaut et de Flandre) adopte le lion (pour plaire aux Flamands). Sous Ferrand de Portugal, on eut le sceau au lion et contre-sceau : l'écu chevronné ; sous Guillaume Ier, écartelé de Flandre et de Hollande ; il évoluait ainsi vers l'écu actuel du Hainaut.

» L'évêque s'engage à donner annuellement au comte, le jour de Noël, quatre paires de robes de la valeur de six mares (1) d'argent, poids de Liége, la pièce, et à chacun des châtelains susmentionnés une robe d'égale valeur. »

(Acte passé à Fosses, en présence de Godefroid, due de Bouillon, du comte de Namur, de celui de Louvain, de Chiny et de Montaigu. Original aux Archives des comtes de Flandre à Lille.)

Malgré une résistance première de l'empereur d'Allemagne Henri IV, le diplôme définitif consacrant la suzeraineté de l'évêque de Liége sur le comté de Hainaut fut scellé à Liége.

Cet acte, définitivement ratifié, consacrait la prévôté liégeoise sur le *domus sonniae* et l'église de Soignies.

C'en serait assez de ces références, n'était la haute valeur historique et archéologique du sanctuaire sonégien.

On peut parler avec éloge de ce milieu d'histoire et de foi : — « Une révélation ! » — ont pu dire maints archéologues avertis et maints amis du passé.

Il est désirable que ce passé de gloire et ces précieux trésors soient bien connus des Liégeois notamment. Leur histoire est liée à celle de cette terre romane qui fut, durant longtemps, « prévôté liégeoise en Hainaut ».

L'archéologie reconstituera, pour nous, les origines profondes, l'histoire illustre et les beautés multiples de ce coin de la patrie belge.

Des plaisants ont représenté l'Histoire, l'Archéologie, sous les traits d'un vieux savant caduc, l'échine ployée sur un in-folio poussiéreux ou, armé d'une lentille, le nez rivé sur quelque galet à inscription énigmatique.

C'est là trait purement satirique, inoffensif au total, et usé. Les faits, du reste, en ont facilement raison.

L'Archéologie, et avec elle l'Histoire de l'Art, est définitivement consacrée comme science. Elle groupe, dans un commun idéal de recherches et de connaissances, toutes les conditions, tous les âges, rapprochés dans la pratique d'une des plus hautes préoccupations de l'esprit.

(1) Le « marc » pesait 8 onces ou $\frac{1}{2}$ livre. Mais... il y avait plusieurs sortes de mares, comme de livres.

C'est tout le passé qu'elle explore. Par là, elle est sœur de l'Histoire et fille de l'Humanité, car elle garde, comme un legs sacré, les témoignages matériels de son évolution.

Ces témoignages, ce sont les œuvres sorties de la main de l'homme, nées de ses besoins, inspirées de ses conceptions, de sa foi. De là, l'infinité de « témoins » offerts à la connaissance et à la méditation des chercheurs.

L'Histoire de l'Art embrasse donc un champ d'investigation immense. Par elle, le passé tout entier peut revivre, sollicitant toutes les curiosités de l'esprit, faisant vibrer, à l'occasion, les fibres les plus intimes de notre sensibilité.

Elle est universelle dans son objet et désintéressée dans ses buts. Elle explore tout et se pare dans beaucoup de ses travaux des plus hautes aspirations vers le beau et le bien.

Quant à son rôle dans le domaine de l'enseignement, de la morale et de la jouissance esthétique, on en connaît toute l'importance.

Ce n'est là que rappeler, brièvement, les grandes lignes d'un *Credo* que nous nourrissons tous, n'est-il pas vrai, à l'égal d'un culte, avec conviction et zèle.

Il n'est pas mauvais, n'est-ce pas, de se rappeler parfois et plus encore en ces temps troublés, les raisons profondes de nos communes préférences et raviver ainsi la flamme symbolique qui brille à la pointe de cette lampe romaine que nos maîtres classiques avaient donnée pour emblème à nos travaux.

A sa lumière, nous nous pencherons sur le passé ; nous porterons notre attention sur un témoin vénérable.

C'est dans une vieille ville, un vieux sanctuaire, la basilique romane de Saint-Vincent de Soignies.

Ici, plus peut-être que pour d'autres églises, l'Histoire sera, pour l'antique collégiale, l'initiation nécessaire à sa connaissance archéologique.

Là-bas, au cœur du Hainaut, en terre wallonne, sœur de notre terre, bien campée sur une assise profonde de granit bleu, Saint-Vincent dresse ses tours robustes. Sa nef romane, sobre et forte, flanquée de ses deux clochers, dessine sur l'horizon une grande caravelle, toutes voiles déployées.

Ne pourrait-on la considérer comme l'auguste symbole de la vie livrée aux flots tourmentés, en quête du havre du salut ? Ce serait alors, agrandie, la *navicella* que les mosaïstes chrétiens des premiers siècles figuraient à l'arc triomphal des basiliques primitives.

Pour la vieille cité, l'antique église est comme le *palladium* et l'histoire en raccourci, toujours vivante, de son lointain passé.

Très lointain, en effet, car, à remonter au profond des temps, il ne semble pas douteux que des populations, rares sans doute, mais groupées cependant, occupaient déjà cette terre à l'époque gallo-romaine.

Des vestiges de foyers, des sépultures modestes, des poteries, des fibules, de menus objets ont été relevés dans les fouilles. On y a mis au jour aussi des silex, des armes taillées, des haches polies qui parlent de l'âge le plus reculé de la pierre.

Quel était exactement cet endroit, berceau d'un centre futur d'activité et de foi ?

Sur les bords de la Senne, à la lisière de la forêt de Soignies, portion encore existante de nos jours et pointe extrême, au nord, de la grande forêt charbonnière. Depuis, la culture en a reculé légèrement la lisière et le bois de la Houssière rejoint, après quelques clairières, défrichées, l'actuelle forêt de Soignies.

On a discuté sur l'origine réelle du nom de Soignies. Il apparaît, pour la première fois, en 870, sous la forme latine *Sunnium* ; puis, successivement, on relève : en 961, *Sonegiae* ; 1092, *Sonnegium* ; 1181, *Sonniae* ; 1186, *Sougnies* ; enfin *Soingnies* et *Sougnies*. Cette dernière forme a subsisté. C'est elle que le peuple a conservée et que consacre le dialecte wallon de la région. Elle paraît fréquemment, du reste, dans des textes à partir du XIII^e siècle et ne serait autre que l'ancienne forme romane du nom.

Pour certains, dont le chroniqueur Jacques de Guise, Soignies aurait tiré son nom d'un séjour des Sénonais, sous la conduite de Brennus, quatre siècles avant notre ère.

Louis Guichiardin, dans sa *Description de tous les Pays-Bas* (1) dit : « Près de Soigny est la forêt dite de Soigny du côté qu'on

(1) Amsterdam, 1625.

» va vers Braine-le-Comte et est ce lieu voisin de Bins et de
» Monts par un esgal espace de trois lieues, posé sur un petit
» fleuve nommé Seine, qui lui donne son nom. »

Comme exposé de situation, c'est bien conforme à la réalité, mais Guichardin appelle la Senne un petit fleuve et l'orthographie comme la Seine française, *Sequana*.

Plus tard, un historien, Chotin, dira : « Soignies a retenu son nom de la forêt où elle a pris naissance, le bois de Soignes, consacré à *Son*, *Zon*, le soleil adoré par les Germains, nos ancêtres. » Au IX^e siècle, on relève le nom de *Sunnia Silva* à rapprocher de la première forme du nom de Soignies : *Sunnia-cum*.

Un archéologue sonégien, M. A. Demeuldre, signale que, dans ce vocable, la finale *acum*, ou *iacum* qu'on rencontre dans beaucoup de noms de localités, est la forme, latinisée, du celtique *alk* ou *iak* qui marque la possession, le « fief ».

Soignies aurait donc une étymologie celtique. Quoi qu'il en soit de ces subtilités, voire de ces controverses, le groupement de ses habitants et son développement sous une impulsion décisive datent bien de l'intervention de celui qui devait faire de Soignies un centre d'activité urbaine et un sanctuaire encore vénéré de nos jours.

L'homme qui devait s'immortaliser ainsi n'était autre qu'un « leude » ou chef franc, né à Strépy (1), « Madelgaire », appelé « Vincent ». Il possédait la terre de Soignies au VII^e siècle, sous le règne de Clotaire II, roi des Francs. La tradition le montre chef dans l'armée austrasienne et aux côtés du roi Dagobert dans plusieurs de ses expéditions contre les barbares : Saxons, Neustriens et Esclavons. Rentré de ces expéditions, il s'unit à Waldestrude ou Waltrude (plus tard sainte Waudru), fille de Walbert IV que certains auteurs nomment « comte » ou « gouverneur » du *pagus Hainoensis*. Madelgaire aurait, sous Dago-

(1) Près de Binche. — M. Edmond Pény possédait un acte de vente du XVI^e siècle, relatif à un bien situé à Strépy. Il mentionnait explicitement qu'il était situé sur l'emplacement de la villa où était né Vincent Madelgaire. — On montre encore de nos jours, à Strépy, à cet emplacement, trois caves, de fort appareil, dont une tradition fait les vestiges du castel de Madelgaire. — Au XVII^e siècle, on mentionnait, en cet endroit, un fond de terre franc et libre appelé « fief de Saint-Vincent ».

bert, rempli de hautes charges. Allié, comme son épouse, aux rois mérovingiens, on l'aurait désigné pour le gouvernement de l'Irlande. Plus tard, revenu dans nos pays avec son épouse, il aurait embrassé, à la sollicitation de sa pieuse compagne, les principes de la foi nouvelle. Il ramenait d'Irlande quelques moines missionnaires de là-bas (1), dont saint Feuillien, martyr, patron de la ville de Rœulx, plus tard domaine des princes de la maison de Croy.

Quatre enfants étaient nés de Madelgaire et de Waltrude : deux garçons, deux filles : Landry, Dentelin, Aldegonde et Madelberthe, tous quatre plus tard canonisés par l'Eglise.

Suivant la tradition, c'est vers le milieu du VII^e siècle que les époux, conquis tous deux à la foi nouvelle, gagnés par les enseignements de l'Evangile, résolurent de se séparer et de se vouer, chacun de son côté, à la pratique religieuse.

Frappé par la voix du premier apôtre de la Gaule Belgique, saint Amand ; gagné par son épouse comme autrefois Clovis à Tolbiac à l'appel de Clotilde, il se donne tout entier au christianisme. Au pied de saint Aubert, évêque de Cambrai, ainsi Clovis devant saint Remi à Reims, il est baptisé. Il reçoit la tonsure et se retire sur les bords de la Sambre, à Hautmont, où, entouré de quelques catéchumènes, il fonde une abbaye. La maison devait devenir rapidement un lieu de ralliement que, sa tâche terminée, le pieux ouvrier quitta pour une nouvelle retraite.

C'est alors que, déjà surnommé « Vincent » en mémoire de la victoire qu'il avait remportée sur le monde, il fait choix de Soignies, en lisière de la forêt, sur les bords de la petite rivière « de Seine ». C'est autour du monastère qu'il y fonde que Soignies, petit à petit, devait grouper ses foyers et naître à la vie urbaine.

L'épouse, qui avait placé ses deux filles au monastère de Malbod (Maubeuge), se fixa, sur l'avis de saint Ghislain qu'elle aurait consulté, sur la colline de « Castriloc », le « Montes » des Romains. Le modeste oratoire qu'elle y fit élever, avec l'aide

(1) Certains auraient apporté chez nous l'art de la « miniature ». Du moins, dans certaines œuvres des X^e et XI^e siècles, la facture et l'influence irlandaises apparaissent-elles nettement.

de son parent Hydulphe, abbé de Lobbes, devait devenir le berceau de la ville de Mons et le domaine du célèbre « Chapitre des Dames nobles, Chanoinesses de Sainte-Waudru ».

Ses deux fils avaient suivi la voie paternelle. Eux aussi devaient s'illustrer dans la suite et prendre place dans cette phalange, aux rangs de plus en plus serrés, des propagateurs de l'Evangile.

Cette famille exceptionnelle, issue de l'élite de la société mérovingienne, ouvrait ainsi des voies nouvelles à l'Eglise et entrait du même coup dans l'Histoire.

Désormais, en effet, l'Histoire enregistre des faits et, lentement, le Moyen Age nous entraîne vers ses portes. De ce temps, des vestiges subsistent, témoignages matériels et muets, des pierres, mais elles ont une âme et, à ceux-là qui les sollicitent, elles murmurent de lointaines et bien attachantes confidences.

C'est en 650 que Madelgaire fonde le monastère de Soignies et le chroniqueur Sigebert de Gembloux consigne ainsi sa fondation :

Ad annum 651. In nostra vicinia tunc Florebant Maldegarius dux, qui est Vincentius Altimotensis et Sonegiensis, ejusque conjux Waldestrusis castri locensis.

Le chef franc, Vincent Madelgaire, vainqueur des barbares et des idolâtres, appelle à lui saint Aubert qui, de Cambrai, vient consacrer l'église abbatiale naissante. Elle est placée sous l'égide de la Vierge et des apôtres Pierre et Jean. Vincent la dote immédiatement de biens qu'il possède dans la région : à Steenkerque, Ecaussines, Masnuy, Mesvin, Haulchin, tandis que les religieux de l'ordre de Saint-Benoît viennent apporter le concours de leur zèle et de leur action. Désormais, le nouveau sanctuaire s'associera un chœur de fidèles grandissant ; sa renommée s'étendra et quand son pieux fondateur disparaîtra, l'œuvre aura acquis une force morale et une célébrité capables de défier les pires tempêtes et les siècles eux-mêmes.

C'est le 14 juin 660 que, suivant la pieuse formule, « Vincent s'endormit dans le Seigneur » (1). Il avait, en prévision de sa fin, rappelé son fils Landry. Il lui confia la direction des deux

(1) Pères Bollandistes.

maisons qu'il avait fondées et, après des exhortations paternelles, il ferma les yeux.

La tradition veut que le tombeau de saint Vincent fut, peu après, le théâtre de divers miracles. Ainsi parlent les Pères Bollandistes et Fortius (1), dans son *Histoire de saint Vincent, comte de Haynau*, le spécifie.

On rapporte que devant l'incertitude des temps et les nouvelles menaces des Barbares, on résolut, en 875, la translation des reliques du saint. Regnier au Long Col, comte de Hainaut, aurait lui-même, le 29 octobre, transporté à Mons les restes vénérés. Pour les soustraire aux dangers de profanation, il les joignit à ceux de sainte Waudru et de sainte Aye et leur assura une cachette sûre dans les profondeurs de la colline sur laquelle s'élevait le château de Mons (2). Quant au successeur de saint Vincent, saint Landry, qui avait quitté le siège épiscopal de Metz, pour poursuivre l'œuvre paternelle, on sait qu'il mourut en 691 (on dit aussi 692). Son corps, enseveli à Soignies, y fut l'objet d'une grande vénération que rappelle, de nos jours, la fête du 17 avril.

Après saint Landry, l'histoire du monastère reste enveloppée d'une ombre épaisse. Deux siècles s'écouleront... En 870, l'acte de partage du royaume de Lotharingie attribue *Sunniacum*, première mention officielle de Soignies, nous l'avons vu, à Charles le Chauve, roi de France.

L'orage gronde déjà sur nos pays et moins de dix ans après, les hordes barbares dirigées par Rollon envahissent nos régions. Le pays est dévasté, pillé. De courtes accalmies ne peuvent permettre aux populations, décimées, de se ressaisir. L'année 898 est terrible. Incendies, pillages, massacres collectifs de toutes parts. Une trombe dévastatrice souffle sur nos contrées. L'invasion des Hongrois, en 954, met le comble à la désolation. Quand, enfin, le danger s'éloigne, les regards des malheureux survivants erreront sur un champ de ruines.

(1) Le chanoine Lefort, de Soignies.

(2) Suivant une relation de la *Chronique de Saint-Denis en Brocquieroi*. De nos jours, on signale aux visiteurs du « Château (beffroi) de Mons » un profond souterrain pratiqué dans la colline. Il aurait abrité les précieuses reliques.

Du monastère de Soignies, construction encore sommaire sans doute, il ne reste plus pierre sur pierre. C'est alors que saint Brunon, archevêque de Cologne, visitant ces régions éprouvées, décide de relever le sanctuaire dévasté.

En 959 (1), il jette les fondations de l'église collégiale de Saint-Vincent. C'est elle qui, de nos jours, témoin vénérable et type justement admiré de notre architecture religieuse primitive, dresse sa fière silhouette dans le ciel hennuyer.

Suivant Schayes (2), le monument ne fut achevé qu'au XI^e siècle. Il participait de cette floraison symbolique que Raoul Glaber, le moine chroniqueur, attribue au renouveau de piété et d'espérance. Au cauchemar des longues invasions, à la terreur de l'« an mille » succédait un hymne de confiance et de foi...

Après avoir évoqué les origines profondes et si mouvementées du vieux sanctuaire ; après avoir ravi au lointain passé un peu de ses secrets et touché un peu de l'âme des vieilles pierres, approchons-nous d'elles.

Elles sont sorties des flancs même de ce sol sur lequel se dresse le basilique de style romano-byzantin primaire. On s'accorde à reconnaître en elle un style remarquable, l'un des plus intéressants et peu défigurés de notre pays. Une sobre élégance, faite de la noblesse de ses organes et de la simplicité austère de ses lignes, lui confère un caractère unique parmi toutes les productions de l'architecture romane.

Elle a gardé, en effet, de son lointain état un cachet de puissance tout particulier. Il est dû, nous allons le voir bientôt, à une cause toute spéciale.

La basilique, inscrite sur plan latin, orientée traditionnellement, sanctuaire à l'Orient, a 63 mètres de long et 22 mètres de large. Le chœur et les bras du transept se ferment sur des murs plats. Le vaisseau présente trois nefs, formées par deux rangs superposés de grandes arcades en plein cintre, qui les partagent en sept travées. Des piliers carrés les supportent qui, dans le registre inférieur, alternent avec des colonnes cylindriques.

(1) RUTGERUS, *Vita Brunonis*, cap. 45.

(2) SCHAYES, *Histoire de l'Architecture en Belgique*.

driques, massives, de 4 mètres de hauteur environ, sur un mètre de diamètre. Ces colonnes trapues, primitives, n'ont pas de base et pas de chapiteau. Celui-ci est remplacé par un fort bourrelet.

Le rang supérieur des arcades s'ouvre sur deux galeries qui correspondent aux bas-côtés. Au-dessus de ces arcades et à l'intrados de la voûte, s'ouvrent sept fenêtres étroites, en plein cintre qui, de chaque côté, éclairent le vaisseau. Lumière avare, mais bien répartie, conférant à l'intérieur une atmosphère de recueillement et de mystère. Elles sont d'une grande simplicité, spécifiquement romanes, et leurs arceaux sont formés de voussoirs cruciformes. Deux autres rangs de fenêtres de même dessin distribuent le jour dans les galeries supérieures et les collatéraux.

Quant au sanctuaire, nettement détaché des nefS, il est actuellement séparé d'elles par un jubé du XVII^e siècle. Chœur un peu abaisse, un peu alourdi peut-être sous le poids du plein cintre. Mais son dessin reste très pur ; l'impression qu'il donne est faite de puissance et d'austérité. Forcément, il est un peu obscur. Mais pareille structure, en apparence un peu massive, est d'une rigueur de style impeccable et, à la contempler, elle apparaît comme la transposition dans la pierre, de cette foi forte des moines guerriers et évangélisateurs du haut moyen âge.

Par suite de l'abaissement du chœur, l'arc triomphal est surmonté d'un ample tympan. Un beau crucifix rompt sa nudité. Nous savons qu'au début ce registre présentait une décoration peinte. Une fresque offrait à la méditation des fidèles l' « Adoration des Mages » et la « Flagellation ». Pâties et éprouvées par les siècles, elles furent bien inconsidérément sacrifiées en 1861. Elles témoignaient, certainement, d'un art romano-byzantin du plus haut intérêt.

Des églises romanes, notamment à Rome et en Lombardie, montrent souvent, au-dessus de l'arc majeur, une fresque inspirée du Drame sacré ; souvent une Crucifixion. Je me souviens qu'à Lugano, puis à Bellagio, en Italie, j'ai eu l'occasion de constater le même fait et de rapprocher l'ordonnance générale de ces basiliques de celle de Soignies. A Rome, il suffit de rappeler l'arc triomphal de Saint-Clément et celui de Sainte-Prudentienne. L'un

et l'autre montrent une superbe mosaïque, forme primitive, plus tard remplacée par la fresque.

Des deux côtés du chœur règnent des collatéraux bordés de chapelles. Par là, le fidèle peut effectuer le tour du maître autel en suivant un déambulatoire qui se rétrécit derrière le sanctuaire. Une ombre mystérieuse règne dans cette partie du temple, vrai centre votif de la basilique. C'est là que reposent les restes du saint patron, en un sarcophage supporté par des colonnes dont nous aurons l'occasion de reparler.

A l'extérieur, la carrure un peu massive de l'église et la nudité de ses murs sont tempérées par des contreforts d'une faible saillie. Ce sont, a dit un archéologue, pilastres plutôt que contreforts. Il n'en est pas moins vrai que leur action tend bien à contrebuter la poussée de l'ample carène romane.

Deux tours complètent l'édifice : l'une à la croisée, l'autre à l'Occident. Elles sont carrées, trapues, peu élevées au-dessus du toit de la nef et terminées par des flèches polygonales d'un profil simple et rustique. Dans leur dessin actuel, ces flèches ne remontent pas au delà du XVI^e siècle.

Telle apparaît encore, de nos jours, la vieille église.

Saint Brunon, son grand maître, instruit des dévastations des barbares, résolut de défendre son œuvre. La ville, ouverte, non encore pourvue de murs et de tours de défense, offrait peu de résistance aux envahisseurs.

Pour abriter la collégiale et son cloître, l'archevêque de Cologne résolut de la ceinturer. L'église fut fortifiée, telle une véritable forteresse et l'observateur qui, de nos jours, porte son attention sur le monument découvrira encore, dans la structure de l'église, la disposition de ses organes et ses abords immédiats, le plan primitif. Rue de Mons se voient toujours des blocs puissants, d'appareil primitif, subsistant de l'enceinte fortifiée. Des fouilles antérieures ont du reste mis au jour les assises des anciens murs.

Vinchant, dans ses *Annales du Hainaut* (tomes II et III, pp. 172 et 258) décrit ainsi l'aspect de l'église :

« L'archevêque de Colongne érigea à l'entour de l'église telle forteresse qui se voyait encore au XVI^e siècle, la pourvoiant au dedans d'un profond puys ; dessus les archiates à deux

» costés de la nefve haussa de grosses murailles, quelque nombre
» de chambres voultees qui de mémoire ont encore été veues
» furnies de balles de pierre, de traictz et gros arcques, de façon
» très ancienne ; il environna aussi le dehors avec la demeure
» du cloistre de haultes murailles, craigneaux et tourelles appro-
» priées à la deffence. »

Dans cette plaine hennuyère ouverte, le centre spirituel de la cité s'était mué en forteresse. L'église apparaissait, tel le château de Dieu, point de ralliement et ultime refuge à l'heure du danger.

Au XVII^e siècle la ville devenue plus importante elle apparaît ceinturée de murs. Un plan (1) du XVI^e siècle montre l'église dégagée.

Il est intéressant de signaler et de souligner ce type très spécial d'église fortifiée, exemple à ma connaissance très rare dans notre pays.

Un côté du cloître subsiste de nos jours. Il est semé de pierres tombales, de cénotaphes et de petits monuments votifs des XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Il étend son bras, plein d'une lumière recueillie, jusqu'au mur épais, vestige de l'ancienne enceinte.

Autrefois, des deux côtés, l'église montrait à l'extérieur de petites maisons collées à ses flancs, telles aujourd'hui subsistent encore des maisonnettes appliquées entre les contreforts de l'église Sainte-Gertrude à Nivelles. Celle-ci, par ses lignes romanes, son plan d'ensemble et notamment son célèbre portail romano-byzantin dit « de Samson » offre, avec Saint-Vincent de Soignies, certaines ressemblances. Elles se suivent à peu de distance : Soignies est du X^e siècle, Nivelles du XI^e.

De nos jours, la vieille église, forte de sa puissante structure, s'impose par l'arc pur de sa voûte romane où flottent tant de vénérables souvenirs.

Au centre de l'église, séparant le sanctuaire de la nef centrale, la Renaissance a dressé un jubé de marbre, à triple arcade, en plein cintre. Les arcs épître et évangile sont aveuglés et forment deux autels coquets, dédiés à saint Landry et saint Dentelin. Au centre, une grille mobile ouvre sur le sanctuaire. Celui-ci est

(1) Exécuté par Jacques de Deventer, sur les ordres de Philippe II.

tapissé, à belle hauteur, de boiseries au puissant relief, surmontant un jeu de stalles Renaissance, d'un beau travail, autrefois réservées au chapitre de Saint-Vincent. Elles offrent, inscrits en des médaillons richement décorés, les douze apôtres, six à gauche, six à droite. Le travail est de la seconde moitié du XVII^e siècle (1676).

Quant au jubé ou « doxal » le temps a conféré à ses marbres noirs et blancs une patine adoucie qui fait mieux tolérer sa présence dans une nef romane, sobre, dont les lignes s'accompagnent peu de cette pompe néo-classique. L'œuvre a du mérite, cependant. Ses éléments constructifs : pilastres, colonnes, balustres sont traités dans un beau métier, bien équilibrés.

Des statuettes en albâtre dressent, aux retombées des arcades, les silhouettes des fils de saint Vincent. L'ensemble a de l'harmonie et de la tenue. L'auteur de ce monument, souvent appelé par erreur « ambon », n'a pu être fixé avec certitude. On le rattache cependant, avec chances de vérité, à l'école montoise, plus exactement à Jacques Dubreucq (1) architecte et sculpteur, auteur du jubé de Sainte-Waudru à Mons.

Le maître-autel, œuvre un peu théâtrale, conçue dans l'esprit fastueux du XVII^e siècle, montre un imposant baldaquin supporté par de puissantes colonnes torses en marbre. Il affiche une pompe assez dépayisée sous l'austère voûte romane. Mais il est le centre rituel et votif du temple et il abrite, derrière le tabernacle, la « fierte » vénérable du saint patron de l'église.

Deux anges, aux ailes gracieusement employées, au geste plein de respect et de ferveur, paraissent supporter la châsse. En réalité, elle repose sur une petite tribune de marbre, très ancienne, dissimulée derrière l'autel. Cette tribune fait partiellement corps avec la maçonnerie et ses supports, des colonnes accouplées, ont leur assise dans le déambulatoire où circulent les fidèles. Ce vestige des temps anciens est vraiment, contre le sanctuaire, avec ses reliques du fondateur, le cœur sensible de la vieille basilique. De l'examen que, sur place et à différentes reprises, j'ai pu faire de cette tribune surélevée, ses proportions,

(1) Un bas-relief en pierre figurant trois scènes de la « Légende de sainte Elisabeth de Hongrie » et assigné à Dubreucq, orne la chapelle castrale d'Arembergh, à Enghien.

son dispositif, m'ont amené à conclure qu'elle ne serait autre qu'un « ambon » des premiers temps de l'église, désaffecté plus tard et assigné, derrière le tabernacle, au dépôt du corps de saint Vincent.

Nous serions bien ici en présence d'un témoin des premiers temps, proche parent des ambons des basiliques primitives, tels celui de Saint-Clément, à Rome.

Proche parent aussi des ambons toscans, de Pise, de Pistoie. L'ambon, on doit se le rappeler, dressé entre la nef et le bas-côté, en tête de l'arc triomphal, était une tribune surélevée, supportée par des pilastres ou des colonnes, jumelées ou trimelées. Le clerc, par une série de degrés, gagnait la chaire pour faire la lecture des Ecritures. L'ambon, évolué, devait devenir la chaire à prêcher. Souvent, dans les églises très anciennes, deux ambons se faisaient vis-à-vis, l'un à l'Epître, l'autre à l'Evangile.

Beaucoup d'églises italiennes, des IX^e au XII^e siècles, en Toscane, en Vénétie, à Rome, dans le golfe de Salerne, à Amalfi entre autres, montrent encore leurs ambons primitifs, ceux-là traités souvent en marbres de différents tons, figurant des motifs de style classique. Les colonnes-supports, en deux groupes de deux ou de trois, sont souvent supportées, à leur base, par de petits lions couchés, d'un caractère archaïque plein de saveur.

Le petit ambon de Soignies, exemplaire rarissime dans nos pays, mérite pleinement l'intérêt. La foule des fidèles, ignorante des spéculations de l'histoire de l'Art mais pleine de ferveur, lui a voué, assez fortuitement, un culte que le temps n'a pas attiédi.

Comme nous l'avons vu précédemment, la tribune garde le sarcophage de saint Vincent. De nombreux pèlerins y défilent pendant l'année et, plus particulièrement, la cohue des fidèles au jour consacré de la procession de saint Vincent, à la Pentecôte. Elle remplit toute l'église, se renouvelant pendant des heures. Contournant le maître-autel et récitant des oraisons propitiatoires, la longue et mouvante théorie parcourt le déambulatoire. Une tradition multiséculaire veut que le pèlerin, celui surtout qui souffre de quelque mal invétéré des membres, se frotte la partie malade contre l'une des colonnettes, à sa partie qui supporte les reliques du vénéré patron. Que de misères et

d'espoir ont ainsi parcouru ces lieux en quête d'un apaisement ! Des siècles de ferveur ont laissé leur trace sur le fût poli et étrangement aminci des sveltes colonnes de granit noir. La pierre, usée, a pris des douceurs et des reflets d'ébène. Je l'ai longuement examinée autrefois, croyant me trouver en présence de ce marbre noir de Theux ou de Dinant auxquels nous devons de si intéressants ouvrages (1). Il n'en était rien. Un bloc de granit indigène, judicieusement réservé pour la finesse de son grain et adroitemment débité, a seul donné naissance à ces gracieuses colonnes, auxquelles le concours de la foi et des siècles devait conférer cette patine auguste.

Elles supportent donc la châsse-reliquaire de saint Vincent. C'est une œuvre moderne, exécutée en 1803. Elle n'est qu'un reflet de l'antique « fierte » emportée par la tourmente révolutionnaire. Les précieux restes du saint patron, cachés pendant la rafale avec quelques gemmes du reliquaire, retrouvèrent, avec la lumière, la fidèle dévotion des pèlerins.

La châsse primitive, œuvre du XIII^e siècle, fut ravie par un commissaire du peuple aux armées, en même temps que d'autres orfèvreries d'un beau travail. On a conservé, dans les archives de la collégiale, l'inventaire des argenteries et des vases sacrés sacrifiés à l'ogre révolutionnaire. En premier lieu figure le précieux reliquaire : « pièce artistement travaillée et de grand prix » dans laquelle repose le chef de saint Vincent, patron de l'église » et de la paroisse, garnie de plusieurs croix en or, de diamants » et de perles ».

Elle portait, en effet, une breloque rarissime, garnie de gemmes et figurant un *M* majuscule. Ce joyau avait été appendu par la comtesse de Hainaut, Marguerite, donatrice du reliquaire. Elle-même y était représentée, en une statuette de vermeil, placée sous une niche, aux côtés de la Vierge, des saints Pierre, Paul, André et de saint Vincent et son épouse, sainte Waudru.

(1) A proximité de Soignies, l'église d'Ecaussines-Lalaing conserve la statue étendue sur un sarcophage d'un duc de la Maison de Croÿ. Le gisant, figurant celui qu'on avait nommé « le Prince à la Longue Barbe », est traité dans le marbre noir de Theux, d'une masse et d'un poli admirables. L'œuvre, intéressante par le souci de la vérité physionomique, est traitée dans un beau jeu de reliefs, fidèles et attentifs aux moindres détails.

Cette pièce remarquable, sortie des mains de nos artistes du haut moyen âge, fut décrite à plusieurs reprises. Les relations, qui concordent dans les détails (1), vantent à l'envi la beauté et la richesse du précieux coffre. On attribuait la châsse à l'école du célèbre orfèvre, Frère Hugo d'Oignies. C'est là une conjecture qu'aucun élément solide n'est venu étayer jusqu'ici.

Les profondeurs de la sacristie abritent orfèvreries et ornements sacerdotaux de haute valeur. Il y a là, dissimulés dans un coffre scellé dans la masse du mur, quelques pièces de grand prix. J'ai noté des ciboires, des calices du XVII^e siècle, d'un beau dessin renaissant. Un grand bassin, avec aiguière, très beau travail de la fin du XVI^e siècle, a été offert à l'autel de Soignies par les archiducs Albert et Isabelle, coutumiers de ces belles largesses votives. Les deux pièces, traitées au repoussé, figurent des scènes classiques présentées dans un cadre renaissant : rinceaux, trophées et grotesques. L'objet, aussi précieux par son caractère d'art que par le souvenir de ses donateurs, sert toujours, le jeudi saint, au « Lavement des pieds ». Ainsi en avaient décidé les pieux archiducs qui, lors de leur visite à Soignies, avaient procédé eux-mêmes, genoux en terre, au rite institué par le divin Sauveur.

Dans les vieilles armoires en chêne aux reflets de bronze s'entassent dalmatiques et chasubles. Au milieu d'un ensemble exceptionnel, deux pièces ont surtout retenu mon attention. La plus ancienne en date, travail du XV^e siècle, présente, dans une série de médaillons inscrits parmi les orfrois en plein relief, une suite de scènes de la Passion. Carnations, expressions, attitudes, traitées en soie aux couleurs adoucies et rehaussée de fils d'or et d'argent, évoquent les plus beaux moments de l'art gothique. Une émotion visible étreint ces visages ; des gestes expressifs, certain infléchissement des corps, rappellent les tapisseries de Roger Van der Weyden et le beau « Couronnement de la Vierge », de la collection Pierpont-Morgan. L'honorable doyen de Soignies m'assurait que la précieuse relique, qui avait

(1) LEFORT, *Histoire de Soignies* (Mons, 1653). — Le Père du Sollier (3 avril 1725). — GHEQUIÈRES (dessin dans *Acta Sanctorum Belgii*, t. IV, p. 21).

appartenu à la chapelle privée de Charles-Quint, avait été offerte à l'autel de Soignies par Philippe II, lors de son serment traditionnel sur la châsse de saint Vincent. Une lointaine tradition voulait, en effet, que nos anciens princes souverains fissent un pèlerinage au sanctuaire de Soignies et prêtassent serment sur le reliquaire. Philippe le Beau parut à Soignies le 14 avril 1499. Il laissait, pour envelopper dignement la fierte, un somptueux drap d'or aujourd'hui perdu. Plus tard, Maximilien fondait à Soignies, au jour de son serment, la « Compagnie » ou Gilde des arbalétriers qui, aujourd'hui encore, cinq siècles écoulés, groupe de nombreux et fidèles servants. Les princes n'avaient pas manqué, lors de leur passage, d'apprécier la qualité de la maîtrise de la chapelle de Saint-Vincent et, plusieurs fois, des musiciens de haut mérite suivirent le souverain dans sa résidence. Gauthier de Soignies, trouvère du XII^e siècle, est resté célèbre (1).

L'impératrice Marie-Thérèse, elle aussi, fut à Soignies. Elle y laissa une admirable chasuble, à son chiffre, traitée en pleine soie avec broderies et bordure d'or et d'argent fin. Cette pièce unique, décorée de rinceaux, d'épis et de raisin, trône aujourd'hui parmi un lot de dentelles précieuses : points de Malines, de Gênes et de Binche. Tout cela ravit l'amateur et conte de vieux souvenirs tout émaillés des grands noms de l'histoire.

A l'intention de l'archéologue, il convient de ne pas omettre quelques éléments, aussi vénérables par leur origine qu'intéressants par leur archaïsme.

Lors de l'ouverture du sarcophage de saint Landry, fils du pieux Madelgaire, on mit à jour, avec les précieux restes, des pans d'une étoffe primitive, décorée de motifs stylisés, entourant la figuration d'un cortège pieux. Le tissu, fait d'une épaisse toile primitive, était bien conservé encore. Son style caractéristique des XI-XII^e siècles, la technique de ce tissu brodé, le rattachent étroitement à des productions connues : tels les tissus découverts à Aix-la-Chapelle lors de l'ouverture du sarcophage de Charlemagne.

(1) Il est mentionné dans le *Roman de la Rose* :

Des bons vers Gauthier de Soignies
Resovint un bon bachelier
Si les commença à chanter...

La figuration du cortège sur la draperie de Soignies rappelle, d'autre part, comme conception générale, la célèbre tapisserie de Bayeux (1), montrant l'armée de Guillaume de Normandie en marche vers l'Angleterre.

L'autel de Soignies n'a pas cessé, jusqu'à nos jours, de bénéficier d'un lustre qu'une très ancienne origine. le renom de son fondateur et tant de souvenirs enclos sous ses voûtes justifient pleinement.

De nos jours encore, les pèlerins affluent au tombeau de saint Vincent, tout particulièrement au grand jour de la Pentecôte, pour la célèbre procession.

Longtemps à l'avance, on en parle dans les foyers. C'est le zèle et un peu de l'allégresse des anciennes époques. Les maisons ont fait toilette ; le printemps pare de fleurs tous les jardins et, dans la campagne, les immenses nappes de blé et de seigle ondulent sous la brise comme flots à la mer.

A 6 heures du matin, le lundi de la Pentecôte, la châsse de saint Vincent, portée par des notables et des doyens d'âge, escortée déjà par une foule de fidèles, sort de l'église par le grand portail.

Pendant plusieurs heures, elle sera promenée ainsi, en pleine campagne, au soleil de mai et accomplira « le tour » rituel. Sous les rayons du matin, la longue théorie de pèlerins, venus de toutes régions, ondule dans les grains mûrissants. Des chants s'élèvent : des prières murmurent, tandis que les alouettes surprises, effrayées, portent bien haut leur sifflement exalté.

Lentement, le long cortège poursuit sa carrière à travers la plaine auréolée de lumière. L'heure passe. La chaleur, déjà vive, oblige les porteurs de la lourde châsse à suspendre leur marche. Un court repos est prescrit. Puis, tandis que de nouveaux pèlerins, pleins de zèle, quittent les rangs pour porter à leur tour le précieux fardeau, les chants redoublent. Des vieillards, des femmes, pleins de dévotion, s'approchent du reliquaire et, timidement, un grand respect marqué sur les traits, frôlent de leur mouchoir l'orfèvrerie vermeille qui rutile dans le soleil.

Et voici qu'on arrive au « Bief du Moulin ». Là, ainsi que le

(1) Au Musée municipal de Bayeux.

veut la tradition, on passera la rivière à gué. La Seine n'est guère large, et ses eaux très modérées. De nouveaux porteurs s'offrent pour aider à franchir le passage. C'est le moment pathétique de la procession. Près des ossements sacrés, une silhouette guerrière vient d'apparaître. Elle veille. C'est un chevalier bardé de fer, monté sur un puissant destrier et que l'usage perpétue sous le nom de « l'homme de fier ».

Cet homme de fer, c'est saint Vincent, chef de guerre du roi Dagobert, c'est le fidèle serviteur du Christ, c'est le chevalier intègre et valeureux qui fut en Palestine, à Poitiers, à Bouvines, partout où il fallait défendre les lieux saints menacés ou les fondements même de la Foi (!).

L'homme de fer est lui-même escorté d'une cavalcade d'hommes en armes. Ce sont militaires bigarrés, pleins de zèle et de candeur qui entremêlent des uniformes du Second Empire, des Pays-Bas et du règne de Léopold Ier. Ils encadrent le chevalier médiéval, à la sombre armure, la visière du haume baissée... Tant d'anachronisme, bien involontaire d'ailleurs, s'efface devant la pureté de l'intention.

Lentement, au pas solennel, parmi les chants, les prières murmurées, les invocations ardentes et les hennissements des chevaux, le cortège poursuit son itinéraire séculaire à travers les campagnes.

Coquelicots, bluets et nielles des blés piquent par milliers les grains jaunissants ; bien haut, dans le ciel bleu, les alouettes égrènent toujours leur petite chanson éperdue.

Le soleil monte lentement vers le zénith. Sa lumière ardente couvre l'immensité des champs, fait éclater des scintillements au reliquaire d'or, tandis que la chaleur alourdit les pas et que des gouttes de sueur perlent sur tous les fronts : *Dominus, Sanctus Vincentius...*, psalmodient les voix.

Eclat de l'heure, vénérandibilité des souvenirs, mystère sans cesse renouvelé de cette foi profonde, faite d'apaisement et d'espoir, confèrent à ce spectacle une réelle majesté. Une pure émotion étreint le cœur.

(1) Ce sont les « Chevaliers intègres » figurés par Jean Van Eyck au volet de son retable de « l'Agneau mystique » de Saint-Bavon, à Gand.

Devant l'harmonie simple et éternelle de toutes ces âmes éprises de pardon, il semble que, tout à coup, on entende s'élever les accents sublimes de César Franck :

Dieu s'avance à travers les champs...

Il appartenait à notre siècle de rénover, symboliquement, entre le siège épiscopal de Liège et l'église de Soignies le lien créé au XI^e siècle.

L'église collégiale de Saint-Paul à Liège, devenue cathédrale depuis la disparition de la basilique Saint-Lambert, conserve pieusement, au nombre de ses reliques, le corps de sainte Madelberte, fille de saint Vincent.

Lors de la dernière authentification des reliques, en 1856, sous le pontificat de Monseigneur de Montpellier (1) des reliques partielles de sainte Madelberte furent jointes à ses ossements dans la châsse qui lui est consacrée. Puis, le précieux dépôt fut à nouveau fermé, après un certificat timbré du sceau épiscopal.

Par requête introduite en 1935, l'Eglise de Soignies sollicitait du Collège des Chanoines de Saint-Paul à Liège la cession, au profit de l'antique autel de saint Vincent, d'une relique de sainte Madelberte.

La collégiale de Soignies, qui garde à côté des cendres de son patron, des reliques de ses enfants, les saints Landry, Dentelin et sainte Aldegonde, obtiendrait ainsi d'y joindre un témoignage vénérable du quatrième enfant issu de cette famille nobilissime, canonisée dans tous ses membres.

Pareil dépôt devait rejoindre, aux côtés du fondateur de la maison, les restes de ceux qui avaient propagé aux quatre points cardinaux l'exemple de ses vertus et de sa foi.

L'Eglise de Liège voulut bien accéder au pieux désir des Sonégiens (2).

Pour clôturer cette corbeille de souvenirs, on se doit de mentionner une curieuse tradition, très lointaine par surcroît, renouvelée sans interruption de siècle en siècle.

(1) Voir *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul*, par le chanoine O. J. THIMISTER (Liège, 1890).

(2) Ce renseignement est dû à l'obligeance de Mgr Simenon, vicaire général.

De Mons et de Soignies, partent donc, tous les cent ans (1), deux cortèges appelés à se rejoindre.

Au jour dit, la vénération des fidèles rapproche, à hauteur du Camp de Casteau (2) le corps de sainte Waudru, celui de son époux, saint Vincent et de leurs enfants, apportés processionnellement à bras d'hommes (3).

Dans un grand concours de pèlerins et d'oraisons ferventes, les reliquaires vermeils, unis dans une ultime communion, voisinent étroitement pendant quelques heures.

L'illustre famille carolingienne, une fois encore réunie, reçoit témoignage de la vénération d'une grande foule recueillie.

Pour ces vivants prosternés, cette vision doit apparaître comme un pâle reflet de la gloire suprême des élus.

Ne semble-t-il pas, tout à coup, qu'on soit reporté en plein moyen âge, au temps des grands gestes de foi ?

Et, seul peut-être, un maître exceptionnel, le pinceau d'un Fra Angelico da Fiesole pourrait conférer à cette scène la sublimité sereine de son âme extasiée.

Les heures ont passé ; le jour baisse. Lentement, la foule se disloque, se divise. Et, après quelques dernières prières, les deux cortèges, au pas lent, s'engagent sur la longue route nue, interminable, image du temps infini...

FRÉDÉRIC PÉNY.

(1) Même pendant l'occupation allemande (en 1917).

(2) Plus exactement : sur la vaste étendue du camp de Casteau.

(3) A 10 kilomètres de Mons et de Soignies.

Le destin de la Vallée de la Meuse au Moyen Age

Dans la conclusion de son magistral *Tableau de la géographie de la France* (1), Vidal de La Blache met en regard deux cartes : la carte du réseau routier de la Gaule romaine et la carte des routes de poste en France à la fin du XVIII^e siècle. « Un système de routes, écrit le Maître, suppose un développement politique avancé, dans lequel les moyens de communication sont combinés entre eux, tant pour assurer à l'Etat le libre emploi de ses ressources et de ses forces, que pour mettre la contrée en rapport avec les voies générales du commerce » (2).

Rien de plus suggestif que de comparer la physionomie générale des deux systèmes routiers. Nous saisirons, en une vision lumineuse, l'évolution historique de la Gaule romaine à la France moderne. Dans la France du XVIII^e siècle, tous les chemins royaux convergent vers Paris, le cœur et le cerveau du royaume. L'aspect du réseau routier de la Gaule nous apparaît bien différent. Dans cette vaste contrée, dont la Méditerranée et les Alpes, le Rhin et la mer du Nord, l'Océan et les Pyrénées forment le cadre, le grand axe vital se présente en direction sud-nord. De la Méditerranée, où il se soude aux routes d'Italie, il remonte vers le Rhin et la mer du Nord. Sur cet axe général de circulation, comme sur un tronc puissant, viennent se greffer les chemins d'importance secondaire qui se ramifient vers l'intérieur du pays. Soulignons cette constatation : l'axe sud-nord correspond à une série de « voies d'eau ». Il suit le sillon du Rhône qui, par la Saône, se prolonge jusqu'au plateau de Langres.

(1) Ce Tableau forme le tome premier de l'*Histoire de France*, publiée sous la direction d'E. LAVISSE.

(2) Page 377.

un célèbre carrefour de routes terrestres et de rivières. Là, de faciles passages séparent les différentes vallées ; là, prennent naissance la Meuse et la Moselle. Plus en aval, Toul, Verdun et Metz commandent le pays de transition entre ces deux cours d'eau. La Moselle s'écoule vers Trèves et le Rhin. Quant à la Meuse, qui double la ligne du Rhin, elle permet de gagner en direction plus directe le delta que forment les deux fleuves à leur embouchure, cette Batavie à laquelle les Romains du Haut-Empire attachaient une grande importance. C'est sur cet axe principal de circulation que se sont fixées les trois capitales qu'a connues la Gaule romaine : Lyon, *caput Galliarum* pendant le Haut-Empire, puis Trèves, qui deviendra au IV^e siècle la résidence des empereurs d'Occident, la Rome du nord ; enfin, aux derniers jours de l'Empire, de nouveau une ville du Rhône, Arles.

J'ai tenu à souligner combien, le long de cet *axe rhodanien-rhénan* — dont le rôle historique fut de premier plan — les routes terrestres se trouvent en corrélation étroite avec les « voies d'eau ». Dans la Gaule romaine, où le mouvement commercial emprunte surtout le réseau des voies navigables, les fleuves et les rivières sont essentiellement des « voies de marchandises ». Par là s'affirme la situation en vue qu'occupent dans les cités les *collegia* de Nautes, ces corporations ou associations professionnelles qui groupent tous les gens vivant de la batellerie. Du reste, le régime des cours d'eau devait être plus régulier alors qu'aujourd'hui ; d'immenses forêts assuraient à ceux-ci une alimentation plus abondante et plus constante. Plusieurs inscriptions nous révèlent l'existence d'*utricularii* naviguant au moyen d'autres sur des rivières qui, de nos jours, pendant la majeure partie de l'année, se trouvent presque à sec ou réduites à un mince filet d'eau. Quant aux magnifiques chaussées romaines, réservées en premier lieu au service de la poste impériale et à la circulation des troupes, elles n'acquéraient une réelle importance commerciale que là où le transbordement des marchandises s'imposait, où le transport par terre devenait une nécessité, notamment dans les zones de passage d'un cours d'eau à un autre.

Après ces généralités indispensables, occupons-nous, d'une façon plus spéciale, des régions de la Meuse et de la Moselle.

Chez nous, le Pays mosan correspond, à peu de chose près, à l'ancien diocèse de Liège tel qu'il a subsisté jusqu'en 1559. Celui-ci groupait, en effet, les régions situées en bordure de la Meuse et naturellement orientées vers sa vallée. Sur la rive droite l'Ardenne en partie, la Famenne, le Pays de Herve le Condroz, sur la rive gauche l'Entre-Sambre et Meuse, le Brabant Wallon, la Hesbaye, puis, au nord de celle-ci, une fraction notable de la grande plaine sablonneuse, l'antique Toxandrie. La Meuse constituait le trait d'union, l'axe d'équilibre de ce vaste diocèse et en centralisait les ressources diverses. Cette remarquable assise géographique n'était certes pas l'effet du hasard. On sait que l'Eglise des Gaules adopta pour ses diocèses les divisions de l'ordre civil : les *civitates*. Or, le diocèse de Tongres (plus tard de Liège) fut organisé au IV^e siècle. Dans le diocèse du moyen âge nous avons, donc, beaucoup de chance de retrouver l'ancienne *civitas Tungrorum*, car on connaît la fixité remarquable des frontières ecclésiastiques, les seules qui aient subsisté presqu'inchangées au milieu des vicissitudes des temps. Cependant, il faut faire des réserves à propos de la Toxandrie (le Limbourg actuel), la partie la plus pauvre du diocèse, qui, semble-t-il, ne fut annexée qu'à l'époque mérovingienne.

Au point de vue des relations avec l'extérieur, la *civitas Tungrorum* occupait une situation privilégiée à cause des deux routes maîtresses se croisant sur son territoire, à savoir une route fluviale et une route terrestre. Celle-ci n'était autre que la fameuse chaussée de Cologne à Boulogne-sur-Mer par Bavai, laquelle coupait la Meuse à Maestricht et traversait le territoire de la *civitas* en direction parallèle à la Meuse et à la Sambre. Son importance stratégique était considérable, car elle assurait le transport rapide des détachements militaires se portant du Rhin en Grande-Bretagne et vice versa. Son importance commerciale ne devait pas être négligeable, puisqu'elle représentait une liaison « terrestre » entre le Rhin à la hauteur de son cours moyen et le bassin moyen de la Meuse, le cours supérieur de l'Escaut et le grand port de la mer du Nord.

Quant à la Meuse, cette longue voie traditionnelle de pénétration, elle permettait des communications aisées d'une part avec la Méditerranée et l'Italie par Lyon, d'autre part avec la

Batavie, où se trouvait *Fectio* (Vechten), le port le plus septentrional de l'Empire. A Fectio, les nautes et les marchands *Tungri* devaient former une colonie assez nombreuse. Nous le savons par un monument votif qu'ils y ont élevé en l'honneur d'une divinité de leur pays.

Le caractère différent des deux grandes voies de circulation, dont disposait la *ciritas Tungrorum*, explique la répartition géographique de ses centres urbains. Sur la chaussée se trouve la capitale administrative : *Atuatuca Tungrorum*, la ville de Tongres ; sur le fleuve : les *vici*, les bourgs qui vivent surtout du commerce. Maestricht s'élève à l'endroit précis où la grande chaussée Cologne-Boulogne franchit la Meuse. Dinant, Namur, Huy occupent des emplacements prédestinés, escales naturelles de batellerie, points de passages traditionnels du fleuve, où viennent aboutir les vieux chemins qui rayonnent à travers l'arrière-pays. Dinant, Namur, Huy présentent encore un trait commun. Dans le site si caractéristique des trois villes-sœurs, surgit, dominant le paysage, un énorme éperon rocheux, dont l'importance stratégique n'a cessé de s'affirmer au cours des siècles. En des temps très lointains, ces promontoires escarpés, admirablement défendus par la nature, n'ont pas manqué d'offrir un refuge assuré, de servir de place de protection. Souvent, à l'origine d'un bourg ou d'une ville romaine, il y a un *oppidum* gaulois.

A part Tournai, dans la vallée de l'Escaut, c'est dans le bassin de la Meuse qu'il faut rechercher les plus anciennes villes de la Belgique.

Pendant la période mérovingienne, les pays de la Meuse et de la Moselle conservent une partie de leurs avantages. Metz devient la capitale du royaume franc d'Austrasie. Les fleuves restent les artères principales du commerce, utilisés notamment par les bateliers frisons. L'Anonyme de Ravenne fait mention de Dinant, de Namur, de Huy et de Maestricht. Ces quatre localités, que des textes qualifient de *castra*, c'est-à-dire de bourgs fortifiés, sont aussi le siège d'ateliers monétaires particulièrement actifs. Nous connaissons les noms de treize monnayeurs qui ont ouvré à Maestricht, de douze à Huy, de sept à Dinant, de cinq à Namur. Dans le delta de la Meuse et du Rhin, le port

de Duurstede a hérité de l'importance de Fectio. En Haute-Meuse, Verdun représente un centre commercial prospère, ainsi que l'atteste un passage de Grégoire de Tours. La grande chaussée Cologne-Bavai-Boulogne a perdu toute valeur stratégique, mais demeure une voie de transit conduisant à Quentovic, qui a supplanté Boulogne comme port d'embarquement vers la Grande-Bretagne. Cependant, sur la chaussée, Tongres tombe en ruines. Ce centre administratif et militaire n'a pas survécu à la chute de l'Empire romain. La ville voisine de Maestricht, située à la fois sur la chaussée et sur le fleuve, est devenue le chef-lieu du diocèse.

Dans les contrées qu'arrosent la Meuse et la Moselle, grandit la famille des Carolingiens, qui y possède ses plus anciens domaines familiaux. Parvenus au faîte du pouvoir, les Carolingiens n'abandonnent pas la terre des ancêtres. Suivant l'expression de M. F. Lot, ils restent « des gens de l'Est ». Entre deux campagnes, Charlemagne séjourne volontiers à Thionville sur la Moselle ou à Herstal sur la Meuse. Il aime à chasser dans la forêt des Ardennes où se trouve la grande villa de Longlier. A partir de 786, la prédilection du souverain pour les eaux thermales l'amène à se fixer à Aix-la-Chapelle. Mais cette nouvelle capitale, plus proche de la Meuse que du Rhin, était comprise encore dans le diocèse de Tongres.

Sous les successeurs de Charlemagne se constitue la Lotharingie, un pays d'entre-deux, qui sépare la future France de la future Allemagne. La Meuse forme le trait d'union entre les deux régions que l'on distinguera bientôt dans ce vaste pays, c'est-à-dire entre la Haute-Lotharingie, qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de Lorraine, et la Basse-Lotharingie ou Lothier, à l'est de l'Escaut. Sur la Meuse est née une ville nouvelle : Liège, résidence de l'évêque du diocèse de Tongres, lequel a quitté Maestricht comme autrefois il avait abandonné Tongres. Liège suivra la fortune politique de ses prélates pour devenir aux XI^e et XII^e siècles la plus grande ville de la vallée mosane. A partir de la seconde moitié du X^e siècle, la Lotharingie présente, en effet, une physionomie originale. Les centres vitaux sont les cités épiscopales : Metz, Toul, Trèves, Verdun.

Liége (1). Remarquons que, Liége excepté, nous retrouvons les noms des anciens chefs-lieux des *civitates* romaines dans les bassins de la Meuse et de la Moselle. Nous sommes parvenus maintenant à l'époque du régime dit de l'Eglise impériale. Unie à l'Empire, la Lotharingie demeure une province mal soumise. Afin de résister à la poussée féodale, les empereurs s'appuient sur les évêques. Pour rendre ceux-ci puissants et influents, ils en font de riches princes territoriaux qui exercent dans leurs diocèses respectifs une véritable hégémonie. La plupart des évêques lotharingiens eurent une haute conscience de leur rôle politique et social ; beaucoup furent des lettrés et se montrèrent amis des arts. Sous leur impulsion, les cités épiscopales deviennent des foyers d'études en même temps que des centres artistiques. A cette époque aussi, les monastères de la Haute et de la Basse-Lotharingie, régénérés par la réforme de Richard de Verdun, connaissent une période de splendeur incomparable. Remarquons que la plupart des abbayes les plus renommées s'élèvent en terre romane : Gorze, Saint-Vanne, Saint-Hubert, Stavelot, Brogne (Saint-Gérard), Lobbes, Gembloux. Soulignons aussi combien apparaissent solides les liens qui unissent les deux parties de la Lotharingie. Possédant de communes traditions, les deux régions ne forment qu'une seule et même province, notamment au point de vue intellectuel. A bien des égards, Liége pouvait se prétendre la ville-sœur de Metz. Les évêques entretiennent entre eux d'étroites relations. Entre les abbayes et les centres d'études de la Haute et de la Basse-Lotharingie, les échanges de moines et d'érudits sont fréquents. Les écoles de Liége, en particulier, brillent d'un vif éclat et sont célèbres dans toute la chrétienté.

Des prélat lotharingiens occupent des sièges épiscopaux en Italie, en Hongrie jusqu'en Pologne. Deux des plus anciennes abbayes polonaises Tyniec, près de Cracovie, et Lubin, près de Gniezno, doivent leur origine à des moines liégeois. Plusieurs

(1) Et aussi, dans la vallée supérieure de l'Escaut, Cambrai, l'ancien chef-lieu de la *Civitas Nerviorum*, devenue le diocèse de Cambrai. Mais à cause de sa situation excentrique à l'extrême de la Basse-Lotharingie, cette ville est restée orientée surtout vers les bassins de la Somme et de la Seine.

prélats créent des colonies wallonnes. En Hongrie, près de la ville d'Eger, une colonie wallonne, fondée au XI^e siècle, se maintint jusqu'à la conquête turque. A Breslau, du XII^e au XIV^e siècle, existe un quartier wallon, dénommé dans les textes : *platea Gallicorum*, plus tard *Walengasse*, la rue des Wallons (1).

Les XI^e et XII^e siècles représentent aussi pour les villes de la Meuse et de la Moselle une période de réelle prospérité industrielle et commerciale. Toul, Metz, Verdun, Dinant, Namur, Huy, Liège, Maestricht sont des places de commerce actives et florissantes. Le commerce mosan et mosellan se trouve orienté surtout suivant l'axe ou courant traditionnel : sud-nord. D'autre part, il déborde au loin vers les pays neufs de l'est, c'est-à-dire vers l'Europe centrale.

Metz n'avait jamais cessé d'entretenir des relations avec le midi de la France. Les Messins sont connus de longue date à Marseille. Sous l'épiscopat de Thierry (964-984), la vieille cité de la Moselle apparaissait comme une

*Urbs populosa nimis...
Mercibus exundans, auro gemmisque redundans.*

Aux IX^e et X^e siècles, les marchands de Verdun pratiquent un singulier commerce. Sur les marchés d'Allemagne, ils achètent des Slaves païens, faits prisonniers et réduits en esclavage, pour les revendre comme castrats aux Musulmans de l'Espagne. Comme fret de retour, ils importent probablement des épices et des étoffes orientales. Au X^e siècle, Toul pratique aussi le commerce avec l'Espagne. L'itinéraire habituel suivi par les marchands mosans et mosellans passe par Langres, Dijon, Lyon, le Rhône jusqu'au littoral de la Méditerranée, ensuite la route maritime jusqu'à Barcelone, puis Tortosa et Cordoue (2).

L'itinéraire Nord - Verdun - Langres - Lyon - Rhône correspond aussi à une route de « Romieux », qu'empruntent les pèlerins se rendant à Rome. A partir de Notger (972-1008), bien rares sont les évêques de Liège qui n'accomplissent pas le

(1) Voir mon étude : *L'expansion wallonne et lorraine vers l'est, aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Les Dialectes belgo-romans*, I, 1937, pp. 171-198.

(2) E. SABBE, *L'importation des tissus orientaux en Europe occidentale au haut moyen âge (IX^e et X^e siècles)*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XIV, 1935, pp. 1271 et ss.

voyage d'Italie. Des moines, des clercs, de simples fidèles les accompagnent ou les imitent. Des marchands se mêlent aux troupes pieuses. La colonie liégeoise qui florissait à Gênes dans la seconde moitié du XII^e siècle n'a, peut-être, pas d'autre origine. En 1191, un des personnages les plus riches et les plus considérés de Gênes se nomme Jean de Liége. Entouré de parents et de compatriotes, on le trouve engagé dans des entreprises commerciales considérables. A Gênes même, le groupe liégeois entretient des rapports avec des marchands originaires de Besançon, de Verdun et de Langres (1).

L'extrémité opposée du courant sud-nord atteignait le delta de la Meuse et du Rhin, où deux ports de commerce, Tiel et Deventer, avaient hérité de l'importance de Duurstede, ruinée par les Normands. C'est à Tiel, vraisemblablement, que s'embarquaient ces marchands de Liége et de Huy que signale le plus ancien tonlieu de Londres, dressé entre 991 et 1002. D'autre part, au XII^e siècle, les marchands scandinaves remontent encore la Meuse jusqu'à Maestricht.

Vers l'est aussi, les Mosans et les Mosellans pénètrent au loin dans l'Europe centrale, sans doute à la suite des marchands rhénans. A Cologne, les marchands de langue romane ont tendance à se grouper. De bonne heure, dans la métropole du Rhin, ils occupent un quartier dénommé : *vicus ou platea Gallicorum, Walengasse*. D'autres marchands, notamment ceux de Maestricht fréquentent, dans la région danubienne, la grande foire d'Enns, où ils rencontrent des marchands de Russie. Au début du XIII^e siècle, les Messins et les Hutois trafiquent à Vienne.

Ces relations commerciales étendues expliquent l'extraordinaire diffusion des deniers d'argent des villes de la Meuse et de la Moselle à travers l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, la Suède, jusqu'en Russie (Monnaies du XI^e siècle surtout) (2).

Ce remarquable essor économique devait avoir comme corol-

(1) R. L. REYNOLDS, *Genoese sources for the twelfth century history of Liège, with special attention to John of Liège*, dans *Etudes d'histoire dédiées à la mémoire d'Henri Pirenne*, Bruxelles, 1937, pp. 291-298 et renseignements que je dois à l'amabilité de M^{me} R. Doeberd.

(2) Voir mon étude : *Les monnaies mosanes des XI^e et XII^e siècles découvertes en Russie*, dans *Namurcum*, IX, 1932, pp. 40-46 ; X, 1933, p. 16.

laire la précoce apparition de franchises urbaines. Quoi d'étonnant que la plus ancienne charte de liberté que l'on connaisse concerne précisément une ville de la Meuse : Huy (1066). C'est en passant par la région mosane que le mot *burgensis*, bourgeois, pénètre de France en Allemagne (1). A ce dernier point de vue, on ne pourrait assez insister sur le rôle d'intermédiaire entre l'Allemagne et la France que jouent jusqu'au XIII^e siècle les bassins de la Meuse et de la Moselle, pays de marche par excellence, zones d'interpénétrations et d'échanges dans tous les domaines.

Au XIII^e siècle, la page est tournée : cette situation traditionnelle que nous venons d'esquisser nous apparaît modifiée d'une façon radicale. Que s'est-il donc passé ?

A partir du XI^e siècle, nous assistons à une revanche du chemin terrestre sur la « voie d'eau » : le marchand emprunte chaque jour davantage la route de terre. Les voies de trafic les plus fréquentées de la fin du moyen âge seront, pour la plupart, des routes terrestres.

A l'est de l'Escaut, en Belgique, les régions qui correspondent, en gros, au Brabant flamand et à la province d'Anvers actuelle n'avaient joué, à l'époque romaine et pendant le haut moyen âge, qu'un rôle effacé. Toute la vie semblait s'être concentrée dans les environs de la vallée de la Meuse. Le renversement de cette situation séculaire est, assurément, un des faits les plus curieux de notre histoire.

La situation nouvelle ne se réalise pas en un jour et résulte, en ordre principal, de l'établissement d'une route commerciale nouvelle entre le Rhin et la mer du Nord ; pour préciser davantage, entre Cologne et Bruges. Cette route est citée pour la première fois à la fin du XI^e siècle ; au XII^e, son importance s'accroît sans cesse ; au XIII^e, elle se révèle comme l'artère la plus fréquentée de notre pays. C'est le long de cette route, à des points d'étape, que prennent naissance Tirlemont, Louvain, Bruxelles, Alost. Cette route se double d'une autre, dont Hasselt, Diest, Malines, Termonde marquent les étapes. Si l'on examine

(1) H. PIRENNE, *Les villes au moyen âge*, Bruxelles, 1927, p. 134.

une carte de la Belgique, on remarquera que ces villes s'égrènent le long de deux lignes sensiblement parallèles.

Le sillon historique de la Meuse, dans la direction sud-nord, qui connaissait une circulation séculaire, perd beaucoup de son importance. Le principal courant commercial emprunte maintenant une direction est-ouest. Les relations multiples qui s'établissent entre la Flandre, ce vaste comté situé entre l'Escaut et la mer, et, d'autre part, la Basse-Lotharingie, rapprochent ces deux pays fort dissemblables et demeurés, pendant des siècles, étrangers l'un à l'autre. Des liens se nouent, qui prépareront l'action unificatrice des ducs de Bourgogne.

En France, à la même époque, la situation traditionnelle subit des transformations profondes. A partir du règne de Philippe-Auguste (1179-1223), la royauté progresse à pas de géant. Paris devient le centre de gravité du pays. Les foires de Champagne, d'une renommée européenne, « désaxent » toute la circulation commerciale. L'Atlantique, presque désert sous l'Empire romain et pendant le haut moyen âge, s'anime dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

Les marchands italiens, eux-mêmes, sans délaisser toutefois la route terrestre, empruntent la route maritime. Dès la fin du XIII^e siècle, les galères de Gênes, suivies plus tard par celles de Venise, franchissent le détroit de Gibraltar pour cingler vers l'Angleterre et la Flandre (1).

Chez nous, la vallée de la Meuse reste une voie de communication ; mais le déplacement des grands courants commerciaux suivant des directions différentes de son cours la réduit au rôle de voie secondaire. D'autre part, depuis la chute définitive de l'Eglise impériale en 1191, l'évêque de Liège n'exerce plus l'hégémonie dans le bassin de la Meuse. A partir du XIII^e siècle, l'autorité temporelle du prélat ne dépasse plus les limites des domaines épiscopaux c'est-à-dire de la principauté ecclésiaistique. Les communications de Liège avec la Haute-Meuse sont coupées par le Namurois, dont le comte détient la juridiction

(1) R. DOEHAERD, *Les galères génoises dans la Manche et la Mer du Nord à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, XIX, 1938, pp. 5-76.

sur les eaux du fleuve depuis le saule de Revin jusqu'au peuplier d'Andenne. Mais le comte de Namur défend péniblement son autonomie vis-à-vis de Liège ; il est même probable que, sans les ducs de Bourgogne, le Namurois aurait été absorbé au XV^e siècle par la principauté liégeoise comme l'avait été, au XIV^e siècle, le comté de Looz. Mais en 1430, le Grand duc d'Occident acquiert le comté de Namur qui suivra désormais les destinées des provinces belges, tandis que, jusqu'à la fin de l'ancien régime, la principauté ecclésiastique restera indépendante des Pays-Bas. Les rapports de Liège avec les pays d'amont deviendront de plus en plus difficiles, au fur et à mesure que se préciseront, au cours de l'époque moderne, les notions de souveraineté.

C'est aussi à partir du XIII^e siècle que se relâchent les liens séculaires qui unissaient la Meuse liégeoise aux trois évêchés de Metz, de Toul et de Verdun. Certes, les relations commerciales ne cesseront jamais complètement (1). Pour ne citer qu'un exemple, aux XIV^e et XV^e siècles, des marchands de Neufchâteau-en-Lorraine apparaissent à Liège, à Huy et à Dinant (2). Mais c'en est fait désormais de cette civilisation « lotharingienne » qui avait fleuri à la fois dans les bassins de la Meuse et de la Moselle (3).

Dans notre histoire nationale, le rôle joué par la région mosane a été de premier plan dans tous les domaines et pendant de longs siècles, aussi longtemps que la Meuse s'est trouvée dans l'axe des principaux courants d'échanges. Qui sait ce que nous réservera l'avenir ? L'amélioration et l'utilisation plus rationnelle des « voies d'eau », la liberté des échanges peuvent rendre au grand système de circulation *rhodanien-rhénan* toute son importance d'autan.

FÉLIX ROUSSEAU.

(1) A la fin du moyen âge, tout en étant utilisée jusqu'à Verdun, la Meuse sera surtout fréquentée de Maestricht à Mézières où s'amorcent les routes conduisant vers la Champagne et l'Île de France.

(2) P. MAROT, *Neufchâteau en Lorraine au moyen âge*, Nancy, 1932, pp. 225-226.

(3) Sauf indication contraire, la plupart des idées exprimées ici sont développées dans mon étude intitulée : *La Meuse et le Pays mosan en Belgique. Leur importance historique avant le XIII^e siècle*, Namur, 1930, in-8° (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXXIX).

L'Art mosan au Moyen Age

(Ivoires, Miniatures, Orfèvreries)

Sous la domination romaine et à l'époque franque, il n'est qu'un métier artistique dont l'existence soit bien certaine dans la vallée de la Meuse et qui, en même temps, importe à notre sujet : c'est la fonte du laiton, connexe à l'extraction de la calamine. Puis, de la fin du VII^e à la fin du X^e siècle, règne, ou peu s'en faut, la nuit ; nous ne pouvons qu'énumérer les œuvres, souvent très précieuses, qui vinrent en la possession des églises et monastères du pays.

Ce sont des tissus de soie byzantins ou orientaux (Munster-Bilsen), des ivoires, comme celui de Tongres, représentant saint Paul et morceau d'une cathèdre syro-égyptienne (VI^e siècle), celui de Genoels-Elderen (Musée d'Art et d'Histoire, à Bruxelles), rhénan ou mosellan (IX^e siècle). Le cristal gravé du British Museum, autrefois à Waulsort, nous reporte à l'époque de Lothaire II, son auteur s'est souvenu des verres dorés de l'art chrétien primitif. L'évangéliaire de Maeseyck, ou plutôt les deux évangéliaires de Maeseyck réunis en un volume, ressortissent, en dépit de la tradition qui les attribue aux deux sœurs Harlinde et Relinde, filles d'un seigneur limbourgeois, à l'école anglo-saxonne (VIII^e siècle). Enfin, la petite châsse d'Andenne aux nombreux entrelacs (Musée archéologique de Namur) est de style irlandais.

Au vrai, l'art mosan, comme tel, est encore à naître quand à l'est, à l'ouest, au sud de l'ancien diocèse de Tongres, la renaissance carolingienne projette ses feux. Non que rien d'artistique n'y soit accompli, mais nous n'en trouvons que des mentions isolées, imprécises quant à l'origine du travail, ou bien, comme c'est le cas pour les miniatures de style rémois et franco-saxon, ce sont des œuvres de pure imitation.

Le style mosan naît, peut-on dire, à la fin du X^e siècle avec une série d'ivoires liégeois, qui s'étend jusqu'à 1050 environ. Sur le plus ancien (Musée archéologique de Liège) se voit Notger, agenouillé devant le Christ en gloire. Notger ! Avec lui règnent l'ordre, la discipline et l'activité, l'abondance apparaît, les hautes ambitions s'éveillent au sein des écoles et dans les ateliers monastiques. Il n'en faut pas davantage pour s'expliquer l'élosion d'un art original.

Assurément, les moines ciseleurs d'ivoire avaient besoin que leurs efforts fussent soutenus par des modèles étrangers : ainsi, l'ivoire de Notger et quelques autres s'apparentent à des ivoires antérieurs qu'on croit de Trèves ; la Crucifixion, plus tardive, qui orne une plaque du Musée de Bruxelles, évoque les Crucifixions de Metz, non seulement par la composition, mais encore par le choix des sujets qui entourent la croix. Et pourtant, ce n'est plus l'esprit, ni même le métier de Metz, pas plus que sur tel autre, inspiré par un ivoire de style rémois, ce ne sera l'esprit ou le métier de Reims.

Du point de vue de l'âme, de la sensibilité, il y a dans ces œuvres mosanes, un calme, une douceur apitoyée qu'ignoraient les modèles ; pour le style, on remarque un sens des proportions et de la structure, une délicate maigreur, une ossature frêle, mais aux mouvements faciles, qui jurent avec les tailles courtaudes des figures mosellanes, les allures déhanchées des personnages rémois. Les têtes sont fines, s'allongent, la chevelure se relève en bourrelet sur le front, les jambes fuselées s'amincissent à l'extrême vers la cheville, le pied s'élargit en triangle. Comme à Metz, les sujets se superposent en registres (Ivoire des Trois résurrections à la cathédrale de Liège), mais s'y logent plus commodément soit sur un fond neutre, soit sur un fond aux éléments pittoresques : des arbres, notamment, au tronc flexible ; la perspective « illusionniste » n'en est pas absente ; enfin les draperies s'y détaillent en plis d'un caractère tout antique, romain, que cela soit dû à la tradition carolingienne ou, plutôt encore, à une imitation directe. Dans les plaques de l'autel portatif de Namur, ne trouve-t-on pas le reflet d'un sarcophage chrétien du IV^e siècle ?

Il est à noter que ces ivoires n'offrent pas de ressemblance

bien caractérisée avec les miniatures contemporaines de Liège (Saint-Laurent) et de Stavelot. C'est qu'en vérité les enlumineurs en sont encore à se faire un style d'après les manuscrits qu'ils trouvent dans leurs *scriptoria*, ou qu'ils viennent à connaître incidemment. Des habitudes de dessin et de peinture se créent ici et là, mais il suffit d'un codex très admiré, d'un miniaturiste étranger appelé au couvent, pour qu'un style nouveau se substitue au précédent.

C'est ainsi qu'au cours du XI^e siècle, l'influence anglaise évinça chez les moines de Saint-Laurent les influences allemandes et, particulièrement, celle de Reichenau : il suffit de comparer, pour s'en rendre compte, le ms. 18383 de la Bibliothèque royale de Bruxelles au Sacramentaire de Bamberg et au Sacramentaire de Paris 819. Entre Liège et l'Angleterre, le nord de la France servait de trait d'union. Pour ce qui est du monastère de Stavelot, après avoir maintenu tenacement la tradition franco-saxonne, il céda successivement aux influences de l'est et de l'ouest. Le moine Goderan, venu de Lobbes où il se trouvait au contact des écoles du nord, y acheva en 1097, après quatre ans de travail accompli de concert avec Erneston et d'autres collaborateurs, la Bible fameuse, que conserve le British Museum.

Peut-on saluer avec elle, comme on l'a dit, l'avènement d'un style mosan définitif ? Il faut s'entendre. D'une part, plusieurs maîtres et les tendances les plus diverses s'y rencontrent : quelles sont les miniatures de Goderan, celles d'Erneston ? Qui est le « maître des petites figures ou cet autre qui dessine comme on grave à la façon de Winchester, avec des traits anguleux et que l'orfèvre allemand, Roger de Helmarshausen, imita ? D'autre part, des types de personnages y émergent, se fixent, s'imposent : un drapé qui est caractérisé par des surfaces arrondies, ellipsoïdes, traitées en gouache avec une dureté de fer battu et dont l'origine se trouve dans la peinture byzantine, y est d'application courante. Or, ces types, ces drapés ne disparaîtront plus. Nous les retrouvons, un peu conventionnels, mais constituant un style véritable, dans les grandes œuvres de la miniature mosane du XII^e siècle : la Bible de Floreffe (British Museum), l'Evangéliaire d'Averbode (Université de Liège), pour ne citer

que ces deux manuscrits — et, passant dans les arts du métal, ils détermineront en partie les caractères de l'émaillerie.

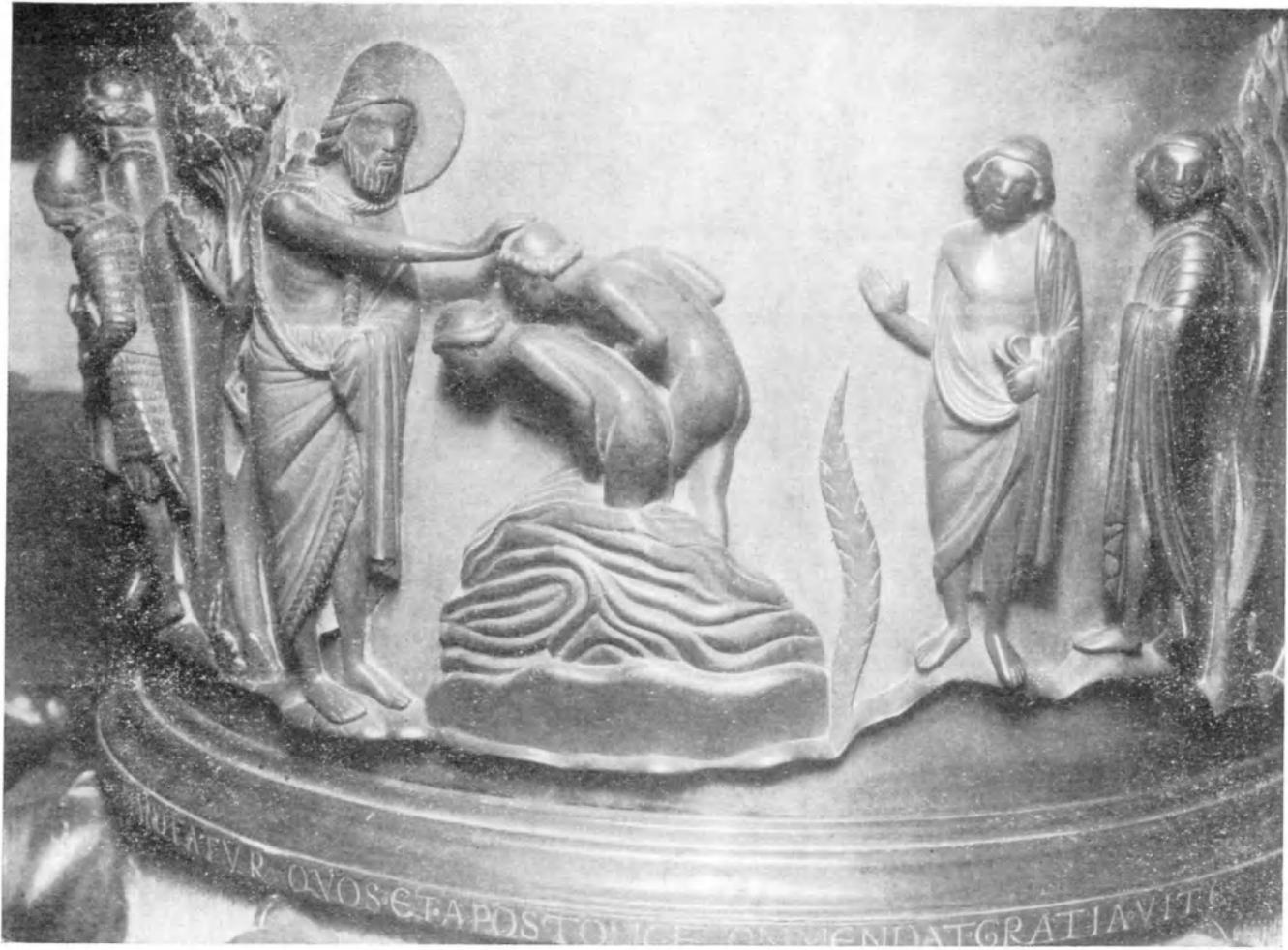
* * *

La Bible de Stavelot peut donc être considérée comme une des bases fondamentales du style mosan, mais la production des ivoiriers, dans la première moitié du XI^e siècle, en est une autre et d'autant plus importante que se rattache à elle l'œuvre justement célèbre de Renier de Huy, les Fonts de Saint-Barthélemy de Liège, exécutés entre 1107 et 1118.

C'est des ivoires, en effet, que l'orfèvre tient la connaissance de figures au type bien marqué ; c'est d'après eux qu'il adopte certaines particularités — nous les connaissons — de l'anatomie, des draperies, des arbres. On peut aller plus loin et dire que l'esprit othonien de vie et de liberté, si accusé dans les ivoires, a passé dans les représentations figurées des Fonts et que, si ces dernières s'inspirent de l'art antique, les premiers constituaient un précédent.

Tout cela est vrai, mais quelle métamorphose ! Renier a dispersé d'un souffle les figurines, minutieusement ciselées, un peu mécaniques toutefois, des ivoiriers : il les a haussées d'échelle ; il les a dotées par la structure, l'action, l'attitude, le vêtement aux plis souples, d'une réalité et d'une noblesse également expressives. Certaines d'entre elles, des nus, rappellent les éphèbes harmonieux de l'art grec, certaines, drapées, la solennité des personnages consulaires, preuve d'une connaissance personnelle et directe des monuments de l'antiquité.

Si l'on considère maintenant la composition, il apparaît que les problèmes imposés par les rapports des reliefs avec le fond étaient familiers au maître. Autant d'épisodes, autant de scènes indépendantes que des arbres séparent, les acteurs étant ramenés vers le centre, mais en dessous de ceux-ci, entre ciel et terre, dirait-on, le sol à la croûte incassable et que la croissance vigoureuse des arbres attire vers le haut, ondule en sinuosités continues, comme un collier dénoué ou comme un courant d'eau vive, accompagnant la courbure du fond, créant l'unité de lieu



Fonds de Saint-Barthélemy. — Le baptême des publicains.

(Cliché Becker.)

et la connexité d'action, communiquant enfin le mouvement au décor par la grâce d'une oscillation aérienne.

Et sans doute, les imperfections restent nombreuses : l'ossature manque de jeu, le modelé de nuances ; il y a quelque chose de constraint dans les gestes, mais tout ce qui existe de vérité coopère à la grandeur. Les sentiments, enfin, s'expriment, le drame se manifeste par l'émotion des âmes : pour la première fois, peut-être, en Occident, voici un chef-d'œuvre de la piété chrétienne.

On a reconstitué à travers les trois premiers quarts du XII^e siècle la lignée des figures en ronde bosse et des reliefs mosans qui procèdent plus ou moins directement de Renier de Huy : tâche périlleuse, mais non vainc, car si l'incertitude continue de planer sur certaines précisions — un élève de Renier, nous dit-on, se pourrait distinguer parmi les auteurs de la châsse de saint Hadelin à Visé — il n'en est pas moins vrai que l'admirable monument affermit, anima, fixa même la tradition plastique née avant lui et qu'il avait élevée si haut.

Aussi bien, les ateliers, s'ils ne délaissent pas la fonte du laiton, laquelle est toujours requise pour le mobilier ecclésiastique, vont s'adonner surtout aux travaux somptuaires, aux techniques diverses que nous comprenons aujourd'hui sous le nom d'orfèvrerie.

Remarquons ici que le repoussé, la ciselure, le filigrane, la sertissure ont un long passé et que l'émaillerie cloisonnée avait été pratiquée à Trèves, selon l'exemple de Byzance, à la fin du X^e siècle. Ce qui reparait, au début du XII^e, sur les bords du Rhin et de la Meuse, c'est l'art, bien connu à l'époque gallo-romaine, de fouiller les métaux non précieux pour en faire le réceptacle des pâtes fusibles, que le grand feu transformera en peinture inaltérable ; c'est l'émaillerie champlevée.

Où et quand s'opéra, dans le nord, ce renouveau ? Nous ne le savons au juste. Les premiers travaux à nous connus dans la vallée de la Meuse sont déjà d'une technique accomplie. Ici apparaît Godefroid de Huy, laïque mort au couvent de Neufmoustier, vers 1175, et sur le rôle artistique duquel tant de discussions se sont récemment élevées.

Des sources presque contemporaines attestent que sa réputation était grande, la tradition célèbre son talent. Il est extrêmement probable que l'orfèvre G., correspondant de l'abbé Wibald de Stavelot en 1148 et à qui le prélat avait confié l'exécution d'œuvres précieuses pour son église, c'était lui. Nous croyons donc qu'il est légitime, malgré de légères réserves, de lui attribuer le Chef du pape saint Alexandre (Musée de Bruxelles), exécuté peu avant 1145, de même que le grand retable de l'église abbatiale, dont un dessin du XVII^e siècle (Archives de Liège) nous conserve l'image, indépendamment de deux médaillons, naguère encore au château de Sigmaringen. Ainsi s'avère-t-il grand émailleur, maître entraîné à la pratique de tous les arts du métal ; ainsi a-t-on le droit de songer à lui ou à son atelier, quand des œuvres mosanes de haute qualité s'apparentent pour le style et l'exécution aux monuments qui précédent. Il est juste d'ajouter que les châsses de saint Mengold et de saint Domitien, exécutées par lui peu d'années avant sa mort, dégradées d'ailleurs au point d'en être méconnaissables, laissent peu deviner un puissant ouvrier.

Combien, par ailleurs, y eut-il d'orfèvres habiles, dont nulle mention ne nous est parvenue ! Soyons donc circonspects, n'attachons pas aux attributions une valeur excessive et sachons les interpréter. L'essentiel sera toujours de discerner à quels signes une œuvre mosane se distingue de toute autre.

Les opinions ici diffèrent beaucoup moins. Ainsi, les « orfèvres lotharingiens » qui exécutèrent pour Suger, à Saint-Denis, le crucifix d'or fin, érigé au milieu du chœur sur un haut pilier carré, tout revêtu de plaques émaillées, paré à son sommet et à sa base de figures fondues et ciselées en cuivre doré, étaient mosans. Partant, le Pied de croix de Saint-Omer, réduction et contraction, pensons-nous, du précédent, a la même origine : les quatre Eléments exécutés en ronde bosse au sommet, les quatre Evangélistes, également en ronde bosse à la base, y ont des qualités plastiques dignes de Renier.

De même, si la châsse de saint Héribert, à Deutz (vers 1170), est bien marquée des indices de style et de métier qu'on trouve généralement dans les œuvres mosanes et, particulièrement, dans la châsse de saint Servais, à Maestricht ; si un médaillon

émaillé du toit n'est qu'une transposition d'un médaillon du retable de Stavelot ; si enfin les apôtres repoussés et ciselés des longs côtés — pour exceptionnelle que soit l'énergie mentale qui semble les galvaniser — sont inséparables du retable de Saint-Castor de Coblenz, aujourd'hui au Musée de Cluny, en sorte que de part et d'autre les Fonts de Saint-Barthélemy ont pu être évoqués, à quoi bon disputer davantage ? Nous avons là, écrivait récemment un archéologue allemand, l'œuvre d'un Mosan appelé sur le Rhin ou d'un Rhénan, instruit de son art dans les ateliers de la Meuse (Schnitzler).

Le triptyque Pierpont-Morgan, autre chef-d'œuvre, plus ancien, provient de Stavelot, tout de même que l'autel portatif du Musée de Bruxelles, d'un style si particulier et d'une iconographie si riche en accords symboliques. Mosans aussi les triptyques de l'église Sainte-Croix, du Petit Palais et de la collection Martin Le Roy, à Paris ; mosanes les croix émaillées de Londres et de Paris avec l'Invention de la Sainte Croix, et déjà, nous avons cité cette œuvre proprement limbourgeoise, la châsse de saint Servais, à Maestricht. Elle se distingue moins par ses émaux que par les médaillons des Béatitudes, traités en haut-relief sur les versants du toit : style détendu, faire en souplesse qu'on retrouve dans d'autres travaux de l'école, notamment les quatre reliquaires en forme de pignons du Musée de Bruxelles.

L'art mosan, qui a pénétré largement en Allemagne par l'enluminure, y règne positivement, à partir de 1170 environ, par l'orfèvrerie et les émaux. L'auteur de la couronne de lumière du Dôme d'Aix-la-Chapelle (1156-1184), Wibert, est un fondeur et un graveur sur laiton, dont le métier révèle l'apprentissage dans un atelier mosan. C'est un fait que les châsses colonaises de saint Maurin et de saint Albin (après 1181) montrent dans leurs émaux une transfusion des couleurs du bleu au blanc et du vert au jaune, qui jure avec les procédés antérieurs de l'émaillerie rhénane. La vallée de la Meuse en ayant fourni l'exemple : un peu plus tard, en 1183, la châsse de saint Annon a des écoinçons ornés de reliefs « renériens » et voici qu'au surplus, dans le même monument, des fonds d'émail bleu apparaissent dont l'origine intrigue. Ils font penser, avec les motifs colorés ou réservés qui s'en détachent, à la couleur du firmament, quand la nuit s'épaissit et que les étoiles brillent.

Or, de ce bleu, de cet émail pur et profond, l'exemple venait d'être offert dans le chef-d'œuvre d'un maître, lorrain d'origine, mais dont la carrière semble s'être déroulée loin de son pays natal, en remontant la Meuse et passant le Rhin. Nous voulons parler de l'ambon de Klosterneubourg, près de Vienne, exécuté en 1181 par Nicolas de Verdun : un meusien, sinon un mosan, comme les orfèvres qui précèdent.

Il convient de noter immédiatement ce qui distingue ce nouveau maître, le plus grand de tous. Il est graveur, ciseleur, fondeur, émailleur, et cela n'est pas fait pour nous étonner ; mais la gravure, à Klosterneubourg, joue pour la première fois un rôle large et de premier plan. En second lieu, l'émail n'y sert plus à peindre des rinceaux ou des figures aux couleurs nuées et parfondues : Nicolas l'utilise pour des fonds monochromes, comme nous l'avons vu, des rehauts du trait gravé, ou bien, adoptant alors des tons rutilants, pour des cadres, des entourages composés de motifs géométriques. Les couleurs, vert, bleu, rouge rubis, le vernis brun, tant aimé des orfèvres mosans, forment une symphonie à la fois brillante et harmonieuse.

La gravure rendra, cela va de soi, les représentations figurées. Imaginez sur le panneau médian et sur les volets — il faut savoir que l'ambon primitif fut transformé au XIV^e siècle en retable — trois rangées horizontales d'épisodes en compartiments réguliers et somptueusement encadrés, qui, verticalement, se disposent trois à trois. Celui du milieu représente une scène du Nouveau Testament (*sub gratia*) ; au-dessus et au-dessous se voient deux épisodes de l'Ancien Testament, qui préfigurent la première, l'un antérieur, l'autre postérieur à Moïse (*ante legem, post legem*) : voilà le système iconographique du maître, un des plus beaux exemples qui soient du symbolisme typologique, non pas créé par lui, assurément, non pas non plus apporté par des modèles français, encore que Suger, aux vitraux de Saint-Denis, ait fait des figures et préfigures bibliques une splendide application, mais reçu par tradition de ses lointains prédecesseurs mosans et rhénans.

Revenons à l'orfèvre. Que ne pouvons-nous décrire ici quelques-uns des sujets gravés de l'ambon, en analyser les figures, où la pointe s'acharne à détailler l'os et le muscle dans les nus,

se complaît à faire mouvoir autour des corps le fluide enveloppe-
ment des étoffes, les anime dans l'action d'un vouloir passionné !
Nous signalerons du moins ce qui a séduit tout l'art mosan
depuis qu'il existe et qui se manifeste ici en plénitude : le culte
de l'antique. La Vierge du Crucifiement, la Reine de Saba évo-
quent des modèles grecs, en sorte que se pose ici déjà, le problème
bien connu du groupe de la Visitation de Reims (vers 1250).
Ceci fait comprendre pourquoi von Falke, en présence des pro-
phètes et des apôtres, qui décorent le registre inférieur de la
châsse des Rois mages, à Cologne, si énergiques, si puissants et
dont les draperies possèdent tant de fluide abondance, les ait
attribués à Nicolas, tout de même que la châsse de saint Annon,
à cause de ses émaux. Le maître aurait quitté Cologne avant
1196, après quoi il serait parti pour Tournai, où il signa la châsse
de Notre-Dame, en 1205.

Tout ceci est remis en question. On oppose à l'énergie dramati-
que des figures colonaises, à leur esprit en travail, la paisible
allure des personnages évangéliques représentés à Tournai. La
technique appliquée à la draperie des prophètes s'expliquerait
par un faire amolli, un *Weicher Stil*, dont l'origine se trouverait
sur le Rhin. Mais l'énergie corporelle et morale, où apparaît-elle
décisive, sinon chez Nicolas, à Klosterneubourg ? Où se trouve
la draperie la plus semblable à celle des grandes figures de Co-
logne, sinon dans la châsse de Tournai ? Et croit-on que, capable
tout d'abord d'ardeur spirituelle, le maître, au gré de sujets
nouveaux, n'ait su interpréter plus tard la douceur, la tendresse,
l'intimité ? Aussi bien, quel qu'ait été le *Weicher Stil* à Cologne,
on reconnaît qu'il est soumis aux influences de l'ouest.

La question se présente donc à peu près comme pour la châsse
de saint Héribert : l'art et l'esprit viennent de la vallée mosane.
la discussion porte sur le parti que des orfèvres rhénans en au-
raient tiré.

L'œuvre de Nicolas de Verdun marque l'un des plus hauts
sommets où ait atteint l'art du moyen âge et l'on a pu se de-
mander si la sculpture monumentale de la France, telle qu'on
la trouve à Chartres, par exemple, vers 1220, ne lui doit pas
pour le rendu des draperies d'heureuses inspirations. Peut-être
suffit-il, pour rendre compte de telles similitudes, d'invoquer

de part et d'autre l'influence antique, mais en ce cas, c'est Nicolas qui aurait donné l'exemple et montré le chemin.

* * *

Il a eu des élèves. Sigefroid, qui signa l'admirable calice de Borgo, en Finlande, semble bien en être un, si l'on en juge par la dramatique représentation du Sacrifice d'Isaac. Par ailleurs, il est sur ce calice une bordure de tigelles feuillues et entrelacées, rivées sur le fond, qui impose la comparaison avec les fameux lacis végétaux de Hugo d'Oignies, tels que les montrent tant de ses œuvres conservées au Trésor des Sœurs de Notre-Dame, à Namur. Les deux maîtres procèdent de Nicolas.

On le sait, Hugo, issu d'une noble famille, ne fut que simple frère, au monastère de Waulsort. Waulsort... Le foyer de l'art en Lotharingie s'était donc transporté dans le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. Hugo est graveur, ciseleur tant pour la figure que pour l'ornement. On notera seulement qu'il donne à l'argent non doré, mais rehaussé de nielle un rôle tout nouveau. L'émaillerie, au contraire, n'exerce plus sur lui qu'un faible attrait : il n'est pas loin de l'abandonner. Au fond, son bonheur, nous l'avons vu, est d'estamper, de composer au moyen de la soudure et des rivets des résilles végétales, animées de chasseurs et de bêtes fuyantes. Nous ajouterons, du reste, que ses figures gravées et ciselées ont encore grande allure — voyez, par exemple, sa reliure d'évangéliaire à Namur (vers 1130) — mais elles le doivent en partie à l'art français, aux statues chartraines. Il est vrai, d'autre part, que son décor ajouré de feuillages gagna pour quelque temps l'orfèvrerie du nord de la France.

Ainsi, les traditions mosanes tendent à se modifier, puis à se perdre dans l'épanouissement du style monumental. Si le reliquaire de Florennes (Musée de Bruxelles) nous ramène encore à Hugo et à Nicolas de Verdun, le reliquaire de Floreffe (Louvre) et d'autres œuvres parentes sont entièrement pénétrés de l'esprit du midi.

Quant à l'art mosan proprement dit, on dirait que, concurremment avec la sculpture monumentale de Chartres et de Reims (portail de saint Sixte), son grand passé ne sert plus qu'à fo-

menter l'activité des ateliers d'Aix-la-Chapelle : le souvenir de la châsse et des reliquaires de Maestricht n'est-il pas manifesté dans la châsse de Charlemagne (complète en 1215) et dans celle de Notre-Dame (1215-1237) ? Sans doute, ce beau passé, les orfèvres mosans qui exécutèrent les fiertes de Notre-Dame, à Huy, de sainte Ode, à Amay, de saint Firmin, à Amiens, de saint Remacle à Stavelot (complète en 1263) ne l'ignorent pas — on le voit bien aux draperies et aux émaux, toujours aimés (Stavelot) — mais ils n'en tirent plus le même parti, ils passent au second rang, ou même ne sont plus qu'à la suite.

Restait la fonte du laiton. Malheureusement, dès le XIV^e siècle, Bruges et Gand disputèrent, tout au moins pour les lames funéraires, le sceptre de cette industrie aux cités mosanes. Le sac de Dinant (1466) accrut par l'émigration des fondeurs et batteurs de cuivre la fortune de Malines, de Middelbourg, en Flandre, et des ateliers hollandais. L'âge gothique et l'époque bourguignonne, en dépit d'œuvres plus somptueuses que réellement artistiques (le reliquaire de saint Lambert à la cathédrale de Liège, sous Erard de la Marck), ont été fatals à l'art mosan.

MARCEL LAURENT.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Nous ne donnons ici qu'une bibliographie restreinte, composée d'études récentes et correspondant au texte qui précède. Les grands ouvrages de GOLDSCHMIDT sur les ivoires prégothiques, de von FALKE sur l'émaillerie et l'orfèvrerie tant en Allemagne qu'en Lotharingie sont supposés connus. Les livres et articles que nous citerons contiennent d'ailleurs toutes les références désirables.

- H. ZIMMERMANN, *Vorkarolingische Miniaturen*, Berlin, 1916.
A. GOLDSCHMIDT, *Die deutsche Buchmalerei*, Munich, s. d.
BOECKLER, *Abendlandische Miniaturen bis zum Ausgang der romanischen Zeit*, Berlin et Leipzig, 1930.
H. SCHOTT, *Zwei lutticher Sakramentare*, Strasbourg, 1931.
G. SWARZENSKI, *Aus dem Kunskreise Heinrichs des Löwen (Städels-Jahrbuch, VII-VIII (1932), p. 24-397.*
M. LAURENT, *Art rhénan, art mosan, art byzantin. La Bible de Stavelot-Byzantion*, VI (1931), p. 75-98.
H. USENER, *Die Tragaltäre des Roger von Helmarshausen. (Religiöse Kunst aus Hessen und Nassau*, 1932 et à part, Marbourg, 1932.)
ID., *Reiner von Huy und seine künstlerische Nachfolge (Marburger Jahrbuch für Kunsthissenschaft*, t. VII).

- M. LAURENT, *La question des fonts de Saint-Barthélemy de Liège* (*Bulletin monumental*, 1924).
- ID., *Aspects de l'art mosan dans les fonts de Saint-Barthélemy de Liège* (*Congrès archéologique de Namur*, 1938 [sous presse]).
- H. P. MITCHELL, *A bronze by Godefroid de Claire* (*Burlington Magazine*, 1918).
- ID., *Some enamels of the school of Godefroid de Claire* (*Ibid.*, t. XXXIV à XXXVII [1919-1920]).
- H. BEENKEN, *Schreine und Schranken* (*Jahrbuch für Kunsthiss.*, 1926).
- J. BRAUN, S. J., *Der Heribertschrein zu Deutz, seine Datierung und seine Herkunft* (*Münchener Jahrbuch für Kunsthiss.*, N. F. VI [1929], p. 109-123).
- H. SCHMITZLER, *Die Goldschmiedeplastik der Aachener Schreinwerkstatt* (*Dissertation inaugurale de l'Université de Bonn*, Düren, 1934 [Riche bibliographie]).
- J. BRAUN, S. J., *Nikolaus von Verdun* (*Thieme-Becker Künstlerlexikon*, t. XXV [1931]).
- Comte JOS. DE BORCHGRAVE D'ALTEA, *La châsse de saint Firmin au trésor de la cathédrale d'Amiens* (*Bulletin monumental*, t. 85 [1926] et articles sur l'orfèvrerie mosane dans *Leodium*, 1923 et 1928 ; *Revue d'Art*, t. 27 [1926], p. 56 ; *Revue belge d'Histoire de l'art et d'archéologie*, t. I [1931], p. 309, t. II [1932], p. 330, t. III [1933], p. 62 et 332 ; *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 1933, 1934).
- SUZ. GEVAERT (M^{me}), *Les médaillons émaillés de la châsse de saint Heribert* (*Annales de la Fédér. archéol. et hist. de Belgique. Congrès de Liège* [1933], p. 342-345 et articles dans *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 1933, p. 112 et 137 ; *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire l'art*, 1933, p. 112 et 342, 1935, p. 17-24 [sur le manuscrit d'Averbode], p. 213-219 ; *Bulletin de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1934, p. 6).
- CARL DREYFUS, *Une plaque d'émail mosane au Musée du Louvre* (*Monuments Piot*, XXXV [1935-1936]).
- F. COURTOY et J. SCHMITZ, *Mémorial de l'exposition des trésors d'art, Namur*, 1930, Namur, 1930).
- Sur Sigedroid, voy. H. P. MITCHELL (*Burlington Magazine*, t. XXXVIII).
- Sur la dinanderie, voy. PINCHART (*Histoire de la dinanderie*), R. PEITZER (*Geschichte der Messingindustrie...*, Aix-la-Chapelle, 1909), DESTRÉE (*Congrès de Dinant*, 1904 ; *Revue de l'Art flamand et hollandais*, 1904).
- O. VON FALKE u. ERICH MAYER, *Bronzegeräte des Mittelalters*, I, Berlin, 1935.

La Meuse et nos relations commerciales avec la Hollande

Dordrecht, luttant actuellement contre la concurrence triomphante des grands ports d'Amsterdam et de Rotterdam, a connu un sort semblable à celui de Bruges. Moins poétique que la vénérable cité flamande, « l'enfant chérie » des comtes de Hollande connut autrefois une grande activité commerciale. De nombreux Liégeois ont fréquenté son port, Liégeois, industriels et emportés : dès 1047, le comte Thierry IV, qui a pris des mesures d'expulsion contre les fils de la Cité, tombe sous leurs coups.

Pour l'historien, une ville ne vaut que par son passé et ses archives. Considérée sous cet angle, Dordrecht est une grande ville. Son histoire, rénovant le problème de nos relations commerciales avec la Hollande, bouscule des notions trop stéréotypées.

L'historiographie néerlandaise, éblouie par la majesté opulente du Rhin, a trop négligé la Meuse, plus modeste, mais non moins active. L'historiographie belge, « suggestionnée » par les découvertes de l'érudition allemande, a systématisé l'importance de la Hanse et de la route terrestre Bruges-Cologne.

La Hanse, que l'on peut considérer, dans sa seconde phase de développement, comme un groupement de villes commerçantes germaniques, n'a ni accaparé ni monopolisé toute l'activité économique du moyen âge. Liège entretient d'excellents rapports avec les villes hanséatiques, entre autres avec Cologne qui l'aide et la soutient dans sa lutte contre les monarques bourguignons (1). Mais la vérité historique, étrangère à toute

(1) E. FAIRON, *Régestes de la Cité de Liège*, t. III, IV, *passim*.

préoccupation finaliste, fait apparaître, perpendiculairement à la route Bruges-Cologne, une voie Liège-Dordrecht (1).

Cette conclusion que nous inscrivons comme une devise au frontispice de cet article, trop sommaire, confère à la Meuse une importance primordiale dans l'examen et la critique des thèses d'une des écoles de Pirenne, l'école « belgiciste », et des deux écoles néerlandaises défendant l'une la conception « hollandaise ou petite néerlandaise », l'autre l'idée « grande-néerlandaise » de l'histoire des Pays-Bas (2). Sans vouloir précipiter notre jugement, — car l'histoire de la Meuse n'a encore été qu'amorcée —, disons que les documents inédits que nous avons retrouvés aux archives de la ville de Dordrecht démontrent l'excellence des rapports de la Hollande et de la principauté de Liège, fréquemment en guerre économique avec les Pays-Bas du sud.

* * *

L'essor de Dordrecht ne date pas des premiers temps de l'activité commerciale de la Néerlande. Le XII^e siècle voit la Frise à la tête du monde des affaires et Utrecht détient jusqu'au XIII^e siècle tout le commerce rhénan. Les progrès de la navigation et le déplacement des voies de commerce donnent la prépondérance aux villes situées aux embouchures des ri-

(1) Pour l'étude des relations commerciales du moyen âge, on consultera avec fruit : *Geschiedenis van Nederland*, uitgegeven onder leiding van prof. Dr. H. BRUGMANS, Amsterdam, 1935 ; 7 vol. — BLOK, P. J., *Geschiedenis van het nederlandsche volk*, Groningen. — P. H. VAN DE WALL, *Handvesten en privilegen der stad Dordrecht*, Dordrecht, 1790 ; 3 vol. — NIJHOFF, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, 1830. — FRIEDEL VOLLENBEHR, *Die Holländer und die deutsche Hanse*, dans *Pfingstblätter des Hansischen Geschichtsvereins*, Blatt XXI, 1930. — P. A. MEILINK, *De nederlandsche Hanzesteden tot het laatste kwartaal der XIV^e eeuw*, 's Gravenhage, 1912. — C. J. A. MERDINK, *Roermond in de Middeleeuwen*, Roermond, 1909. — L. A. J. W. SLOET, *Oorkondenboek der graafschappen Gelre en Zutphen tot op den slag van Woeringen*, 5 Juin 1288, 's Gravenhage, 1872. — OPPERMAN, *Holland unter Graf Florens V*, 1256-1296. Studium Lipsiense. — E. FAIRON, *Régestes de la Cité de Liège*, 1933-1939 ; 4. vol. — E. FAIRON, *Notes sur la domination bourguignonne dans la principauté de Liège (1468 à 1476)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLII, Liège, 1912. — F. ROUSSEAU, *La Meuse et le Pays mosan*, Namur. — Cette bibliographie incomplète permet de supputer l'importance des recherches conduites éventuellement dans cette direction.

(2) Pour l'explication de ces tendances cf. H. VAN HOUTTE, *La conception grande néerlandaise de notre histoire nationale*, dans *Académie royale de Belgique, Bulletin Cl. Lettres*, 1937, p. 462.

vières (1). Dordrecht passe à l'avant-plan. La situation géographique de cette ville, à l'embouchure de la Meuse, et la politique des comtes de Hollande lui accordant le droit d'étape (1299) (2), la placent rapidement à la tête des villes hollandaises. Toutes les marchandises qui arrivent de l'intérieur doivent être débarquées à Dordrecht. En 1338, le *Maasrecht* étend la même obligation aux produits amenés par la mer. Comme les Brugeois, les habitants de Dordrecht se confinent dans un négoce passif très lucratif. Pendant ce temps, Amsterdam grandit, forte de l'initiative de ses marchands. En 1421, la mer envahit la Zélande et la Hollande méridionale ; Dordrecht n'est plus qu'une île, un port éloigné de son *hinterland*. Anvers profite à la fois de cet accident géographique et de l'ensablement du Zwijn qui ruine Bruges, tandis qu'Amsterdam devance nettement Dordrecht. Le droit d'étape, que les autres villes voisines combattent depuis le XIV^e siècle et que Charles-Quint confirme encore en 1540 et 1541, ne suffit plus à maintenir l'hégémonie de Dordrecht. Ce droit lui est conservé jusqu'en 1795, mais, en réalité, depuis l'indépendance des Provinces-Unies, la cité du *Merwede* n'est plus assez forte pour imposer sa volonté à la république des villes. Au XVII^e siècle, époque de splendeur du commerce hollandais, Dordrecht vient loin derrière Amsterdam. Elle n'a pas renoncé toutefois à toute initiative commerciale. C'est du début de ce siècle que date la « Gilde des bateliers mosans » (*maasschippers*) dont les archives nous ont livré la principale documentation de cette étude (3).

* * *

(1) H. BRUGMANS, *De binnenvaart door Holland in de dertiende eeuw*, dans *Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen*, deel 54, série B. Cet auteur discute les thèses de : H. J. SMIT, *De opkomst van den handel van Amsterdam*, Amsterdam, 1914, prétendant que dans le commerce de la Baltique vers la Flandre, par la Hollande, la navigation par les voies d'eau intérieures présente peu d'importance, et de J. G. NANNINGA, *Het handelsverkeer der Oosterlingen in de dertiende eeuw*, Bussum, 1921, minimisant la navigation le long des côtes. BRUGMANS se rallie à la première opinion.

(2) VAN RIJSWICK, *Geschiedenis van het dordtsche stapelrecht*, 's Gravenhage, 1900, thèse de Leide. -- Sur le droit d'étape en général, cf. J. DE STURLER, *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge*, Paris, 1936, pp. 173 et ss.

(3) M. YANS, *Les archives de Dordrecht et l'histoire liégeoise*, dans *L'Annuaire d'histoire liégeoise*, 1939, p. 133 à 144.

Les relations commerciales sur la Meuse ont, comme partout ailleurs, contribué à la formation d'un droit commercial, né des circonstances, imposé et modifié par la conjoncture. Sous l'influence des idées du monde romain, ce droit réagit contre la rudesse du droit germanique. Les foires qui, comme celle de Visé au XI^e siècle, atteignent un grand développement ont par l'instauration de la « paix des foires » créé des habitudes nouvelles qui assurent aux marchands des franchises et des priviléges en progrès sur le droit commun (1). L'évocation même hâtive du statut juridique des *mercatores* mosans dépasserait les limites de ce travail. Parmi les charges qui leur sont imposées, nous retiendrons le droit de tonlieu dont la connaissance de l'évolution est nécessaire à la compréhension de cette esquisse. A l'origine, le tonlieu qui se paye sur la route comme sur le fleuve se justifie par la protection et l'aide que le seigneur local assure aux marchands. Le droit de tonlieu est la manifestation extérieure du *conductus*, du conduit que le seigneur garantit aux caravanes et aux bateaux qui traversent sa terre. Le *conductus*, primitivement contrat d'assurance, plus ou moins facultatif et tacite, passé entre le seigneur et les marchands, devient obligatoire et se transforme en une source de revenus abondants pour l'autorité locale. L'aspect lucratif et fiscal de ce droit l'emporte dès le XII^e siècle.

Le droit de « marque » ou de représailles a ralenti également le mouvement des relations commerciales. En vertu de cette pratique, un marchand originaire d'une terre étrangère peut être arrêté comme otage à la suite de dettes contractées par son seigneur. Ce fut la préoccupation constante du monde des affaires d'obvier aux désavantages de cet usage (2).

Les temps modernes n'ont pas aboli ces entraves. La politique étatiste, connue sous le nom de mercantilisme, a même aggravé le caractère lucratif du droit de tonlieu. Les licences s'adjoignent aux anciens péages (3).

(1) P. HUVELIN, *Esquisse historique sur le droit des marchés et des foires*, Paris, 1897.

(2) E. FAIRON, *Régestes de la Cité de Liège*, t. III, IV, *passim*. — B. KUSKE, *Quellen zur Geschichte des Kölner Handels und Verkehrs im Mittelalter*, Bonn, 1923-1936 ; 4 vol.

(3) P. HARSIN, *Etudes sur l'histoire économique de la principauté de Liège particulièrement au XVII^e siècle*, dans *B. I. A. L.*, 1928.

Dans la législation des édits et ordonnances appliquée par les Pays-Bas méridionaux à la navigation sur la Meuse, ces droits prennent, au XVII^e siècle, une grande importance.

Lorsque le commerce n'est pas totalement interdit (1), les biens transportés par la Meuse peuvent se diviser en trois catégories :

a) Les denrées dont le commerce est prohibé par des mesures permanentes ou temporaires. Dans le but d'empêcher l'approvisionnement de l'ennemi, le gouvernement de Bruxelles, en guerre avec les Provinces-Unies, interdit pour un temps déterminé le commerce des munitions et des denrées, tandis que, pour assurer le plein rendement de l'économie nationale, il prohibe le transport des calamines étrangères, réservant les avantages de l'exportation aux produits des mines du duché de Limbourg et du comté de Namur.

b) Les denrées dont le commerce est soumis à l'obtention préalable d'un passeport délivré par le Conseil des finances. L'exportation du blé vers les provinces rebelles est soumise à cette formalité.

c) Les autres marchandises dont le commerce tombe sous l'application des droits de licence, impôt indirect variant d'après la nature des denrées, les besoins d'argent du gouvernement et les exigences de la politique protectionniste.

Les droits de licence, qui frappent également les produits soumis au passeport, s'ajoutent aux nombreux tonlieux, datant du moyen âge ou créés à l'époque moderne (2).

Ces multiples charges qui pèsent lourdement sur le trafic fluvial ont provoqué la concurrence de la route et du fleuve.

* * *

(1) *Plaecaet van Brabant*, t. I, ch. XVIII, p. 315. Ordinantie ons Heeren des Coninckx inhoudende 't verbodt van den coophandel mette gerebelleerde Provincien, 29 juillet 1625.

Plaecaet van Brabant, t. I, ch. V, p. 290. 9 février 1599. A titre d'exemple.

(2) A titre d'exemple, *Plaecaet van Brabant*, t. I, ch. V, p. 429 : « Plaecaet ende Ordinantie ons ghenaedichs Heeren des Coninckx, inhoudende den voet ende orden die men voortgaen binnen Ruermunde, Venlo, en de 't Fort van Aerssen houden sal in 't lichten van de licenten van de coopmanschappen, passerende ende repasserende op den Maesstroom. » 2 mai 1622.

La compétition entre ces deux moyens de transport — la route et le fleuve — procède de circonstances économiques ou de déterminations politiques. Elle se manifeste dès le moyen âge : au XIV^e siècle, les Maastrichtois, effrayés du nombre de tonlieux qui foisonnent sur la Meuse, donnent la préférence à la route (1).

La perception des droits de licence dus au roi d'Espagne et les formalités qui l'accompagnaient avaient lieu à Venlo et à Ruremonde. En venant de Dordrecht, on s'acquittait de ce droit à Venlo. Cette opération permettait le libre trafic en Gueldre. L'autorisation d'atteindre Liège devait s'accompagner du payement d'une taxe nouvelle à Ruremonde, à la sortie du territoire espagnol. En descendant le fleuve, ces opérations avaient lieu en sens inverse.

Dans ce système de perception, la fraude était alléchante. Dès qu'on était parvenu en Gueldre, il suffisait de transborder les marchandises et de les conduire à destination par la route. On évitait ainsi le second octroi. Les frais de ce transbordement, inférieurs au montant des droits de licence, ne créaient aucun obstacle à la fraude. Une solution plus rapide et plus lucrative consistait à atteindre Liège par la route via Bois-le-Duc ou Bréda. De plus les charretiers voyageant la nuit ou contournant les octrois terrestres transportaient de nombreux produits en contrebande (2).

Le gouvernement de Bruxelles s'est efforcé de parer aux inconvénients de cette situation, pernicieuse pour ses finances. Il interdit le commerce par terre avec les Provinces-Unies (3). Mais cette mesure s'avère inopérante. Dès 1627, le commerce routier est rétabli entre Anvers et les villes de Bréda et de Bois-le-Duc (4) ; en 1632, par mesure provisoire, il est à nouveau permis entre la Hollande, les Pays-Bas méridionaux et les pays neutres (5).

(1) BLOK, *Geschiedenis van het nederlandsche volk*, t. II, p. 42.

(2) *Placeaet van Brabant*, t. I, ch. XXVI, p. 323.

(3) *Placeaet van Brabant*, t. I, ch. XV, p. 313. 31 mars 1622 ; ch. XXVI, p. 323. 13 novembre 1630.

(4) *Idem*, t. I, ch. IX, p. 455. 6 juillet 1627.

(5) *Idem*, t. I, ch. XXVIII, p. 325 : « Placeaet ende reglement op 't stuck van de provisionele permissie van de lande vracht. » 24 décembre 1632.

La concurrence de la route n'est pas encore alarmante pour la batellerie. Le gouvernement de Bruxelles, pour diminuer les possibilités de fraude, surveille activement le trafic terrestre des produits qu'il canalise vers les bureaux de perception d'octroi. Le rétablissement de la liberté du commerce terrestre est du reste un pis-aller, exigeant l'attention constante d'une administration coûteuse. Aussi, Bruxelles n'encourage pas ce genre de transport et s'efforce de le soumettre aux mêmes charges que la batellerie (1). Les circonstances politiques vont renverser cet état de choses et modifier l'attitude des Pays-Bas méridionaux.

La Paix de Munster de 1648, terminant la lutte entre l'Espagne et les Provinces-Unies, alliées de la France, consacre l'existence définitive de la jeune république et lui assure la supériorité économique sur les Pays-Bas, restés fidèles à Philippe IV. La fermeture de l'Escaut constitue la rançon du loyalisme des provinces méridionales. Anvers cesse d'être un port de mer, mais elle continue d'être un port fluvial, en liaison avec la Hollande. La politique du gouvernement de Bruxelles va s'attacher à agrandir l'*hinterland* de ce port. Cette attitude est dictée du reste par les circonstances. La situation sur la Meuse est profondément changée. Par l'annexion d'une partie du Brabant septentrional, la Meuse est devenue en grande partie un fleuve néerlandais. Parmi les terres traversées, l'Espagne ne possède plus, comme grande seigneurie, que le duché de Gueldre. Désormais les communications pourront se faire plus sûres et plus aisées entre les voisins du nord et du sud. Aux termes du traité, les anciennes franchises de transit doivent être rétablies, les droits de douane, que le roi d'Espagne levait aux endroits actuellement en territoire hollandais, sont abolis ; la liberté de commerce est garantie par les anciens adversaires (2). La batellerie mosane, délivrée de nombreuses entraves, pourra drainer plus ou moins librement vers la Hollande les produits des vallées de la Meuse et de ses affluents, d'une région représentant la moitié de la superficie de la future Belgique. Cette liberté com-

(1) *Placeaet van Brabant*, t. I, ch. VI, p. 422, 9 janvier 1623.

(2) Traité de Munster, articles 10, 11, 12. Ed. *Placeaet van Brabant*.

merciale augmenterait irrécusablement la prospérité de la principauté de Liège, région de transit. Mais déterminé par les principes protectionnistes d'un mercantilisme tout élémentaire, le gouvernement de Bruxelles va détourner vers Anvers le commerce de la région namuroise et de ses appendices naturelles, le Luxembourg et l'Entre-Sambre-et-Meuse. Pour réaliser ce projet, qui fait partie d'un vaste plan de lutte économique contre les Provinces-Unies et par ricochet contre la principauté de Liège, le roi d'Espagne augmente les droits de licence sur la Meuse gueldroise au moment où, dans un but purement fiscal, l'évêque de Liège fait de même à Liège et à Maeseyck (1). La concurrence de la route et du fleuve se manifeste à nouveau, au nord et au sud, non plus sous l'influence d'agents économiques, mais pour des mobiles d'ordre politique. La Hollande reste le point d'aboutissement du courant commercial passant par Bruxelles, Louvain, Malines et Anvers. Mais la navigation sur la Meuse se trouve ralentie ; la gilde des bateliers mosans s'alarme de cette situation, les archives de cette institution gardent les échos de l'inquiétude de ses membres (2). Des marchands namurois déclarent qu'ils reçoivent le sel hollandais d'Anvers via Bruxelles à meilleur compte que lorsque ce produit leur parvient par la Meuse. Des Liégeois certifient que les denrées arrivent en abondance par la route dans la Cité ardente (3) ; des négociants maastrichtois font la même constatation sur le marché local et expliquent cette situation par la modicité du coût du transport routier (4).

Quelques chiffres, que nous empruntons aux notes marginales des déclarations faites par des marchands liégeois, démontrent l'inégalité surprenante des prix de transport par eau et par terre : 100 livres de laine venant par la route, via Bois-le-Duc

(1) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 61, Namur, 6 mai 1649. Attestation de marchands namurois. En note : « Naer het passeren van dese attestatie heeft den coninck van Spaigenen sijne licenten op de Maze noch omtrent de helft verhoocht, ende is bij den prince van Luyck oock een swaer nieuw licent tot Luyck ende Maeseyck opgestelt. »

(2) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 61. Een bundel Maasattestatien.

(3) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 61. Liège, 17 septembre 1652.

(4) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 61. Maastricht, 18 septembre 1652.

ou Bréda, sont rendus à Liége, tous frais compris, pour la somme d'un daler (1) tandis que le transport par eau coûte 5 florins, 14 sous, soit une différence de plus de la moitié.

Le transport par la route de 1.000 livres de clous liégeois, expédiés vers Amsterdam, coûte 16 florins tandis qu'effectué par la Meuse, il atteint 26 florins.

Un fût, de vin ou d'huile, arrive à Liége par la route pour le prix de 8 à 9 dalers, tandis que le transport par eau exige une dépense de 33 florins, soit une augmentation de plus de 10 florins.

Cette différence de prix variant de 30 % à 55 % s'explique surtout par le renforcement des droits de licence et par l'augmentation du nombre des tonlieux jalonnant la Meuse. En 1656, dix-huit tonlieux sont établis sur la Basse-Meuse, des droits de licence élevés se payent à Ruremonde et à Venlo au profit du roi d'Espagne, l'impôt du 60^{me} dû au prince-évêque de Liége majore encore les frais de transport (2). La conclusion de cet exposé de chiffres, qui omet les droits de licence payés à Maastricht, se tire d'elle-même — un contemporain des événements nous la livre du reste — il est impossible de commercer avec Liége par la Meuse (3).

Les années ultérieures voient une accentuation de la politique pratiquée par le gouvernement de Bruxelles qui étend les mesures prohibitives à l'Ourthe, écartant ainsi vers le Rhin le commerce d'une partie du Luxembourg et du duché de Limbourg (4). Les droits de licence sur la Meuse sont encore augmentés, tandis que le commerce terrestre ou semi-terrestre — les produits étant amenés par eau jusqu'à Malines et Louvain (5) — jouit de tous les dégrèvements possibles. D'Anvers à Namur, on ne perçoit qu'un faible droit à la sortie de Bruxelles (6). En 1675, les bateliers de Dordrecht incriminent encore le gouvernement de Bruxelles de la détresse de leurs entreprise (7).

(1) A l'époque, le daler valait 2 1/2 florins.

(2) Sur l'impôt du 60 %, cf. P. HARSIN, *o. c.*

(3) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 61. Liége, 11 janvier 1656.

(4) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 61. Liége, 16 juin 1656.

(5) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 61. Malines, 2 août 1656.

(6) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 61. Namur, 19 avril 1660.

(7) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 86, 51. 24 mai 1675. « ... van de spaensche zijde, die al den helen tijt zedert het jaer 1648 tot nu toe

Ces quelques lignes suffisent à évoquer la guerre économique qui se déroula sur les rives de la Meuse. D'autres questions connexes mériteraient d'être étudiées. L'examen de la nature et de l'intensité des relations commerciales pourrait s'ajouter à l'étude de l'attitude des bourgmestres et du Chapitre de Liège réclamant « l'ouverture de la Meuse », lorsque la guerre entre nos puissants voisins paralyse la navigation (1). L'argument essentiel de ces négociations est l'invocation de la neutralité liégeoise, question captivante dont l'aspect politique, bien étudié, cache fréquemment des mobiles économiques (2). Sous ce rapport, l'attitude de Dordrecht devant les mesures prohibitives, occasionnelles, des États généraux des Provinces-Unies, mérite également un examen approfondi basé sur les relations de cette ville et du Collège de l'Amirauté de Rotterdam (3).

Ces quelques considérations émises sur un sujet aux aspects multiples, d'ordre géographique, économique, politique et juridique, démontrent la difficulté mais aussi l'intérêt de la rédaction d'une « histoire de la Meuse », de ce fleuve qui connut une grande activité jusque dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Cette entreprise nécessitera, sans aucun doute, la collaboration de savants néerlandais et belges ou tout au moins l'entr'aide constante des chercheurs liégeois et hollandais (4).

MAURICE YANS.

(Archives de l'Etat à Liège.)

Liège, le 14 mars 1939.

op alle manieren den Maesstroom door overlastingen des coophandels hebben soeken toe te dempen ende, als voorseyt is, den coophandel door het Spaens Brabant te doen gaan,...»

(1) Archives Dordrecht, *Maashandel*, X, 85. Brieven en stukken betreffende het openen van de Maas.

(2) Pour une vue d'ensemble sur la neutralité liégeoise cf. L.-E. HALKIN, *Histoire moderne de la principauté de Liège*, dans la *Grande Encyclopédie de la Belgique et du Congo*, Bruxelles, Editorial Office. L'auteur nous semble défendre des thèses personnelles différentes de celles professées par PAUL HARSIN.

(3) La « politique des canaux » du gouvernement de Bruxelles mérite aussi de retenir l'attention. P. HARSIN, *Les projets de jonction de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, du XVI^e au XIX^e siècle*, dans *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, t. LI, 1937, pp. 135-157.

(4) Les Archives de l'Etat à Liège renferment des documents intéressants pour l'étude de cette question. Entre autres : Etats, Conseil privé. Inventaire manuscrit. Liasse 193 etc.

Le Bassin mosan pendant la première moitié du XIX^e siècle

Le bassin mosan a constitué à diverses époques une unité économique, sinon politique. Au cours du XIX^e siècle, la Meuse reste une grande voie de communication, mais le bassin mosan ne forme pas un ensemble. D'une part, des décisions politiques ont brisé l'unité éphémère des dernières années de l'Empire français ; d'autre part, à l'intérieur du bassin, les conditions de la navigation étaient fort médiocres et ne se sont que lentement améliorées. Les relations économiques dans le bassin même ont longtemps souffert des obstacles naturels ou de la négligence de l'autorité. On a cherché à sortir du cadre géographique par la construction de canaux, de routes, de chemins de fer. Mais cette extension ne s'est pas faite rapidement, il a fallu près d'un demi-siècle pour rompre les barrières.

Néanmoins, en 1800, une étroite solidarité existe entre les diverses branches de la production dans le bassin : la Meuse et ses affluents assurent aux échanges des avantages qu'on jugerait aujourd'hui fort médiocres, mais certainement appréciables pour l'époque.

Au surplus, la transformation et l'expansion de la grande industrie charbonnière et métallurgique marquent le bassin mosan, dans le demi-siècle considéré, de caractères particuliers et le différencient des bassins voisins de l'Escaut, du Rhin ou de la Seine.

La sidérurgie, industrie de base, source de la prospérité du pays, est fixée dans le bassin mosan depuis des siècles. La présence de minerais de fer, de bois et de chutes d'eau, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans certaines régions des Ardennes et du

C'ondroz, explique ce fait. Au cours des années 1810-1850, cette industrie est en pleine transformation. Le travail du minerai de fer par le coke dans les hauts fourneaux, celui de la fonte et du fer dans les affineries par la houille. L'introduction du puddlage, l'application de la vapeur, pour mettre en action la soufflerie et les marteaux, rapprochent les installations du bassin houiller et des rivages de la Meuse et de la Sambre où le transport de la houille est commode.

Peu à peu les maîtres de forge quittent les bois, les gisements de minerai, les chutes d'eau et descendant vers la vallée. Les hauts fourneaux s'y multiplient. A Seraing, en 1827, John Cockerill a obtenu les premiers produits en appliquant les procédés anglais. Aux Hauchis, Huart-Chapelle, la même année, voit ses efforts persévérandts couronnés d'une semblable réussite. Des individus montent des installations modernes. Des sociétés anonymes ou en commandite se constituent, qui ont pour objectif l'extraction de la houille, le traitement du minerai et le travail du fer. Certaines poursuivent la série des opérations jusqu'à la construction de machines à vapeur, de métiers à filer ou à tisser. Le premier essor date de la fin du régime hollandais. La Révolution jette de la perturbation dans les échanges. Mais bientôt la reprise se dessine, la création d'un réseau de chemins de fer excite l'émulation. Les années 1834-1838 sont celles de la grande expansion de la sidérurgie belge. De multiples sociétés anonymes sont formées. La Société Générale et la Banque de Belgique s'intéressent activement à cette industrie.

Sur les bords de la Meuse et de la Sambre, de grands ensembles sont installés. Des usines qui réunissent des centaines d'ouvriers produisent et travaillent le fer. De Thuin à Liège, la vallée devient un immense atelier. D'innombrables cheminées montent vers le ciel. Des bâtiments énormes sont construits. Nuit et jour règne une activité fébrile. Pour construire ces fabriques, les collines sont éventrées et les pierres extraites. La vallée y perd de son pittoresque, si la richesse du pays grandit.

C'est à cette époque que se constituent les grandes sociétés belges et que se développent les groupements antérieurs. Les « Hauts fourneaux et forges de la Providence », à Marchienne-au-Pont, la « Société anonyme des Hauts fourneaux de

Monceau-sur-Sambre », la « Société anonyme des Hauts fourneaux, Usines et Charbonnages de Marcinelle et Couillet », la « Société anonyme des Hauts fourneaux et Laminoirs de Montigny-sur-Sambre », les « Hauts fourneaux, Usines et Charbonnages de Châtelineau » sont les plus importantes dans la vallée de la Sambre.

Dans la vallée de la Meuse, les Etablissements de John Cocke-
rill, les « Hauts fourneaux, Usines et Charbonnages de la Société
anonyme l'Espérance », à Seraing, la « Société anonyme des
Charbonnages et Hauts fourneaux d'Ougrée », les « Usines et
Charbonnages de la Société anonyme de Sclessin » à Tilleur,
forment de puissantes entreprises.

Citons aussi dans la vallée de l'Ourthe, à Grivegnée, les usines
de J.-M. Orban et fils et, dans celle du Hoyoux, les hauts fourneaux,
affineries et laminoirs de H. Delloye.

Au travail du fer se joint celui des autres métaux, du zinc
entre autres. A Chênée, Mosselman installe un laminoir et la
« Vieille Montagne » multiplie ses usines dans la vallée mosane.

L'abondance du charbon permet aussi le développement de
la verrerie. Elle a son siège principal dans le pays de Charleroi,
tandis que la Cristallerie du Val Saint-Lambert, créée en 1826,
acquiert rapidement la célébrité. Depuis 1840, la fabrication
des glaces coulées est implantée en Belgique, à Sainte-Marie
d'Oignies, et elle ne cesse de progresser.

La concentration verticale apparaît ; les sociétés qui tra-
vailuent les métaux possèdent des houillères, étendent leurs
fabrications. C'est dans l'exploitation des charbonnages que
l'autre forme de concentration se manifeste surtout. Les asso-
ciations anciennes se groupent et l'absorption des petits sièges
par les plus importants se généralise.

Dotées de capitaux, les nouvelles sociétés peuvent trans-
former leurs installations, acheter des machines à vapeur, appro-
fondir les puits et satisfaire les besoins croissants de la consom-
mation.

Dans la province de Liège, la production passe de 331.294 ton-
nes en 1815, à 694.959 en 1828, 853.123 en 1840 et 1.222.225
en 1850. Expédiés dans l'intérieur du pays ou exportés, ces
charbons sont transportés par eau, comme le sont aussi les

minerais dont l'extraction croît sans cesse : 179.073 tonnes de minerai de fer en 1840, 472.883 tonnes en 1850.

Pour assurer la prospérité des industries houillère et métallurgique, il faut entretenir les voies fluviales en excellent état, creuser des canaux, réunir les bassins et permettre l'écoulement de la production par l'expédition dans un rayon constamment agrandi.

L'expansion économique dépendait de l'amélioration des transports. L'influence du coût du transport était trop considérable pour que les milieux industriels et gouvernementaux ne se préoccupent pas d'aménager les voies de communication existantes et d'en créer de nouvelles.

La simultanéité du renouveau industriel et la transformation des conditions du transport mérite d'être signalée. L'adaptation des procédés de fabrication étrangers, l'introduction de machines ont sans doute dans certains cas précédé les grands canaux. Mais les industriels audacieux qui avaient transformé leurs usines devaient sous peine de ruine disposer de moyens faciles pour écouter leurs produits et pour s'approvisionner en matières premières. Dès qu'existent les possibilités d'accroissement de la production, la nécessité s'impose de perfectionner les voies de communication, et cette amélioration est la condition même de l'expansion économique.

C'était une œuvre urgente, car le bassin souffrait du mauvais état de nombre d'entre elles et de la pénurie de routes dans des directions essentielles. La réalisation des projets de canalisation demande de longs délais. L'étude des plans dans les bureaux ministériels, les interventions et les réclamations des intérêts locaux contradictoires, les difficultés du financement, les obstacles matériels que la technique ne permet pas toujours de vaincre, retardent l'achèvement de projets conçus dès longtemps, entrepris quelquefois, mais souvent abandonnés.

La voie naturelle principale, la Meuse, est pendant les quarante premières années du XIX^e siècle dans un état déplorable. Des canaux sont réclamés, mais en vain. Cependant, à la fin de la période envisagée, les relations étaient réalisées avec les bassins voisins par le canal des Ardennes, par celui de la Sambre à l'Oise et par celui de Charleroi à Bruxelles.

En décembre 1800, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Lejeune écrivait que « le commerce a perdu tous les avantages qu'il tirait auparavant d'une navigation facile ». Le chemin de halage faisait défaut en maints endroits, les atterrissements dans le lit du fleuve ralentissaient le trafic : les bateaux anciens d'un tirant d'eau de 1 m. 20 et d'une charge de 50 tonnes étaient remplacés par de plus petits de 0 m. 40 et de 10 tonnes. L'augmentation du frêt en résultait naturellement. En outre, la navigation était fréquemment interrompue dans les périodes de basses et de grosses eaux (1).

En 1839, l'ingénieur Guillery renouvelait ces plaintes : « La Meuse est aujourd'hui en Belgique, à peu de chose près, ce qu'elle a été dans tous les temps ; si, jusqu'en 1794, elle a été dans la traverse de Liège et dans ses abords l'objet de fréquents curages et d'utiles travaux d'entretien, elle n'a jamais, en aucune de ses parties, offert une pleine sécurité à la navigation ; jamais nulle part elle n'a été entièrement exempte de longueurs ou de périls », et il émettait l'espoir que la Meuse recevra de la nouvelle administration « les améliorations qu'elle a depuis des siècles si vainement attendues ».

Effectivement, des travaux furent entrepris dans le lit du fleuve, mais, en 1850, la canalisation de la Meuse n'était pas terminée. La traversée de Liège était particulièrement malaisée. En 1840, un train de bateaux avait besoin de quatre à cinq heures en été, de sept à huit heures en hiver pour remonter la Meuse du Pont Maghin aux Six Maisons. La dérivation réclamée en amont du pont de la Boverie ne fut achevée qu'en 1863.

La Meuse « hollandaise » ne fut pas non plus améliorée, mais le creusement en 1826 du « Zuid-Willemsvaart », de Maestricht à Bois-le-Duc, rendit les travaux superflus et facilita grandement l'expédition des charbons, des pierres et de la chaux vers la Hollande, ainsi que l'approvisionnement de la région liégeoise en denrées coloniales. La prolongation de ce canal jusqu'à Liège, réclamée dès 1819 par les Etats de la province de Liège, ne fut réalisée qu'en 1850. Quant à la Meuse « française »,

(1) *La Meuse. Etudes faites par ordre du Gouvernement belge*, Bruxelles, 1843, p. 232.

elle fut reliée en 1829 au bassin de la Seine par le canal entre la Bar et l'Aisne.

La navigation sur l'Ourthe était encore plus dangereuse que sur la Meuse. Des banes de gravier, des rochers constituaient de multiples obstacles. Un étroit sentier, à peine suffisant au passage d'un cheval, rendait la traction pénible ; souvent les chevaux devaient marcher dans la rivière. La canalisation fut commencée en 1827 par la Société du Luxembourg, concessionnaire du canal Meuse-Moselle, mais elle fut arrêtée en 1830.

La Sambre fut plus favorisée. Il le semble, du moins, au premier abord. En 1825, R. de Puydt obtint la concession de la canalisation de la Sambre belge. Il fallait assurer la diminution de la vitesse du courant, l'uniformité du tirant d'eau, la continuité du halage, et ainsi augmenter le tonnage des bateaux. En 1829, alors que les travaux n'étaient pas terminés, la navigation fut ouverte. Il en résulta de sérieux dommages : la rivière canalisée ne permit pas le passage de bateaux d'un tirant d'eau de 1 m. 80, comme on l'avait prévu.

En 1835, la Sambre française fut aussi canalisée et en 1840 réunie à l'Oise. Mais la hauteur des droits de navigation, les défauts de la canalisation conservaient au Borinage la supériorité sur le pays de Charleroi pour la fourniture de houille à l'immense marché parisien. Cependant, on ne peut nier les heureux effets de ce travail : avant 1825, un seul haut fourneau au bois existait sur le cours de la Sambre, près de Charleroi ; en 1834, on y trouvait dix hauts fourneaux au coke. Au surplus, le canal de Charleroi à Bruxelles assurait aux charbonnages et aux fabriques de fer de la région carolorégienne de gros avantages. Commencé en 1827, ce canal fut inauguré le 22 septembre 1832 et les recettes augmentèrent rapidement, indice du développement du trafic (1).

Ainsi la jonction entre les divers bassins était tentée et quelquefois réalisée. Deux grands projets ne furent pas cependant menés à terme. Le canal du Nord, réunion de la Meuse à l'Escaut et au Rhin, entrepris par Napoléon ne fut pas terminé :

(1) En 1833 : 536.317 francs ; en 1850 : 1.093.692 francs. *Exposé de la situation du Royaume*. Période décennale de 1841-1850, titre IV, p. 249.

il aurait drainé au profit d'Anvers la navigation rhénane ; aussi la Hollande, après sa réunion à l'Empire français, sut faire valoir adroitement les raisons qui s'opposaient à l'exécution d'une œuvre qui réclamait des millions. Sous le gouvernement de Guillaume I^r, les Anversois et les Liégeois réclamèrent, mais en vain, une voie d'Anvers au Zuid-Willemsvaart, et la jonction Meuse-Escaut, par le canal de la Campine, ne date que de 1859.

La réunion au bassin rhénan par la Moselle fut également tentée. Il s'agissait de joindre les vallées de l'Ourthe et de la Sûre et de mettre en valeur tout le Luxembourg. On croyait que cette vaste province renfermait d'immenses réserves minérales et on espérait y développer l'agriculture grâce à l'apport d'engrais et de cendres. En 1828, une société anonyme au capital de 10 millions de florins, dont une partie fut souscrite par le roi Guillaume I^r, entama des travaux, formidables pour l'époque. Mais la Révolution les interrompit et l'on renonça à un beau projet.

Notons enfin que d'autres plans échouèrent devant l'indifférence des autorités ou la réserve des capitalistes : le canal de la Sambre à Louvain par les vallées de l'Orneau et de la Dyle, celui de Mons à la Sambre.

Si l'on compare la situation du début à celle du terme de la période envisagée, on doit convenir que les conditions de la navigation dans le bassin mosan se sont transformées : canalisation de la Sambre, réunion aux bassins de la Seine et de l'Escaut. Mais on ne doit pas perdre de vue que ces améliorations furent longtemps réclamées avant d'être réalisées et qu'elles le furent souvent dans des conditions défectueuses. L'expansion industrielle n'est pas la conséquence de la transformation des voies de navigation. L'abondance de matières premières travaillées par une main-d'œuvre courageuse et habile, l'énergie et la souplesse d'entrepreneurs, d'ingénieurs et d'ouvriers sont à l'origine de la prospérité du bassin mosan. Les pionniers de la révolution industrielle durent vaincre et l'inertie de certains pouvoirs publics et la force de la routine pour obtenir l'amélioration des voies d'eau. Ils durent faire preuve d'une même ténacité pour voir établir des grandes routes et des chemins de fer.

Sous le régime français, les routes de Liège à Huy et de Namur à Dinant furent refaites, ainsi que celles de Liège à Dinant et de Namur à Bruxelles. Pendant les quinze années du régime hollandais, la route de la Vesdre, de Liège à Verviers, celles de Namur à Gembloux, de Dinant à Philippeville furent construites. Après 1830, de nouvelles voies furent tracées, partant de la vallée principale, suivant des affluents et pénétrant sur le plateau. Citons, entre autres, les routes de Huy à Tirlemont, de Huy à Stavelot, d'Andenne à Ciney, de Namur à Hannut, de Namur à Fosses et à Châtelet. Mais c'est seulement au terme de notre période que se dessine la transformation capitale à la suite de la construction des chemins de fer.

En 1838, Ans est relié à Bruxelles, mais l'inauguration du plan incliné d'Ans à Liège date seulement du 1^{er} mai 1842. C'est l'année suivante que Namur est relié à la capitale, mais par Charleroi-Manage et Braine-le-Comte ; la ligne directe par Gembloux et Ottignies ne sera construite qu'en 1856 par le « Luxembourg ». En 1843, la ligne Liège-Verviers-frontière prussienne est achevée. Elle fut bien accueillie par l'industrie lainière de Verviers, la mieux équipée du pays et celle qui a connu la première, avec l'industrie cotonnière gantoise, la révolution « mécanique ».

La construction d'une ligne Namur-Liége attendit plusieurs années encore. Dès avril 1836 cependant, des capitalistes en avaient demandé la concession. En 1845, cette concession fut accordée à une société groupant des capitaux anglais. Elle se buta à de graves difficultés et l'Etat dut lui venir en aide. En août 1851, les travaux furent terminés. Ce fut encore une société « anglaise » qui obtint en 1845 la concession de Charleroi à la frontière française. Elle ne vint à bout de ses peines qu'en 1852. Ainsi c'est seulement dans la sixième décade du siècle que la voie d'eau est doublée de Liège à la frontière française par Namur et Charleroi.

L'eau conserva le transport des matières pondéreuses, tandis que celui des voyageurs et des matières contenant une valeur considérable sous un petit volume fut accaparé par le chemin de fer. L'exemple de la Cristallerie du Val Saint-Lambert est symptomatique à cet égard. Après 1841, elle continue à s'appro-

visionner par la Meuse en sable, plomb, soude et bois (2.300 tonnes par an), mais elle fait ses expéditions par roulage et par chemin de fer (1). La concurrence du rail et de l'eau fut pénible pour les entrepreneurs de transports de voyageurs. Jusqu'en 1850, les barques transportaient de nombreux voyageurs entre les différentes villes de la vallée. L'apparition de bateaux à vapeur augmenta encore ce trafic. En 1837, la Société liégeoise pour la navigation à vapeur sur la Meuse, constituée au capital de 300.000 francs par un armateur du Havre et comptant parmi ses administrateurs John Cockerill, voulut imiter les sociétés hollandaises et prussiennes qui lançaient sur le Rhin d'imposants vapeurs. Mais l'irrégularité des courants, le manque de profondeurs, en été, générèrent fortement ces audacieux, initiés cependant par d'autres capitalistes. En 1843, trois sociétés exploitaient des services réguliers entre Liège-Maastricht et Liège-Namur.

Mais la construction du chemin de fer contrecarrera ces efforts.

Ces réflexions sur le mauvais état de la navigation mosane ne doivent pas cacher l'importance de cette voie dans les échanges commerciaux. Pour le transport de la houille, du minerai de fer et du fer, elle est capitale. En 1841, 64.000 tonnes de charbon sont exportées par la Meuse vers la France et 83.000 vers la Hollande. En 1833, 687 bateaux transportant 6.941 tonnes empruntent le canal de Maastricht à Bois-le-Duc ; en 1840, on en compte 8.316 (tonnage : 195.326), en 1850, 13.484 (tonnage : 421.238) (2). Sur la Sambre, le mouvement est aussi en augmentation : 4.185 bateaux (tonnage : 151.196) en 1831, 5.538 (tonnage : 238.781) en 1840, 13.457 (tonnage : 1.093.873) en 1850 (3).

La Chambre de commerce de Liège dresse en 1841 la liste imposante des entreprises de la province qui utilisent la Meuse pour leurs transports : 15 hauts fourneaux au coke, 6 au bois, 44 fonderies, fenderies, laminoirs et usines à fer, 5 usines à zinc, 106 houillères, 29 fours à chaux, 32 carrières, 3 verreries et

(1) *La Meuse*, p. 318. Rapport Chambre de Commerce, Liège, 3 juin 1841.

(2) *Exposé de la situation du Royaume*, 1841-1850, titre IV, p. 258. Il faut tenir compte pour le premier chiffre des circonstances politiques.

(3) *Ibid.*, p. 262.

cristallerie, 59 tanneries et corroyeries, 2 fabriques d'alun, 1 fonderie de plomb (1).

La croissance de la grande industrie, sur les bords de la Meuse liégeoise et de la Sambre carolorégienne a enrichi le pays. Un excellent indice de la prééminence conquise par le bassin mosan au cours de cette période dans la vie économique de l'Etat belge est fourni par le tableau des industries classées, en 1846, d'après la somme totale payée en salaires par chacune d'elles. Les trois premières industries ont surtout leur siège dans le bassin mosan et si l'on excepte le Borinage et le Centre elles sont pour ainsi dire localisées dans ce bassin (2).

Le tableau des machines à vapeur entraîne les mêmes conclusions. En 1838, la province de Liège en compte 258, le Hainaut 461, la province de Namur 45 ; la Flandre orientale en possède 129, le Brabant 86, la Flandre occidentale 46, Anvers 14, le Limbourg 5 et en 1850 ces chiffres sont respectivement : 524, 822, 99, 273, 173, 73, 46, 14 (3).

L'industrie du bassin mosan occupe un nombre croissant de bras et ainsi diminue le paupérisme. En dix ans, le nombre des ouvriers occupés à l'extraction des minerais double (de 2.286 à 5.695 de 1840 à 1850) ; celui des houilleurs est de 38.992 pour la période 1841-1845 et 45.839 pour 1846-1850.

Le développement de la production fait la fortune d'industriels audacieux et énergiques, souvent enfants du pays, quelquefois étrangers venus se fixer définitivement sur un sol où le sort leur a souri. Une classe nouvelle de grands bourgeois se constitue. Ils ne se fixent pas tous dans les villes, mais beaucoup préfèrent rester au siège de leurs installations, aux portes de leur usine, dans une grosse demeure, ou dans un petit château, où ils se reposent des tracas de longues journées de labeur.

(1) *La Meuse*, Rapport Chambre de Commerce de Liège, 3 juin 1841, pp. 317-318.

(2) *Exposé de la situation du Royaume*, titre IV, p. 94. Sur un total de 110 millions de francs, 23 millions 7 vont à l'extraction de la houille et à la fabrication du coke, 19 millions à l'industrie métallurgique, 13 millions aux carrières, ardoisières, céramique. Viennent ensuite : les industries ayant pour objet l'alimentation 9 millions 6, industrie linière 9 millions 1, travail du bois, 7 millions 2, industrie lainière 6 millions 6, cotonnière 5 millions, travail du cuir 3 millions 6, industries de confection en tissus 2 millions 7, verreries 2 millions 4, etc.

(3) *Ibid.*, titre IV, p. 113.

Leurs ouvriers sont moins favorisés. Ils vivent dans de petites maisons bâties contre l'usine dans une atmosphère viciée. Peinant dur, douze et quatorze heures par jour, entraînant au fond des puits de mine ou dans les usines du textile leurs fils et leurs filles dès la première enfance, ce prolétariat industriel est malheureux. Il ne songe pas à se révolter, il songe moins encore à s'organiser dans des groupements solides. Certains de ces ouvriers restent fixés à la campagne, mais le vélo n'existe pas encore, le chemin de fer et l'abonnement à prix réduit sont ignorés. Pour ceux-là la route est longue et épuisante de la « maison » familiale au lieu de travail. Aussi beaucoup passent la semaine dans des garnis, et l'hygiène et la morale en souffrent. L'exode rural commence, mais il ne se fait que sur un rythme modéré, et comme la population croît naturellement dans les campagnes, on n'aperçoit pas de bouleversement semblable à ceux qui caractérisent l'évolution industrielle de l'Angleterre et de la Prusse.

* * *

Les fluctuations politiques de 1800 à 1850 n'ont pas manqué non plus d'avoir de profondes répercussions sur la vie du bassin. La réunion à la France réalisa l'unité politique et géographique : les barrières sont supprimées. Il n'y a plus de Pays-Bas autrichiens ni de Principauté de Liège et les relations sont plus faciles et plus rapides sur le fleuve. Après 1815, les relations avec la France souffrent du rétablissement de droits prohibitifs et le commerce avec la Haute-Meuse est durement touché. Il le sera surtout après 1823, lorsque le Gouvernement néerlandais, par représailles, interdira l'importation de vins français par d'autre voie que la mer. La batellerie mosane sera durement atteinte, car c'était elle qui amenait dans les caves judicieusement constituées de Wallonie les crûs les plus fameux de Bourgogne.

L'indépendance porta un nouveau coup à la Meuse. La rupture des relations avec la Hollande fut désastreuse et il fallut attendre le Traité de 1839 et les accords postérieurs de 1842 et 1843 pour que les échanges reprennent un caractère normal.

Ainsi l'unité du bassin mosan a été réalisée politiquement sous l'Empire français, puis elle a été rompue en 1815 et en 1830, au

détriment des intérêts matériels. Heureusement, la jonction avec les bassins voisins a été tentée et réalisée en partie pendant ces cinquante ans. Les hommes qui creusaient des canaux reliant la Meuse à l'Escaut ou la Sambre à l'Oise détruisaient les obstacles que d'autres hommes dressaient en frappant de droits de douane les produits du commerce.

Les chemins de fer élargissent davantage les cadres de l'activité économique. La vie matérielle se limite moins à la région géographique des voies de communication naturelles. La croissance de la grande industrie fait participer le bassin mosan à une vie plus intense. Ce n'est plus pour un marché étroit que l'industriel travaille. Il expédie ses machines et ses rails au delà des frontières, son charbon à Paris et en Hollande.

Après 1850, pendant l'ère libérale de prospérité et d'expansion, le bassin mosan connaîtra une étonnante splendeur. L'industrie charbonnière et la sidérurgie, les deux industries de base, assureront au pays de Liège et de Charleroi la place primordiale dans l'économie de la Belgique. Ce sera le triomphe politique et économique de la classe industrielle, originaire des bords de la Meuse et de la Sambre.

ROBERT DEMOULIN.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS
PENDANT L'ANNÉE 1938

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le quatre-vingt-neuvième rapport sur l'activité de notre Institut archéologique ; l'année 1939 marquera en effet l'entrée de notre vénérable Compagnie dans sa nonantième année. Nous voilà donc en marche sérieusement vers le centenaire. Et puisque je parle d'anniversaire, laissez-moi proposer à vos applaudissements notre président, M. Edouard Poncelet, et notre vice-président, le baron William de Crassier, qui tous deux — coïncidence curieuse — il y a exactement cinquante ans, le 31 janvier 1889, furent reçus membres de l'Institut et auxquels j'adresse à cette occasion en votre nom à tous, nos plus chaleureuses et cordiales félicitations.

Séances mensuelles. — L'Institut en 1938 n'a tenu que neuf séances mensuelles. La séance de septembre dut être décommandée par suite de la mobilisation qui battait son plein au moment où elle devait avoir lieu, le dernier vendredi de ce mois. Passons-les rapidement en revue :

A la réunion de janvier notre conservateur-adjoint, le comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA nous entretint de la *Construction du château d'Aigremont*, d'après les comptes qu'il eut la bonne fortune de retrouver.

A celle de février, c'est M. F. PÉNY qui nous fit revivre avec beaucoup de vie et en termes particulièrement choisis l'histoire d'*Une prévôté liégeoise en Hainaut : la basilique romane de Saint-Vincent à Soignies*.

Au mois de mars, ce fut notre président M. DUMONT qui,

avec sa verve habituelle, nous fit admirer et parcourir *Les collections belgo-romaines du Musée d'Arlon*.

En avril, notre tribune fut occupée par M. le doyen FRÉSON qui nous livra le fruit de ses recherches sur *L'étendue de quelques « fundi » gallo-romains en Hesbaye*.

M. J. R. MARÉCHAL, chef de travaux de métallurgie à l'Université, nous fit, au mois de mai, un savant exposé sur *La fabrication du laiton dans nos régions avant la découverte du procédé Dony d'extraction du zinc*.

La communication de la séance de juin fut faite par notre conservateur-adjoint, le comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA qui nous fit part de ses recherches systématiques sur *Les stalles d'église en Belgique à l'époque gothique*.

Au mois d'octobre, le même conférencier accepta de venir parmi nous encore et nous fit admirer *Le mobilier et le trésor de l'église Saint-Materne à Walcourt*.

Novembre ramena à notre tribune M. LÉON COLLIN de Spa, qui nous documenta sur *L'histoire de l'ancien couvent des Capucins à Spa*, que ses patientes recherches ont permis de reconstituer.

Enfin, la séance de décembre fut agrémentée d'une captivante communication de M. J. L. HENROTTE sur *La vierge du Chancelier Rollin de Jean Van Eyck et la Ville de Liège*.

Causeries. — Restant fidèle à sa tradition et au but de vulgarisation qu'il s'est assigné, l'Institut organisa une série de causeries dominicales dont le succès n'eut rien à envier à celui des années précédentes. Elles furent suivies par un nombre d'auditeurs qui s'éleva à 1.121 personnes. J'en rappelle le programme.

Dimanche 9 janvier 1938. M. P. HARSIN, professeur à l'Université de Liège : *Que convient-il de penser de Sébastien La Ruelle, bourgmestre de Liège († en 1637)*.

Dimanche 16 janvier. M. LÉON CORNET, directeur régional honoraire des Postes : *La Poste dans l'ancien pays de Liège*.

Dimanche 23 janvier. M. JEAN YERNAUX, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, à Liège : *La Renaissance dans l'industrie liégeoise au XVI^e et au XVII^e siècles*.

Dimanche 30 janvier. M. JOSEPH BRASSINNE, bibliothécaire en chef et professeur à l'Université de Liège : *De Liège à Spa autrefois...* (avec projections).

Dimanche 6 février. M. EDOUARD PONCELET, vice-président de l'Institut archéologique liégeois, président de la Commission royale d'Histoire : *Les exécutions capitales dans l'ancien pays de Liège.*

Dimanche 13 février. M. le chevalier PHILIPPE DE SCHAETZEN, conservateur du Musée archéologique de Tongres : *Les sépultures belgo-romaines* (avec documents).

Dimanche 20 février. M. JULES DUMONT, président de l'Institut archéologique liégeois : *Le charme de Liège* (avec projections).

Leçons de vulgarisation. — Au cours du mois de mars 1938, neuf leçons de vulgarisation furent données en cette salle sous les auspices de l'Institut. Elles recueillirent un franc succès et furent suivies par 559 auditeurs. En voici le programme :

1. Jeudi 3. M. GEORGES LAPORT, président du Musée de Comblain-au-Pont : *Diligences et malles-poste dans l'ancien pays de Liège.*
2. Mardi 8. M. O. TULIPPE, professeur à l'Université : *Géographie des régions de l'ancien pays de Liège : La Thudinie méridionale* (avec projections).
3. Jeudi 10. M. HENRI HEUSE, avocat, homme de lettres : *Les gendarmes liégeois au service du Directoire.*
4. Mardi 15. M. JEAN HUBAUX, professeur à l'Université : *La Villa des Mystères à Pompeï* (avec projections).
5. Jeudi 17. M. JULES DUMONT, président de l'Institut archéologique liégeois : *Florence, berceau de la Renaissance en Italie* (avec projections).
6. Mardi 22. M^{lle} MARGUERITE JANNE : *Quelques curiosités archéologiques de l'Espagne visitée en 1935* (avec projections).
7. Jeudi 24. M. le comte JOSEPH DE BORCHGRAVE D'ALTENA, secrétaire de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles : *La sculpture romane en Belgique*. Première leçon (avec projections).
8. Mardi 29. M. le comte JOSEPH DE BORCHGRAVE D'ALTENA :

La sculpture romane en Belgique. Deuxième leçon (avec projections).

9. Jeudi 31. M. NICOLAS FRANÇOIS, ingénieur : *La Meuse dans la traversée de Liège au cours des temps* (avec projections).

Qu'il me soit permis de remercier une fois encore au nom de la Commission des Conférences et de l'Institut, tous les orateurs qui se sont mis gracieusement à notre disposition pour assurer le succès de ces conférences et cours publics. Il m'est agréable de souligner qu'à notre époque où les heures de travail sont mesurées plus que jamais et où, plus que jamais encore, le moindre travail ne se conçoit que contre un salaire, il existe encore une élite intellectuelle qui sait faire profiter bénévolement et gracieusement ses semblables de ses connaissances et de sa science.

Je manquerais de « fair play » et je m'en voudrais, si je ne votais pas également des félicitations et des remerciements à notre ami, M. Pholien, qui depuis toujours a présidé à l'organisation de ces séances avec un dévouement entièrement désintéressé.

Publications. — Au cours de l'année 1938, le tome LXII de l'Institut au millésime de 1938 a paru, constituant un volume de 400 pages environ dont 361 furent réservées à la fin de l'étude de M. Eugène Polain sur *La vie à Liège sous Ernest de Bavière*.

Le restant du volume est consacré aux rapports des secrétaire, du conservateur, du trésorier, du bibliothécaire et du conseil d'administration de l'A. M. I. A. L. Il se termine comme d'habitude par la liste des membres.

Quant à la *Chronique*, elle a régulièrement paru et forme une brochure d'une soixantaine de pages contenant diverses études signées de MM. Dandrifosse, Wibin, Piron, de Jaer et Ghilain.

Excursions. — Les excursions organisées en 1938 ne concurent point le succès de celles des années précédentes ; plusieurs même durent être supprimées, le nombre d'adhérants s'étant accusé insuffisant.

Le jeudi 2 juin, une visite fut réservée au quartier d'Outre-Meuse à Liège avec au programme : la cour des Prerbendiers,

l'église Saint-Nicolas, le musée Grétry et l'ancienne chapelle de l'Hôpital de Bavière ; elle réunit 51 participants.

Le jeudi 7 juillet, c'est en Hesbaye que l'Institut a dirigé sa curiosité : Hollogne-aux-Pierres, Bierset, Awans, Villers-l'Évêque, Thys et Russon reçurent la visite de 43 participants.

Enfin, le jeudi 1^{er} septembre fut réservé à l'Ardenne : Stavelot avec son célèbre trésor et les ruines de son vieux château, Ligneuville, Saint-Vith, Burg-Reuland avec ses ruines et son église abritant le mausolée artistique des Palland, Weveler, aux confins de la frontière avec sa charmante église, Thommen et Aldringen. Cette dernière excursion dans un pays pittoresque fut particulièrement appréciée par nos 31 membres qui y prirent part.

L'Institut se proposait d'organiser encore quelques excursions en septembre et en octobre, quand la situation internationale et la mobilisation obligèrent le Comité à rentrer ses projets jusqu'à des jours meilleurs. Espérons les voir bientôt se réaliser.

Fouilles. — Néant.

Musée. — Notre conservatrice, M^{me} van Heule, va dans un instant vous entretenir des accroissements de nos collections. Toute notre gratitude et nos remerciements iront encore à l'A. M. I. A. L. qui ne cesse de nous traiter en enfant gâté et qui n'a d'autre souci que de satisfaire tous nos désirs.

Bibliothèque. — Je laisse à notre bibliothécaire le soin de vous entretenir de la Bibliothèque.

Membres. — Au 31 décembre 1938, notre population s'élevait à 538 membres se décomposant comme suit : 45 membres effectifs, 35 membres correspondants et 458 membres associés.

Au cours de l'année 1938, 30 nouveaux membres associés furent reçus ; un membre associé, M. Léon Collin de Spa, fut élu membre correspondant.

Nous étomes d'autre part à déplorer la mort d'un de nos membres correspondants, M. L. Baar-Lechat, et de 3 membres associés, MM. H. Froment, J. Cornet et Hyac. George.

Interventions diverses. — Notre Institut a pris part au Congrès archéologique français de Néris-les-Bains, où il fut représenté par son président M. Dumont et son trésorier M. Pierre Laloux, ainsi qu'au Congrès archéologique de Namur, où il fut représenté par son président M. Dumont et par MM. Pholien et Halkin.

Signalons enfin qu'en septembre dernier le corps du bourgmestre Sébastien La Ruelle, qui reposait depuis de nombreuses années dans notre Musée, fut officiellement remis à la Ville de Liège, qui l'inhuma avec solennité dans un mausolée élevé place Xavier Neujean.

Le Secrétaire,
JULES PIRLET.

RAPPORT SUR LES MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMOBURG PENDANT L'ANNÉE 1938

I. — MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS (Maison Curtius)

I. Travaux d'aménagement et d'entretien. — Pendant l'année qui vient de s'écouler, à part la mise en état de la deuxième chaudière de la chaufferie, il n'a été procédé qu'aux réparations les plus élémentaires.

L'asséchement des murs, commencé en 1935, n'a pas été poursuivi. Comme nous n'avons pas obtenu, cette année-ci encore, l'autorisation de faire chauffer les locaux journellement, l'humidité a continué en toute tranquillité son œuvre détructrice. De ce fait, les détériorations visées dans mes rapports antérieurs, notamment ceux de 1932 et de 1933, n'ont-elles pas manqué de devenir une réalité : le plancher de la Salle Charlier est presque totalement consumé et son remplacement devenu obligatoire : le contre-gîtage de celui de la salle de séances cède en de multiples endroits.

II. Fréquentation du Musée. — Le Musée Curtius a été visité par 19.864 personnes, contre 21.254 l'an dernier. On compte 18.095 visiteurs isolés ou par très petits groupes, contre 18.387 (— 292) ; 18 groupes d'élèves d'écoles primaires de Liège, Angleur, Bierset, Eupen, Herstal, Marchienne, Montegnée, Ouffet, Seraing et Wandre, soit 600 unités (— 97) ; 13 groupes d'élèves d'écoles moyennes de Liège, Anvers, Forest (Brabant), Seraing, Stavelot, Verviers, Waremme, soit 322 unités (+ 5) ; 8 groupes d'élèves d'écoles supérieures de Liège et du Limbourg hollandais, soit 209 unités (— 212) ; 12 groupes d'élèves d'écoles professionnelles de Liège et d'Herstal, soit 444 unités (— 140) ;

5 visites en groupes dont : les girls-scout polonaises de Liège, le Syndicat des métallurgistes de Verviers, le Cercle « Art Columbus » d'Anvers, etc., totalisant 194 personnes (— 654).

Parmi les personnalités qui ont tenu à honorer notre Musée de leur visite, je citerai : MM. Courtoy, conservateur du Musée archéologique de Namur et Preud'homme-Trockay, conservateur du Musée de Huy ; le Dr. H. Arntz, professeur à l'Université de Giessen ; le Dr. Behrens, du Musée de Mayence ; le Dr. Delbrouck, de l'Université de Bonn ; le Dr. Bolko, baron von Richthofen, professeur à l'Université de Königsberg ; M^{me} Duprat, attachée au Musée des Antiquités nationales, à Paris ; M. Henri Hauser, professeur à la Sorbonne ; Jonkvrouw Dr. C. H. de Jonge, conservatrice du Centraal Museum d'Utrecht ; M^{le} C. Hudig, conservatrice du Rijksmuseum d'Amsterdam ; M. Nijst, conservateur du Musée de Maestricht ; M. J. Meyer, conservateur du Musée de Luxembourg ; M^{mes} Aselius et Strömborg, du Musée Nordique de Skandsen (Suède).

Nous avons noté avec reconnaissance la propagande faite par l'Office national du Tourisme en faveur de nos Musées. Nous lui devons les affichettes transparantes collées aux fenêtres des voitures de la Compagnie des Tramways liégeois. Nous l'en remercions vivement, de même que l'Administration de la Société des Tramways de Liège et Extension.

Aucun changement n'a été apporté à l'horaire d'ouverture des Musées. Il y aurait cependant lieu, vu l'ouverture en mai prochain de l'Exposition internationale de l'Eau, d'avancer d'un mois l'horaire d'été en 1939.

III. Accroissement des collections.

PRÉHISTOIRE

Biface en silex, dit « Hache acheuléenne de Ster » (commune de Francorchamps), décrit et reproduit dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1909, pp. 42-43. Don de M. Gustave Ghilain, consul du Mexique, à l'I. A. L. (Institut archéologique liégeois).

Biface acheuléen en silex, très finement taillé et retouché, trouvé dans les environs de Waremme. Don du baron de Sélys-Longchamps à l'I. A. L.

Vingt-sept pièces typiques, en quartz et autres roches, de l'industrie du célèbre gisement de Chou-Kou-Tien (Chine), provenant de la collection particulière du Dr Wang Pei, le découvreur du *Sinanthropus pekinensis*. Dépôt de M^{me} Renée Doize à l'I. A. L.

Hachette en partie polie et en silex gris bleuté, époque néolithique, provenance inconnue. Don de M. Oscar Everaerts, Grivegnée-Liége, à la Ville de Liège.

Poterie à deux anses, décorée de motifs géométriques, pré-colombien (?), provenance inconnue. Don du Dr B. Wibin, d'Amay, à l'I. A. L.

GALLO ET BELGO-ROMAIN

Cinq urnes, trois plateaux, une écuelle, une petite cruche, deux gobelets, le tout en poterie ordinaire, *deux tasses*, dont une en terre sigillée, *plusieurs débris de vases et un fond de bouteille* en verre, *une monnaie de Domitien, une fibule circulaire* en bronze, le tout découvert lors de la construction d'un chemin de fer à Bavay. Don de M. Comblen à l'I. A. L.

Fiole en verre verdâtre, découverte à Verlaine. Don de M. Camille Bléret, de Fize-Fontaine, par l'entremise de M. A. Geubel, à l'I. A. L.

Débris de serrure en fer, villa de Fooz, fouillée en partie par l'abbé Fréson, curé-doyen de Villers-l'Évêque. Don de l'auteur à l'I. A. L.

INDUSTRIE D'ART : ARGENTERIE

Moutardier en argent ciselé, aux poinçons de Joseph-Clément de Bavière (1694-1723). Don des Amis du Musée de l'Institut archéologique liégeois (A. M. I. A. L.).

BIJOUX

Porte-clés en argent gravé, aux poinçons de Constantin-François de Hoensbroech (1784-1792). Don de l'A. M. I. A. L.

BRONZE

Heurtoir en bronze figurant un muffle de lion, XVII^e siècle, provenant de la grande porte de l'ancienne maison Rome, à Amay, construite par le chanoine van den Steen. Don du Dr B. Wibin, d'Amay à l'I. A. L.

BOIS SCULPTÉ OU MOULURÉ

Deux départs d'escalier avec partie de rampe, chêne. Régence. Provenance : ancien commissariat de police, rue Saint-Pierre. Dépôt de la Ville de Liège.

- a) *Rampe d'escalier* en trois tronçons, avec *départ*, où figure notamment une grenouille qui s'apprête à en faire l'ascension. Style Louis XIV ;
- b) *Départ d'escalier*, style Louis XIV ;
- c) *Lambris*, formé de 14 panneaux (longueur totale : 7 m. 78). Style Louis XV ;
- d) *Porte vitrée* ;
- e) *Miroir* encadré de chêne, le tout provenant d'une maison actuellement démolie, rue Sœurs de Hasque, n° 32. Dépôt de la Ville de Liège.

CÉRAMIQUE

a-b) *Deux assiettes profondes*, faïence fine, décor d'un bouquet fleuri et décor « Chantilly », en monochrome bleu. Marque de Nimy ;

c) *Assiette*, faïence fine, décor d'un bouquet fleuri au centre, en monochrome bleu. Marque de Bock, Luxembourg ;

d) *Pot à lait*, faïence fine, décor monochrome rose, sans marque. Dons de M. Delattre à l'I. A. L.

Assiette profonde, faïence fine, décor à la pensée, en monochrome bleu. Sans marque. Don de M. Blancke, antiquaire à Bruxelles, par l'entremise de M. Delattre, à l'I. A. L.

Deux assiettes, faïence fine, décor d'un semi de fleurettes, en polychrome, marli : double torsade sur un ruban, de couleur rouge-brun ; l'une des deux assiettes porte la marque L: G.; manufacture liégeoise. Don de l'A. M. I. A. L.

FERRONNERIE

Serrure à deux lancants. XVII^e-XVIII^e siècle. Don de M. Noël Gérard à la Ville de Liège.

FONTE

Encadrement de cheminée. Louis XVI. provenant d'une maison actuellement démolie, rue Sœurs de Hasque, n° 32. Dépôt de la Ville de Liège.

Trois dessous de poêle, même provenance. Dépôt de la Ville de Liège.

MOBILIER

Lit en chêne sculpté. Louis XIV, XVIII^e siècle, travail liégeois. Don du Dr B. Wibin à l'I. A. L. à l'occasion du trentième anniversaire de son entrée à l'I. A. L. Déposé au Musée d'Ansembourg avec l'assentiment du donateur.

a) *Garde-robe* en chêne, à deux portes comportant chacune trois compartiments, très belle sculpture ; travail français, époque Louis XIV ;

b) *Commode* en marqueterie avec appliques en cuivre ciselé, dessus en marbre gris ; travail français, époque Louis XVI ;

c) *Fauteuil* en bois sculpté avec siège et haut dossier droit recouverts de tapisserie, style Louis XIV, début XIX^e siècle. Dons de M^{me} Clara Janiszewska à la Ville de Liège.

Cadre en bois sculpté et doré. Louis XIV. Achat de l'I. A. L.

NUMISMATIQUE

Brûlé d'Erard de la Marck, de Chestret. n° 455. Don de M. Swerts à la Ville de Liège.

Treize monnaies liégeoises, romaines et deux jetons. Don du baron A. d'Otreppe de Bouvette à l'I. A. L.

Pièce de 5 francs de la République française. 1933. démonétisée. Don d'un anonyme à l'I. A. L.

Méreau de la Cathédrale Saint-Lambert, à Liège ; cuivre. Don de M. J. Davenne à l'I. A. L.

Deux exemplaires en bronze doré de la médaille frappée en l'honneur d'Olympe Gilbart, homme de lettres, par Adelin Salle. Dépôt de la Ville de Liège.

Deux exemplaires de la plaquette en bronze doré de la Ville de Liège, par Louis Dupont. Dépôt de la Ville de Liège.

Cinquante-six empreintes de sceaux en cire rouge ou verte, intéressant Allost, Arlon, l'abbaye de Clairvaux, Jupille, Gand, Hasselt, Huy, Liège, Leyde, Louvain, Luxembourg, Maestricht, Marche, Namur, Saint-Trond, Soissons, Tongres, Tournai, Trèves, etc., ainsi que des particuliers, le tout dans un cadre mouluré et vitré. Don de M. Arnold Closset, de Bressoux, à l'I. A. L.

SCULPTURE

Vierge de Pitié en terre cuite polychromée et dorée, œuvre de F. M. Kinalbe, datée 1781. Don de l'A. M. I. A. L., déposée au Musée d'Ansembourg.

SECTION LAPIDAIRE

Partie du monument funéraire qui avait été érigé au XVI^e siècle pour l'évêque Eracle, dans la basilique Saint-Martin. Don sous certaines conditions du baron M. de Sélys-Longchamps à l'I. A. L.

Ce beau spécimen de sculpture, en marbre noir de Theux, a fait l'objet d'une étude récemment publiée, par M. J. Brassinne, professeur à l'Université de Liège. Voir *Monuments d'art mosan disparus (Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, t. XXIX [1938], pp. 184 et suiv.).*

Cénotaphe au nom de Mathye Lagace, bourgeois de Liège et de Katheline de Soumagne, son épouse, où ils figurent avec leurs quinze enfants. Ce monument, en marbre noir de Theux, se trouvait encastré sous une fenêtre, dans une maison actuellement démolie, place du Roi Albert, n° 9. Dépôt de la Ville de Liège.

Pierre tombale aux noms et aux armes d'Antoine de Rougemont, écuyer, originaire de Bourgogne, conseiller du Roi au quartier de Maestricht, et d'Anne de Rulant, son épouse, avec les quartiers : Rougemont, van Dolre, Meeuwen et Itteren ; Rulant,

Vercken, Gresse de Patenier et Rulant. Donné à la Ville de Liège par M. Orban, entrepreneur.

Antoine de Rougemont et sa femme vinrent en aide financièrement au Carmel du Potay, fondé en 1627, démolí en 1938. Ils furent inhumés dans la chapelle dont ils avaient posé la première pierre en 1653.

Pierre commémorative rappelant une réparation faite à l'araignée de la Cité, en 1746, provenant de l'Ecole primaire de filles, rue Sainte-Marguerite et signalée par le jardinier en chef de la Ville. Dépôt de la Ville de Liège.

Cheminée en marbre de Saint-Remy. régence, provenant de l'ancien commissariat de police, rue Saint-Pierre. Dépôt de la Ville de Liège.

* * *

Je tiens à signaler l'empressement que met le Service des Bâtiments de la Ville de Liège, et principalement M. Maréchal, à nous prévenir, tant le Musée Curtius que le Musée de la Vie Wallonne, de toutes les démolitions exécutées sous les auspices de leur département. Grâce à leur obligeance, nous avons pu faire entrer dans nos collections d'excellents témoins archéologiques ou folkloriques de notre passé. Je remercie, avec mention spéciale pour M. Stas, de Haut-Pré, qui nous a fait connaître spontanément l'existence du Cénotaphe de Mathye Lagace, MM. Wetsels et Pellens, entrepreneurs, ainsi que les ouvriers, pour tout le soin qu'ils ont apporté à détacher les boiseries et les marbres, afin de nous les faire parvenir en parfait état.

J'exprime ma gratitude envers M^{me} Cl. Lambrechts, docteur en histoire de l'art et archéologie, qui s'est chargée de l'inventaire de nos monnaies romaines.

II. — MUSÉE D'ANSEMBOURG

I. Travaux d'aménagement et d'entretien. — En vue de l'installation des meubles et objets légués à la Ville de Liège par M^{me} Alfred Elsen-Maquinay, d'Anvers, les murs de la salle de droite, au premier étage, ont été recouverts d'un papier peint imitant le jutte, s'harmonisant avec les lambris décorés dans le

genre Bérain et avec les tons verts dominants du plafond peint par Jean-Baptiste Coclers. Les boiseries des fenêtres de cette même salle ont été rafraîchies.

II. Fréquentation du Musée. — Le Musée a reçu la visite de 9.609 personnes contre 6.386 l'an dernier, soit une majoration de 3.823 unités. On compte 9.406 visiteurs individuels (+ 3.678) ; deux groupes d'élèves des écoles primaires de Liège et d'Herstal, soit 36 unités (− 57) ; trois groupes d'élèves des écoles moyennes de Liège et de Seraing, soit 67 unités (+ 20) ; deux groupes d'élèves des écoles supérieures de Liège, soit 63 unités (+ 28) ; un groupe d'élèves de l'Ecole professionnelle de Herstal, soit 37 unités (− 186).

Nous enregistrons avec une très vive satisfaction la progression sensible du nombre de visiteurs individuels ; l'hôtel de Willems dit d'Ansembourg est d'ailleurs une véritable révélation, tant pour beaucoup de Belges que pour l'étranger.

III. Accroissement des collections. — Comme il a été dit dans le rapport sur le Musée Curtius, la *Vierge de Pitié*, en terre cuite, par le F. M. Kinable, datée 1781, offerte par l'A. M. I. A. L. et le *Lit en chêne sculpté*, Louis XIV, don du Dr Wibin, d'Amay à l'I. A. L. ont été déposés au Musée d'Ansembourg.

Le 14 décembre dernier, il a été procédé officiellement à l'inauguration de la Salle Alfred Elsen, destinée à contenir les meubles et les objets légués par M^{me} A. Elsen, née Maquinay, à la Ville de Liège.

Un bahut à trois portes, chêne sculpté, Régence ;

Un meuble à deux corps rapportés, dessus vitré, chêne sculpté, Louis XV ;

Deux argentiers adaptés, chêne sculpté, Louis XIV-Louis XVI ;

Une commode à trois tiroirs, chêne sculpté, Louis XV - Louis XVI ;

Une glace avec cadre en chêne sculpté et doré, travail italien, Louis XV ;

Une petite table, chêne sculpté, style Louis XV ;

Deux fauteuils et trois chaises, styles Louis XIV et Louis XV ;

Un tapis d'Orient (4 m. 45 × 3 m. 60) ;

Un lustre et trois appliques en bronze doré, style Louis XV ;
Un lustre en cristal de Bohême ;

Deux peinture à l'huile : *fleurs et papillons*, par Rachel Ruysch (1664-1750) ;

Le portrait d'Alfred Elsen, peintre paysagiste, par Georges Guéquier ;

Une collection de 103 verres dont 6 liégeois, les autres, allemands, silésiens, autrichiens, anglais, français, et reproductions de verres romains et grecs ;

Deux potiches, émail cloisonné, Extrême-Orient.

Le Conservateur,

H. VAN HEULE.

RAPPORT

SUR LA

SITUATION DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

AU 31 DÉCEMBRE 1938

En compulsant les registres du bureau de l'Institut archéologique liégeois, toujours tenus avec le même soin par Monsieur J. Servais, conservateur honoraire, on constate en ce qui concerne l'accroissement des collections enregistrées pour :

1. Institut archéologique liégeois, pages 261 à 268, n°s 1.38.1 à 1.38.112.
2. Ville de Liège, pages 403 à 407, n°s 38.1 à 38.25.
3. Achats, page 357, n° 1.38.113.
4. Dépôts, p. 482.
5. Fouilles, néant.

Au sujet des donations ou legs faits au Musée, j'estime qu'il y aurait lieu d'élaborer un règlement qui déterminerait dans quelles conditions ces donations ou legs peuvent être acceptés.

Nous ne critiquerons pas l'acceptation de certains legs, mais nous estimons qu'à l'avenir, on doit se montrer plus sévère quant à la qualité et à l'authenticité des objets légués.

Notre Musée doit rester impeccable et ne comporter que des objets dont l'authenticité ne peut être discutée ; non seulement notre amour-propre est en jeu, mais également le renom de notre Musée.

Loin de moi l'idée de décourager des initiatives et des donations intéressantes, mais j'estime que c'est rendre service au Musée et aux donateurs de n'accepter que des objets de premier ordre.

Notre dévouée conservatrice s'est attachée plus spécialement cette année à l'inventaire de la section belgo-romaine. L'identification des pièces entrées la plupart au début de l'existence du Musée, souvent décrites très sommairement ou pas du tout,

dans les registres, est une œuvre de longue patience. Lorsque ce travail sera terminé, il sera possible de réorganiser la section.

Nous devons toute notre reconnaissance au dévouement désintéressé de M. N. François, conservateur-adjoint, pour la révision et le classement des archives de l'Institut archéologique liégeois depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis l'année 1850.

M. François y a découvert quantité de documents intéressants et nous espérons qu'un jour, il voudra bien nous divulguer le fruit de ses recherches.

Faisant pour la dernière fois cette année le rapport sur la situation du Musée, je tiens à exprimer tous mes remerciements à notre dévouée conservatrice pour l'aide et la complaisance que j'ai toujours trouvées en elle pour me faciliter ma tâche.

Liège, ce 24 février 1939.

Baron M. DE SÉLYS LONGCHAMPS.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L' « AMIAL »

Il a été donné lecture, à l'assemblée générale du 26 mars 1939, du rapport sur le sixième exercice de l'Association clôturé le 31 décembre 1938.

« Le nombre de nos membres s'est relativement accru et nous avons compté au cours de l'année écoulée : 6 membres à vie soit un de plus, un membre d'honneur, 58 effectifs au lieu de 42 en 1937 et 75 adhérents au lieu de 58. Les adhésions nous viennent peu à peu et sont provoquées non seulement par les requêtes que nous ne nous lassons pas d'adresser aux personnes susceptibles de nous aider, mais encore par la connaissance plus précise que l'on a de notre existence et la constatation que notre action continue à porter ses fruits. C'e n'est pas à dire que sous ce rapport nous soyons contents, car nous voudrions voir autour de nous beaucoup plus de membres et disposer de sommes plus importantes, le résultat de notre activité n'en serait que meilleur, mais enfin, eu égard aux circonstances, nous devons nous déclarer relativement satisfaits.

» Afin de manifester notre gratitude à nos membres pour l'aide efficace qu'ils nous ont apportée jusqu'ici et de les mieux documenter sur les dons que, grâce à eux, nous avons pu faire à nos musées anciens pendant les six premières années de notre existence, enfin dans un but de propagande, nous avons décidé de publier, sous les auspices de l'Institut archéologique liégeois et avec sa généreuse intervention, une courte notice reproduisant les différents objets acquis depuis notre fondation ; vous la recevrez et elle vous permettra de juger par un coup d'œil l'emploi des fonds que vous avez bien voulu mettre à notre disposition ; vous serez même peut être surpris de voir ce qu'avec les faibles moyens dont nous avons disposé, nous avons pu ajouter à nos

collections liégeoises d'art ancien. Que cela vous incite à nous continuer votre appui et à recueillir celui des autres.

» Au cours de 1938 nous avons pu faire don à l'Institut archéologique pour ses musées des objets suivants :

» 1^o Diverses pièces en faïence liégeoise qui sont intéressantes au point de vue documentaire ;

» 2^o Une pieta en terre cuite polychromée signée de Kinable et datée de 1781 ;

» 3^o Un porte-clefs en argent gravé portant les poinçons du prince Constantin de Hoensbroeck et de l'année 1788 ;

» 4^o Un moutardier en argent ciselé portant les poinçons de Joseph-Clément de Bavière et de l'année 1699 ;

» 5^o Une crucifixion en marbre de Theux très finement sculptée en ronde bosse et datant du milieu du XVI^e siècle.

» Malgré ces acquisitions dont la valeur est loin d'être négligeable, notre avoir au 31 décembre 1938 se montait à 12.321 fr. 38 Bien qu'encore très faible si on la compare à celles dont disposent dans d'autres villes belges des associations comme la nôtre, cette somme nous permettra, espérons-le, d'acheter pour nos musées d'autres pièces aussi intéressantes que par le passé et plus belles encore si possible. »

Après avoir donné décharge aux membres du Conseil, il a été procédé à la nomination d'un administrateur en remplacement de M. Pierre Laloux, sortant et rééligible, lequel a été réélu à l'unanimité.

RAPPORT DU TRÉSORIER

EXERCICE 1938

	RECETTES :		DÉPENSES :	
Subsides :				
Etat pour 1937	2.000	Fouilles		
id. 1938	2.000	Achats d'antiquités	350,00	
Province pour 1938....	600	Service de la Bibliothèque ...	1.803,00	
Ville.....	1.200	(entretien, achats, échanges)		
	5.800,00			
Cotisations	15.810,00	Publications :		
Abonnement à la <i>Chronique</i> ..	105,00	<i>Bulletin</i> 1938	15 028,00	
Vente de publications par Bi- bliothèque	3.237,25	<i>Chronique</i> id.	3.836,70	
Vente de cartes-vues du Musée.	646,25	Entretien collections du Musée	18.864,70	
Vente de notices de l'hypo- causte	369,75	Gardiennat de l'hypocauste 1938.....	557,65	
Recettes excursions archéolo- giques	695,00		330,00	
Remboursement par la Ville :		Frais généraux :		
Entretien collections Musée pour 1937	937,95	Administration ...	4.310,15	
Gardiennat hypocaus- te en 1937.....	420,00	C'auseries domini- cales	449,00	
	1.357,95	Leçons de vulgarifi- cation	566,90	
Intérêts du compte Banque...	22,76	Excursions archéo- logiques.....	479,85	
			5.805,90	
	Total des recettes .	28.043,96	Total des dépenses	27.711,25
		Montant des recettes.....	28.043,96	
		Montant des dépenses.....	27.711,25	
		Boni de l'exercice	332,71	

Arrêté à la somme de Trois cent trente-deux francs 71 centimes.

Le Trésorier,
(s.) P. LALOUX.

Vu et approuvé par la Commission de contrôle,

Liège, le 7 février 1939.

(s.) P. DIEUDONNÉ, G. GHILAIN, F. PÉNY.

SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

AU 31 DÉCEMBRE 1938

Le Bibliothécaire s'excuse de devoir répéter ici ce qu'il a écrit, il y a un an. Les situations semblables appellent les mêmes observations, des regrets et des vœux identiques. Les membres de l'Institut archéologique liégeois ignorent trop souvent la richesse de leur Bibliothèque. Nous possédons, en effet, nombre de revues historiques et archéologiques, belges et étrangères, d'une valeur scientifique considérable.

Il serait utile de publier le catalogue détaillé de nos collections. Il serait indispensable, à cet effet, d'obtenir le concours d'un employé : sans une organisation stable, notre Bibliothèque ne deviendra jamais un instrument de travail vraiment pratique.

Dons. — Nous avons reçu les ouvrages suivants, et nous remercions leurs auteurs et donateurs :

- F. BONIVER. *Le style des constructions liégeoises.* in-8^o, Liège, 1938.
- R. DALEM. *Esneux*, in-8^o, Esneux, 1938.
- G. DE FROIDCOURT. *Le buste de Grétry par Pajou.* in-8^o, Liège, 1937.
- B. DE MEESTE, *Correspondance du nonce G. F. G. di Bagno (1621-1627).* 2 vol. in-8^o, Bruxelles et Rome, 1938.
- E. FAIRON. *Régestes de la Cité de Liège*, t. III, in-4^o, Liège, 1938.
- J. HAUST, *La philologie wallonne en 1937*, in-8^o, Bruxelles, 1938.
— *.Les noms du Cloporte en Belgique romane*, in-8^o, Bruxelles, 1938.
- H. JOSSON et L. WILLAERT, *Correspondance de Ferdinand Verbiest...*, in-8^o, Bruxelles, 1938.
- P. LAFAGNE. *L'originalité de Spa*, in-8^o, Spa, 1938.
- P. MASOIN, *Les professions médicales dans le pays de Namur sous l'Ancien Régime*, in-8^o, Anvers, s. d.

H. VANDER LINDEN, P. DE KEYSER et A. VAN LOEY, *Lodewijk van Velthem's voorzetting van den Spiegel historiael*, t. III, in-4°, Bruxelles, 1938.

F. VERCAUTEREN, *Actes des comtes de Flandre (1071-1128)*, in-4°, Bruxelles, 1938.

Monsieur Magnette continue à nous envoyer fidèlement *La Vie Wallonne*.

Échanges. — Les échanges réguliers n'avaient plus été effectués, sauf exceptions, depuis 1934. Ils ont été repris et menés à bon terme, grâce à l'aide obligeante de Monsieur Gérard Moreau. Nous avons ainsi envoyé près de 200 volumes de nos publications à 55 organismes publiant autant de revues historiques et archéologiques : 31 revues étrangères, 24 revues belges.

Parmi ces échanges, certains sont nouveaux :
Deutsche Literaturzeitung. Berlin.

Les Dialectes belgo-romans. Bruxelles.

Folklore Stavelot Malmedy Saint-Vith. Malmedy.

Les échanges seront encore étendus. Une liste complète en devrait être publiée. Le Service des Echanges internationaux se charge des envois à l'étranger. Pour les envois en Belgique, il serait commode d'obtenir l'expédition du *Bulletin* par l'entremise de notre imprimeur.

Ventes. — Un certain nombre de ventes ont pu être réalisées, grâce aux réserves dont nous disposons. Leur produit a permis d'améliorer sensiblement la situation financière de l'Institut.

Signalons qu'il nous reste des exemplaires des *Annales* des Congrès archéologiques réunis à Liège en 1909 et en 1932.

Fréquentation de la Bibliothèque. — Vingt livres ou revues ont été empruntés par douze membres de l'Institut.

Mise en ordre. — Il reste encore beaucoup à faire pour le classement définitif des revues. Monsieur François nous a obligeamment prêté son concours pour le classement de nos livres et brochures.

Le Bibliothécaire,
LÉON-E. HALKIN.

TABLEAU DES MEMBRES
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÉGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÉGE

M. L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÉGE

Bureau de la Société pour 1939 et 1940

<i>Président :</i>	MM. EDOUARD PONCELET.
<i>Vice-Président :</i>	le Baron WILLIAM DE CRASSIER.
<i>Secrétaire :</i>	JULES PIRLET.
<i>Conservateur honoraire :</i>	JEAN SERVAIS.
<i>Conservateur :</i>	Mlle HÉLÈNE VAN HEULE.
<i>Trésorier :</i>	MM. PIERRE LALOUX.
<i>Bibliothécaire :</i>	LÉON-ERNEST HALKIN.
<i>Secrétaires adjoints :</i>	ROBERT TOUSSAINT.
<i>Conservateurs adjoints :</i>	le Baron A. d'OTREPPE DE BOUVETTE ARMAND BAAR. le Cte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA. JULES DUMONT. NICOLAS FRANÇOIS. JOSEPH HAMAL-NANDRIN. FLORENT PHOLIEN. JULES PIRLET. le Baron M. DE SELYS LONGCHAMPS.
<i>Conseillers :</i>	MM. MARCEL DE PUYDT, LÉON HALKIN, FÉLIX MAGNETTE, LÉON LAHAYE, BENJAMIN WIBIN.

Commissions

1. *Commission des publications* : MM. F. MAGNETTE, directeur ; FAIRON et LAHAYE, membres.
 2. *Commission des fouilles* : MM. BAAR, HAMAL - NANDRIN, M^{me} VAN HEULE et M^r WIBIN.
 3. *Commission des achats* : MM. BAAR, DUMONT, LALOUX, PETIT, DE SELYS LONGCHAMPS, SERVAIS et M^{me} VAN HEULE.
 4. *Commission de vérification du Musée* : MM. BRASSINNE, LÉON HALKIN et LAHAYE.
 5. *Commission de vérification de la Bibliothèque* : MM. BONHOMME, HARSIN et LAHAYE.
 6. *Commission de vérification des comptes* : MM. DIEUDONNÉ, GHILAIN et PÉNY.
 7. *Commission des excursions* : MM. PHOLIEN, président ; DUMONT, secrétaire ; DE BORCHGRAVE d'ALTENA, LALOUX et MAGNETTE.
 8. *Commission des conférences et causeries* : MM. PHOLIEN, président ; DUMONT, vice-président ; TOUSSAINT, secrétaire.
-

— III —

MEMBRES EFFECTIFS

	Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme mem- bre effectif
1. DE PUYDT (MARCEL), docteur en droit, directeur honoraire du Contentieux de la Ville de Liège, 27, avenue Isabelle, <i>Anvers.</i>	28- 12-1879	29-12-1882
2. PONCELET (ÉDOUARD), conservateur honoraire des Archives de l'Etat, président de la Commission royale d'Histoire, 6, rue Raikem, <i>Liège.</i>	31- 1-1889	30- 1-1891
3. CRASSIER (Baron WILLIAM DE), avocat, 40, avenue Blondin, <i>Liège.</i>	31- 1-1889	30-12-1898
4. BRASSINNE (JOSEPH), professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, 30, rue Nyston, <i>Liège.</i>	29-11-1895	30-12-1898
5. SERVAIS (JEAN), conservateur honoraire du Musée archéologique liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, <i>Liège.</i>	20- 4-1898	27- 4-1900
6. SÉLYS FANSON (Baron ROBERT DE) membre du Conseil héraldique, Château de Saint-Gerlache, <i>Houthem</i> (Limbourg hollandais).	28- 5-1880	30- 5-1902
7. PHOLIEN (FLORENT), 26, rue Vinauve d'Ille, <i>Liège.</i>	25-11-1898	25- 1-1903
8. LAHAYE (LÉON), conservateur honoraire des Archives de l'Etat, 8, rue Sainte-Marie, <i>Liège.</i>	28-10-1906	26- 4-1907
9. POLAIN (EUGÈNE), avocat, 180, rue Sainte-Walburge, <i>Liège.</i>	29- 3-1903	29-12-1907
10. RASQUIN (GEORGES), avocat, 23, place de Bronckart, <i>Liège.</i>	30-12-1898	31- 1-1909
11. HAMAL-NANDRIN (JOSEPH), chargé de cours à l'Université, 77, quai de Rome, <i>Liège.</i>	28- 2-1904	31- 1-1909
12. FAIRON (ÉMILE), conservateur des Archives de l'Etat à Liège, 11, rue A. Drèze, <i>Pepinster.</i>	27- 3-1904	30- 1-1910
13. VERCHEVAL (FÉLIX), avocat, 27, avenue Isabelle, <i>Anvers.</i>	26- 5-1904	30- 1-1910

14. MAGNETTE (FÉLIX), professeur à l'Université, 358, rue Saint-Gilles, <i>Liége.</i>	23-12-1906	27- 5-1910
15. HALKIN (LÉON), professeur à l'Université, 59, boulevard Émile de La-valeye, <i>Liége.</i>	27-12-1895	24-12-1911
16. SÉLYS LONGCHAMPS (Baron MAURICE DE), docteur en sciences, 9, Mont-Saint-Martin, <i>Liége.</i>	29- 3-1903	24-12-1911
17. BAAR-MAGIS (ARMAND), ingénieur, 4, rue Lebeau, <i>Liége.</i>	29- 3-1908	24-12-1911
18. PIRLET (JULES), notaire, 20, rue Sainte-Véronique, <i>Liége.</i>	29- 5-1908	25- 1-1914
19. JASPAR (PAUL), architecte, 145, boulevard de la Sauvenière, <i>Liége.</i>	27-12-1901	22- 2-1914
20. COENEN (Chanoine Joseph), chape-lain de Wiemismeer, <i>Sutendael.</i>	24- 4-1908	22- 2-1914
21. DEFRECHEUX (CHARLES), bibliothécaire à l'Université, 67, rue Bonne-Nouvelle, <i>Liége.</i>	27-10-1907	30- 3-1919
22. GHILAIN (GUSTAVE), consul des E.-U. du Mexique, 25, rue des Anges, <i>Liége.</i>	24-11-1907	30- 3-1919
23. WIBIN (BENJAMIN), docteur en médecine, <i>Amay.</i>	27-12-1908	30- 3-1919
24. BREUER (JACQUES), 1, square Marie-José, <i>Woluwe-Saint-Lambert.</i>	27-11-1910	31-12-1920
25. BORCHGRAVE D'ALTENA (Comte JOSEPH DE), 90, rue d'Arlon, <i>Bruxelles.</i>	28-12-1919	26- 3-1926
26. BONHOMME (GEORGES), bibliothé-caire à l'Université, 51, rue de Cointe, <i>Liége.</i>	27- 4-1923	26-10-1928
27. SACRÉ (FERNAND), architecte, 28, Mont-Saint-Martin, <i>Liége.</i>	29-11-1903	28-12-1928
28. DUMONT (JULES), industriel, 189, rue Grétry, <i>Liége.</i>	27-12-1908	27-12-1929
29. PÉNY (FRÉDÉRIC), agent de la Ban-que Nationale, 9, boulevard d'A-vroy, <i>Liége.</i>	30- 4-1920	27-12-1929

30. VAN HEULE (Mlle HÉLÈNE), conservateur du Musée archéologique liégeois, 8, rue de Chaudfontaine, <i>Liège.</i>	24- 4-1925	27-12-1929
31. TOUSSAINT (ROBERT), architecte, 77, rue du Parc, <i>Liège.</i>	25- 3-1921	27-12-1929
32. HARSIN (PAUL), professeur à l'Université, 1, avenue du Luxembourg, <i>Liège.</i>	28- 11-1924	27-12-1929
33. COLLART (ANDRÉ), 32, rue Hoyoux <i>Herstal.</i>	25- 1-1930	28- 2-1931
34. HAUST (JEAN), professeur à l'Université, 75, rue Fond-Pirette, <i>Liège.</i>	27- 1-1922	28- 2-1931
35. PETIT (GEORGES), ingénieur, 13, quai de la Grande-Bretagne, <i>Liège.</i>	25- 7-1927	21- 6-1932
36. LALOUX (PIERRE), avocat, 2, rue Saint-Remy, <i>Liège.</i>	22- 7-1921	30- 12-1932
37. HALKIN (LÉON-ERNEST), docteur en sciences historiques, chargé de cours à l'Université, 179, rue des Vennes, <i>Liège.</i>	27- 3-1925	6- 4-1934
38. HENNEN (GUILLAUME), conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, 40, rue Ambiorix, <i>Liège.</i>	29-12-1922	25- 1-1935
39. HEUSE (HENRI), avocat, 69, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	30- 3-1923	25- 1-1935
40. YERNAUX (JEAN), conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, 46, avenue du Luxembourg, <i>Liège.</i>	25- 3-1923	25- 1-1935
41. DEBOUXHTAY (PIERRE), bibliothécaire de la Ville, 11, place des Nations, <i>Liège.</i>	29- 2-1924	25- 1-1935
42. FRANÇOIS (NICOLAS), ingénieur, 86, quai de Rome, <i>Liège.</i>	27- 6-1919	28- 2-1936
43. GOTHIER (LOUIS), professeur à l'Athénée Royal, 13A, rue Paradis, <i>Liège.</i>	25- 1-1929	27- 3-1936

MEMBRES D'HONNEUR

- | | | |
|---|------------|------------|
| 1. PONCELET (ÉDOUARD), conservateur honoraire des Archives de l'Etat, président de la Commission royale d'Histoire, 6, rue Raikem,
<i>Liège.</i> | 31- 1-1889 | 31- 5-1895 |
| 2. DE PUYDT (MARCEL), directeur honoraire du Contentieux de la Ville de Liège, 27, avenue Isabelle,
<i>Anvers.</i> | 28-12-1879 | 27-12-1929 |

MEMBRES CORRESPONDANTS

- | | | |
|---|------------|------------|
| 1. BASTIN (Abbé JOSEPH), professeur à l'Athénée royal, 9, Parc, <i>Malmedy.</i> | 24- 6-1932 | 25- 6-1937 |
| 2. BONIVER (FRANÇOIS), 22, rue du Bosquet, <i>Liège.</i> | 27- 5-1921 | 30-10-1931 |
| 3. CLOSON (JULES), professeur à l'Université, 13, rue Dartois, <i>Liège.</i> | 24-11-1907 | 28-11-1909 |
| 4. COLLIN (LÉON), 58, rue des Eco-mines, <i>Spa.</i> | 24- 6-1934 | 30-12-1938 |
| 5. COMBLEN (PAUL), architecte, 33, rue des Augustins, <i>Liège.</i> | 26- 1-1900 | 28-12-1902 |
| 6. COPPIN DE GRINCHAMPS (Baronne ULTAIN DE), 109, rue Louvrex, <i>Liège.</i> | 28-11-1938 | 27- 4-1934 |
| 7. CRICK-KUNTZIGER (M ^{me} MAR-THE), docteur en art et archéologie, 18, rue de l'Aurore, <i>Ixelles.</i> | 25- 4-1919 | 28-11-1920 |
| 8. DABIN (JEAN), professeur à l'Université de Louvain, 29, avenue Van den Bempt, <i>Héverlé.</i> | 18-12-1910 | 30- 3-1913 |
| 9. DANTHINE (M ^{lle} HÉLÈNE), 67, rue du Parc, <i>Liège.</i> | 27- 2-1931 | 25- 6-1937 |
| 10. DELATTRE (HENRY), docteur en droit, 70, rue Louvrex, <i>Liège.</i> | 26-12-1915 | 27- 3-1931 |
| 11. DESSAIN (JOSEPH - J.), avocat, 159, rue Saint-Gilles, <i>Liège.</i> | 20- 4-1929 | 25- 1-1935 |
| 12. FOURMARIER (PAUL), professeur à l'Université, 140, avenue de l'Observatoire, <i>Liège.</i> | | 27- 1-1922 |

13. FRÉSON (Abbé ERNEST), doyen, <i>Villers-l'Évêque.</i>	22-	2-1914	25- 6-1937
14. GEVAERT (M ^{me} SUZANNE), Château d'Ordange, <i>Jemeppe-sur-Meuse.</i>	28-	3-1930	25- 6-1937
15. GILBERT-LOUIS (M ^{me} ANDRÉ), 98, avenue Reine Astrid, <i>Namur.</i>	28-	10-1927	20-10-1931
16. HANSAY (ALFRED), conservateur ho- noraire des Archives de l'État, 143, chaussée de Maestricht, <i>Hasselt.</i>	30-	4-1897	24- 4-1903
17. LALOUX (GEORGES), industriel, 2, rue Saint-Remy, <i>Liège.</i>	27-	6-1913	24- 2-1928
18. LAMBRECHTS (M ^{me} CLAIRE), 707, route de Prayon, <i>Trooz.</i>	30-	1-1931	29- 4-1939
19. LEGRAND (WILLIAM), professeur à l'Athénée, 7, place Wilbald, <i>Stavelot.</i>	28-	2-1936	25- 6-1937
20. LESUISSE (RENÉ), docteur en his- toire de l'art et archéologie, pro- fesseur à l'Athénée de Nivelles, 1, rue Georges Willame, <i>Nivelles.</i>	28-	6-1929	30-10-1931
21. LOHEST (JEAN), 6, rue Lonhienne, <i>Liège.</i>	27-	2-1910	22- 2-1914
22. MASSART (ALPHONSE), industriel, 31, rue de la Boverie, <i>Liège.</i>	28-	2-1904	29- 5-1914
23. NEYS (MAURICE), docteur en droit, 80, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	29-	1-1911	27-12-1929
24. PITON (ERNEST), 82, rue Champ- du-Roi, <i>Etterbeek.</i>	29-	10-1926	27-12-1929
25. RADZITSKY d'OSTROWICK (Bar- ron IVAN DE), 16, rue de Chaud- fontaine, <i>Liège.</i>	27-12-	1908	25- 2-1912
26. SCHÄTZEN (Chevalier PHILIPPE DE), Chaussée romaine, <i>Tongres.</i>	30-12-	1932	28- 6-1935
27. SIMENON (Mgr GUILLAUME), Vicaire général, 12, rue de l'Évêché, <i>Liège.</i>	26-	1-1913	27-12-1929
28. THONET (A.), colonel, 396, avenue Rogier, <i>Schaerbeek.</i>	29-	4-1910	30- 4-1920
29. THYSSEN (HENRY), professeur à l'Université, 3, place de Bronckart, <i>Liège.</i>			26- 10-1923
30. VANDER LINDEN, (Herman), pro- fesseur à l'Université de Liège, 78, boulevard de Tirlemont, <i>Lourain.</i>	27-10-	1907	30- 3-1919

— VIII —

31. VAN DE WEERD (H.), professeur à l'Université, 13, rue du Prince Albert, <i>Mont-Saint-Amand</i> (Gand).	26-	1-1919
32. VANNÉRUS (JULES), 3, rue Ernestine, <i>Ixelles</i> .	26-	4-1914
33. VAN ORMELINGEN (ERNEST), 60, rue d'Amereceur, <i>Liège</i> .	28-10-1906	22- 2-1914
34. VAN ZUYLEN (Baron PAUL), bourgmestre, <i>Grand-Halleux</i> .	27- 5-1900	29- 4-1904
35. VIERSET (ÉMILE), docteur en droit, bourgmestre, 11, rue Rioul, <i>Huy</i> .	29- 4-1910	18-12-1931

MEMBRES ASSOCIES

	Date de l'admission.
1. AFFNAY (ADRIEN D'), 25, Vinâve d'Ile, <i>Liège</i> .	27- 1-1939
2. ALBERT-DETROZ (JOSEPH), à <i>Durbuy</i> .	27- 5-1932
3. ALEXIS (GEORGES), ingénieur, 29, rue Dartois, <i>Liège</i> .	26- 1-1919
4. ANCION-MAGIS (Comte JULES), industriel, <i>Château d'Emblève</i> , par <i>Aywaille</i> .	28- 4-1905
5. ANDRÉ (ALPHONSE), ingénieur, Villa Monina, avenue Milton, <i>Coq-sur-Mer</i> .	26- 2-1932
6. ANDRÉ (Mme ALPHONSE), Villa Monina, avenue Milton, <i>Coq-sur-Mer</i> .	29- 4-1932
7. ANSIAUX (Abbé PAUL), 6, rue Hazinelle, <i>Liège</i> .	25- 3-1927
8. ANSIAUX (Mme), 6, rue Hazinelle, <i>Liège</i> .	25- 1-1929
9. ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LE LIMBOURG, 5, rue Saint-Pierre, <i>Maastricht</i> .	26- 4-1935
10. ARNOLD (HENRI), chef de bureau au Bureau de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 6, quai sur-Meuse, <i>Liège</i> .	27-12-1908
11. ASEGLIO (HUBERT), 43, rue Nicolay, <i>Seraing</i> .	27-11-1925
12. BAAR (ALFRED), avocat, 13, avenue de l'Exposition, <i>Liège</i> .	27- 6-1930
13. BAAR-MAGIS (Mme ARMAND), 4, rue Lebeau, <i>Liège</i> .	27- 6-1930
14. BAAR-PELTZER (Mme PIERRE), 2, quai de Rome <i>Liège</i> .	24- 2-1933

15. BAGE (ANDRÉ), architecte, 166, rue Saint-Laurent, <i>Liège.</i>	27- 9-1935
16. BAILLY (ARMAND), ingénieur, <i>Méry-sur-Ourthe.</i>	25- 6-1927
17. BEAUPAIN (JACQUES), ingénieur, 107, rue de Serbie, <i>Liège.</i>	29- 5-1936
18. BEBRONNE (Abbé JOSEPH), 15, cour Saint-Gilles, <i>Liège.</i>	26-11-1937
19. BECO (Abbé PIERRE DE), curé, <i>Hony-Esneux.</i>	30- 4-1937
20. BÉDUWÉ (JEAN), 55, rue de Fétinne, <i>Liège.</i>	19-12-1924
21. BEER (JOSEPH DE), Musée du Sterckhof, 160, Hooft-vunderlei, <i>Deurne.</i>	28-12-1913
22. BEER-COUSIN (JULIEN), ingénieur, 39, quai des Carmes, <i>Jemeppe-sur-Meuse.</i>	30-12-1932
23. BEER-COUSIN (Mme), 39, quai des Carmes, <i>Jemeppe-sur-Meuse.</i>	30-12-1932
24. BEGHON (CHARLES), 113, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège.</i>	27- 7-1934
25. BERNARD (ALBERT), 2, rue Tête de Boeuf, <i>Liège.</i>	26- 2-1932
26. BERNARD (GABRIEL), instituteur, 7, rue Pépin, <i>Herstal.</i>	28- 9-1934
27. BIDLLOT (FERDINAND DE), docteur en médecine, 42, rue des Augustins, <i>Liège.</i>	27-10-1927
28. BOCKSRUTH (dom MICHEL), oblat régulier bénédictin de Praglia, 95, rue de Fétinne, <i>Liège.</i>	30-12-1938
29. BONHOMME (Baron JOSEPH DE), <i>Château de Haute Fraipont.</i>	18-12-1931
30. BONJOUR (Mlle NELLY), 6, Thier de la Fontaine, <i>Liège.</i>	18-12-1932
31. BONTCH-BROUEVITCH-JACQUES (Mme YVONNE DE), régente, 11, impasse Lacroix, <i>Liège.</i>	24- 6-1932
32. BORDET (CHARLES), docteur en médecine, <i>Francorchamps.</i>	28-11-1920
33. BORGNET (PAUL), industriel, 23, avenue Blondel, <i>Liège.</i>	27- 6-1919
34. BOUILLENNE (Mlle GERMAINE), 33, rue Grand-gagnage, <i>Liège.</i>	29- 9-1934
35. BOULANGER (JOSEPH), industriel, 492, rue Saint-Léonard, <i>Liège.</i>	26- 2-1937
36. BOULANGER (GEORGES), étudiant, 492, rue Saint-Léonard, <i>Liège.</i>	26- 2-1937

37. BOURGUIGNON, libraire, 16, rue des Dominicains, <i>Liége.</i>	27- 3-1931
38. BOURNONVILLE (MAURICE DE), pharmacien, 2, rue du Marché, <i>Spat.</i>	29-12- 1928
39. BRAGARD (ROGER), professeur à l'Athénée, 194, avenue Wielemans Ceuppens, <i>Forest.</i>	28- 1-1927
40. BRASSEUR (M ^{me} Jean), 159, rue Saint-Laurent, <i>Liége.</i>	27-11-1931
41. BRÉDA (MARCEL), ingénieur, 6, rue Rouveroy, <i>Liége.</i>	25-10-1929
42. BRONNE (LOUIS), ingénieur, 51, rue de l'Église, <i>Boirs.</i> par Roelenge sur Geer.	30-11-1923
43. BRULL (M ^{me} FRANÇOIS), 48, rue César Franck, <i>Liége.</i>	29- 6-1934
44. BUCHET (ARSÈNE), 25, rue de la Chapelle, <i>Stembert-Verviers.</i>	29-12-1933
45. BUCHET (M ^{lle} MATHILDE), régente, 163, rue Henri Maus, <i>Liége.</i>	28-10-1932
46. BUGGENOMS (LUDOVIC DE), 40, rue Courtois, <i>Liége.</i>	27- 5-1934
47. CANTER (GEORGES), 7, place du Roi Albert, <i>Liége.</i>	29-10-1937
48. CANTER (M ^{lle} THÉRÈSE), 7, place du Roi Albert, <i>Liége.</i>	27- 3-1936
49. CANOY (PAUL), 84, boulevard d'Avroy, <i>Liége.</i>	28-11-1924
50. CAPELLE (FRANÇOIS), 67, quai de Rome, <i>Liége.</i>	27- 5-1932
51. CAPELLE (RENÉ), 38, boulevard Piercot, <i>Liége.</i>	27- 1-1932
52. CARTEL (CAMILLE), 97, rue A. Dony, <i>Tirlemont.</i>	28- 1-1938
53. CHANGY (Comte ROGER DE), <i>Château d'Envoz par Couthuin.</i>	23- 2-1934
54. CHANTRAINE (ADRIEN), imprimeur, 113, rue Hullos, <i>Liége.</i>	27- 2-1931
55. CHERCHEURS DE LA WALLONIE (LES), 14, place du Pont, <i>Chênée.</i>	26- 5-1933
56. CHESTRET DE HANEFFE (Baron PAUL DE), 17, rue du Jardin Botanique, <i>Liége.</i>	27- 2-1910
57. CLAESSEN (M ^{me} MARGUERITE), 14, avenue Blonden, <i>Liége.</i>	18-12-1931
58. CLOSON (ERNEST), 137, rue Féronstrée, <i>Liége.</i>	28- 6-1935
59. CLOSSON (DENIS), receveur communal, 332, rue en Bois, <i>Glain.</i>	31- 7-1925

60. COLLARD (JACQUES), avocat, 23, rue de Tongres, <i>Devant-le-Pont, Visé.</i>	31-10-1924
61. COLLARD (PAUL), 23, rue de Tongres, <i>Devant- le-Pont, Visé.</i>	31- 7-1925
62. COLLARD (JOSEPH), directeur d'École moyenne, <i>Spa.</i>	30-12-1938
63. COLLÈGE SAINT-SERVAIS (Révérend Père Rec- teur du), 92, rue Saint-Gilles, <i>Liège.</i>	22- 2-1929
64. COLLET (JOSEPH), commissaire en chef de police honoraire, 2, rue Paul Devaux, <i>Liège.</i>	29- 3-1935
65. COLLEYE (HUBERT), homme de lettres, 248, Lon- gue rue Lozane, <i>Anvers.</i>	24- 6-1921
66. COLLINET (JOSEPH), 14, place Émile Dupont, <i>Liège.</i>	25-10-1908
67. COMHAIRE (FERNAND), peintre, 108, rue de l'Yser, <i>Aars.</i>	30- 4-1920
68. COPPIN DE GRINCHAMPS (Baron ULTAIN DE), 109, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	26- 5-1939
69. COULON (JOSEPH), 12, rue Théodore Schwann, <i>Liège.</i>	25-10-1935
70. COUNE (HENRI DE), 25, avenue des Platanes, <i>Cointe (Sclissin).</i>	26- 1-1919
71. COUNSON (LÉON), professeur à l'Université, 20, rue Simonon, <i>Liège.</i>	27- 3-1938
72. DAHMIEN (MARCEL), 17, quai Orban, <i>Liège.</i>	30- 3-1919
73. DALLEMAGNE (GUILLAUME), avocat général, 3, rue du Mambour, <i>Liège.</i>	27-12-1908
74. DAMIEN (JOSEPH), artiste peintre, 8, avenue des Martyrs, <i>Hasselt.</i>	29- 5-1925
75. DANDRIFOSSE (Abbé FERDINAND), professeur à l'Institut de <i>Stavelot.</i>	26- 5-1934
76. DANDOY (ALBERT), ingénieur, 76, quai du Roi Albert, <i>Bressoux.</i>	28- 4-1911
77.. DANDOY (Mlle ANDRÉE), 76, quai du Roi Albert, <i>Bressoux.</i>	30-12-1938
78. DARGENT (Mlle JULIETTE), bibliothécaire, 12, chaussée des Alliés, <i>Flémalle-Haute.</i>	25-10-1935
79. DAVID (FÉLIX), 6, rue Fond-Saint-Servais, <i>Liège.</i>	22- 2-1935
80. DAVID (PIERRE), industriel, 4, boulevard de l'Est, <i>Liège.</i>	28- 2-1936

— XII —

81. DAVIN (ÉDOUARD), <i>Amay.</i>	28-10-1932
82. D'AWANS (PHILIPPE), docteur en médecine, 21c, rue de Campine, <i>Liège.</i>	29- 4-1938
83. DAWANS-BIAR (ADRIEN), ingénieur, 24, quai de Rome, <i>Liège.</i>	28-11-1915
84. DEBOUGNOUX (Mlle MARIA), régente à l'École Normale, 33, rue de Namur, <i>Liège.</i>	28- 4-1922
85. DE BRUYNE (POL.), ingénieur, directeur du Service général des Travaux de la Ville de Liège, 268, rue Sainte-Walburge, <i>Liège.</i>	27- 3-1931
86. DE CLOSSSET (FERNAND), 51, rue Paul Devigne, <i>Schaerbeek.</i>	28-11-1920
87. DEFAYS (HENRI), 110, chaussée de Liège, <i>Ampsin.</i>	30- 4-1909
88. DEFIZE (ALFRED), artiste peintre, 10, Thier de la Fontaine, <i>Liège.</i>	28-11-1924
89. DEFIZE (Mme ALFRED), 10, Thier de la Fontaine, <i>Liège.</i>	25-11-1932
90. DEGREPPE (Mlle LOUISE), directrice de l'École Normale de l'Etat, 2, rue des Rivageois, <i>Liège.</i>	18- 3-1932
91. DEJACE (CHARLES), recteur émérite de l'Université, 272, boulevard d'Avroy, <i>Liège.</i>	24- 4-1931
92. DELAET (Mme FERNANDE), 12, rue des Meuniers, <i>Liège.</i>	27-10-1935
93. DELARGE (GEORGES), assureur, 18, rue des Pré-bendiers, <i>Liège.</i>	29- 1-1926
94. DELAY (MARCEL), agent de change, 33, passage Lemonnier, <i>Liège.</i>	18- 3-1932
95. DELBOEUF (FERNAND), architecte, 9, rue Henri-court, <i>Liège.</i>	29- 5-1926
96. DELCHEVALERIE (CHARLES), homme de lettres, 74, boulevard d'Avroy, <i>Liège.</i>	26- 2-1932
97. DELFORGE (CHARLES), rentier, 7, rue Florimont, <i>Liège.</i>	28-11-1930
98. DELLEUR (Mme SARAH), 15, rue Dartois, <i>Liège.</i>	29- 4-1932
99. DELLOYE (HENRY), notaire, 105, rue du Commerce, <i>Bruxelles.</i>	26- 2-1926
100. DELRÉE (PIERRE), 14, rue des XXII, <i>Liège.</i>	26- 3-1926
101. DELVILLE (PIERRE), industriel, 23, avenue des Platanes, <i>Cointe (Sclessin).</i>	27-11-1931

— XIII —

102. DEMOULIN (ROBERT), docteur en histoire, 5, rue de la Réforme, <i>Ixelles.</i>	28- 2-1931
103. DEN DOVEN (PIERRE), étudiant, 3, rue Hanster, <i>Spa.</i>	28- 5-1937
104. DENIL (VINCENT), major, 23, Thier Savary, <i>Liège.</i>	28- 3-1920
105. DENOEL (GASTON), notaire, à <i>Vivegnis.</i>	28- 1-1927
106. DEPREZ (RENÉ), ingénieur, 57, rue de l'Académie, <i>Liège.</i>	31- 1-1936
107. DESAMORY (JOSEPH), entrepreneur, 187, Voie de Liège, <i>Herstal.</i>	26- 2-1932
108. DESSY (ÉMILE), architecte, 21, rue Frédéric Nyst, <i>Liège.</i>	18-12-1931
109. DETHIER (ALEXANDRE), artiste sculpteur, 8, rue de Fétinne, <i>Liège.</i>	27-11-1931
110. DEWANDRE (ALBERT), 2, rue du Vieux-Mayeur, <i>Liège.</i>	26-10-1934
111. DEWANDRE (ARMAND), Ruy de Chawion, <i>Spa.</i>	26- 2-1932
112. DEWANDRE (Mme ARMAND), Ruy de Chawion, <i>Spa.</i>	28- 9-1934
113. DEWÉ (HENRI), ingénieur, 28, rue du Bois, <i>Milmort.</i>	26- 3-1926
114. DEWEZ (ÉLISABETH), La Bouxhaye, <i>Herve.</i>	24- 6-1938
115. D'HEUR (Mme Ve LOUIS), 12, avenue Mahiels, <i>Liège.</i>	27-11-1931
116. DIEUDONNÉ (PAUL), notaire honoraire, 83, boulevard d'Avroy, <i>Liège.</i>	27-12-1908
117. DIMBOURG (F.), notaire, <i>Comblain-au-Pont.</i>	30- 3-1939
118. DOCQUIER (VICTOR), architecte, 81, quai Henvart, <i>Bressoux.</i>	3- 7-1936
119. DOHmen (JEAN), artiste peintre, 44, rue Reynier, <i>Liège.</i>	30-12-1932
120. DOIZIE (M ^{me} RENÉE), docteur en histoire de l'art et archéologie, 18, rue Saint-Pholien, <i>Liège.</i>	30-10-1931
121. DONY (M ^{me} CLÉMENT), 323, rue de l'Yser, <i>Ans.</i>	28-10-1932
122. D'OR (ETIENNE), 30, rue Haut Pavé, <i>Liège.</i>	29- 3-1935
123. DOUNEN (M ^{me} MARGUERITE), 48, rue Souverain-Pont, <i>Liège.</i>	30-12-1932
124. DRESSE (ROBERT), industriel, 194, boulevard d'Avroy, <i>Liège.</i>	26- 4-1914
125. DRESSE DE LÉBIOLES (EDMOND), industriel, 72, quai de Rome, <i>Liège.</i>	26- 1-1913

126. DUFOUR (ANDRÉ), artiste peintre, 44, rue Dartois, <i>Liège.</i>	27- 6-1919
127. DUMONT (LÉON), 11, rue de l'Enclos, <i>Liège.</i>	30- 4-1920
128. DUMONT (FRANÇOIS), instituteur, 76, rue des Sables, <i>Seraing-sur-Meuse.</i>	26-10-1934
129. DUMOULIN (LÉON), juge au tribunal, 29, rue Beckman, <i>Liège.</i>	27- 2-1925
130. DUPONT (JACQUES A.), 35, rue van Elewijck, <i>Ixelles.</i>	26-10-1913
131. DUPONT (PAUL), 35, rue Les Coqueries, <i>Ceroux-</i> <i>Mousty.</i>	23- 2-1908
132. DUPONT (Mlle YVONNE), 4, rue Simonis, <i>Saint-</i> <i>Gilles.</i>	26-11-1926
133. DUQUEENNE (Mme MARGUERITE), régente à l'École Normale de l'Etat, 2, rue des Rivageois, <i>Liège.</i>	18- 3-1932
134. EGGERMONT (ANDRÉ), Château de Leignon, <i>Leignon (Ciney).</i>	28-12-1923
135. EVRARD (JOSEPH), 40, boulevard de la Sauve- nière, <i>Liège.</i>	28-10-1932
136. EVRARD (Mme JOSEPH), 40, boulevard de la Sau- vière, <i>Liège.</i>	28-10-1932
137. FABRI (PIERRE), agent de la Banque Nationale, <i>Peruwelz.</i>	24- 6-1938
138. FALISE (Jean), greffier-adjoint, 30, rue de l'Aca- démie, <i>Liège.</i>	29-10-1911
139. FALLOISE (JOSEPH DE), ingénieur, 8, rue de Chestret, <i>Liège.</i>	30- 6-1922
140. FANCHAMPS-DEMARET (Mme J.), professeur à l'École Normale Moyenne, 39, rue du Vieux Mayeur, <i>Liège.</i>	30- 1-1931
141. FELLIN (GILLES), architecte, 214, rue Fond Pirette, <i>Liège.</i>	28-12-1934
142. FEYS-DE LEXHY (LOUIS), ingénieur, <i>Hollogne-</i> <i>aux-Pierres.</i>	29-12-1922
143. FINCŒUR (PAUL), professeur honoraire, 280, Chaussée de Heusy, <i>Verviers.</i>	27- 6-1913
144. FIRKET (Mme CHARLES), 8, place Sainte-Véronique, <i>Liège.</i>	3- 4-1910

145. FLAMAND (HENRY), 24, avenue de Péville, <i>Grievnée.</i>	26- 4-1935
146. FONDATION UNIVERSITAIRE, 11, rue d'Egmont, <i>Bruxelles.</i>	
147. FONTAINE-LAMARCHE (JULES), 83, rue des Cailloux, <i>Cointe (Liège).</i>	28- 3-1924
148. FONTBARÉ DE FUMAL (Baron GUSTAVE DU), <i>Château de Fumal.</i>	3- 7-1936
149. FRAIPONT-MAGNÉE (JOSEPH), 14, place du Pont, <i>Chênée.</i>	27- 4-1923
150. FRAIPONT (MARCEL DE), directeur général des Cristalleries du Val-Saint-Lambert.	29-11-1908
151. FRANÇOIS (M ^{me} NICOLAS), 86, quai de Rome, <i>Liège.</i>	27-10-1933
152. FRANCOTTE (PAUL), docteur en médecine, 2, rue Sainte-Véronique, <i>Liège.</i>	29-10-1937
153. FRENAZ (GUILLAUME), industriel, place de l'Église, <i>Emael (Eben-Emael).</i>	26- 1-1923
154. FRÉSART (ALBERT), <i>Les Faveannes, Fraiture-Nandrin.</i>	27- 1-1922
155. FRÉSART DE CLERCX DE WAROUX (EMMANUEL), <i>Château de Chokier.</i>	6- 4-1934
156. FRÉSON (ARMAND), avocat, 9, boulevard Frère-Orban, <i>Liège.</i>	30- 3-1923
157. FRISÉE (EUGÈNE), directeur de charbonnage, 26, place Coronmeuse, <i>Herstal.</i>	30- 9-1932
158. FROIDCOURT (GEORGES DE), avocat général, 18, rue de Spa, <i>Liège.</i>	24-11-1922
159. GARDEDIEU (M ^{me} LAURE), régente, 36, rue Mathieu Laensbergh, <i>Liège.</i>	27- 3-1936
160. GARRAY (LÉON), ingénieur, Nid d'aiglons à <i>Heide-Calmpthouw (Anvers).</i>	29- 5-1936
161. GASPAR (GEORGES), ingénieur, 60, avenue de Broqueville, <i>Woluwe-Saint-Pierre.</i>	28-10-1927
162. GÉRARDY-DUMONT (M ^{me} GEORGES), 21, rue Hennet, <i>Liège.</i>	29-12-1927
163. GÉRIMONT (M ^{me} ÉDOUARD), 51, rue de Trazenegnies, <i>Sclessin.</i>	24-11-1922
164. GHILAIN (PIERRE), architecte, consul de Monaco, 36, rue Courtois, <i>Liège.</i>	30- 1-1925

165. GHYSENS (JOSEPH), 22, rue Duvivier, <i>Liège.</i>	27-10-1912
166. GILBART (OLYMPE), conseiller communal, 56A, quai de Longdoz, <i>Liège.</i>	25- 7-1913
167. GIVE (AUGUSTE DE), contrôleur des Contributions, 55, Thier de la Fontaine, <i>Liège.</i>	24- 9-1937
168. GOBEAUX (ALBERT), ingénieur, 13, rue Wazon, <i>Liège.</i>	26- 10-1934
169. GODEFROID (ERNEST), directeur de l'École du Livre, 63, rue Eracle, <i>Liège.</i>	28-11-1930
170. GODERNIAUX (M ^{me} D.), directrice d'école, 97, rue Large-Voie, <i>Herstal.</i>	18- 3-1932
171. GOTHIER (LÉOPOLD), libraire, 5, rue Bonne-Fortune, <i>Liège.</i>	27- 2-1931
172. GOUPY (JOSEPH), industriel, rue de Boneelles, <i>Ougrée.</i>	28- 2-1936
173. GOVAERTS (Abbé JEAN), archiviste à l'Évêché, 5, place Saint-Paul, <i>Liège.</i>	30- 9-1927
174. GRANGÉ (Ed.), industriel, 20, rue Fusch, <i>Liège.</i>	28-10-1927
175. GRÉGOIRE (M ^{me} LÉONIE), directrice d'école honoraire, 11, rue de Hesbaye, <i>Liège.</i>	27- 1-1922
176. GRENSON (M ^{me} V ^e JOSEPH), 54, quai de Rome, <i>Liège.</i>	27-10-1933
177. GRIFFÉ (RENÉ), imprimeur, 110, rue Paradis, <i>Liège.</i>	28- 2-1931
178. GRIGNART (GEORGES DE), 20, rue des Bayards, <i>Liège.</i>	27- 9-1935
179. GRONDAL (GUILLAUME), 17, rue Laoureux, <i>Verviers.</i>	25- 4-1924
180. GUILICK (PIERRE), à <i>Chokier.</i>	29- 6-1906
181. GUILMOT (MARCEL), commissaire de police honoraire, 3, rue Théodore Schwann, <i>Liège.</i>	30- 3-1939
182. GUION (ALBERT), 123, rue Hayeneux, <i>Herstal.</i>	22- 2-1935
183. HABETS (MARCEL), ingénieur, 278, boulevard d'Avroy, <i>Liège.</i>	31- 5-1912
184. HALEIN (WALTHÈRE), 5, rue Sohet, <i>Liège.</i>	31-10-1909
185. HALKIN (M ^{me} JOSEPH), 29, avenue des Ormes, <i>Cointe (Selessin).</i>	29- 4-1938
186. HAMAL (GEORGES), 2c, rue Sainte-Véronique, <i>Liège.</i>	31-10-1909

187. HAMAL (JULES), 30, rue Dartois, <i>Liège.</i>	28- 1-1921
188. HANQUET (ÉMILE), <i>Angoxhe, Rotheux-Rimière.</i>	22- 2-1935
189. HANQUET (PIERRE), avocat, 4, rue Rouveroy, <i>Liège.</i>	27- 2-1925
190. HANS-HENNUS (M ^{me} V ^e), 73, quai de Rome, <i>Liège.</i>	28- 4-1933
191. HANS (M ^{me} MARIETTE), 73, quai de Rome, <i>Liège.</i>	28- 4-1933
192. HANSON (PAUL), juge de Paix du canton de Gri- vignée, 108, rue Paradis, <i>Liège.</i>	29- 1-1926
193. HARENNE (Chevalier HERMAN DE), 6, rue Le- beau, <i>Liège.</i>	22- 7-1921
194. HARMEL (CHARLES), directeur des Tramways Unifiés de Liège, 54, Mont-Saint-Martin, <i>Liège.</i>	19- 12-1924
195. HASSE (RENÉ DE), Château de Ningloheid, <i>Heusy- Verviers.</i>	30- 5-1930
196. HASSE (M ^{me} RENÉ DE), Château de Ningloheid, <i>Heusy, Verviers.</i>	22- 2-1935
197. HASSE (PIERRE DE), Château de Ningloheid, <i>Heusy, Verviers.</i>	22- 2-1935
198. HAULT (GEORGES), docteur en droit, 250, rue de Campine, <i>Liège.</i>	25- 3-1938
199. HÉLIN-MAGNETTE (MAURICE), professeur à l'Athénée de Seraing, 358, rue Saint-Gilles, <i>Liège.</i>	29- 3-1929
200. HENRION (M ^{me} MATHILDE), 14, rue Dossin, <i>Liège.</i>	29- 12-1928
201. HENROTIN (MAURICE), 47, quai de la Boverie, <i>Liège.</i>	30- -3-1939
202. HENRY-COUNE (M ^{me} L.), régente, 1, avenue des Acacias, <i>Cointe-Sclessin.</i>	26-10-1913
203. HENSGENS (JOSEPH), architecte-paysagiste, à <i>Avans-Aywaille.</i>	26-10-1934
204. HEROIDE (M ^{me} HENRIETTE), 14, rue de Renesse, <i>Spa.</i>	26-10-1934
205. HERVE (PAUL), 3, avenue Rogier, <i>Liège.</i>	29- 3-1929
206. HIRSCH (HENRY), 115, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	22- 2-1935
207. HOUGARDY (M ^{me} MARIE-JULIENNE), Villa de la Nole, à <i>Chaudfontaine.</i>	27-10-1933
208. HUMPERS (HIPPOLYTE), inspecteur des télégra- phes et téléphones, 21, quai Mativa, <i>Liège.</i>	27- 3-1931
209. JACOB (GEORGES, E.), journaliste, 32, rue Albin Body, <i>Spa.</i>	25-11-1938

210. JACOB DE BEUCKEN (ANDRÉ), notaire, <i>Warsage.</i>	25- 6-1937
211. JACOBY (GEORGES), photographe, 16, rue de <i>Sclessin, Liège.</i>	31- 5-1929
212. JACQUEMIN (AMÉDÉE), 32, rue Étienne Soubre, <i>Liège.</i>	30-10-1936
213. JADOUL (LÉON), ingénieur, 49, boulevard Schreurs, <i>Louvain.</i>	30-12-1932
214. JADOULLE (M ^{me} ANDRÉA), directrice de Laboratoire, <i>Flémalle-Haute.</i>	27- 3-1936
215. JAMAR (LÉON), 19, rue Saint-Pierre, <i>Liège.</i>	18-12-1931
216. JAMIN (ÉMILE), industriel, 155, rue Saint-Séverin, <i>Liège.</i>	27-12-1908
217. JANNE (RAYMOND), avocat, 117, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	27- 5-1932
218. JOLET (MICHEL), 37, rue Large-Voie, <i>Herstal.</i>	27-10-1907
219. JORISSEN-RASKIN (M ^{me} JACQUES), 42, rue de la Paix, <i>Liège.</i>	28-10-1932
220. JOWA (JEAN), assureur-conseil, 49, Mont Saint-Martin, <i>Liège.</i>	28- 1-1927
221. JOWA (ROBERT), 62, Mont-Saint-Martin, <i>Liège.</i>	25- 3-1927
222. KERKHOFF (ÉMILE), facteur d'orgues, 17, place Masui, <i>Schaerbeek.</i>	27- 5-1932
223. KOENIG (JULIEN), architecte, 32, boulevard d'Avroy, <i>Liège.</i>	27-11-1931
224. KRAFT DE LA SAULX (F.), ingénieur, 41, avenue Constantin de Gerlache, <i>Liège.</i>	29- 5-1936
225. KUNEL (MAURICE), homme de lettres, 170, rue Fond Pirette, <i>Liège.</i>	30-10-1931
226. KUPPER (CHARLES), chef de service à Ougrée-Maribayo, 28, rue Gustave Trasenster, <i>Ougrée.</i>	31- 3-1933
227. LAGASSE DE LOCHT (Chevalier ÉDOUARD), ingénieur, <i>La Butte-au-Bois, par Reckheim.</i>	30-10-1931
228. LALOUX (AUGUSTE), 17, boulevard d'Avroy, <i>Liège.</i>	30- 5-1919
229. LAME (Théo DE), avocat à la Cour d'appel, 14, rue de Joie, <i>Liège.</i>	25- 1-1903
230. LAMOUREUX (IVAN), 161, rue Côte d'Or, <i>Sclessin.</i>	27- 4-1923
231. LAPORT (GEORGES), 17, rue des Anges, <i>Liège.</i>	30-11-1923
232. LARIBALETTE (JEAN), 86, rue Fond Pirette, <i>Liège.</i>	25- 5-1933

233. LAUMONT (Mme ÉMILE), 75, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	28-11-1930
234. LAUNOIT (Baron PAUL DE), 28, avenue Rogier, <i>Liège.</i>	29- 3-1914
235. LAVOYE (Mme MADELEINE), 28, rue de l'Euseignement, <i>Liège.</i>	24- 2-1928
236. LEBIENS (LÉON), ingénieur en chef, 5, place d'Italie, <i>Liège.</i>	28-10-1932
237. LECLÈRE (CONSTANT), professeur honoraire d'Athènée, 5, rue de l'Académie, <i>Liège.</i>	27-12-1908
238. LECOMTE (ACHILLE), architecte, 15, rue Saint-Maur, <i>Liège.</i>	29- 9-1933
239. LECONTE (LOUIS), conservateur en chef du Musée Royal de l'Armée, 86, rue des Pâquerettes, <i>Schaerbeek.</i>	18- 3-1932
240. LEDUC (LÉON), ingénieur, 21, rue des Rivageois, <i>Liège.</i>	29-10-1937
241. LEGRAIN (ALPHONSE), industriel, <i>Argenteau.</i>	28-10-1938
242. LEGRAND (MAURICE), architecte, 44, rue Darbasis, <i>Liège.</i>	26- 7-1907
243. LEJEUNE (AUGUSTE), 17, place des Guillemins, <i>Liège.</i>	18-12-1931
244. LEMARCHAL (Mme MARGUERITE), 81, Thier de la Fontaine, <i>Liège.</i>	24- 2-1933
245. LEMAIRE (FERNAND), villa « Les Orées », avenue des Bois, <i>Méry-Esneux.</i>	29- 3-1935
246. LEMMENS (Mme), 172, rue de Campine, <i>Liège.</i>	28-10-1938
247. LEPERSONNE-ANSPACH (Mme), 8, place Emile Dupont, <i>Liège.</i>	29- 4-1932
248. LEQUARRÉ (ARTHUR), pharmacien, 1, rue des Urbanistes, <i>Liège.</i>	29- 4-1938
249. LEROY (MAXIME), 19, rue de Chênée, <i>Angleur.</i>	25- 9-1931
250. LERUITTE (Mme LOUIS), 13, place Saint-Paul, <i>Liège.</i>	29- 4-1938
251. LESIRE-BARÉ (JOSEPH), 48, rue François Lefebvre, <i>Rocour.</i>	25-11-1938
252. LEWUILLON, général, 16, Haute-Ransy, <i>Vaux-sous-Chèvremont.</i>	29- 5-1914
253. LEYNEN (Mme L.), institutrice, 64, rue du Coq, <i>Liège.</i>	25- 3-1921
254. LHOEEST (ALBERT), industriel, 28, rue de l'Université, <i>Liège.</i>	27- 3-1931

255. LHOEST (ÉMILE), 21, rue Publémont, <i>Liége.</i>	25-10-1931
256. L'HOEST (M ^{me} HÉLÈNE), 20, rue Basse-Wez, <i>Liége.</i>	28-11-1924
257. L'HOEST (LÉON), docteur en médecine, 20, rue Basse-Wez, <i>Liége.</i>	29-12-1933
258. LIBOTTE (M ^{lle} FRANCINE), 51, rue du Parc, <i>Liége.</i>	29-11-1935
259. LIMBOURG (Chevalier PHILIPPE DE), <i>Theux.</i>	27- 2-1910
260. LINTERMAN (MAURICE), 34, rue de Renory, <i>Angleur.</i>	29- 6-1923
261. LINTERMAN (M ^{me}), 34, rue de Renory, <i>Angleur.</i>	29- 6-1923
262. LOBET (ALFRED), architecte, 5, quai Mativa, <i>Liége.</i>	27-12-1908
263. LOHEST (JACQUES), <i>Cappelle-au-Bois.</i>	25-11-1938
264. LONNOY-GÉRIMONT (M ^{me}), 46, avenue des Tilleuls, <i>Liége.</i>	29- 5-1936
265. LOOZ CORSWAREM (Comte LOUIS DE), <i>Château d'Occoches par Doullens</i> (Somme, France).	30- 3-1923
266. LOUIS (SERVAIS), 16, rue Saint-Remy, <i>Liége.</i>	24- 2-1933
267. LOWETTE (CHARLES), instituteur, <i>Bergilers.</i>	30-10-1936
268. LOZET (GASTON), général, 5, rue Bertholet, <i>Liége.</i>	28- 2-1936
269. LA VILLE DE MAESTRICHT. Dr A. KESSIEN, archiviste-bibliothécaire de la Ville, 15b, Govaertsweg, <i>Maestricht.</i>	26- 2-1932
270. MAGIS (M ^{lle} JEANNE), 29, rue Forgeur, <i>Liége.</i>	31- 5-1912
271. MAHIA (LOUIS), pharmacien, 51, rue Sous-le-Château, <i>Huy.</i>	3- 7-1936
272. MARDAGA (M ^{lle} GILBERTE), 2, avenue des Ormes, <i>Cointe</i> (Scléssin).	27-11-1931
273. MARÉCHAL (JEAN-RENÉ), ingénieur, 84, rue de Fragnée, <i>Liége.</i>	29- 5-1936
274. MARICQ (M ^{lle} EUGÉNIE), 23, rue des Églantiers, <i>Liége.</i>	27- 9-1935
275. MARICQ (M ^{lle} FERNANDE), régente, 23, rue des Églantiers, <i>Liége.</i>	25-11-1932
276. MARICQ (M ^{lle} LÉONIE), 23, rue des Églantiers, <i>Liége.</i>	27- 9-1935
277. MARTIN (JULES), professeur de dessin, 104, rue Hocheporte, <i>Liége.</i>	31- 5-1935
278. MASSANGE DE COLLOMBS (HENRI), avenue Ferdinand Nicolaï, <i>Stavelot.</i>	24- 2-1928

279. MASSIET DU BIEST, archiviste du Département des Ardennes, 4, rue des Assises, <i>Mézières</i> (France).	26-10-1928
280. MASSON (RENÉ), ingénieur, 41, rue des Rivageois, <i>Liège</i> .	26- 2-1932
281. MASSON (Mme CHRISTIANE), 34, quai Mativa, <i>Liège</i> .	27- 5-1938
282. MASY (SILVAIN), professeur à l'École Moyenne de Liège, 115, avenue de Péville, <i>Grievignée</i> .	28-11-1930
283. MATAGNE (CHARLES), conducteur de travaux, 34, rue des Bayards, <i>Liège</i> .	27-11-1931
284. MÉDARD (GEORGES), 23, Mont Saint-Martin, <i>Liège</i> .	22- 2-1914
285. MÉDART (MICHEL), préparateur à l'Université, 20, rue du Martyr, <i>Bressoux</i> .	19-12-1924
286. MÉLINNE (GEORGES DE), docteur en médecine, 39, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	28-10-1927
287. MÉLOTTE (L.), employé communal, 19, boulevard Piercot, <i>Liège</i> .	26- 6-1931
288. MÉLOTTE DE LAVAUX (Chevalier ADRIEN DE), 1, avenue du Hêtre, <i>Cointe</i> (Sclessin).	26- 3-1916
289. MERCENIER (FERNAND), juge au Tribunal, 42, rue Rioul, <i>Huy</i> .	28-10-1932
290. MESSENS (CORNEILLE), chef du Secrétariat de la Vieille-Montagne, 107, avenue de Péville, <i>Grievignée</i> .	25-11-1921
291. MEYERS (Baron ARMAND), procureur général honoraire, 8, place Saint-Christophe, <i>Liège</i> .	30-10-1931
292. MICHAUX (Mme MARGUERITE), 23, rue Sœurs de Hasque, <i>Liège</i> .	22- 2-1935
293. MICHEL (LÉON), industriel, 53, quai de Rome, <i>Liège</i> .	18-12-1931
294. MINDER (ARTHUR), professeur, 22, rue Legentil, <i>Pepinster</i> .	27- 1-1939
295. MONTRIEUX (ERNEST), architecte, 67, rue des Wallons, <i>Liège</i> .	28-10-1932
296. MOREAU (GÉRARD), licencié en sciences historiques, 37, rue Saint-Paul, <i>Liège</i> .	27- 1-1939
297. MOREAU DE MELEN (EUGÈNE), professeur à l'Université, 136, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .	28- 3-1909

298.	MOREAU DE MELEN (ERNEST), notaire, 136, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .	26-10-1934
299.	MORESSÉE (GEORGES), ingénieur, 64, quai Mativa, <i>Liège</i> .	30- 4-1926
300.	MORÉTUS-PLANTIN (R. P. HENRY), 59, rue de Bruxelles, <i>Namur</i> .	27- 2-1925
301.	NAGELMACKERS (ARMAND), capitaine honoraire 46, rue Bassenge, <i>Liège</i> .	27-10-1933
302.	NAVEAU DE MARTEAU (M ^{me} Ve LÉON), <i>Château de Bommershoven par Jesseren</i> .	29- 4-1921
303.	NEURAY (LÉON), docteur en médecine, <i>Fléron</i> .	18-12-1931
304.	NICOLAI DE GORHEZ (JEAN), 49, rue Camille Lemonnier, <i>Ixelles</i> .	18- 3-1932
305.	NICOLAI DE GORHEZ (RENÉ), ingénieur, 74, rue Ambiorix, <i>Liège</i> .	27- 6-1919
306.	NIVETTE (JOSEPH), chef du département minerais à la Vieille-Montagne, 40, rue Large, <i>Chênée</i> .	28- 7-1922
307.	NOIRFALISE (MAURICE), industriel, 212, rue Vaudrée, <i>Angleur</i> .	26- 2-1932
308.	NONDONFAZ (M ^{lle} VALÉRIE), 13, rue Monulphe, <i>Liège</i> .	24- 4-1925
309.	NOTTET (PAUL), ingénieur, 339, rue du Crucifix, <i>Herstal</i> .	30- 3-1928
310.	NYSSEN (ANDRÉ), sous-chef de station, 70, rue Lambert Dewonck, <i>Aller</i> .	26- 2-1932
311.	OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE <i>LIÉGE</i> , 4, place Saint-Lambert, <i>Liège</i> .	27- 1-1933
312.	OPHOVEN (M ^{me} CHRISTIAN), 7, rue des Anges, <i>Liège</i> .	29- 4-1932
313.	OPHOVEN (LÉON), <i>Château de Binsta</i> , par <i>Stavelot</i> .	26- 3-1897
314.	OTREPPE DE BOUVETTE (Baron ANDRÉ D'), 192, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .	25-10-1935
315.	PAQUES (JEAN), 45, place du Marché, <i>Liège</i> .	30- 3-1939
316.	PEETERS (ALPHONSE), sculpteur-ébéniste, 18, rue de Fétinne, <i>Liège</i> .	26-10-1934
317.	PELZER (M ^{elle} A.), régente, 63, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	28-10-1932
318.	PÉNY (M ^{me} FRÉDÉRIC), 9, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .	30- 1-1925
319.	PETERS (FERNAND), architecte, 46, rue Curtius, <i>Liège</i> .	26- 5-1934

320. PEUTEMAN (JULES), archéologue, 32, rue des Alliés, <i>Verviers.</i>	27-10-1922
321. PHILIPPART (AUGUSTE), officier de réserve, 48, rue Gauzet, <i>Liège.</i>	27- 4-1923
322. PHOLIEN (AUGUSTE), lithographe, 57, rue Sur-la-Fontaine, <i>Liège.</i>	28-12-1923
323. PIEDBOEUF (HENRI), industriel, 17, rue de l'Église, <i>Jupille.</i>	26-10-1934
324. PIEDBOEUF-LOVENS (LOUIS), ingénieur, <i>Château d'Embourg.</i>	29- 3-1903
325. PIEDBOEUF-LOVENS (Mme LOUIS), <i>Château d'Embourg.</i>	26-10-1934
326. PIÉRARD (Mme CHARLOTTE), régente, 20, rue Saint-Jean, <i>Liège.</i>	29- 6-1934
327. PINET (Mme RITA), rentière, 15, rue aux-Chevaux, <i>Liège.</i>	26- 5-1934
328. PIRET (ALBERT), rentier, 133, rue de Campine, <i>Liège.</i>	27-11-1925
329. PIRET (Mme ALBERT), 133, rue de Campine, <i>Liège.</i>	28- 4-1933
330. PIRLET (JOSEPH), ingénieur, 65, Thier de la Fontaine, <i>Liège.</i>	28- 2-1909
331. PIRLOT (Mme ALEX), 33, rue André Dumont, <i>Liège.</i>	26-11-1937
332. PIRON (MAURICE), 17, rue Pouplin, <i>Liège.</i>	30-10-1936
333. PITTEURS DE BUDINGEN (Baron HERMAN DE), banquier, 83, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	29-12-1926
334. PLEIN (PIERRE), 6, place Paul Janson, <i>Liège.</i>	30- 5-1924
335. PLOMDEUR (J.), industriel, 12, rue de la Madeleine, <i>Liège.</i>	25- 1-1903
336. POISMANS (RENÉ), architecte, 33, avenue du Luxembourg, <i>Liège.</i>	29- 3-1935
337. POLET (GEORGES), notaire honoraire, 20, rue Dartois, <i>Liège.</i>	25- 3-1938
338. POSWICK (GUY), juge de Paix, <i>Limbourg-Dolhain.</i>	31- 5-1935
339. POSWICK (PROSPER), <i>Château de Tihange (Huy).</i>	9- 3-1883
340. POTESSTA (Baronne ÉDOUARD DE), <i>Château de Hermalle-sous-Huy.</i>	29-11-1908
341. PRION (ARMAND-JOS.), <i>Château de la Motte, Bel-luire, Wandre.</i>	27- 9-1935
342. PRION (Mme GABRIELLE), 70, avenue Blondel, <i>Liège.</i>	28- 4-1939

343. PROTIN (ROBERT), imprimeur, 7c, boulevard d'Avroy, <i>Liége.</i>	30- 5-1919
344. PURAYE (JEAN), 2, rue de l'Évêché, <i>Liége.</i>	30-10-1931
345. QUESTIENNE (PHILIPPE), commissaire-voyer, 21, rue de Verviers, <i>Liége.</i>	25- 2-1912
346. QUIÉVREUX (LOUIS), rédacteur à la <i>Dernière Heure</i> , 121, rue Beeckman, <i>Uccle.</i>	26- 5-1933
347. RAEPSAET (LÉON), 22, quai du Condroz, <i>Liége.</i>	27- 1-1933
348. RAEPSAET (M ^{me}), 22, quai du Condroz, <i>Liége.</i>	27- 1-1933
349. RASKIN (M ^{me} DENISE), 274, boulevard d'Avroy, <i>Liége.</i>	18-12-1931
350. RASKIN (MARCEL), 274, boulevard d'Avroy, <i>Liége.</i>	25- 9-1931
351. RAYMOND (ALEXANDRE), docteur en médecine, <i>Ivoz-Val-Saint-Lambert.</i>	27-11-1910
352. RAYMOND (JEAN), avocat, 19, rue Lambert le Bègue, <i>Liége.</i>	28- 3-1930
353. REMOUCHAMPS (EDOUARD), 280, boulevard d'Avroy, <i>Liége.</i>	26-11-1937
354. RÉMONT (LÉOPOLD), 39, quai de la Grande-Bretagne, <i>Liége.</i>	26- 1-1919
355. REMY (GEORGES), journaliste, 119, rue Hocheporte, <i>Liége.</i>	26- 2-1932
356. REMY (M ^{me} M.), 171, rue de Fragnée, <i>Liége.</i>	28-10-1938
357. RENARD (ARMAND), industriel, 25, quai Saint-Léonard, <i>Liége.</i>	30-11-1923
358. RENARD (PAUL), docteur en médecine, 11, rue Daussoigne Méhul, <i>Liége.</i>	26- 2-1932
359. RENARD-GRENSON (M ^{me} L.), 14, rue Fabry, <i>Liége.</i>	30- 1-1910
360. RENAUD (M ^{me} JOSEPH), 135, rue Naimette, <i>Liége.</i>	25-10-1935
361. RENSON-DINRATHS (M ^{me} V ^e J.), 19, quai des Tanneurs, <i>Liége.</i>	30-11-1934
362. REUTER (VICTOR), architecte, 49, quai de la Boeverie, <i>Liége.</i>	28- 7-1911
363. RIGO (LÉON), 92, avenue Blondin, <i>Liége.</i>	27-12-1908
364. ROBERT (FERNAND), géomètre du Cadastre, 7-8, place des Arsiliers, <i>Malmedy.</i>	25- 3-1927
365. ROBERT (M ^{me} LÉONIE), régente, 25, rue Sainte-Marie, <i>Liége.</i>	30- 7-1920

366. ROLAND-DUMONT (LÉON), 81bis, rue Féronstrée, <i>Liège.</i>	27- 1-1902
367. ROSELIER (EUGÈNE), ingénieur, 9, rue de Chestret, <i>Liège.</i>	29-10-1937
368. ROSELIER (YVONNE), 9, rue de Chestret, <i>Liège.</i>	27- 5-1938
369. ROSSIUS D'HUMAIN (BARON CHARLES DE), 86, boulevard d'Avroy, <i>Liège.</i>	26- 1-1913
370. SAINT-HUBERT (ALBERT DE), ingénieur, 284, bou- levard d'Avroy, <i>Liège.</i>	29- 4-1938
371. SALIER (MELCHIOR), 139, rue Faurieux, <i>Herstal.</i>	27-11-1925
372. SCHÄTZEN (Chevalier MARCEL DE), 87, rue Royale, <i>Bruxelles.</i>	27- 6-1919
373. SCHOENMAEKERS (LOUIS), architecte, 45, rue du Marché, <i>Huy.</i>	25- 6-1927
374. SCHOLBERG (Mlle JEANNE), 18, rue Forgeur, <i>Liège.</i>	29- 5-1936
375. SCUVÉE (FREDDY), 16, rue Saint-Pholien, <i>Liège.</i>	29- 1-1937
376. SÉMINAIRE (BIBLIOTHÈQUE DU), 40, rue des Pré- montrés, <i>Liège.</i>	
377. SENY (CHARLES DE), notaire, 2, place de Bronckart, <i>Liège.</i>	6- 4-1934
378. SERVAIS (HENRI), négociant, 28, rue de Domini- cains, <i>Liège.</i>	27-10-1907
379. SERVAIS (JEAN), professeur à l'Athénée, 13, rue Wiertz, <i>Liège.</i>	28-11-1920
380. SINNEN-DE TIEGE (NORBERT), 25, rue de la Ma- deleine, <i>Liège.</i>	30-12-1932
381. SLEGERS (JOSEPH), premier président de la Cour d'appel, 9, place Xavier Neujean, <i>Liège.</i>	25- 6-1937
382. SMAL (LOUIS), régent à l'École Moyenne A, 62, rue Frédéric Nyst, <i>Liège.</i>	28-10-1932
383. SMIDS, photographe, 147, rue des Vennes, <i>Liège.</i>	28- 2-1931
384. LA VILLE DE SPA.	28-11-1920
385. SPÉE (HENRI), professeur, 314, rue Fond Pirette, <i>Liège.</i>	27- 3-1936
386. STASSE (RENÉ), juge au Tribunal de Huy, 10, rue des Bons Enfants, <i>Huy.</i>	27- 3-1931
387. STIENNON (JACQUES), 17, quai de Rome, <i>Liège.</i>	27- 3-1936
388. STREEEL (GEORGES), docteur en médecine, <i>Engis.</i>	25- 7-1919
389. SWYSEN (Mlle LÉONTINE), régente, 15, rue des Fories, <i>Liège.</i>	27- 7-1923

390. SYBERG (JOSEPH), 102, rue de Fragnée, <i>Liège.</i>	24- 6-1938
391. TAHON (RENÉ), avocat général, 13, rue des Augustins, <i>Liège.</i>	30- 1-1910
392. TANCRÉ (ÉDOUARD), 79, rue de Cointe, <i>Liège.</i>	31- 3-1922
393. TECQMENNE (CH.), docteur en médecine, 45, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	29- 6-1923
394. THIBBERT (M ^{me} ALICE), 26, rue Ruiken, <i>Liège.</i>	31- 1-1936
395. THIBOUT (JOSEPH), 39, rue Darchis, <i>Liège.</i>	31- 5-1935
396. THIRIART (PHILIPPE), 5, quai de la Batte, <i>Liège.</i>	27- 3-1936
397. THIRY (LOUIS), docteur en médecine, 28, avenue Louis Libert, <i>Aywaille</i>	30- 9-1932
398. THISSE-DEROUETTE, instituteur, 14, rue Ambiorix, <i>Liège.</i>	25-11-1938
399. THONE (GEORGES), imprimeur, 13, rue de la Commune, <i>Liège.</i>	29- 2-1924
400. THONNARD (M ^{me} DIEUDONNÉ), 56, quai d'Amerecourt, <i>Liège.</i>	24- 9-1937
401. THONNART (PAUL), ingénieur principal des mines, 400, rue de Campine, <i>Liège.</i>	28- 4-1933
402. TIMMERMANS (PAUL), ingénieur, 59, quai de Rome, <i>Liège.</i>	29- 3-1935
403. TINLOT (M ^{me} DENISE), 13B, place Xavier Neujean, <i>Liège.</i>	29- 9-1933
404. TUILBAX (JOSEPH), avocat, 82, rue de la Meuse, <i>Tilleur.</i>	24- 4-1936
405. TULIPPE (OMER), professeur à l'Université 54, quai Orban, <i>Liège.</i>	30- 1-1937
406. VAL DIEU (Révérend Abbé de l'Abbaye du), <i>Charneux, par Aubel.</i>	26-11-1897
407. VAN BENEDEN (ALFRED), 168, rue de Beyne, <i>Jupille.</i>	28- 6-1935
408. VANDENABEELE (EUGÈNE), docteur en médecine, Grand'Fosse, <i>Esneux.</i>	29-10-1937
409. VAN DEN PEEREBOOM (IGNACE), 25, rue Dartois, <i>Liège.</i>	30-10-1931
410. VANDEN REYDT (JEAN), 23, quai de la Goffe, <i>Liège.</i>	30- 3-1939
411. VAN DER EYKEN (LOUIS), 3, rue Fourmois, <i>Ixelles.</i>	29-12-1936
412. VAN DER HAEGHEN (ALFRED), ingénieur, Villa Les Griffons, <i>Merv, par Tilff.</i>	28-10-1932

413. VAN DER HAEGHEN-ROSNY (Mme A.), Villa Les Griffons, <i>Méry</i> , par <i>Tilff</i> .	29- 4-1932
414. VAN DER HEYDEN (JACQUES), industriel, 58, rue des Guillemins, <i>Liège</i> .	28- 2-1931
415. VANDER LINDEN (ALBERT), 78, boulevard de Tirlemont, <i>Louvain</i> .	25-10-1935
416. VANDERVAEL (ARTHUR), docteur en médecine, 31, rue de l'Académie, <i>Liège</i> .	26-11-1937
417. VAN HEULE (Mlle LUCIE), artiste peintre, 8, rue de Chaudfontaine, <i>Liège</i> .	25-11-1932
418. VAN ZUYLEN (ERNEST), 16, quai de Rome, <i>Liège</i> .	31- 3-1933
419. VAN ZUYLEN (Baron FRÉDÉRIC), Château d'Ahin, <i>Huy</i> (85A, rue d'Arlon, <i>Bruxelles</i>).	27-11-1931
420. VAN ZUYLEN (Baron JOSEPH), <i>Château d'Argenteau</i> .	29- 4-1921
421. VAN ZUYLEN (JOSEPH), 37, boulevard Frère Orban, <i>Liège</i> .	31- 3-1922
422. VECQUERAY (ALBERT), Les Charmettes, <i>Beaufays</i> par <i>Chaudfontaine</i> .	25- 3-1938
423. VERBOCKHAVEN (ERNEST), industriel, 15, rue du Coq, <i>Liège</i> .	28- 4-1933
424. VERCHEVAL (Mme FÉLIX), 27, avenue Isabelle, <i>Anvers</i> .	30- 1-1910
425. VERCHEVAL-BURY (FERNAND), 15, place de la Licour, <i>Herstal</i> .	30- 5-1924
426. WAELBERS (CHARLES), instituteur retraité, <i>Fouron-le-Comte</i> .	24-11-1933
427. WAHA (LÉONCE), avocat, 35, boulevard Piercot, <i>Liège</i> .	30-11-1934
428. WARNOTTE (A.), architecte, 92, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .	26- 2-1937
429. WARNOTTE (DANIEL), directeur général au Ministère du Travail, 60, rue Verhulst, <i>Uccle</i> .	27- 3-1931
430. WEEKERS (LÉON), professeur à l'Université, 15, rue Forgeur, <i>Liège</i> .	28- 3-1909
431. WIBAIL (OSCAR), ingénieur, 53, rue du Vieux Mayeur, <i>Liège</i> .	30- 3-1926
432. WILL (Mlle BERTHE), 59B, Mont Saint-Martin, <i>Liège</i> .	31- 3-1922
433. WILMOTTE (LÉON), place Antoine Grégoire, <i>Tihange (Huy)</i> .	24-11-1922

— XXVIII —

- | | |
|---|------------|
| 434. WISER (FERNAND), docteur en droit, 130, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège.</i> | 29- 1-1926 |
| 435. WOOT DE TRIXHE (JOSEPH), propriétaire, Les Croisettes, <i>Trooz-Forêt.</i> | 26- 1-1913 |
| 436. YANS (MAURICE), docteur en philosophie et lettres, archiviste-paléographe, 345, place des Marronniers, <i>Glain.</i> | 25-10-1935 |
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Au Pays de Landen, par ERNEST PITON	5
La Seigneurie d'Awans-Loncin près de Liège, par L. DE JAER . .	65
Une prévôté liégeoise en Hainaut, par FRÉDÉRIC PÉNY.	85
Le destin de la Vallée de la Meuse au Moyen Age, par FÉLIX ROUSSEAU	107
L'Art mosan au Moyen Age, par MARCEL LAURENT.	119
La Meuse et nos relations commerciales avec la Hollande, par MAURICE YANS	131
Le Bassin mosan pendant la première moitié du XIX ^e siècle, par ROBERT DEMOULIN	141
Rapport du Secrétaire sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois en 1938.	153
Rapport du Conservateur sur les Musées Curtius et d'Ansembourg en 1938	159
Rapport du baron de Sélys-Longchamps sur la situation des Musées en 1938	168
Rapport du Conseil d'administration de l'« AMIAL »	170
Rapport du Trésorier sur l'exercice 1938	172
Situation de la Bibliothèque au 31 décembre 1938	173
Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois	I

IMPRIMERIE G. MICHELS-BROEDERS, TONGRES.